

NOTE D'INFORMATION



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

ATTIJARIWAFABANK

EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES AVEC MECANISME D'ABSORPTION DE PERTES ET D'ANNULATION DE PAIEMENT DES COUPONS D'UN MONTANT GLOBAL DE 500 000 000 Dh

	Tranche A non cotée	Tranche B non cotée
Plafond	MAD 500 000 000	MAD 500 000 000
Nombre de titres	5 000 obligations subordonnées perpétuelles	5 000 obligations subordonnées perpétuelles
Valeur nominale	MAD 100 000	MAD 100 000
Maturité	Perpétuelle	Perpétuelle
Taux	Révisable chaque 20 ans, en référence à la courbe secondaire des bons du Trésor de maturité 20 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date 5 décembre 2016, soit 3,73%, augmenté d'une prime de risque, soit entre 5,53% et 5,73% pour les 20 premières années.	Révisable annuellement, en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 5 décembre 2016, soit 2,26%, augmenté d'une prime de risque, soit entre 3,76% et 3,96% pour la première année
Prime de risque	Entre 180 et 200 pbs	Entre 150 et 170 pbs
Garantie de remboursement	Aucune	Aucune
Méthode d'allocation	Adjudication à la française (cf. ordre de priorités dans la section « VIII.2. Modalités d'allocation »)	
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors Bourse)	De gré à gré (hors Bourse)

Période de souscription : du 14 au 16 décembre 2016 inclus

La souscription aux présentes obligations ainsi que leur négociation sur le marché secondaire sont strictement réservées aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la présente note d'information

Organisme Conseil

Attijari Finances Corp.



Organisme chargé de l'enregistrement

Attijari Intermédiation



Organisme chargé du placement



VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le AMMC le 7 décembre 2016 sous la référence n° VI/EM/35/2016.

ABREVIATIONS

AED	Dirham Emirats Arabes Unis
AFAQ	Association Française de l'Assurance Qualité
AFNOR	Association Française de Normalisation
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AIMR	Association for Investment Management and Research
AMI	Assurance Maladie pour les Indépendants
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
ANAPEC	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Cadres
ANPME	Agence Nationale de Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
AWB	Attijariwafa bank
BAM	Bank Al-Maghrib
BDI	Banque de détail à l'international
BCM	Banque Commerciale du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BMAO	Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient
BMCE BANK	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCi	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BMF	Banque des Marocains sans Frontière
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BP	Boîte Postale
BPP	Banque des Particuliers et des Professionnels
BST	Banque Sénégal-Tunisienne
BTP	Bâtiments et Travaux publics
CA	Chiffre d'affaires
CAD	Dollar canadien
CAI	Crédit Agricole Indosuez
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CCO	Conserverie des Cinq Océans
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit du Maroc
CEMA	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CGI	Code Général des Impôts
CHF	Franc suisse
CIC	Crédit Industriel et Commercial
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CNCA	Caisse Nationale du Crédit Agricole
CNIA	Compagnie Nord Africaine et Intercontinentale d'Assurances
CRM	Customer Relation Management
Dh	Dirham
DKK	Couronne danoise
DZD	Dinars algériens
E	Estimé
EUR	Euro
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
FCP	Fonds Commun de Placement
FI	Financière d'Investissements Industriels et Immobiliers (ex-Financière Diwan)
FOGARIM	Fonds de Garantie pour les Revenus Irréguliers et Modestes
FRA	Forward Rate Agreement
FTA	First Time Adoption
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GBP	Livre Sterling
GE	Grande Entreprise
GGR	Gestion Globale des Risques
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HBM	Habitat Bon Marché
HT	Hors Taxes
IAS	International Accounting Standards
IFRS	International Financial Reporting Standards
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
IVT	Intermédiaires en Valeurs du Trésor

JPY	Yens japonais
Kdh	Milliers de dirhams
KMAD	Milliers de dirhams
KWD	Dinar koweïtien
LLD	Location Longue Durée
LYD	Dinar libyen
MAD	Dirham marocain
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MPP	Marché des Particuliers et des Professionnels
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
Mdh	Mdh
MDT	Millions de Dinars Tunisiens
MMAD	Mdh
MENA	Middle East & North Africa
MFCFA	Millions de Francs CFA
Mrds Dh	Milliards de dirhams
MRE	Marocains Résidant à l'Etranger
MRO	Ouguiya Mauritanienne
MSF	Marocains Sans Frontière
N°	Numéro
ND	Non disponible
NOK	Couronnes Norvégiennes
NA	Non applicable
Ns	Non significatif
OGM	Omnium de Gestion Marocain
ONA	Omnium Nord Africain
ONDA	Office Nationale des Aéroports
ONCF	Office Nationale des Chemins de Fer
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPE	Offre Publique d'Echange
OPR	Offre Publique de Retrait
OPV	Offre Publique de Vente
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PDG	Président Directeur Général
PDM	Part de marché
PEB	Produits d'Exploitation Bancaire
P&L	Profit And Loss
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produit Net Bancaire
PRG	Provision pour Risques Généraux
Pb	Points de base
Pts	Points
RGGG	Ressource Golden Gram Gabon
RH	Ressources Humaines
RNPG	Résultat Net Part du Groupe
ROA	Return On Assets (résultat net de l'exercice n / total bilan moyen des exercices n, n-1)
ROE	Return On Equity (résultat net de l'exercice n / fonds propres moyens des exercices n, n-1)
SA	Société Anonyme
SAR	Riyal saoudien
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SBC	Société de Banques et de Crédit
SCI	Société Civile Immobilière
SEK	Couronnes suédoises
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SIRH	Système d'information des ressources humaines
SNEP	Société Nationale d'Electrolyse et de Pétrochimie
SNI	Société Nationale d'Investissement
TCN	Titres de Créances Négociables
TND	Dinar tunisien
TMP JJ	Taux Moyen Pondéré du jour le jour
TPE	Très Petite Entreprise
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar américain
Var.	Variation
Vs	Versus

DEFINITIONS

Banque offshore	La loi, n°58-90 relative aux places financières offshore, promulguée par le dahir n°1-91-131 du 21 Chaabane 1412 (26 février 1992) et publiée au B.O. n° 4142 du 18 mars 1992, a institué dans la municipalité de Tanger une place financière offshore ouverte aux activités de banques et des sociétés de gestion de portefeuille et de prise de participations. On entend par banque offshore : ▪ toute personne morale, quelle que soit la nationalité de ses dirigeants et des détenteurs de son capital, ayant un siège dans une place financière offshore et qui : - exerce comme profession habituelle et principale la réception de dépôts en monnaies étrangères convertibles ; - effectue, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toutes opérations financières, de crédit, de bourse ou de change. ▪ toute succursale créée, pour l'exercice d'une ou de plusieurs des missions visées ci-dessus, dans une place financière offshore par une banque ayant son siège hors de ladite place.
Closing	Etape finale d'une opération (cession/acquisition d'entreprise, levée de fonds...etc) avec la signature par l'ensemble des participants de la documentation juridique et décaissement des fonds.
Créancier chirographaire	Créancier dont la créance n'est assortie d'aucune sûreté réelle. En cas d'inexécution de ses obligations par le débiteur et de réalisation de son actif, les créanciers chirographaires sont primés par les créanciers titulaires de sûretés.
Créancier privilégié	Créancier possédant une garantie sur sa créance. En cas de défaillance, il est le premier dans la hiérarchie de remboursement de la dette.
Cross-selling	Concept qui consiste à croiser les métiers de l'entreprise pour proposer au même client une gamme complète de produits et services et répondre au mieux à l'ensemble de ses besoins.
Greenfield	Projet d'investissement sur site entièrement vierge.
Projet de transformation du schéma directeur	Le schéma directeur (E-btikar) se compose d'une trentaine de programmes catégorisés en trois types : ▪ programmes obligatoires, pour répondre à un besoin réglementaire ou une contrainte critique pour le Groupe ; ▪ programmes fondations, pour le renouvellement et la pérennisation du socle technologique du Groupe ; ▪ programmes métiers, pour l'amélioration des outils métiers pour réaliser des bénéfices quantifiés.

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	2
DEFINITIONS	4
SOMMAIRE	5
AVERTISSEMENT	7
PRÉAMBULE.....	8
PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES	10
I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'ATTIJARIWABA BANK.....	12
III. LE CONSEILLER FINANCIER	33
IV. LE CONSEILLER JURIDIQUE	34
V. LES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE D'ATTIJARIWABA BANK.....	35
VI. AGENCE DE NOTATION	35
PARTIE II : PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	36
I. CADRE DE L'OPERATION	37
II. OBJECTIFS DE L'OPERATION.....	40
III. STRUCTURE DE L'OFFRE	40
IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES D'ATTIJARIWABA BANK.....	41
V. CALENDRIER DE L'OPERATION.....	53
VI. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS	53
VII. MODALITES DE SOUSCRIPTION DES TITRES.....	53
VIII. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES	55
IX. MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES	56
X. MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION.....	56
XI. FISCALITE.....	57
XII. LA COMMISSION RELATIVE AU VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX	57
PARTIE III : PRÉSENTATION GENERALE D'ATTIJARIWABA BANK	59
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL.....	60
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE L'EMETTEUR.....	62
III. MARCHE DES TITRES D'ATTIJARIWABA BANK.....	68
IV. NOTATIONS D'ATTIJARIWABA BANK.....	71
V. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE D'ATTIJARIWABA BANK	74
VI. ORGANES DE DIRECTION	76
VII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	81
PARTIE IV : ACTIVITE D'ATTIJARIWABA BANK	88
I. HISTORIQUE D'ATTIJARIWABA BANK	89
II. APPARTENANCE D'ATTIJARIWABA BANK AU PERIMETRE SNI.....	92
III. FILIALES D'ATTIJARIWABA BANK	93
IV. ACTIVITE.....	134
V. CAPITAL HUMAIN	161
VI. MOYENS INFORMATIQUES ET ORGANISATION.....	165
VII. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	172
PARTIE V : SITUATION FINANCIERE D'ATTIJARIWABA BANK.....	177
VIII. PRESENTATION DES COMPTES AGREGES.....	178
IX. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS	201
PARTIE VI : PERSPECTIVES.....	237
I. STRATEGIE ET PERSPECTIVES	238

PARTIE VII : FACTEURS DE RISQUE	240
I. RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE	241
II. RISQUE DE LIQUIDITE	244
III. GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE	245
IV. RISQUES REGLEMENTAIRES	250
V. GESTION DU RISQUE PAYS.....	251
VI. RISQUE OPERATIONNEL ET P.C.A.	253
VII. RISQUE LIE AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES	254
PARTIE VIII : FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	258
PARTIE IX : ANNEXES.....	260
DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES D'ATTIJARIWAFABANK.....	261
I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES – COMPTES AGREGES	262
II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES AGREGES D'ATTIJARIWAFABANK	266
NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES – COMPTES CONSOLIDES IFRS.....	303
III. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES IFRS	320
PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION – COMPTES CONSOLIDES.....	331
RAPPORTS DE NOTATION.....	336
IV. RAPPORT DE NOTATION DE STANDARD & POOR'S.....	337
V. RAPPORT DE NOTATION DE CAPITAL INTELLIGENCE.....	342
BULLETIN DE SOUSCRIPTION	347
CONTRAT D'EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES.....	350

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations objet de la présente note d'information est soumis à plusieurs risques dont le non remboursement, la dépréciation du nominal et le non paiement des intérêts (cf. partie facteurs de risque). Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement collectant des ordres de souscription ne proposera les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre. Aussi, chaque collecteur d'ordre de souscription ne devra en aucun cas accepter des souscriptions formulées par des investisseurs autres que ceux listés dans la présente note d'information.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), ni Attijari Finances Corp., n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par un ou des établissements collecteurs d'ordre de souscription.

La négociation sur le marché secondaire des obligations objet de la présente note d'information est exclusivement réservée aux investisseurs qualifiés listés dans la présente note d'information. Les intermédiaires et teneurs de comptes n'accepteront pas d'ordre d'achat formulés par des personnes autres que les investisseurs qualifiés précités sur les obligations objet de la présente note d'information.

Les obligations objet de la présente note d'information sont des obligations subordonnées perpétuelles. Leurs clauses conditionnent, en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'obligation aux désintéressement de tous créanciers privilégiés ou chirographaires ou subordonnés.

PRÉAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Attijari Finances Corp. conformément aux modalités fixées par la circulaire de l'AMMC prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale d'Attijariwafa bank notamment lors des due diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- les rapports annuels et rapports de gestion d'Attijariwafa bank relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 ;
- les rapports et statistiques du GPBM pour les exercices 2013, 2014, 2015 et au 30 juin 2016 ;
- les comptes agrégés d'Attijariwafa bank pour les exercices 2013, 2014, 2015 et au 30 juin 2015 et 2016 ;
- les comptes consolidés IFRS d'Attijariwafa bank pour les exercices 2013, 2014, 2015 et au 30 juin 2015 et 2016 ;
- les rapports des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank pour les exercices 2013, 2014 et 2015 (comptes agrégés) ;
- les rapports des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank pour les exercices 2013, 2014 et 2015 (comptes consolidés IFRS) ;
- la revue limitée des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank relative aux comptes agrégés et consolidés au 30 juin 2015 et 2016 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires d'Attijariwafa bank relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 ;
- les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires d'Attijariwafa bank relatif à l'exercice 2016 jusqu'à la date de visa.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 de la commission relative au visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition du public selon les modalités suivantes :
 - elle est disponible à tout moment dans les lieux suivants :
 - ✓ Siège social d'Attijariwafa bank : 2, boulevard Moulay Youssef - Casablanca. Tél : 05.22.29.88.88 ;
 - ✓ Attijari Finances Corp. : 163, avenue Hassan II - Casablanca. Tél : 05.22.47.64.35.
 - elle est disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma).
- tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Attijariwafa bank
Représentant légal	M. Mohamed EL KETTANI
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	2, boulevard Moulay Youssef – Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.46.97.01
Télécopieur	05.22.27.72.38
E-mail	kettani@attijariwafa.com

Objet : Emission d'obligations subordonnées d'Attijariwafa bank

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'Attijariwafa bank ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohamed EL KETTANI
Président Directeur Général

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'ATTIJARIWAFABANK

Identité des commissaires aux comptes au titre des exercices clos au 31 décembre 2011, 2012 et 2013

Dénomination ou raison sociale	Deloitte Audit	Mazars Audit et Conseil
Prénom et nom	Fawzi BRITEL	Kamal MOKDAD
Fonction	Associé	Associé
Adresse	288, Bd Zerktouni, Casablanca	101, Bd Abdelmoumen – 20360 Casablanca
Numéro de téléphone et fax	Tel : 05.22.22.40.81 Fax : 05.22.22.40.78	Tel : 05.22 .42 .34 .23 Fax : 05.22 .42 .34 .02
E-mail	fbritel@deloitte.com	kamal.mokdad@mazars.ma
Date du premier exercice soumis au contrôle	2005	2011
Date d'expiration du dernier mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2013	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Identité des commissaires aux comptes au titre des exercices clos au 31 décembre 2014, 2015 et 2016

Dénomination ou raison sociale	Fidaroc Grant Thornton	Ernst & Young
Prénom et nom	Faïçal MEKOUAR	Bachir TAZI
Fonction	Associé	Associé
Adresse	47, rue Allal Ben Abdellah – 20 000 Casablanca	37, Bd Abdelatif Benkadour – 20 050 Casablanca
Numéro de téléphone et fax	Tel : 05.22.54.45.00 Fax : 05.22.29.66.70	Tel : 05.22.95.79.00 Fax : 05.22.39.02.26
E-mail	f.mekouar@fidarocgt.ma	bachir.tazi@ma.ey.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	2014	2014
Date d'expiration du dernier mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca

Ernst & Young
37, Bd Abdelatif Benkadour
20 050 Casablanca

Objet : Emission d'obligations subordonnées d'Attijariwafa bank

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux pour les exercices clos au 31 décembre 2013, 2014 et 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux audités d'Attijariwafa bank.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse annuels sociaux d'Attijariwafa bank tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et Mazars Audit et Conseil au titre de l'exercice 2013 et par nos propres soins au titre des exercices 2014 et 2015.

Faïçal MEKOUAR
Fidaroc Grant Thornton
Associé

Bachir TAZI
Ernst & Young
Associé

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca

Ernst & Young
37, Bd Abdelatif Benkadour
20 050 Casablanca

Objet : Emission d'obligations subordonnées d'Attijariwafa bank

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative à la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec la situation intermédiaire des comptes sociaux d'Attijariwafa bank ayant fait l'objet d'un examen limité au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec la situation intermédiaire des comptes sociaux d'Attijariwafa bank ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Faiçal MEKOUAR
Fidaroc Grant Thornton
Associé

Bachir TAZI
Ernst & Young
Associé

Mazars Audit et Conseil

101, Boulevard Abdelmoumen
20 340 Casablanca

Aux Actionnaires
Attijariwafa bank
Casablanca

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni
20 000 Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES AGREGES)**EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de Attijariwafa bank, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant des capitaux propres et assimilés de KMAD 37 412 177 dont un bénéfice net de KMAD 3 289 487.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'Attijariwafa bank au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation et de contrôle effectuées par Attijariwafa bank au cours de l'exercice 2013 :

- Société BIA TOGO (BIAT) : prise de participation représentant 51% de son capital social ;
- Société Civile Immobilière Togo Lome : création de la société et détention de l'intégralité de son capital social.

Casablanca, le 31 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

Kamal MOKDAD
Mazars Audit et Conseil
Associé Gérant

Fawzi BRITEL
Deloitte Audit
Associé

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca

Ernst & Young
37, Bd Abdelatif Benkadour
20 050 Casablanca

Aux Actionnaires
Attijariwafa bank
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES AGREGES)

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Mai 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de Attijariwafa bank, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant des capitaux propres et assimilés de KMAD 38 766 263 dont un bénéfice net de KMAD 3 544 114.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'Attijariwafa bank au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Faïçal MEKOUAR
Fidaroc Grant Thornton
Associé

Bachir TAZI
Ernst & Young
Associé

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca

Ernst & Young
37, Bd Abdelatif Benkadour
20 050 Casablanca

Aux Actionnaires
Attijariwafa bank
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES AGREGES)

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Mai 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de Attijariwafa bank, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant des capitaux propres et assimilés de KMAD 41.383.968 dont un bénéfice net de KMAD 3.665.418.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'Attijariwafa bank au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a, au cours de l'exercice 2015 :

- Acquis 50% supplémentaire du capital de la société KASOVI pour un montant total de MEUR 73 (équivalent à MMAD 788). Cette acquisition a permis de porter la participation de la banque dans le capital de cette société à 100% ;
- Créé une holding « ATTIJARI IVOIRE » pour un montant de MEUR 32,5 (équivalent à MMAD 355) détenue à 100% par la banque, dont l'objectif est une prise de participation supplémentaire dans la Société Ivoirienne de Banque.

Casablanca, le 18 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Faïçal MEKOUAR
Fidaroc Grant Thornton
Associé

Bachir TAZI
Ernst & Young
Associé

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca

Ernst & Young
37, Bd Abdelatif Benkadour
20 050 Casablanca

Aux Actionnaires
Attijariwafa bank
Casablanca

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2015

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Attijariwafa bank comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 38 986 050, dont un bénéfice net de KMAD 2 249 010 relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'Attijariwafa bank arrêtés au 30 juin 2015, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 7 septembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

Faïçal MEKOUAR
Fidaroc Grant Thornton
Associé

Bachir TAZI
Ernst & Young
Associé

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca

Ernst & Young
37, Bd Abdelatif Benkadour
20 050 Casablanca

Aux Actionnaires
Attijariwafa bank
Casablanca

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2016

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Attijariwafa bank comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 42 633 256, dont un bénéfice net de KMAD 2 444 991 relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'Attijariwafa bank arrêtés au 30 juin 2016, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 6 septembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

Faïçal MEKOUAR
Fidaroc Grant Thornton
Associé

Bachir TAZI
Ernst & Young
Associé

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca

Ernst & Young
37, Bd Abdelatif Benkadour
20 050 Casablanca

Objet : Emission d'obligations subordonnées d'Attijariwafa bank

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états financiers consolidés en normes IFRS d'Attijariwafa bank pour les exercices clos au 31 décembre 2013, 2014 et 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers annuels consolidés en normes IFRS audités du Groupe Attijariwafa bank.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états financiers annuels consolidés en normes IFRS du Groupe Attijariwafa bank tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et Mazars Audit et Conseil au titre de l'exercice 2013 et par nos propres soins au titre des exercices 2014 et 2015.

Faiçal MEKOUAR
Fidaroc Grant Thornton
Associé

Bachir TAZI
Ernst & Young
Associé

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca

Ernst & Young
37, Bd Abdelatif Benkadour
20 050 Casablanca

Objet : Emission d'obligations subordonnées d'Attijariwafa bank

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative à la situation intermédiaire des comptes consolidés en normes IFRS au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec la situation intermédiaire des comptes consolidés en normes IFRS du Groupe Attijariwafa ayant fait l'objet d'un examen limité au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec la situation intermédiaire des comptes consolidés en normes IFRS du Groupe Attijariwafa ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Faiçal MEKOUAR
Fidaroc Grant Thornton
Associé

Bachir TAZI
Ernst & Young

Mazars Audit et Conseil

101, Boulevard Abdelmoumen
20 360 Casablanca

Aux Actionnaires
Attijariwafa bank
Casablanca

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni
20 000 Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank) comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 37 935 183 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 5 066 237.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 31 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

Kamal MOKDAD
Mazars Audit et Conseil
Associé Gérant

Fawzi BRITEL
Deloitte Audit
Associé

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca

Ernst & Young
37, Bd Abdelatif Benkadour
20 050 Casablanca

Aux Actionnaires
Attijariwafa bank
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank) comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 40 401 978 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 5 140 484.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Attijariwafa bank constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires.

Casablanca, le 24 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Faïçal MEKOUAR
Fidaroc Grant Thornton
Associé

Bachir TAZI
Ernst & Young
Associé

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca

Ernst & Young
37, Bd Abdelatif Benkadour
20 050 Casablanca

Aux Actionnaires
Attijariwafa bank
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank) comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 41 229 157 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 5 300 168.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Attijariwafa bank constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires.

Casablanca, le 18 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Faïçal MEKOUAR
Fidaroc Grant Thornton
Associé

Bachir TAZI
Ernst & Young
Associé

Fidaroc Grant Thornton47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca**Ernst & Young**37, Bd Abdelatif Benkadour
20 050 CasablancaAux Actionnaires
Attijariwafa bank
Casablanca**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES
COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2015**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 40 606 309, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2 759 564.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Attijariwafa bank arrêtés au 30 juin 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 7 septembre 2015**Les Commissaires aux Comptes****Faïçal MEKOUAR**
Fidaroc Grant Thornton
Associé**Bachir TAZI**
Ernst & Young
Associé

Fidaroc Grant Thornton47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca**Ernst & Young**37, Bd Abdelatif Benkadour
20 050 CasablancaAux Actionnaires
Attijariwafa bank
Casablanca**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES
COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2016**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 41 211 117, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2956 016.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Attijariwafa bank arrêtés au 30 juin 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 6 septembre 2016**Les Commissaires aux Comptes****Faïçal MEKOUAR**
Fidaroc Grant Thornton
Associé

Associé

Bachir TAZI
Ernst & Young

III. LE CONSEILLER FINANCIER

Identité du conseiller financier

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Corp.
Représentant légal	M. Idriss BERRADA
Fonction	Directeur Général
Adresse	163, avenue Hassan II – Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.47.64.35/36
Télécopieur	05.22.47.64.32
E-mail	i.berrada@attijari.ma

Objet : Emission d'obligations subordonnées d'Attijariwafa bank

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier d'Attijariwafa bank à travers :

- les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale d'Attijariwafa bank notamment lors des due diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- les rapports annuels et rapports de gestion d'Attijariwafa bank relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 ;
- les rapports et statistiques du GPBM pour les exercices 2013, 2014, 2015 et au 30 juin 2016 ;
- les comptes agrégés d'Attijariwafa bank pour les exercices 2013, 2014, 2015 et au 30 juin 2015 et 2016 ;
- les comptes consolidés IFRS d'Attijariwafa bank pour les exercices 2013, 2014, 2015 et au 30 juin 2015 et 2016 ;
- les rapports des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank pour les exercices 2013, 2014 et 2015 (comptes agrégés) ;
- les rapports des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank pour les exercices 2013, 2014 et 2015 (comptes consolidés IFRS) ;
- la revue limitée des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank relative aux comptes agrégés et consolidés au 30 juin 2015 et 2016 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires d'Attijariwafa bank relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 ;
- les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires d'Attijariwafa bank relatif à l'exercice 2016 jusqu'à la date de visa..

Attijari Finances Corp. est une filiale à 100% du groupe Attijariwafa bank. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Idriss BERRADA
 Directeur Général

IV. LE CONSEILLER JURIDIQUE

Identité du conseiller juridique

Dénomination ou raison sociale	HDID Consultants
Représentant légal	M. Mohamed HDID
Fonction	Associé Gérant
Adresse	294 bd Yacoub El Mansour - Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.39.91.66
Télécopieur	05.22.94.16.78
E-mail	m.hdid@hdid.com

Objet : Emission d'obligations subordonnées perpétuelles d'Attijariwafa bank

Attestation

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires d'Attijariwafa bank et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

La présente opération porte sur l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles. Ces caractéristiques ne portent pas atteinte aux règles du droit des souscripteurs d'obtenir le paiement de leurs titres en capital et intérêt sous réserve et compte tenu de ce qui suit :

- En cas de liquidation de Attijariwafabank, ces titres ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires et après tous les autres emprunts obligataires subordonnés qui ont été émis et qui pourraient être émis ultérieurement par Attijariwafa bank tant au Maroc qu'à l'international ;
- Attijariwafa bank peut décider, à sa discrétion et après accord préalable de Bank Al-Maghrib, d'annuler en totalité ou en partie le paiement du montant des intérêts pour une période indéterminée et sur une base non cumulative et ce, en vue de faire face à ses obligations ;
- Le nominal est sujet à modification en ce sens que les obligations sont dépréciées dès lors que le ratio Common Equity Tier 1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur à 6,0%, sur base individuelle ou consolidée, du montant correspondant au différentiel entre des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) théoriques permettant d'atteindre 6,0% de ratio CET 1 et les fonds propres effectifs CET 1 ;
- Attijariwafa bank peut décider, à sa discrétion d'augmenter le montant du coupon à payer qui deviendra, par conséquent, supérieur au montant du coupon déterminé sur la base de la formule indiquée dans la note d'information ;
- Si la situation financière de l'émetteur ayant nécessité la dépréciation s'améliore, Attijariwafa bank peut déclencher immédiatement, après accord préalable de Bank Al-Maghrib, le mécanisme d'appréciation en totalité ou en partie du nominal ayant fait l'objet de dépréciation.

Mohamed HDID
Associé Gérant

V. LES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE D'ATTIJARIWAFABANK

Pour toute information et communication financières, prière de contacter :

Mme Ibtissam ABOUHARIA

Responsable de l'Information Financière et Relations Investisseurs

2, boulevard Moulay Youssef

Tél. : 05.22.46.98.90

Fax : 05.22.46.99.03

i.abouharia@attijariwafa.com

VI. AGENCE DE NOTATION

STANDARD & POOR'S

23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - France

Tél. : 00.33.1.44.20.66.50

Fax : 00.33.1.44.20.66.51

stephanie.mery@standardandpoors.com-samira.mensah@standardandpoors.com

CAPITAL INTELLIGENCE

Oasis Complex, Block E Gladstone Steet P.O Box 53585 CY 3303 Limassol - Chypre

Tél. : 00.357.25.34.23.00

Fax : 00.357.25.81.77.50

darren.stubing@ciratings.com-tom.kenzik@ciratings.com

PARTIE II : PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

L'émission des obligations objet de la présente note d'information est régie par le Dahir n° 1-14-193 du 1^{er} Rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés (loi bancaire), la loi 1-93-212 du 21 septembre 1993 la loi 1-93-211 relative à la Bourse des Valeurs, la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la circulaire 14/G/2013 de Bank Al-Maghrib relative au calcul des fonds propres réglementaires des établissements de crédit (notamment l'article 20 relatif aux instruments de fonds propres additionnels) et la circulaire de l'AMMC.

I. CADRE DE L'OPERATION

Le Conseil d'Administration, réuni le 21 mars 2014, a décidé de demander à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'autoriser l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant global de sept milliards (7 000 000 000) de dirhams.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 30 mai 2014, après avoir entendu les explications qui lui ont été présentées et pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise l'émission d'obligations pour un montant global de sept milliards (7 000 000 000) de dirhams et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs émissions de ces obligations et d'en arrêter les modalités et les caractéristiques.

En cas de plusieurs émissions, chaque émission est considérée comme un emprunt obligataire au sens de l'article 298 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. Le montant de chaque émission pourra être limité au montant des souscriptions effectivement reçues à l'expiration du délai de souscription.

L'autorisation conférée au Conseil d'Administration couvre, avec faculté de subdéléguer, tous les pouvoirs nécessaires à l'émission des obligations, notamment :

- déterminer les dates d'émission des obligations ;
- arrêter les conditions et modalités d'émission des obligations ;
- limiter le montant de l'émission aux souscriptions effectivement reçues ;
- fixer la date de jouissance des titres à émettre ;
- fixer le taux d'intérêt des obligations et les modalités de paiement des intérêts ;
- fixer le prix et les modalités de remboursement des obligations ;
- fixer les modalités dans lesquelles sera assurée la préservation des droits des obligataires et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et notamment désigner le mandataire provisoire représentant la masse des obligataires ;
- et plus généralement, prendre toute disposition utile et conclure tout accord pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2014.

Les autorisations d'émission d'obligations conférées par l'Assemblée Générale du 23 novembre 2012 non encore utilisées par le Conseil d'Administration à la date de la présente Assemblée, sont caduques.

Le Conseil d'Administration, tenu en date du 6 décembre 2016, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 mai 2014, a décidé de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés pour un montant global de 2 000 000 000 de dirhams, et confère tous les pouvoirs nécessaires à Monsieur Mohamed El Kettani, Président Directeur Général, afin de :

- déterminer les dates d'émission des obligations ;
- arrêter les conditions et modalités d'émission des obligations ;
- limiter le montant de l'émission aux souscriptions effectivement reçues ;
- fixer la date de jouissance des titres à émettre ;

- fixer le taux d'intérêt des obligations et les modalités de paiement des intérêts ;
- fixer le prix et les modalités de remboursement des obligations ;
- fixer les modalités dans lesquelles sera assurée la préservation des droits des obligataires et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et notamment désigner le mandataire provisoire représentant la masse des obligataires ;
- et plus généralement, prendre toute disposition utile et conclure tout accord pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

En date du 6 décembre 2016, et en vertu des pouvoirs précitées qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration réuni le 6 décembre 2016, Monsieur Mohamed El Kettani, Président du Conseil d'Administration, a arrêté les modalités d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel d'un montant global de 500 000 000 de dirhams. Les principales caractéristiques relatives à cette opération se présentent comme suit :

- Maturité : Perpétuelle
- Période de souscription : du 14 au 16 décembre 2016 inclus ;
- Date de jouissance : 23 décembre 2016 ;
- Taux de sortie :
 - ✓ **Tranche A non cotée : Révisable chaque 20 ans** (le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux 20 ans calculé à partir de la courbe secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 5 décembre 2016, soit 3,73%. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 180 et 200 points de base, soit entre 5,53% et 5,73% pour les 20 premières années) ;
 - ✓ **Tranche B non cotée : Révisable annuellement** (le taux d'intérêt nominal est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 5 décembre 2016, soit 2,26%. Ce taux est augmenté d'une prime de risque comprise entre 150 et 170 points de base, soit entre 3,76% et 3,96% pour la première année) ;
- Modalités de paiement des intérêts : les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 décembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 23 décembre si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par Attijariwafa bank ;
- Modalités d'allocation (cf. « VIII.2. Modalités d'allocation » ci-dessous) : Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de 500 000 000 de dirhams, le montant adjugé pour les deux tranches confondues ne pourra, en aucun cas, dépasser 500 000 000 de dirhams pour l'ensemble de l'émission.

Les demandes exprimées seront servies jusqu'à ce que le plafond de l'émission soit atteint.

Dans la limite du montant de l'émission obligataire, l'allocation des obligations subordonnées se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française avec priorité à la tranche A (à taux révisable chaque 20 ans), puis à la tranche B (à taux révisable annuellement).

La méthode d'allocation relative à l'adjudication à la Française se déroule comme suit : l'organisme en charge du placement retiendra les soumissions aux taux les plus bas, à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), jusqu'à ce que le montant de l'émission soit atteint. L'organisme en charge du placement fixera alors le taux limite de l'adjudication, correspondant au taux le plus élevé des demandes retenues. Les soumissions retenues sont entièrement servies au taux limite soit au taux le plus élevé des demandes retenues ;

- Représentation de la masse des obligataires : En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration tenu le 6 décembre 2016, et en attendant la tenue de l'Assemblée Générale des obligataires, le Président du Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank a désigné le Cabinet HDID Consultants représenté par M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire.

Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A et B, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.

De plus, le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires et ce, dans un délai d'un an, à compter de l'ouverture de la souscription.

Le montant total adjugé sur les deux tranches ne devra en aucun cas excéder la somme de 500 000 000 de dirhams.

La présente émission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la présente note d'information.

Le montant de la présente émission d'obligations subordonnées perpétuelles est limité aux souscriptions effectivement reçues (plafonné à 500 000 000 de dirhams)

Par ailleurs, le tableau ci-après présente l'ensemble des autorisations d'émissions d'obligations subordonnées ainsi que les montants levés pour chacune de ces autorisations :

AGO autorisant l'émission	Autorisation	Partie consommée	Reliquat
<u>AGO du 31 mai 2006</u>	<u>2 Mrds Dh</u>		
Emission de février 2007		2 Mrds Dh	0
<u>AGO du 24 mai 2007</u>	<u>2 Mrds Dh</u>		
Emission de novembre 2007		1 Mrd Dh	1 Mrd Dh
Emission de juin 2008		1 Mrd Dh	0
<u>AGO du 04 septembre 2008</u>	<u>3,5 Mrds Dh</u>		
Emission de décembre 2008		2 Mrds Dh	1,5 Mrd Dh
Emission de juin 2009		1 Mrd Dh	0,5 Mrd Dh
Emission de décembre 2009 *		0,5 Mrd Dh	0
<u>AGO du 27 octobre 2009</u>	<u>3,5 Mrds Dh</u>		
Emission de décembre 2009 *		0,5 Mrd Dh	3 Mrds Dh
Emission de juin 2010		1,2 Mrd Dh	1,8 Mrd Dh
Emission de juin 2011		1,0 Mrd Dh	0,8 Mrd Dh**
<u>AGO du 23 novembre 2012</u>	<u>8,0 Mrds Dh</u>		
Emission de mai 2013		1,25 Mrd Dh	6,75 Mrds Dh***
<u>AGO du 30 mai 2014</u>	<u>7,0 Mrds Dh</u>		
Emission de décembre 2014		1,2 Mrd Dh	5,8 Mrds Dh
Emission de décembre 2015		1,0 Mrd Dh	4,8 Mrds Dh
Emission de juin 2016		1,0 Mrd Dh	3,8 Mrds Dh
Emission de décembre 2016 ****		En cours	En cours

Source : Attijariwafa bank

* l'émission de décembre 2009 s'élève à 1 Mrd Dh, dont 500 Mdh relatifs au reliquat de l'émission autorisée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2008 et 500 Mdh relatifs à l'émission autorisée par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2009.

** l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 23 novembre 2012 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire de 8,0 Mrds Dh. Cette autorisation prive d'effet et remplace celle consentie par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2009, dont le reliquat, à la veille de la date de tenue de l'AGO du 23 novembre 2012, s'élevait à 800 Mdh.

*** l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 mai 2014 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire de 7,0 Mrds Dh. Cette autorisation prive d'effet et remplace les autorisations d'émission d'obligations conférées par toute Assemblée Générale antérieure et non encore utilisées par le Conseil d'Administration à la date de la présente Assemblée.

**** Attijariwafa bank réalise, simultanément à l'émission des obligations subordonnées perpétuelles objet de la présente note d'information, un deuxième emprunt obligataire subordonné d'un montant global de 1,5 Mrd dh.

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Attijariwafa bank poursuit la mise en place de sa stratégie de développement :

- à l'international, notamment à travers :
 - ✓ la poursuite du renforcement de sa présence au Maghreb et le développement des activités en Afrique Centrale et Occidentale ;
 - ✓ le lancement de la 2^{ème} étape de développement Africain du Groupe à travers l'implantation dans certains pays anglophones à fort potentiel ;
- sur le marché domestique en développant la bancarisation, le financement des grands projets du Royaume et le financement du retail par les crédits acquéreurs et l'équipement des ménages.

La présente émission a pour objectif principal de :

- renforcer les fonds propres réglementaires actuels et, par conséquent, renforcer le ratio sur fonds propres de catégorie 1 ainsi que le ratio de solvabilité d'Attijariwafa bank ;
- financer le développement international et domestique de la banque.

Conformément à la circulaire 14/G/2013 de Bank Al-Maghrib relative au calcul des fonds propres réglementaires des établissements de crédit, les fonds collectés par le biais de la présente opération seront classés parmi les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Attijariwafa bank réalise, simultanément à l'émission des obligations subordonnées perpétuelles objet de la présente note d'information, un deuxième emprunt obligataire subordonné d'un montant global de 1,5 Mrd dh.

III. STRUCTURE DE L'OFFRE

Attijariwafa bank envisage l'émission de 5 000 obligations subordonnées perpétuelles d'une valeur nominale de 100 000 dirhams. Le montant global de l'opération s'élève à 500 000 000 de dirhams réparti comme suit :

- ✓ une tranche « A » à une maturité perpétuelle, à taux révisable chaque 20 ans, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 500 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 Dh ;
- ✓ une tranche « B » à une maturité perpétuelle, à taux révisable annuellement, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 500 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 Dh.

Le montant total adjugé sur les deux tranches ne devra en aucun cas excéder la somme de 500 000 000 de dirhams.

La présente émission est réservée, tant sur le marché primaire que secondaire, aux investisseurs qualifiés de droit marocain : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compagnies financières¹, établissements de crédit, compagnies d'assurance et de réassurance, la Caisse de Dépôt et de Gestion et les organismes de pension et de retraite.

Les teneurs de compte, les sociétés de bourse et autres intermédiaires financiers ne doivent en aucun cas accepter les ordres d'achats (sur le marché secondaires) des obligations objet de la présente note d'information formulés par des investisseurs autres que les investisseurs qualifiés listés dans la présente note d'information.

¹ Tel que définie par l'article 20 de la loi n°130-12.

IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES D'ATTIJARIWAFABANK

Avertissement : *L'obligation subordonnée perpétuelle se distingue de l'obligation classique en raison, d'une part, du rang de créances contractuellement défini par la clause de subordination et, d'autre part, par sa durée indéterminée. L'effet de la clause de subordination est de conditionner, en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'emprunt au désintéressement de toutes les autres dettes y compris les emprunts obligataires subordonnés à maturité déterminée qui ont été émis et qui pourraient être émis ultérieurement. En outre, l'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations subordonnées perpétuelles est soumis au risque de dépréciation du nominal des titres et d'annulation de paiement des intérêts.*²

Caractéristiques de la tranche A (A taux révisable chaque 20 ans, d'une maturité perpétuelle non cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées perpétuelles non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Au porteur
Plafond de la tranche	500 000 000 dirhams
Nombre maximum de titres à émettre	5 000 obligations subordonnées perpétuelles
Valeur nominale	100 000 dirhams
Prix d'émission	100%, soit 100 000 dirhams
Maturité de l'emprunt	Perpétuelle, avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5 ^{ème} année, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans.
Période de souscription	Du 14 au 16 décembre 2016 inclus
Date de jouissance	23 décembre 2016
Méthode d'allocation	Adjudication à la Française (cf. ordre de priorités accordé aux tranches dans la section « VIII.2. Modalités d'allocation » ci-dessous)
Taux d'intérêt nominal	Taux révisable chaque 20 ans Pour les 20 premières années, le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux 20 ans calculé à partir de la courbe secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 5 décembre 2016, soit 3,73%. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 180 et 200 points de base, soit entre 5,53% et 5,73%. Au delà des 20 premières années et pour chaque période de 20 ans, le taux de référence est le taux 20 ans calculé à partir de la courbe secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la dernière date d'anniversaire du coupon de chaque période de 20 ans de 5 jours ouvrés. Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque fixée à l'issue de la période de souscription (prime de risque comprise entre 180 et 200 points de base) et sera communiqué aux porteurs d'obligations 5 jours ouvrés avant la date d'anniversaire.
Prime de risque	Entre 180 et 200 points de base

² Cf. Partie VII. Facteurs de risque – Section VIII. Risques liés aux obligations subordonnées perpétuelles.

Intérêts

Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 décembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 23 décembre si celui-ci n'est pas un jour de Bourse. Les intérêts des obligations subordonnées perpétuelles cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par Attijariwafa bank.

Attijariwafa bank peut décider, à sa discrétion et après accord préalable de Bank Al-Maghrib, d'annuler (en totalité ou en partie) le paiement du montant des intérêts pour une période indéterminée et sur une base non cumulative et ce, en vue de faire face à ses obligations (notamment suite à une demande de Bank Al-Maghrib). Suite à cette décision, tout montant d'intérêt annulé n'est plus payable par l'émetteur ou considéré comme accumulé ou dû aux porteurs d'obligations perpétuelles.

En cas d'annulation du paiement du montant des intérêts, l'émetteur est tenu d'informer, dans un délais d'au moins soixante jours calendaires avant la date de paiement, les porteurs d'obligations perpétuelles et l'AMMC, de cette décision d'annulation. Les porteurs d'obligations perpétuelles sont informés par un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant le montant des intérêts annulés, les motivations de cette décision d'annulation de paiement du montant des intérêts ainsi que les mesures correctives qui ont été mises en œuvre.

La distribution des intérêts ne peut provenir que des éléments distribuables et n'est pas liée à la qualité de crédit d'Attijariwafa bank.

Attijariwafa bank peut décider, à sa discrétion d'augmenter le montant du coupon à payer qui deviendra, par conséquent, supérieur au montant du coupon déterminé sur la base de la formule ci-dessous.

Les intérêts seront calculés selon la formule suivante :
[Nominal x Taux facial].

Les intérêts seront calculés sur la base du dernier nominal tel que défini dans la clause « Absorption des pertes ».

Remboursement du capital

Le remboursement du capital est soumis à l'accord de Bank Al-Maghrib et se fait linéairement sur une durée minimale de 5 ans. (Cf. clause de « remboursement anticipé »).

Remboursement anticipé

Attijariwafa bank s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, avant une période de 5 ans à compter de la date d'émission. Au-delà de 5 ans, le remboursement anticipé de tout ou partie du capital ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur, sous réserve d'un préavis minimum de cinq ans et après accord de BankAl-Maghrib.

Tout remboursement anticipé (total ou partiel) sera effectué proportionnellement à toutes les tranches des obligations subordonnées perpétuelles objet de la présente émission de façon linéaire sur une durée minimale de 5 ans. Les porteurs d'obligations perpétuelles seront informés du remboursement anticipé, dès la prise de décision du remboursement anticipé avec un rappel au moins soixante jours avant la date de début de ce remboursement. Ces avis seront publiés dans un journal d'annonces légales et précisent le montant et la durée et la date de début du remboursement.

L'émetteur ne peut pas procéder au remboursement anticipé total des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, tant que leur valeur nominale est dépréciée conformément à la clause « Absorption des pertes ». Dans le cas où le ratio Common Equity Tier1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur à 6,0%, sur base individuelle ou consolidée, durant la période de remboursement, ce dernier sera effectué sur la base de la valeur nominale initiale des titres.

Attijariwafa bank s'interdit de procéder au rachat des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, tant que leur valeur nominale est dépréciée conformément à la clause « Absorption des pertes ». L'émetteur est tenu d'informer l'ensemble des détenteurs des obligations subordonnées perpétuelles ayant souscrit à la présente émission, de toute éventuelle procédure de rachat par un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant le nombre d'obligations à racheter, le délai et le prix du rachat. Attijariwafa bank procédera au rachat au prorata des ordres de vente présentés (dans le cas où le nombre de titres présentés est supérieur au nombre de titres à racheter).

En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif d'Attijariwafa bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées perpétuelles seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations d'Attijariwafa bank.

Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation d'Attijariwafa bank, subordonné à toutes les autres dettes. (cf. « Rang de l'emprunt »

Absorption des pertes

Les titres sont dépréciés³ dès lors que le ratio Common Equity Tier1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur à 6,0%, sur base individuelle ou consolidée. Les titres sont dépréciés du montant correspondant au différentiel entre des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) théoriques permettant d'atteindre 6,0% de ratio CET 1 et les fonds propres effectifs CET 1 (après prise en compte de l'effet lié à la fiscalité).⁴

Ladite dépréciation est effectuée, dans un délai ne pouvant excéder un mois, en diminuant le nominal des titres du montant correspondant et ce, dans la limite d'une valeur nominal minimale de 50 dirhams (conformément à l'Article 292 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05).

A chaque fin de période semestrielle (dates d'arrêts semestriels de publication des ratios de solvabilité) ou à une date de calcul extraordinaire ou intermédiaire demandée par le régulateur, l'émetteur devra vérifier que le ratio Common Equity Tier 1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, respecte le niveau minimal de 6,0%, sur base individuelle et consolidée. A cet effet, Attijariwafa bank veillera au respect des exigences du régulateur en matière de déclaration des ratios de solvabilité à travers ses publications semestrielles du Pilier III (consultable sur le site web de l'émetteur) destiné à garantir une transparence de l'information financière. Ces publications seront transmises au représentant de la masse des obligataires regroupant les porteurs des obligations subordonnées perpétuelles objet de la présente émission, en même temps que le régulateur, et devront contenir le détail des ratios prudentiels (Ratio sur fonds propres de base ou CET1 et ratio de solvabilité), composition des fonds propres réglementaires ainsi que la répartition des risques pondérés. Ainsi, l'émetteur procédera à la publication, après accord préalable de son Conseil d'Administration, de son ratio de solvabilité à horizon 18 mois. Cette publication interviendra à chaque arrêté des comptes ou à une date intermédiaire en cas de survenance d'événement significatif affectant les ratios réglementaires.

En cas de non respect du ratio minimal de 6,0%, sur base individuelle ou consolidée, l'émetteur est tenu d'en informer immédiatement Bank Al-Maghrib et l'AMMC et d'adresser aux porteurs d'obligations perpétuelles, dans un délai de 5 jours ouvrés, un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant la survenance d'événement déclencheur du mécanisme d'absorption de perte, le montant de dépréciation de la valeur nominale des titres, la méthode de calcul de ce montant, les mesures correctives qui ont été mises en œuvre ainsi que la date à laquelle cette dépréciation prendra effet.

Après une éventuelle dépréciation de la valeur nominale des titres, et si la situation financière de l'émetteur ayant nécessité cette dépréciation s'améliore, Attijariwafa bank peut déclencher immédiatement, après accord préalable de Bank Al-Maghrib, le mécanisme d'appréciation en totalité ou en partie du nominal ayant fait l'objet de dépréciation. L'émetteur devra informer les porteurs d'obligations subordonnées perpétuelles, dans un délai d'un mois, par avis publié dans un journal d'annonces légales, de la décision d'appréciation du nominal, du montant, du mode de calcul et de la date d'effet de ladite appréciation.

En cas d'existence d'autres instruments ayant un mécanisme d'absorption de pertes, la dépréciation/appréciation de la valeur nominale sera effectuée au prorata entre tous les instruments dont le seuil de déclenchement a été franchi et ce, sur la base de la dernière valeur nominale précédent la date de déclenchement du mécanisme d'absorption de pertes.

³ Une éventuelle dépréciation de la valeur nominale des titres, permettrait à Attijariwafa bank de constater un produit exceptionnel qui viendrait en augmentation de son résultat net qui permettrait une amélioration de ses fonds propres.

	Les intérêts seront calculés sur la base du dernier nominal précédant la date de paiement du coupon (prenant en compte la dépréciation/appréciation du nominal). En cas de dépréciation ou d'appréciation du nominal des titres, l'émetteur doit informer l'AMMC.
Négociabilité des titres	Négociable de gré-à-gré. Les obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, ne peuvent être négociées qu'entre investisseurs qualifiés.
Clauses d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure. Au cas où Attijariwafa bank émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Le capital fait l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation d'Attijariwafa bank, les titres subordonnés perpétuels de la présente émission ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés perpétuels interviendront au remboursement après tous les autres emprunts subordonnés qui ont été émis et qui pourraient être émis ultérieurement par Attijariwafa bank tant au Maroc qu'à l'international. Ce remboursement sera effectué sur la base du plus petit des deux montants suivants : - la valeur nominale initiale réduite du montant des remboursements éventuels effectués antérieurement ; - le montant disponible après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires et des porteurs d'obligations subordonnés qui ont été émises et qui pourraient être émises ultérieurement par Attijariwafa bank tant au Maroc qu'à l'international.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

⁴ L'évolution historique du ratio sur fonds propres de base (CET 1) et du ratio de solvabilité est présentée au niveau de la section IX.5. Analyse des principaux postes de bilan (pour les ratios sur base consolidée) et au niveau de la section VIII.2.2. Maîtrise des risques – Ratios de solvabilité et dans la Partie VII. Facteurs de risque – Section VIII. Risques liés aux obligations subordonnées perpétuelles (pour les ratios sur base sociale)

Représentation de la masse des obligataires

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration tenu le 6 décembre 2016, et en attendant la tenue de l'Assemblée Générale des obligataires, le Président du Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank a désigné le Cabinet HDID Consultants représenté par M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire. Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A et B (obligations subordonnées perpétuelles), lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.

De plus, le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires et ce, dans un délai d'un an, à compter de l'ouverture de la souscription.

Droit applicable

Droit marocain.

Juridiction compétente

Tribunal de commerce de Casablanca.

Caractéristiques de la tranche B (A taux révisable annuellement, d'une maturité perpétuelle non cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées perpétuelles non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Au porteur
Plafond de la tranche	500 000 000 dirhams
Nombre maximum de titres à émettre	5 000 obligations subordonnées perpétuelles
Valeur nominale	100 000 dirhams
Prix d'émission	100%, soit 100 000 dirhams
Maturité de l'emprunt	Perpétuelle, avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5 ^{ème} année, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans.
Période de souscription	Du 14 au 16 décembre 2016 inclus
Date de jouissance	23 décembre 2016
Méthode d'allocation	Adjudication à la Française (cf. ordre de priorités accordé aux tranches dans la section « VIII.2. Modalités d'allocation » ci-dessous)
Taux d'intérêt nominal	Taux révisable annuellement Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 5 décembre 2016, soit 2,26%. Ce taux est augmenté d'une prime de risque comprise entre 150 et 170 points de base, soit entre 3,76% et 3,96%. A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe secondaire des bons du Trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours ouvrés. Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque fixée à l'issue de la période de souscription (prime de risque comprise entre 150 et 170 points de base) et sera communiqué aux porteurs d'obligations 5 jours ouvrés avant la date d'anniversaire.
Mode de calcul du taux de référence	La détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}^*)}) - 1) \times 360/k ;$ où k : maturité du taux actuariel qu'on souhaite transformer *Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.
Prime de risque	Entre 150 et 170 points de base

Date de détermination du taux d'intérêt	Le coupon sera révisé annuellement aux dates d'anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 décembre de chaque année. Le nouveau taux sera communiqué, par l'émetteur, aux porteurs d'obligations dans un journal d'annonces légales, 5 jours ouvrés avant la date d'anniversaire.
Intérêts	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 décembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 23 décembre si celui-ci n'est pas un jour de Bourse. Les intérêts des obligations subordonnées perpétuelles cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par Attijariwafa bank. Attijariwafa bank peut décider, à sa discrétion et après accord préalable de Bank Al-Maghrib, d'annuler (en totalité ou en partie) le paiement du montant des intérêts pour une période indéterminée et sur une base non cumulative et ce, en vue de faire face à ses obligations (notamment suite à une demande de Bank Al-Maghrib). Suite à cette décision, tout montant d'intérêt annulé n'est plus payable par l'émetteur ou considéré comme accumulé ou dû aux porteurs d'obligations perpétuelles. En cas d'annulation du paiement du montant des intérêts, l'émetteur est tenu d'informer, dans un délais d'au moins soixante jours calendaires avant la date de paiement, les porteurs d'obligations perpétuelles et l'AMMC, de cette décision d'annulation. Les porteurs d'obligations perpétuelles sont informés par un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant le montant des intérêts annulés, les motivations de cette décision d'annulation de paiement du montant des intérêts ainsi que les mesures correctives qui ont été mises en œuvre. La distribution des intérêts ne peut provenir que des éléments distribuables et n'est pas liée à la qualité de crédit d'Attijariwafa bank. Attijariwafa bank peut décider, à sa discrétion d'augmenter le montant du coupon à payer qui deviendra, par conséquent, supérieur au montant du coupon déterminé sur la base de la formule ci-dessous. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [Nominal x Taux facial]. Les intérêts seront calculés sur la base du dernier nominal tel que défini dans la clause « Absorption des pertes ».
Remboursement du capital	Le remboursement du capital est soumis à l'accord de Bank Al-Maghrib et se fait linéairement sur une durée minimale de 5 ans (Cf. clause de « remboursement anticipé »).

Remboursement anticipé

Attijariwafa bank s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, avant une période de 5 ans à compter de la date d'émission. Au-delà de 5 ans, le remboursement anticipé de tout ou partie du capital ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur, sous réserve d'un préavis minimum de cinq ans et après accord de BankAl-Maghrib.

Tout remboursement anticipé (total ou partiel) sera effectué proportionnellement à toutes les tranches des obligations subordonnées perpétuelles objet de la présente émission de façon linéaire sur une durée minimale de 5 ans. Les porteurs d'obligations perpétuelles seront informés du remboursement anticipé, dès la prise de décision du remboursement anticipé avec un rappel au moins soixante jours avant la date de début de ce remboursement. Ces avis seront publiés dans un journal d'annonces légales et précisent le montant et la durée et la date de début du remboursement.

L'émetteur ne peut pas procéder au remboursement anticipé total des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, tant que leur valeur nominale est dépréciée conformément à la clause « Absorption des pertes ». Dans le cas où le ratio Common Equity Tier1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur à 6,0%, sur base individuelle ou consolidée, durant la période de remboursement, ce dernier sera effectué sur la base de la valeur nominale initiale des titres.

Attijariwafa bank s'interdit de procéder au rachat des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, tant que leur valeur nominale est dépréciée conformément à la clause « Absorption des pertes ». L'émetteur est tenu d'informer l'ensemble des détenteurs des obligations subordonnées perpétuelles ayant souscrit à la présente émission, de toute éventuelle procédure de rachat par un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant le nombre d'obligations à racheter, le délai et le prix du rachat. Attijariwafa bank procédera au rachat au prorata des ordres de vente présentés (dans le cas où le nombre de titres présentés est supérieur au nombre de titres à racheter).

En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif d'Attijariwafa bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées perpétuelles seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations d'Attijariwafa bank.

Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation d'Attijariwafa bank, subordonné à toutes les autres dettes. (cf. « Rang de l'emprunt »

Absorption des pertes

Les titres sont dépréciés⁵ dès lors que le ratio Common Equity Tier1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur à 6,0%, sur base individuelle ou consolidée. Les titres sont dépréciés du montant correspondant au différentiel entre des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) théoriques permettant d'atteindre 6,0% de ratio CET 1 et les fonds propres effectifs CET 1 (après prise en compte de l'effet lié à la fiscalité).⁶

Ladite dépréciation est effectuée, dans un délai ne pouvant excéder un mois, en diminuant le nominal des titres du montant correspondant et ce, dans la limite d'une valeur nominal minimale de 50 dirhams (conformément à l'Article 292 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05).

A chaque fin de période semestrielle (dates d'arrêts semestriels de publication des ratios de solvabilité) ou à une date de calcul extraordinaire ou intermédiaire demandée par le régulateur, l'émetteur devra vérifier que le ratio Common Equity Tier 1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, respecte le niveau minimal de 6,0%, sur base individuelle et consolidée. A cet effet, Attijariwafa bank veillera au respect des exigences du régulateur en matière de déclaration des ratios de solvabilité à travers ses publications semestrielles du Pilier III (consultable sur le site web de l'émetteur) destiné à garantir une transparence de l'information financière. Ces publications seront transmises au représentant de la masse des obligataires regroupant les porteurs des obligations subordonnées perpétuelles objet de la présente émission, en même temps que le régulateur, et devront contenir le détail des ratios prudentiels (Ratio sur fonds propres de base ou CET1 et ratio de solvabilité), composition des fonds propres réglementaires ainsi que la répartition des risques pondérés. Ainsi, l'émetteur procédera à la publication, après accord préalable de son Conseil d'Administration, de son ratio de solvabilité à horizon 18 mois. Cette publication interviendra à chaque arrêté des comptes ou à une date intermédiaire en cas de survenance d'événement significatif affectant les ratios réglementaires.

En cas de non respect du ratio minimal de 6,0%, sur base individuelle ou consolidée, l'émetteur est tenu d'en informer immédiatement Bank Al-Maghrib et d'adresser aux porteurs d'obligations perpétuelles, dans un délai de 5 jours ouvrés, un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant la survenance d'évènement déclencheur du mécanisme d'absorption de perte, le montant de dépréciation de la valeur nominale des titres, la méthode de calcul de ce montant, les mesures correctives qui ont été mises en œuvre ainsi que la date à laquelle cette dépréciation prendra effet.

Après une éventuelle dépréciation de la valeur nominale des titres, et si la situation financière de l'émetteur ayant nécessité cette dépréciation s'améliore, Attijariwafa bank peut déclencher immédiatement, après accord préalable de Bank Al-Maghrib, le mécanisme d'appréciation en totalité ou en partie du nominal ayant fait l'objet de dépréciation. L'émetteur devra informer les porteurs d'obligations subordonnées perpétuelles, dans un délai d'un mois, par avis publié dans un journal d'annonces légales, de la décision d'appréciation du nominal, du montant, du mode de calcul et de la date d'effet de ladite appréciation.

En cas d'existence d'autres instruments ayant un mécanisme d'absorption de pertes, la dépréciation/appréciation de la valeur nominale sera effectuée au prorata entre tous les instruments dont le seuil de déclenchement a été franchi et ce, sur la base de la dernière valeur nominale précédent la date de déclenchement du mécanisme d'absorption de pertes.

⁵ Une éventuelle dépréciation de la valeur nominale des titres, permettrait à Attijariwafa bank de constater un produit exceptionnel qui viendrait en augmentation de son résultat net qui permettrait une amélioration de ses fonds propres.

	Les intérêts seront calculés sur la base du dernier nominal précédant la date de paiement du coupon (prenant en compte la dépréciation/appréciation du nominal). En cas de dépréciation ou d'appréciation du nominal des titres, l'émetteur doit informer l'AMMC.
Négociabilité des titres	Négociable de gré-à-gré. Les obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, ne peuvent être négociées qu'entre investisseurs qualifiés.
Clauses d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure. Au cas où Attijariwafa bank émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Le capital fait l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation d'Attijariwafa bank, les titres subordonnés perpétuels de la présente émission ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés perpétuels interviendront au remboursement après tous les autres emprunts subordonnés qui ont été émis et qui pourraient être émis ultérieurement par Attijariwafa bank tant au Maroc qu'à l'international. Ce remboursement sera effectué sur la base du plus petit des deux montants suivants : - la valeur nominale initiale réduite du montant des remboursements éventuels effectués antérieurement ; - le montant disponible après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires et des porteurs d'obligations subordonnés qui ont été émises et qui pourraient être émises ultérieurement par Attijariwafa bank tant au Maroc qu'à l'international.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

⁶ L'évolution historique du ratio sur fonds propres de base (CET 1) et du ratio de solvabilité est présentée au niveau de la section IX.5. Analyse des principaux postes de bilan (pour les ratios sur base consolidée) et au niveau de la section VIII.2.2. Maîtrise des risques – Ratios de solvabilité et dans la Partie VII. Facteurs de risque – Section VIII. Risques liés aux obligations subordonnées perpétuelles (pour les ratios sur base sociale)

Représentation de la masse des obligataires

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration tenu le 6 décembre 2016, et en attendant la tenue de l'Assemblée Générale des obligataires, le Président du Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank a désigné le Cabinet HDID Consultants représenté par M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire. Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A et B (obligations subordonnées perpétuelles), lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.

De plus, le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires et ce, dans un délai d'un an, à compter de l'ouverture de la souscription.

Droit applicable

Droit marocain.

Juridiction compétente

Tribunal de commerce de Casablanca.

V. CALENDRIER DE L'OPERATION

Le calendrier de la présente opération se présente comme suit

Ordres	Etapes	Délais
1	Obtention du visa de l'AMMC	07/12/2016
2	Publication de l'extrait de la note d'information dans un JAL	09/12/2016
3	Ouverture de la période de souscription	14/12/2016
4	Clôture de la période de souscription	16/12/2016
5	Règlement / Livraison	23/12/2016
6	Publication par l'émetteur des résultats de l'opération dans un JAL	23/12/2016

VI. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller et coordinateur global de l'opération	Attijari Finances Corp.	163, Avenue Hassan II Casablanca
Organisme chargé du placement	Attijariwafa bank	2, Boulevard Moulay Youssef Casablanca
Etablissement assurant le service financier des titres	Attijariwafa bank	2, Boulevard Moulay Youssef Casablanca

VII. MODALITES DE SOUSCRIPTION DES TITRES

VII.1. Période de souscription

La période de souscription à la présente émission débutera le 14 décembre 2016 et sera clôturée le 16 décembre 2016 inclus.

VII.2. Souscripteurs

La souscription primaire des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés ci-après :

- les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- les compagnies financières visées à l'article 20 de la loi n° 130-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- les établissements de crédit visés à l'article premier du Dahir n°1-05-178 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- les entreprises d'assurance et de réassurance agréées selon la loi n°17-99, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- la Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ;
- les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelque soit la catégorie de souscripteurs.

La négociation sur le marché secondaire des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente note d'information, est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés ci-dessus. Les teneurs de comptes, les sociétés de bourse et autres intermédiaires financiers ne doivent en aucun cas accepter des ordres d'achat (sur le marché secondaire) des obligations objet de la présente note d'information formulés par des investisseurs autres que les investisseurs qualifiés listés dans la présente note d'information.

VII.3. Identification des souscripteurs

Préalablement à la réalisation de la souscription des obligations subordonnées Attijariwafa bank par un souscripteur, l'organisme chargé du placement s'assure que le représentant bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal, soit au titre d'un mandat dont il bénéficie.

L'organisme chargé du placement demandera les documents listés ci-dessous, afin de s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories prédéfinies. A ce titre, il devra obtenir une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie, et la joindre au bulletin de souscription.

Catégorie de souscripteur	Document à joindre
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément et en plus : - Pour les fonds communs de placement (FCP), le certificat de dépôt au greffe du tribunal ; - Pour les SICAV, le modèle des inscriptions au registre de commerce.
Investisseurs qualifiés de droit marocain (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.

VII.4. Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le montant, la tranche souhaitée et le taux de souscription par pallier de prime de risque (de 1 point de base à l'intérieur de la fourchette proposée pour chaque tranche). Celles-ci sont cumulatives quotidiennement par montant et par tranche et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente note d'information.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour l'emprunt tranche A et/ou B, à taux fixe et/ou révisable annuellement.

Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la période de souscription. Tout bulletin de souscription doit être signé par le souscripteur ou son mandataire et transmis à l'organisme en charge du placement. Toutes les souscriptions doivent être faites en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

Attijariwafa bank est tenu de recueillir les ordres de souscription auprès des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs, selon le modèle joint en annexe.

Les souscripteurs adressent leurs demandes de souscription à leurs dépositaires respectifs (sans qu'il y ait obligation d'ouvrir un compte chez Attijariwafa bank), ces derniers se chargent de les transmettre à Attijariwafa bank, seul entité chargée du placement.

Par ailleurs, Attijariwafa bank s'engage à ne pas accepter de souscriptions en dehors de la période de souscription ou ne respectant pas les conditions et les modalités de souscription.

Chaque souscripteur devra :

- remettre, préalablement à la clôture de la période de souscription, un bulletin de souscription dûment signé, ferme et irrévocable, sous pli fermé auprès d'Attijariwafa bank. Dans le cas où les souscripteurs envoient les bulletins de souscriptions par fax au 05.22.29.76.56, l'organisme chargé du placement doit confirmer leur réception par communication téléphonique enregistrée ;
- formuler son (ses) ordre(s) de souscription en spécifiant le nombre de titres demandé, le montant de sa souscription, la tranche souhaitée ainsi que le taux de souscription par palier de prime de risque (de 1 point de base à l'intérieur de la fourchette proposée pour chaque tranche).

VIII. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

VIII.1. Modalités de centralisation des ordres

Au cours de la période de souscription, un état récapitulatif des souscriptions enregistrées dans la journée sera préparé par Attijariwafa bank.

En cas de non souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention « Néant ».

A la clôture de la période de souscription, soit le 16 décembre 2016, l'organisme en charge du placement devra établir un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues.

Il sera procédé, le 16 décembre 2016 à 16h00, à :

- l'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et les modalités de souscription susmentionnées ;
- la consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ;
- l'allocation selon la méthode définie dans la sous-partie « Modalités d'allocation » ci-après.

VIII.2. Modalités d'allocation

Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de 500 000 000 de dirhams, le montant adjugé pour les deux tranches confondues ne pourra, en aucun cas, dépasser 500 000 000 de dirhams pour l'ensemble de l'émission.

Dans la limite du montant de l'émission obligataire, l'allocation des obligations subordonnées se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française avec priorité à la tranche A (à taux révisable chaque 20 ans), puis à la tranche B (à taux révisable annuellement).

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour la tranche A (à taux révisable chaque 20 ans) est supérieur ou égal au montant global de l'émission, aucun montant ne sera alloué à la tranche B. Ainsi, la quantité demandée retenue pour le calcul du taux d'allocation sera égale aux souscriptions reçues pour la tranche A (à taux révisable chaque 20 ans).

Si le montant total des souscriptions est inférieur au montant maximum de l'émission, les obligations seront allouées en priorité à hauteur du montant total des souscriptions reçues pour la tranche A (à taux révisable chaque 20 ans). Le reliquat sera alloué à la tranche B (à taux révisable annuellement).

Les demandes exprimées et non rejetées seront servies jusqu'à ce que le plafond de l'émission soit atteint.

Dans la limite du montant de l'émission obligataire, l'allocation des obligations subordonnées se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française.

La méthode d'allocation relative à l'adjudication à la Française se déroule comme suit : L'organisme en charge du placement retiendra les soumissions aux taux les plus bas, à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), jusqu'à ce que le montant de l'émission soit atteint. L'organisme en

charge du placement fixera alors le taux limite de l'adjudication, correspondant au taux le plus élevé des demandes retenues. Les soumissions retenues sont entièrement servies au taux limite soit au taux le plus élevé des demandes retenues.

Ainsi, si le montant des souscriptions pour une tranche est inférieur au montant qui lui est alloué, les souscriptions reçues seront toutes allouées à hauteur des montants demandés au taux limite soit au taux le plus élevé des demandes retenues. Si par contre le montant des souscriptions pour ladite tranche est supérieur au montant qui lui est alloué, deux cas de figure pourraient se présenter :

- Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec plusieurs taux, les demandes retenues exprimées aux taux les plus bas seront servies en priorité et intégralement. Celles retenues exprimées au taux le plus élevé feront l'objet d'une allocation au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

« Quantité de titres restante / Quantité demandée exprimée au taux le plus élevé »

Le taux retenu sera égal au taux le plus élevé des demandes retenues et sera appliqué à tous les souscripteurs retenus ;

- Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec un seul taux à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), toutes les demandes retenues seront servies à ce taux, au prorata, sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

« Quantité offerte / Quantité demandée retenue »

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par palier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux taux les plus bas.

Le montant de l'opération est limité aux souscriptions effectivement reçues.

A l'issue de la séance d'allocation, un procès-verbal d'allocation sera établi par l'organisme chargé du placement.

L'allocation sera déclarée et reconnue définitive et irrévocable par l'organisme chargé du placement dès signature du procès-verbal.

VIII.3. Modalités d'annulation des souscriptions

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente note d'information est susceptible d'annulation par l'organisme en charge du placement.

IX. MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES

IX.1. Modalités de versement des souscriptions

Le règlement / livraison entre l'émetteur (Attijariwafa bank) et les souscripteurs se fera par la filière de gré à gré, à la date de jouissance, en ce qui concerne les tranches A et B, prévue le 23 décembre 2016. Les titres sont payables au comptant, en un seul versement et inscrits au nom des souscripteurs le jour du règlement / livraison, soit le 23 décembre 2016.

IX.2. Domiciliaire de l'émission

Attijariwafa bank est désignée en tant que domiciliaire de l'opération, chargée d'exécuter toutes les opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission, objet de la présente note d'information.

X. MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'opération seront publiés par l'émetteur dans un journal d'annonces légales en date du 23 décembre 2016, pour les deux tranches.

XI. FISCALITE

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XI.1. Revenus

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

XI.1.1. Personnes Résidentes

Personnes soumises à l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- la raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition à l'impôt sur les sociétés.

Sont exonérés à l'IS retenu à la source, les intérêts et autres produits similaires servis aux :

- Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (O.P.C.V.M.) régis par le dahir portant loi n°1-93-213 ;
- Fonds de placements collectifs en titrisation (F.P.C.T.) régis par la loi n°10-98 ;
- Organismes de placements en capital-risque (O.P.C.R.) régis par la loi n°41-05.

Personnes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales et personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
 - ✓ leur nom, prénom, adresse et numéro de la CIN ;
 - ✓ leur numéro d'article d'imposition à l'IR.

XI.2. Plus-values

XI.2.1. Personnes Résidentes

Personnes Morales

Conformément aux dispositions du CGI, les profits de cession des obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas, soit à l'IR soit à l'IS.

XII. LA COMMISSION RELATIVE AU VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont estimés à environ 0,2% HT du montant de l'opération. Ils comprennent notamment les charges suivantes :

- les frais légaux ;
- le conseil juridique ;

- le conseil financier ;
- les frais de placement et de courtage ;
- la communication ;
- la commission relative au visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- la commission relative à la cotation à la Bourse de Casablanca ;
- la commission relative à Maroclear.

PARTIE III : PRÉSENTATION GENERALE D'ATTIJARIWAFABANK

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Attijariwafa bank
Siège social	2, boulevard Moulay Youssef – Casablanca 20 000
Téléphone / télécopie	Téléphone : 0522.29.88.88 Télécopie : 0522.29.41.25
Site Internet	www.attijariwafabank.com
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	1911
Durée de vie de la société	31 mai 2060 (99 ans)
Registre du commerce	R.C 333 à Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social (article 5 des statuts)	« La société a pour objet de faire, en tous pays, toutes opérations de Banque, de Finance, de Crédit, de Commission et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à celles-ci, notamment les opérations suivantes, dont la liste n'a pas un caractère limitatif : ▪ recevoir du public des dépôts de fonds en compte ou autrement, productifs ou non d'intérêts, remboursables à vue, à préavis ou à terme ; ▪ escompter tous effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, effets, bons de valeurs émis par le Trésor Public ou par les Collectivités Publiques ou semi-publiques et, en général, toutes sortes d'engagements résultant d'opérations industrielles, agricoles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toutes Administrations Publiques, négocier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tous mandats, lettres de change, billets à ordre, chèques ; ▪ consentir sous des formes quelconques des crédits, avec ou sans garanties, faire des avances sur rentes marocaines et étrangères, sur valeurs émises par l'Etat, les Collectivités Publiques ou semi-publiques et sur les valeurs émises par des sociétés industrielles, agricoles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères; ▪ recevoir en dépôt tous titres, valeurs et objets; accepter ou effectuer tous paiements et recouvrements de lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, d'actions, d'obligations ou de parts bénéficiaires ; ▪ accepter, ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts toutes affectations hypothécaires et toutes autres garanties; souscrire tous engagements de garantie, cautions ou avals, opérer toutes acquisitions, ventes mobilières ou immobilières et toutes prises à bail ou locations d'immeubles ; ▪ procéder ou participer à l'émission, au placement, à l'introduction sur le marché, à la négociation de tous titres de collectivités publiques ou privées, soumissionner tous emprunts de ces collectivités, acquérir ou aliéner tous titres de rentes, effets publics, actions, parts, obligations, bons ou effets de toutes nature desdites collectivités, assurer la constitution de sociétés et accepter en conséquence tout mandat ou pouvoir, prendre éventuellement une part dans le capital desdites sociétés ;

	▪ établir en un lieu quelconque au Maroc, ou hors du Maroc, les succursales, agences, bureaux et filiales nécessaires pour effectuer les opérations indiquées ci-dessus ; ▪ prendre des participations dans des entreprises existantes ou en création, sous réserve du respect des limites fixées, par rapport à ses fonds propres et au capital social ou aux droits de votes de la société émettrice, conformément à la réglementation en vigueur. Et généralement, toute opération se rattachant à son objet social. »
Capital social à la veille de la présente opération	2 035 272 260 Dh entièrement libéré, composé de 203 527 226 actions d'une valeur nominale de 10 Dh.
Documents juridiques	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social d'Attijariwafa bank.
Liste des textes législatifs applicables à l'émetteur	De par sa forme juridique, Attijariwafa bank est régie par le droit marocain et la Loi n°17-95 promulguée par le Dahir n°1-96-124 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes tel que modifié et complété par la loi n° 20-05-78-12 ; De par son activité, Attijariwafa bank est régie par le Dahir n° 1-14-193 du 1^{er} Rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés (loi bancaire). De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : ▪ le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00 et 52-01 et 45-06 ; ▪ le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté n°1268-08 du 7 juillet 2008; ▪ le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01, 36-05 et 44-06 ; ▪ le Règlement Général approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 avril 2008 ; ▪ la circulaire de l'AMMC ; ▪ le Dahir 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables et l'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 du 09 octobre 1995 relatif au titre de créances négociables ; ▪ le Dahir n°1-96-246 du 09 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi n°43-02 ; ▪ le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;

	▪ le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain, telle que modifiée et complétée par la loi n°46-06 ; ▪ la circulaire de Bank Al Maghrib n° 2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux certificats de dépôt et son modificatif.
Régime fiscal	Attijariwafa bank est soumise, en tant que établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Casablanca.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE L'EMETTEUR

II.1. Renseignements à caractère général

Attijariwafa bank est née de la fusion de Banque Commerciale du Maroc avec Wafabank. Cette fusion a été effective au 1^{er} septembre 2004.

A la veille de la présente opération, le capital social d'Attijariwafa bank s'établit à 2 035 272 260 dirhams, entièrement libéré. Il se compose de 203 527 226 actions d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune.

II.2. Historique du capital et de l'actionnariat

Depuis 2003, Attijariwafa bank a effectué trois augmentations de capital, la plus importante étant celle réalisée à l'occasion de l'OPA/OPE/OPR sur les titres Wafabank en 2004. Le détail de ces opérations se présente comme suit :

Exercice	Nature de l'opération	Capital social (avant opération)	Prix par action	Nombre d'actions émises	Montant total du capital social (après opération)
2003	Augmentation de capital en numéraire (Emission d'actions nouvelles en paiement du dividende de l'exercice 2002)	1 325 000 000 Dh	623 Dh	435 137	1 368 513 700 Dh
2004	- Offre publique d'achat sur les titres Wafabank - Offre publique d'échange sur les titres Wafabank - Offre publique de retrait	1 368 513 700 Dh	825 Dh 7 actions BCM pour 8 actions Wafabank	5 614 459 (OPA/ OPE/OPR)	1 929 959 600 Dh
2008	Division de la valeur nominale de l'action Attijariwafa bank de 100 Dh à 10 Dh	1 929 959 600 Dh	-	173 696 364	1 929 959 600 Dh
2012	Augmentation de capital réservée aux salariés d'Attijariwafa bank et de ses filiales au Maroc	1 929 959 600 Dh	- Formule Classique : 240 Dh - Formule Plus : 290 Dh	8 247 126	2 012 430 860 Dh
2013	Augmentation de capital par conversion optionnelle de 50% au plus des dividendes 2012 en actions Attijariwafa bank	2 012 430 860 Dh	300 Dh	2 284 140	2 035 272 260

Source : Attijariwafa bank

En date du 24 novembre 2003, la Banque Commerciale du Maroc et Sopar⁷ ont conclu un accord portant sur l'acquisition par la BCM de 100% du capital d'OGM détenu par Sopar, pour un montant de 2,081 Mrds Dh⁸. Le holding OGM regroupe les participations de la famille KETTANI dans le secteur financier et contrôlait :

- 1 003 724 actions, soit 15,54% du capital de Wafabank (20,65% des droits de vote) ;
- 2 467 439 actions, soit 70,50% du capital de Wafa Assurance ; Wafa Assurance disposant elle-même d'une participation de 20,84% (26,00% des droits de vote) dans Wafabank.

A l'issue de cette opération, la BCM contrôle 36,38% du capital et 46,65% des droits de vote de Wafabank au 31 décembre 2003.

En complément de l'opération d'acquisition d'OGM, la BCM a lancé une opération d'offre publique d'achat et une offre publique d'échange visant 6 457 637 actions et représentant 100% du capital de Wafabank selon les conditions décrites ci-après :

- 825 Dh l'action dans le cadre de l'OPA ;
- parité d'échange de 7 actions BCM offertes pour 8 actions Wafabank présentées dans le cadre de l'OPE.

En réponse à l'OPA/OPE qui s'est déroulée du 26 avril 2004 au 10 mai 2004 inclus, 6 404 561 actions Wafabank ont été apportées à la Banque Commerciale du Maroc représentant 99,18% du capital et des droits de vote de Wafabank (98,78% dans le cadre de l'OPE et 0,4% dans le cadre de l'OPA).

Suite à cette opération, la Banque Commerciale du Maroc a procédé à une offre publique de retrait obligatoire, au prix unitaire de 825 Dh, sur la totalité des actions Wafabank non directement détenues

⁷ Holding détenant les participations de Feu Moulay Ali KETTANI

⁸ Acquisition par fonds propres

par elle, soit 53 076 actions demeurant en circulation. Un solde de 34 038 actions Wafabank n'ayant pas été apporté à l'opération de retrait obligatoire a été échangé selon les mêmes modalités de l'OPE, lors de la décision de fusion de BCM avec Wafabank.

En 2008, la valeur du nominale des actions formant le capital social de Attijariwafa bank a été réduite de 100 dirhams à 10 dirhams.

En 2012, Attijariwafa bank a procédé à une augmentation de capital d'un montant global de 2 100 000 000 Dh, réservée aux salariés de la société et de ses filiales au Maroc.

En 2013, Attijariwafa bank a procédé à une augmentation de son capital par conversion optionnelle de 50% au plus des dividendes 2012 en actions. Dans le cadre de cette opération, le nombre total d'actions souscrites s'élève à 2 284 140 pour un montant global de 685 242 000 dirhams (prime d'émission comprise).

Evolution de l'actionnariat (2011 – Juin 2016) : % de détention du capital et des droits de vote

	2011	2012	2013	2014	2015	juin-16
Groupe SNI	48,70%	46,80%	48,00%	47,84%	47,87%	47,87%
Compagnies d'assurances	18,30%	17,40%	17,10%	17,14%	17,14%	16,36%
Autres institutionnels	11,30%	10,90%	6,70%	6,74%	11,83%	12,93%
Actionnaires étrangers	5,60%	5,30%	5,30%	5,26%	5,26%	5,26%
Flottant	16,20%	19,50%	22,80%	23,02%	17,90%	17,58%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : Attijariwafa bank * au 31 mars 2016

Au titre de l'exercice 2010, la participation de SNI s'établit à 48,38%, contre 13,5% au 31 décembre 2009, suite notamment à la fusion absorption de ONA par SNI.

Au 30 juin 2016, la participation de SNI dans le capital d'Attijariwafa bank s'est établie à 47,87%.

II.3. Structure de l'actionariat⁹

Au 30 juin 2016, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 035 272 260 dirhams, réparti en 203 527 226 actions d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune. La répartition du capital se présente comme suit :

Actionnaires	Adresse	Nombre de titres détenus	% du capital	% des droits de vote
1- Actionnaires nationaux		157 041 206	77,16%	77,16%
1-1- Groupe SNI		97 433 137	47,87%	47,87%
SNI	Angle rue d'Alger et Duhaume - Casablanca	97 360 260	47,84%	47,84%
Divers filiales de SNI	-	72 877	0,04%	0,04%
1-2- Compagnies d'assurances		33 289 107	16,36%	16,36%
Groupe MAMDA & MCMA	16 rue Abou Inane - Rabat	15 597 202	7,66%	7,66%
RMA-Watanya	83 avenue des FAR - Casablanca	2 683 942	1,32%	1,32%
Wafa Assurance	1 rue Abdelmoumen - Casablanca	13 456 468	6,61%	6,61%
Axa Assurances Maroc	120 avenue Hassan II - Casablanca	1 551 495	0,76%	0,76%
1-3- Autres institutionnels		26 318 962	12,93%	12,93%
Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	140 Place My El Hassan - Rabat	3 576 531	1,76%	1,76%
Wafa Corp	42 bd Abdelkrim Al Khattabi - Casablanca	58 466	0,03%	0,03%
Caisse Marocaine de Retraite	2 avenue des Alaouites - Rabat	4 405 769	2,16%	2,16%
CIMR	100 Bd Abdelmoumen - Casablanca	7 860 780	3,86%	3,86%
RCAR	Hay Riad - BP 2038 - Rabat	10 417 416	5,12%	5,12%
2- Actionnaires Etrangers		10 715 614	5,26%	5,26%
Santusa Holding	Paseo de la Castellana n°24 - Madrid (Espagne)	10 715 614	5,26%	5,26%
3- Flottant		35 770 406	17,58%	17,58%
OPCVM et autres	NA*	31 854 181	15,65%	15,65%
Personnel de la banque	NA*	3 916 225	1,92%	1,92%
Total		203 527 226	100,00%	100,00%

Source : Attijariwafa bank - * Non applicable

⁹ SNI est devenue l'actionnaire de référence de Attijariwafa bank à hauteur de 47,84 %, suite essentiellement à la fusion absorption de ONA par SNI, intervenue au 31 décembre 2010.

Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

SNI

Activité	Holding
Chiffre d'affaires social au 31.12.2015 - Mdh	209,2
Résultat net social au 31.12.2015 - Mdh	2 236,1
Situation nette social au 31.12.2015 - Mdh	47 099,0
Actionnariat au 31.12.2015	COPROPAR : 42,03%
	GROUP INVEST : 6,77%
	Siger : 4,83%
	Investisseurs institutionnels : 36,65%
	Autres investisseurs : 9,72%

Source : SNI

MAMDA

Activité	Assurance
Chiffre d'affaires consolidé au 31.12.2015- Mdh	846,9
Résultat net consolidé au 31.12.2015 - Mdh	157,2
Situation nette consolidée au 31.12.2015 - Mdh	4 859,56
Actionnariat au 31.12.2015	Sociétaires

Source : Attijariwafa bank

MCMA

Activité	Assurance
Chiffre d'affaires consolidé au 31.12.2015 - Mdh	1 606,8
Résultat net consolidé au 31.12.2015 - Mdh	316,5
Situation nette consolidée au 31.12.2015 - Mdh	5 064,8
Actionnariat au 31.12.2015	Sociétaires

Source : Attijariwafa bank

Santander Group

Santusa Holding porte les participations du Groupe Santander dans Attijariwafa bank.

Activité	Banque
Produit Net Bancaire consolidé au 31.12.2015	42 612 M€ (soit près de 460,9 Mrds Dh)
Résultat net part du groupe au 31.12.2015	6 566 M€ (soit près de 71,0 Mrds Dh)
Situation nette consolidée au 31.12.2015	102 402 M€ (soit près de 1 007,7 Mrds Dh)
Actionnariat au 31.12.2015	Conseil d'administration : 1,24%
	Investisseurs institutionnels : 56,25%
	Particuliers : 42,51%

Source : Santander Group Results 4Q 2015

Wafa Assurance

Activité	Assurance
Chiffre d'affaires au 30.06.2016 – Mdh	3 763
Résultat net au 30.06.2016- Mdh	513
Situation nette au 30.06.2016- Mdh	4 853
Actionnariat au 30.06.2016	Omnium de Gestion Marocain (OGM) : 79,29%*
	Divers actionnaires : 20,71%

Source : Attijariwafa bank

*Au 30 juin 2016, OGM est détenue à hauteur de 100% par Attijariwafa bank. A noter qu'en octobre 2016, Attijariwafa bank et SNI ont annoncé la formation d'une alliance, à partir de 2017, dans les métiers de l'assurance en devenant co-actionnaires à parts égales de Wafa Assurance. Cette opération sera réalisée par la prise de participation de SNI à hauteur de 50% dans le capital de la holding OGM qui détient 79,29% de Wafa Assurance.

II.4. Pactes d'actionnaires

Néant.

II.5. Nantissements d'actions

Néant.

III. MARCHÉ DES TITRES D'ATTIJARIWAFABANK

III.1. Caractéristiques des actions Attijariwafa bank

Les actions Attijariwafa bank sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le code 20 500 (ATW J 010703). Au 30 juin 2016, le flottant du titre Attijariwafa bank s'élève à près de 17,58% du capital social de la banque.

La croissance du cours du titre Attijariwafa bank ressort à près de -1,8% depuis le 31 décembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015, et elle s'est établie à 5,1% entre le 31 décembre 2015 et le 29 septembre 2016.

En septembre 2008, Attijariwafa bank a ramené le montant nominal de l'action à 10 Dh au lieu de 100 Dh. Cette réduction a eu pour effet de multiplier par 10 le nombre d'actions formant le capital social de la banque et s'est traduit, en conséquence, par la création de 192 995 960 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, en remplacement des 19 299 596 actions anciennes de 100 dirhams chacune. Les actions nouvelles sont attribuées aux actionnaires d'Attijariwafa bank, à raison de 10 actions nouvelles en remplacement d'une action ancienne.

III.2. Émission de titres de créances

Emprunts obligataires

En février 2007, Attijariwafa bank a émis deux emprunts obligataires subordonnés portant sur un montant global de 2 Mrds Dh, avec un taux nominal de 3,85%, réservés aux investisseurs institutionnels. Le montant global de l'opération fut réparti, à parts égales, en un emprunt coté à la Bourse de Casablanca, et en un emprunt non coté.

Le 12 novembre 2007, Attijariwafa bank a émis deux emprunts obligataires subordonnés d'un montant global d'1 milliard de dirhams avec un taux nominal de 5,10%. Le montant global de l'opération fut réparti en un emprunt coté à la Bourse de Casablanca, d'un montant de 800 Mdh et un emprunt non coté, d'un montant de 200 Mdh.

En juin 2008, la banque a émis un emprunt obligataire subordonné non coté, d'un montant d'un milliard de dirhams, avec un taux nominal de 4,60%, réservé aux investisseurs institutionnels.

En décembre 2008, la banque a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de 2 Mrds Dh dont une partie au taux nominal de 5,60% et une partie à taux révisable annuellement. L'emprunt obligataire subordonné a été proposé sous forme de quatre tranches dont seules deux ont été souscrites.

En juin 2009, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant global d'un milliard de dirhams, dont une partie au taux nominal de 5,00% et une partie à taux révisable annuellement. L'emprunt obligataire subordonné a été proposé sous forme de quatre tranches, dont trois ont été souscrites (seule la tranche cotée, au taux révisable annuellement, n'a pas été souscrite).

En décembre 2009, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant global d'un milliard de dirhams, dont une partie au taux nominal de 4,76% et une partie à taux révisable annuellement. L'emprunt obligataire subordonné a été proposé sous forme de quatre tranches, dont deux ont été souscrites. Seules les deux tranches non notées ont été souscrites (tranche non cotée au taux fixe et tranche non cotée au taux révisable annuellement).

En juin 2010, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant global d'un milliard deux cent Mdh, dont une partie au taux nominal de 4,78% et une partie à taux révisable annuellement. L'emprunt obligataire subordonné a été proposé sous forme de quatre tranches, dont deux cotées et deux autres non cotées. Toutes les tranches ont été souscrites.

En juin 2011, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant global d'un milliard de dirhams, dont une partie au taux nominal de 4,77% et une partie à taux révisable annuellement. L'emprunt obligataire subordonné a été proposé sous forme de quatre tranches, dont trois ont été souscrites (seule la tranche cotée, au taux révisable annuellement, n'a pas été souscrite).

En mai 2013, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant global d'un milliard deux cent cinquante Mdh, dont une partie au taux nominal de 5,60% et une partie à taux révisable annuellement. L'emprunt obligataire subordonné a été proposé sous forme de quatre tranches, dont deux ont été souscrites (la tranche cotée à taux fixe et la tranche non cotée au taux révisable annuellement). La prime de risque proposée dans le cadre de cette opération est de 75 pbs.

En décembre 2014, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant global d'un milliard deux cent Mdh, dont une partie au taux nominal de 4,75% et une partie à taux révisable annuellement. L'emprunt obligataire subordonné a été proposé sous forme de quatre tranches, dont trois ont été souscrites (la tranche cotée à taux fixe, la tranche non cotée à taux fixe et la tranche non cotée au taux révisable annuellement). La prime de risque proposée dans le cadre de cette opération est de 100 pbs.

En décembre 2015, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant global d'un milliard de dirhams. Cet emprunt obligataire subordonné a été proposé sous forme de six tranches, dont quatre tranches ayant une maturité de 7 ans (dont une partie au taux nominal de 4,13% et une partie à taux révisable annuellement) et deux tranches ayant une maturité de 10 ans (au taux nominal de 4,52%). Seule une tranche cotée ayant une maturité de 7 ans à taux révisable annuellement n'a pas été souscrite.

En juin 2016, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant global d'un milliard de dirhams. Cet emprunt obligataire subordonné a été proposé sous forme de six tranches, dont quatre tranches ayant une maturité de 7 ans (dont une partie au taux nominal de 3,34% et une partie à taux révisable annuellement) et deux tranches ayant une maturité de 10 ans (au taux nominal de 3,74%). Seules deux tranches cotées ayant une maturité de 7 ans n'ont pas été souscrites.

L'état des titres de créances émis par Attijariwafa bank depuis l'exercice 2007 se présente comme suit :

Montant de l'émission (en Kdh)	Date de l'émission	Cotation de la tranche	Nominal (en Dh)	Taux d'intérêt	Maturité	Remboursement	Echéance
1 000 000							
800 000	2007	Cotée	100 000	5,10%	10 ans	In fine	26/11/2017
200 000	2007	Non cotée	100 000	5,10%	10 ans	In fine	26/11/2017
2 000 000							
500 400	2008	Cotée	100 000	5,60%	10 ans	In fine	26/12/2018
620 000	2008	Non cotée	100 000	5,60%	10 ans	In fine	26/12/2018
879 600	2008	Non cotée	100 000	Révisable annuellement	10 ans	In fine	26/12/2018
1 000 000							
205 000	2009	Cotée	100 000	5,00%	10 ans	In fine	29/06/2019
505 000	2009	Non cotée	100 000	5,00%	10 ans	In fine	29/06/2019
290 000	2009	Non cotée	100 000	Révisable annuellement	10 ans	In fine	29/06/2019
1 000 000							
50 000	2009	Non cotée	100 000	4,76%	7 ans	In fine	29/12/2016
950 000	2009	Non cotée	100 000	Révisable annuellement	7 ans	In fine	29/12/2016
1 200 000							
80 300	2010	Cotée	100 000	4,78%	7 ans	In fine	29/06/2017
642 900	2010	Non cotée	100 000	4,78%	7 ans	In fine	29/06/2017
30 600	2010	Cotée	100 000	Révisable annuellement	7 ans	In fine	29/06/2017
446 200	2010	Non cotée	100 000	Révisable annuellement	7 ans	In fine	29/06/2017
1 000 000							
87 200	2011	Cotée	100 000	4,77%	7 ans	In fine	30/06/2018
114 500	2011	Non cotée	100 000	4,77%	7 ans	In fine	30/06/2018
798 300	2011	Non cotée	100 000	Révisable annuellement	7 ans	In fine	30/06/2018
1 250 000							
540 000	2013	Cotée	100 000	5,60%	5 ans	In fine	27/05/2018
710 000	2013	Non cotée	100 000	Révisable annuellement	5 ans	In fine	27/05/2018
1 200 000							
45 600	2014	Cotée	100 000	4,75%	10 ans	In fine	22/12/2024
834 400	2014	Non cotée	100 000	4,75%	10 ans	In fine	22/12/2024
320 000	2014	Non cotée	100 000	Révisable annuellement	10 ans	In fine	22/12/2024
1 000 000							
64 800	2015	Cotée	100 000	4,13%	7 ans	In fine	22/12/2022
192 700	2015	Non cotée	100 000	4,13%	7 ans	In fine	22/12/2022
154 300	2015	Non cotée	100 000	Révisable annuellement	7 ans	In fine	22/12/2022
64 600	2015	Cotée	100 000	4,52%	10 ans	In fine	22/12/2025
523 600	2015	Non cotée	100 000	4,52%	10 ans	In fine	22/12/2025
1 000 000							
1 200	2016	Non cotée	100 000	3,34%	7 ans	In fine	22/12/2023
240 800	2016	Non cotée	100 000	Révisable annuellement	7 ans	In fine	22/12/2023
100 000	2016	Cotée	100 000	3,74%	10 ans	In fine	22/12/2026
658 000	2016	Non cotée	100 000	3,74%	10 ans	In fine	22/12/2026

Source : Attijariwafa bank

Au 30 septembre 2016, l'encours des emprunts obligataires d'Attijariwafa bank s'élève à 11 650 Mdh.

Certificats de dépôts¹⁰

Au 30 septembre 2016, l'encours de certificats de dépôts d'Attijariwafa bank s'établit à 7,553 Mrds Dh. Le plafond du programme d'émission de certificats de dépôts s'élève à 20,0 Mrds Dh.

IV. NOTATIONS D'ATTIJARIWAFABANK¹¹

IV.1. Notation de Standard & Poor's du 09 décembre 2015

STANDARD & POOR'S

23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - France

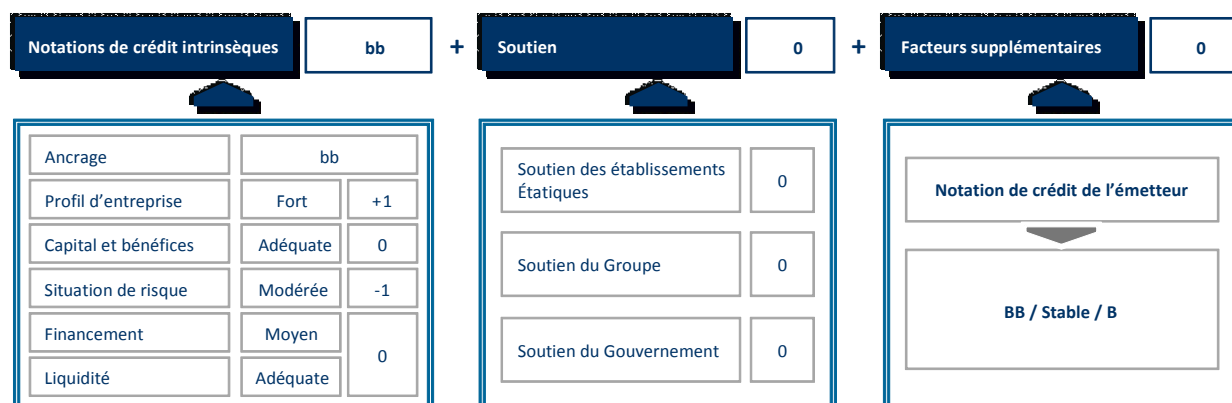
Tél. : 00.33.1.44.20.66.50

Fax : 00.33.1.44.20.66.51

Adresse électronique : FIG_Europe@standardandpoors.com

Ce rapport de notation correspond à la version traduite du texte intégral transmis par l'agence de notation Standard & Poor's.

Notation Attijariwafa bank



Source : Standard & Poor's

Eléments clés de la notation

Forces	Faiblesses
- une position commerciale de leader au sein du système bancaire marocain ; - une diversification adéquate des activités ; - une stratégie bien définie.	- des besoins substantiels de financement et une dépendance du financement de la banque centrale ; - une stratégie d'expansion régionale ambitieuse susceptible d'augmenter le niveau de risques opérationnels et de crédit ; - capital de qualité modéré.

Perspective : Stable

La perspective stable sur Attijariwafa Bank (AWB) Maroc reflète l'avis de Standard & Poor's Ratings Services qu'AWB maintiendra son profil d'entreprise solide pendant les 12 prochains mois. En outre, nous estimons que la stratégie d'expansion géographique d'AWB ne mènera pas à une détérioration significative de la qualité de ses actifs et de sa capitalisation durant cette période.

La notation d'AWB pourrait être impactée si le ratio Risk Adjusted Capital (RAC), l'outil de mesure de la capitalisation de Standard & Poor's, descendait en dessous de 5%. En particulier, toute importante acquisition future pourrait potentiellement impacter la capitalisation si elle n'est pas compensée par une augmentation du capital. Nous pouvons également revoir à la baisse nos notations sur la banque si la

¹⁰ Source : Attijariwafa bank

¹¹ Attijariwafa bank s'est engagée à procéder à sa notation pour les exercices 2015, 2016 et 2017 par une agence de notation internationale reconnue par le AMMC.

qualité de son actif venait à se détériorer significativement, ou si sa stratégie d'expansion devenait plus risquée que nous ne l'anticipions actuellement.

Bien que cela soit peu probable durant les 12 prochains mois, une amélioration significative de la qualité de l'actif, couplée à une réduction du risque lié à son expansion, ou à sa capitalisation, pourrait mener à une action positive sur la notation d'AWB. De même, nous aurions révisé notre perspective sur AWB à « positive », si nous révisions à « positive » notre perspective sur la notation à long-terme de la monnaie locale marocaine, toutes autres choses égales par ailleurs.

IV.2. Notation de Capital Intelligence du 31 août 2016 (extrait traduit)

CAPITAL INTELLIGENCE

Oasis Complex, Block E Gladstone Street P.O Box 53585 CY 3303 Limassol - Chypre

Tél. : 00.357.25.34.23.00

Fax : 00.357.25.81.77.50

Adresse électronique : capital@ciratings.com

	Notations			Principaux agrégats financiers				
	Courant	Précédent	Dernière variation		2015	2015	2014	2013
				En millions	USD	MAD	MAD	MAD
Souveraine	NN*			Total actifs	2 905	288 121	288 818	29 235
Devises				Solde net moyen des prêts	16 561	16 425	170 228	168 897
Long terme	BBB-	-	-	Dépôts clients	20 262	200 959	19 072	174 135
Court terme	A3	-	-	Total fonds propres (FP)	3 088	30 623	28 988	27 377
Solidité financière	BBB	-	-	Résultat brut	1 109	11 003	11 511	10 126
				Résultat net	370	3 665	3 545	3 289
				<i>Taux de change :</i>				
				USD/MAD		9.92	9.07	8.15
				En %				
Soutien	2	-	-	Prêts Non Rentables /solde brut des prêts		6.40	5,75	4.58
				Réserves pour créances douteuses / NPL		94.17	91.68	98.64
				Ratio d'adéquation FP		12.90	12.60	12.23
Perspectives				Prêts nets/fonds stables		70.61	76.20	82.58
Devises	Stable	-	-	Marge d'intérêts nette		2.34	2.26	2.30
Solidité financière	Stable	-	-	Coût/revenu		37.46	34.11	36.90
				Rendement de l'actif moyen		1.27	1.22	1.16

* Non noté publiquement / note souveraine attribuée en interne

Facteurs de notation

Facteurs favorables :

- franchise bancaire très solide localement, leader du marché dans la plupart des activités bancaires au Maroc, particulièrement pour les dépôts et les prêts ;
- long historique de solide profitabilité, conforté par un faible coût des fonds ;
- amélioration continue des liquidités. Bon niveau d'actifs liquides et solides ratios de liquidité basés sur les prêts ;
- management bien perçu.

Facteurs défavorables

- prêts non rentables (PNR) en augmentation. Toutefois, le taux d'accroissement s'est réduit et les pertes sur prêts sont acceptables ;
- environnement économique et opérationnel contraignant. La croissance des actifs demeure faible au Maroc.

Logique de notation

Attijariwafa Bank (AWB) est la banque leader au Maroc, et possède une franchise bancaire très solide localement, avec une part de marché avoisinant le quart des actifs, prêts et dépôts du secteur. Sa performance, y compris en 2015, continue à être globalement satisfaisante. AWB bénéficie d'un très bon management et ses stratégies sont claires et bien définies. Son profil de performance financière demeure solide. La qualité de l'actif de la banque est satisfaisante, mais les PNR continuent à augmenter en raison de l'environnement opérationnel contraignant au Maroc, et d'une certaine pression émanant du segment des prêts aux entreprises. Toutefois, le taux d'accroissement des PNR a significativement baissé en 2015 et la couverture des pertes sur prêts s'est améliorée.

La situation des fonds propres de la banque est satisfaisante, le ratio d'adéquation du capital étant à un niveau satisfaisant et en croissance constante durant les dernières années. Sa situation de liquidité est bonne, celle-ci s'étant à nouveau améliorée en 2015, AWB enregistrant une hausse modérée des dépôts clients, en conjonction avec une réduction du portefeuille de créances. La demande de crédit a été faible au Maroc depuis un certain temps, même si le secteur a enregistré une légère hausse en 2015. AWB a adopté une approche plus prudente, les ratios prêts/dépôts et prêts/fonds stables s'étant tous deux améliorés.

L'assiette des actifs liquides de la banque, principalement des bons du Trésor marocain, demeure significative, à un niveau équivalent au tiers du bilan, et apporte un soutien efficace. La rentabilité d'AWB a été raisonnable depuis quelques années, même si la rentabilité opérationnelle a décliné en 2015, principalement en raison d'une réduction du revenu hors-intérêts. Ceci était dû en partie aux gains élevés enregistrés durant l'année précédente, liés à son portefeuille de titres publics, la courbe de rendement ayant évolué de manière avantageuse.

Quoi qu'il en soit, la croissance de l'actif demeure faible, créant par là une pression. Les retours sur investissements demeurent confortables et au-dessus de la moyenne du secteur. A un niveau consolidé, prenant en considération les opérations en Afrique et à l'international, la performance est restée solide en 2015.

La note de solidité financière d'AWB est maintenue à "BBB", appuyée par le profil financier global de la banque, incluant un solide niveau de capitalisation, un bon provisionnement, une rentabilité raisonnable et un haut niveau de liquidité. La notation est impactée par la hausse du niveau des Prêts Non Rentables (PNR), la faible croissance de l'actif et des conditions économiques qui demeurent contraignantes. La perspective pour la note de solidité financière est « stable ». Les notations en devises à long et court termes d'AWB sont maintenues à, respectivement, « BBB- » et « A3 », avec une perspective « stable » et ce, pour les mêmes raisons. Les notations en devises d'AWB sont impactées par l'évaluation réalisée en interne par CI, portant sur le risque de crédit souverain. La note de soutien est maintenue à « 2 », ce qui reflète le solide profil de propriété de la banque ainsi que sa position de marché dominante et la très grande probabilité de soutien de la part des autorités, en cas de besoin.

Perspectives de performance

AWB conserve de solides performances et Capital Intelligence prévoit un maintien de celles-ci en 2016, avec un niveau de rendement similaire. La banque est appuyée par sa solide franchise bancaire locale, sa position de marché dominante sur tous les segments bancaires marocains et un solide profil financier. La majorité de ses fonds, à bas coûts, proviennent des dépôts de clients locaux – une base stable, étant données la taille et l'implantation de la banque. Cette position favorable en termes de coûts de financement renforce le niveau de rendement d'AWB, supérieur à la moyenne du secteur. Il est prévu que la banque maintienne sa position de leader, en termes de dépôts clients. L'accroissement du niveau des prêts s'est affaibli durant les trois dernières années et a enregistré un déclin en 2015, ce qui reflète la combinaison entre un environnement opérationnel contraignant – particulièrement concernant les projections de croissance économique à long terme – et une approche prudente du Management. La croissance à long terme devrait être de retour en 2016, mais demeurera modeste. L'un des principaux challenges auxquels devra faire face la banque sera le niveau accru des PNR. Le rythme de croissance des PNR a cependant décliné en 2015 et devrait être similaire, voire inférieur, en 2016, aidé en cela par la réduction du nombre de prêts durant les récentes années.

En termes d'économie domestique, le rythme de croissance réelle du PIB sera amené à ralentir cette année, en raison d'une plus faible croissance du secteur agricole. L'impact d'une faible demande extérieure de la part de partenaires commerciaux clés – notamment l'UE- va continuer d'affecter la demande agrégée et, par-là, la croissance de l'actif et du crédit. Les fondamentaux de l'économie marocaine et ses indicateurs clés demeurent toutefois acceptables.

V. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE D'ATTIJARIWAFABANK

V.1. Conseil d'Administration

Au 30 juin 2016, Attijariwafa bank est administrée par un Conseil d'Administration composé de 10 membres et présidé par Monsieur Mohamed EL KETTANI.

Administrateurs	Date de nomination*	Expiration du mandat
M. Mohamed EL KETTANI Président du Conseil d'Administration	2014	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019
M. Antonio ESCAMEZ TORRES Vice-Président, Conseiller Directeur Général	2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017
SIGER Représentée par M. Mounir EL MAJIDI Président Directeur Général	2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020
SNI Représentée par M. Hassan OURAGLI Président Directeur Général	2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. José REIG Administrateur, Directeur Général Adjoint Santusa Holding	2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017
M. Abed YACOUBI SOUSSANE Administrateur, Président MAMDA-MCMA	2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Aldo OLCESANTONJA Administrateur indépendant	2014	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019
Santander Représenté par M. Jose Manuel VARELA Directeur Général Adjoint	2014	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019
M. Abdelmjid TAZLAOUI Administrateur	2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Aymane TAUD Administrateur	2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021
Mme Wafaa GUESSOUS Secrétaire du Conseil	2000	-

Source : Attijariwafa bank - * Nomination ou renouvellement de mandat

Il n'existe aucun lien d'alliance ou de parenté des administrateurs avec des dirigeants d'Attijariwafa bank.

En outre, un règlement intérieur définit les missions ainsi que les modalités d'organisation et de tenue des réunions. Il précise également les missions et les modalités de travail des comités spécialisés.

La charte de l'administrateur regroupe l'ensemble des droits et obligations liés à la fonction d'administrateur, notamment sur le plan de la confidentialité des informations, de la gestion des conflits d'intérêts et des opérations portant sur la valeur de la banque.

V.2. Autres mandats d'administrateur du Président Mohamed EL KETTANI

M. Mohamed EL KETTANI, Président Directeur Général d'Attijariwafa bank est également administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Wafasalaf	Administrateur
Wafa Immobilier	Administrateur
Wafabail	Administrateur
Wafacash	Administrateur Conseil de Surveillance
Dar Assafa	Président
Wafa courtage	Administrateur
Attijari Finances Corp.	Président
Wafa Assurance	Administrateur et Représentant OGM
Attijari Invest	Administrateur
Wafa Investissement	Administrateur
Wafa Gestion	Administrateur
Wafa Trust	Administrateur
Attijari Capital Développement	Administrateur
Attijari International Bank	Administrateur
Attijariwafa bank Europe	Administrateur
Attijari bank Tunisie	Représentant Attijariwafa bank
CBAO Groupe Attijariwafa bank	Représentant permanent Attijariwafa bank
CDS (Crédit du Sénégal)	Administrateur
SIB (Société Ivoirienne de Banque)	Administrateur
UGB (Union Gabonaise de Banque)	Administrateur
CDC (Crédit du Congo)	Administrateur
SCB (Société Commerciale de Banque Cameroun)	Administrateur
BIM (Banque Internationale pour le Mali)	Administrateur
Attijari bank Mauritanie	Administrateur
Andalucarthage	Administrateur Représentant Attijariwafa bank
Attijari Africa	Administrateur
Attijari IT Africa	Administrateur
Attijari CIB Africa	Administrateur
Attijari Opérations Africa	Administrateur
BIA Togo	Administrateur
Wafa IMA Assistance	Administrateur
OGM SA	Président
Wfacorp	Président
BCM Corporation	Président
Fondation AWB	Président
Fondation Actua	Président
Somed	Administrateur
SNI	Administrateur Représentant Attijariwafa bank
Société Hospitality Holding	Administrateur Représentant Attijariwafa bank
Société d'Aménagement du Parc de Nouaceur	Administrateur Représentant Attijariwafa bank
GPBM	Vice-Président Délégué
CIMR	Administrateur Représentant OGM
Fondation Mohammed V pour la Solidarité	Administrateur
Université Al Akhawayn	Administrateur
Dar Addamane	Président du Conseil d'Administration
OPTORG	Membre du Conseil de Surveillance
Nouvelles Sidérurgies Industrielles	Représentant Attijariwafa bank

Source : Attijariwafa bank

VI. ORGANES DE DIRECTION

VI.1. Organisation

L'organisation d'Attijariwafa bank vise à placer le client au centre des préoccupations du groupe, dans une optique de cross-selling, et à assurer un service conforme aux meilleurs standards, grâce à une technologie à la pointe de l'innovation.

Son fonctionnement s'articule autour des principaux axes suivants :

▪ **Pôle Banque de Détail :**

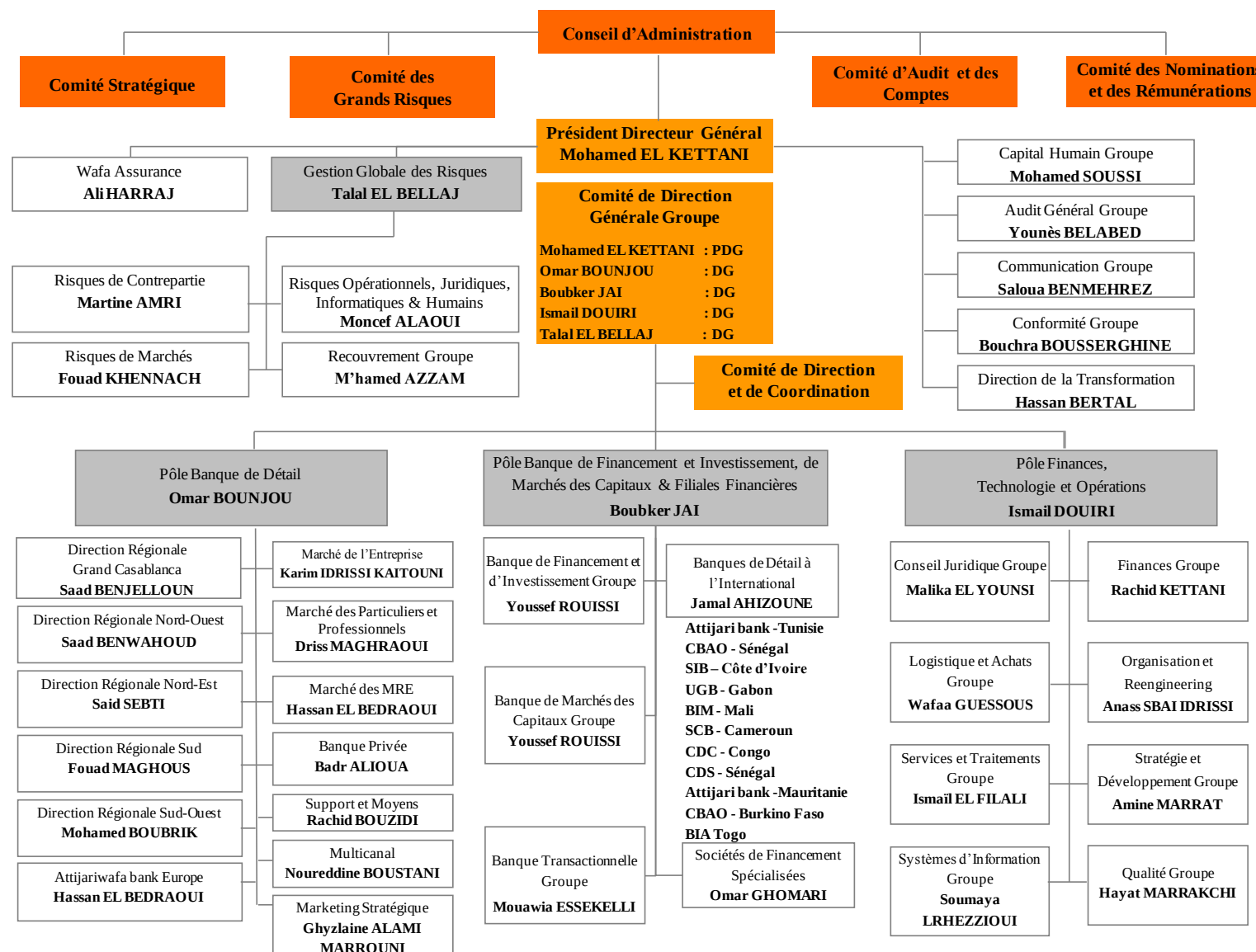
- ✓ unification des réseaux « entreprises et particuliers » sous des Directions Régionales ayant une autonomie de pilotage accrue. Ainsi, chaque Direction Régionale a la responsabilité de réseaux étendus d'agences particuliers (résidents et MRE) et professionnels, de centre d'affaires et de succursales entreprises. En outre, les Directeurs Régionaux représentent la Direction Générale de la banque au niveau de leurs régions respectives, aussi bien vis-à-vis des Autorités que vis-à-vis des clients et partenaires ;
- ✓ renforcement des capacités d'intervention des Directions des Marchés, ayant une couverture nationale, comme un interlocuteur fort vis-à-vis des Directions Régionales pour la fixation des objectifs de production et de rentabilité ainsi que le co-pilotage des réalisations ;
- ✓ Chaque région disposera de sa propre équipe de supports et moyens, reportant fonctionnellement aux entités centrales associées (ex : risque, capital humain, logistique, etc...) et bénéficiera de l'animation centrale pour les produits bancaires, et de l'animation régionale des filiales pour les produits associés.

▪ **Pôle Banque de Financement & Investissement, Marchés des Capitaux et Filiales Financières :**

- ✓ renforcement des organisations les plus porteuses de synergies comme la Banque des Marchés de Capitaux Groupe, la Banque de Détail à l'International et les Filiales para-bancaires et financières ;
- ✓ affirmation du caractère international de certaines activités, comme la Banque de Financement & d'Investissement, résultant du regroupement entre la Banque de Financement et la Banque d'Investissement actuelles ;
- ✓ création d'une organisation dédiée, « Banque Transactionnelle Groupe » qui regroupe les différentes compétences associées en provenance de différentes entités de la Banque, dont l'international et la Gestion des Flux.

▪ **Pôle Finances, Technologie et Opérations** a fait l'objet, au même titre que les entités rattachées au Président Directeur Général et le Comité de Direction Général, d'ajustements organisationnels en cohérence avec la finalité de la nouvelle organisation et reflète l'attachement aux principes généraux que sont : l'optimisation de l'efficacité organisationnelle, le développement permanent des talents managériaux et la valorisation des contributions au développement du groupe.

L'organigramme du groupe Attijariwafa bank, à la veille de la présente opération, se décline comme suit :



Source : Attijariwafa bank

VI.2. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Mohamed EL KETTANI : Président Directeur Général

Depuis sa nomination en septembre 2007, en tant que Président Directeur Général du Groupe Attijariwafa bank, Mohamed EL KETTANI, a conduit le développement du Groupe bancaire et financier, tant au niveau national que régional, pour le hisser au premier rang des banques du Maghreb et 6ème en Afrique.

Diplômé ingénieur de l'ENSTA-Paris, Mohamed EL KETTANI entame sa carrière bancaire en 1984 en intégrant la Banque Commerciale du Maroc -BCM-.

Il a exercé différentes responsabilités dans les différents métiers de la banque et de la finance, il a dirigé en 2004 le programme de fusion et de rapprochement entre BCM et Wafabank qui a donné naissance à Attijariwafa bank; couronné par sa nomination en tant que Directeur Général de la banque.

Sous sa présidence, le Groupe Attijariwafa bank a réalisé le déploiement du plan de développement stratégique « Attijariwafa 2012 » qui a permis au Groupe de conforter son leadership sur le marché marocain et lui donner un positionnement de référence à l'échelon Africain.

En 2016, un nouveau plan stratégique « Energies 2020 » a été lancé ayant pour objectif de recentrer la banque sur ses ressources pour servir au mieux ses clients, et poursuivre son développement à l'international, dans un contexte caractérisé par de profondes mutations économiques et technologiques.

Le Groupe opère actuellement dans 25 pays dont 14 pays en Afrique où il dispose du 1^{er} réseau bancaire avec 3 844 agences et emploie 17 367 personnes.

Mohamed EL KETTANI, est également Vice-président délégué du Groupement Professionnel des Banques du Maroc et Administrateur de plusieurs sociétés.

Décoré Officier de l'Ordre du Trône, par S.M Le Roi Mohammed VI, Commandeur de l'ordre national du mérite de la République du Sénégal, et des insignes d'Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur de la République Française, Mohamed EL KETTANI est âgé de 58 ans, marié et père de trois enfants.

M. Omar BOUNJOU : Directeur Général - Pôle Banque de Détail

Ingénieur des Ponts et Chaussées (ENPC Paris) et Docteur en Economie (Université Panthéon – Sorbonne), M. Omar BOUNJOU a intégré le Groupe en 1988 en tant que Directeur Général de Wafasalaf.

M. Omar BOUNJOU a occupé les postes de Directeur Général de Wafa Immobilier, Directeur Marketing et Communication de Wafabank puis Directeur Général Adjoint en charge du Réseau Particuliers, Professionnels et PME.

Depuis la fusion et à partir de 2004, M. Omar BOUNJOU occupe le poste de Directeur Général du Groupe en charge de la Banque de Détail (Particuliers, Entreprises, MRE et Banque Privée).

M. Boubker JAI : Directeur Général - Pôle Banque de financement & Investissement, Marchés des Capitaux et Filiales Financières (60 ans)

Diplômé de l'Ecole Centrale de Paris en 1979 et titulaire d'un doctorat obtenu en 1981, M. Boubker Jai entame sa carrière professionnelle dans une société de services informatiques parisienne.

De retour au Maroc, il intègre la Banque Commerciale du Maroc en octobre 1984 en qualité de Chargé de Mission auprès du Président, responsable de projets ayant trait à la modernisation des structures et moyens de la banque, dont notamment la conception et la mise en œuvre du schéma directeur d'organisation et d'informatique.

Il accède à la direction de l'Informatique et de l'Organisation en 1988 et entame alors la refonte complète du système d'information de la banque. Parallèlement, il conduit en 1992, le projet de fusion absorption de la Société de Banque et de Crédit.

Une année plus tard, ses responsabilités sont élargies à la stratégie et en 1995, il est nommé Directeur Général Adjoint. En février 2001, il prend en charge la Direction Générale de l'Exploitation, et en mars 2003, il est promu Directeur Général, responsable du pôle « Banque de Détail ».

En janvier 2004, à l'annonce de la fusion entre la Banque Commerciale du Maroc et Wafabank, M. Jai prend en charge les fonctions supports et moyens du nouvel ensemble (Système d'Information Groupe, Back office, Finances Groupe, Logistique et Achats Groupe) ainsi que les filiales parabancaires (Wafasalaf, Wafabail, Wafa Immobilier, Wafacash, Wafa LLD et Attijari Leasing). Il a assuré en outre avec succès la direction du programme d'intégration des deux banques.

En décembre 2005, M. Boubker JAÏ se verra confier la responsabilité de l'ensemble des activités transverses (Risques, Ressources Humaines Groupe, Système d'Information Groupe, Back-office, Finances Groupe, Logistique et Achats Groupe, Recouvrement Groupe).

Depuis décembre 2007, M. Boubker JAÏ est Directeur Général en charge du pôle Banque de Financement et Investissement, de Marchés des Capitaux et Filiales bancaires & parabancaires. Il est également Président ou Administrateur de plusieurs filiales au Maroc notamment Wafasalaf, Wafacash, Wafa Immobilier, Wafabail, Wafa Gestion, Attijari Factoring, Attijari Invest, Wafa Assurance, Wafa LLD, Wafa Courtage et Wafa Bourse, et à l'étranger des filiales bancaires Attijari bank Tunis-Tunisie, CBAO –Sénégal, Crédit du Sénégal (CDS), Société Ivoirienne de Banque (SIB)–Côte d'Ivoire, Banque Internationale pour le Mali (BIM), Union Gabonaise de Banque (UGB) – Gabon, Société Commerciale de Banque (SCB)–Cameroun, Crédit du Congo (CDC)–Congo, Attijari bank Mauritanie (ABM) - Mauritanie, & Banque Internationale pour l'Afrique (BIA) – Togo.

Par ailleurs, M. Boubker JAÏ est Président du Centre Monétique Interbancaire (CMI) & de la Commission Développement Relations Sud-Sud et de la Coopération des Entreprises du Maroc (CGEM).

M. Ismail DOUIRI : Directeur Général - Pôle Finance, Technologie et Opérations

M. Ismail DOUIRI est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris, de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications et est titulaire d'un MBA de Harvard University en Business Administration.

M. Ismail DOUIRI débute sa carrière à Westinghouse Electric Corporation en 1992 en tant qu'ingénieur développeur. En 1994, il rejoint CFG Group en tant que directeur de la recherche et directeur des systèmes d'information avant d'intégrer Morgan Stanley en 1999, en tant qu'Associate au sein du groupe Télécommunications de la division Investment Banking. En 2000, M. Ismail DOUIRI fonde la société DIAL Technologies S.A spécialisée dans les offres de services de données aux utilisateurs du téléphone mobile, au Maroc et dans la région MENA. Dans le même temps, M. Ismail DOUIRI intègre l'équipe de Mc Kinsey & CO en tant qu'Associate au sein de la cellule du bureau de Genève chargée de l'Afrique du Nord.

M. Ismail DOUIRI a rejoint Attijariwafa bank en 2004 pour prendre en charge la Stratégie & Développement du Groupe. Depuis septembre 2008, M. DOUIRI assure la fonction de Directeur Général d'Attijariwafa bank.

Dans le cadre de la nouvelle organisation, M. DOUIRI est en charge du pôle « Finance, Technologie et Opérations ».

En 2010, il est nommé Young Global Leader par le World Economic Forum.

M. Ismaïl DOUIRI est Membre du Moroccan British Business Council, Administrateur de Care Maroc, et Administrateur d'Injaz Al Maghrib.

M. Talal EL BELLAJ : Directeur Général – Gestion Globale des Risques

M. Talal EL BELLAJ est diplômé de l'Académie de Bordeaux et du Cycle Supérieur de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE).

M. Talal EL BELLAJ entame sa carrière en 1989 au sein de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) au département des engagements puis adjoint du chef de département du crédit. Il participe, en 1994, à la création de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) dans le cadre du plan de restructuration de la BMCI.

Il occupe la fonction de Senior Banker à la DGE – Secteur Energie, Céréales et Risque Etat (offices, régies...) entre 1994 et 1996, avant de prendre ses nouvelles fonctions, en 1997, en tant qu'Adjoint Directeur Régional du Souss, Responsable PME et Grandes Entreprises.

En juillet 2000, M. Talal EL BELLAJ se verra confier la responsabilité du projet de filiale BMCI Factoring avant de prendre en charge la Direction du Factoring en 2001.

En 2003, il a contribué au lancement l'activité factoring internationale, puis nommé en tant que membre du comité du Groupe.

M. Talal EL BELLAJ a rejoint le Groupe Attijariwafa bank en novembre 2004 en tant qu'Administrateur Directeur Général d'Attijari Factoring pour mener la mission de réorganisation et de dynamisation de l'activité en synergie avec la banque, et son réorientation stratégique sur le marché domestique.

Une année plus tard, il est nommé en tant que Directeur de l'Animation du Marché de la PME au sein d'Attijariwafa Bank, puis président du Directoire de Wafabail, filiale leasing du Groupe, en 2006.

Depuis fin 2007, M. Talal EL BELLAJ est Directeur de la Gestion Globale des Risques. En septembre 2014, il est nommé en tant que Directeur Général d'Attijariwafa bank en charge de la Gestion Globale des Risques.

M. Talal EL BELLAJ est Administrateur de SMAEX et d'Attijari Factoring.

VII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

VII.1. Comité de Direction Générale

Le comité de direction générale réunit les responsables de pôles sous la présidence du Président Directeur Général. Ce comité, qui se tient une fois par semaine, assure une vue synthétique des activités opérationnelles dans les différents secteurs, le pilotage des grands projets stratégiques et la préparation des questions à soumettre au Conseil d'Administration, dans une démarche collégiale.

Ce comité traite des sujets internes qui concernent la gestion opérationnelle de la banque ainsi que ses filiales.

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	2007
M. Boubker JAI	Directeur Général Délégué	2003
M. Omar BOUNJOU	Directeur Général Délégué	2004
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué	2008
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué	2014

Source : Attijariwafa bank

VII.2. Comité de Direction et de Coordination

Sous la présidence du Président Directeur Général ou d'au moins deux Directeurs généraux, le Comité de Direction et de Coordination est une instance d'échange et de partage d'informations. Plus particulièrement le Comité :

- assure la coordination d'ensemble entre les différents programmes du Groupe et se concentre principalement sur l'examen des indicateurs clés de performance ;
- prend acte des grandes orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, ainsi que des décisions et des priorités arrêtées dans les instances ad hoc ;
- prend les décisions fonctionnelles et opérationnelles pour maintenir les objectifs et maximiser les résultats.

D'une périodicité mensuelle, le Comité de Direction et de Coordination est composé des membres de la Direction Générale et des responsables des principaux domaines d'activité.

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
<u>Direction Générale</u>		
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	2007
M. Omar BOUNJOU	Directeur Général - Pôle Banque de Détail	2004
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général - Pôle Finances, Technologie et Opérations	2008
M. Boubker JAI	Directeur Général - Pôle Banque de Financement et Investissement, Marchés des Capitaux et Filiales Financières	2003
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général – Gestion Globale des Risques Groupe	2014
<u>Réseau</u>		
Saad Benjelloun	Directeur Général Adjoint - Responsable de la Région du Grand Casablanca	2012
Saad Benwahoud	Directeur Général Adjoint - Responsable de la Région Nord-Ouest	2012
Said Sebti	Directeur Général Adjoint - Responsable de la Région Nord-Est	2012
Mohamed Boubrik	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Sud-Ouest	2012
Fouad Maghous	Directeur Exécutif - Responsable de la région Sud	2012
Hassan Bedraoui	Directeur Général Adjoint – Directeur Général d'Attijariwafa bank Europe	2014

Entités Centrales

Mouaouia ESSEKELLI	Directeur Général Adjoint - Responsable de la Banque Transactionnelle Groupe	2014
Wafaa Guessous	Directeur Général Adjoint - Responsable Logistique et Achats Groupe	2007
Omar Ghomari	Directeur Général Adjoint - Responsable des Sociétés de Financement Spécialisées	2016
Youssef Rouissi	Directeur Général Adjoint - Responsable Banque de Financement & d'Investissement Groupe - Responsable Banque de Marchés des Capitaux Groupe	2005
Jamal Ahizoune	Directeur Général Adjoint – Responsable Banque de Détail à l'International	2015
Hassan BERTAL	Directeur Général Adjoint – Responsable de la Direction de la Transformation	2016
Karim Idrissi KAITOUNI	Directeur Exécutif - Responsable du Marché de l'Entreprise	2016
Mohamed Soussi	Directeur Exécutif - Responsable du Capital Humain Groupe	2016
Younes Belabed	Directeur Exécutif – Responsable Audit Général Groupe	2016
Saloua Benmehrez	Directeur Exécutif - Responsable de la Communication Groupe	2012
Ismail El Filali	Directeur Exécutif - Responsable des Services et Traitements Groupe	2016
Malika El Younsi	Directeur Exécutif - Responsable du Conseil Juridique Groupe	2012
Badr Alioua	Directeur Exécutif - Responsable de la Banque Privée	2015
Rachid Kettani	Directeur Exécutif - Responsable Finances Groupe	2012
Soumaya Lrhezzioui	Directeur Exécutif - Responsable des Systèmes d'Information Groupe	2012
Driss Maghraoui	Directeur Exécutif - Responsable du Marché des Particuliers, Professionnels	2012
Rachid El Bouzidi	Directeur Exécutif - Responsable Supports & Moyens du pôle Banque de Détail	2016

Source : Attijariwafa bank

VII.3. Comités issus du Conseil d'Administration

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux du gouvernement d'entreprise. Ce système se compose de quatre organes de contrôle et de gestion, issus du Conseil d'Administration :

Comité Stratégique :

Présidé par le Président Directeur Général, ce comité suit les réalisations opérationnelles et les projets stratégiques. Ce comité se réunit tous les deux mois.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant SNI
M. José REIG	Administrateur
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur

Source : Attijariwafa bank

Comité des Grands Risques :

Le Comité des Grands Risques, qui se réunit sur convocation du Président Directeur Général, examine et se prononce sur le sort des engagements et des investissements au-delà d'un certain seuil.

Membres	Fonction
<u>Membres permanents :</u>	
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant SNI
M. José REIG	Administrateur

Membres non permanents :

M. Ismaïl DOURI	Directeur Général - Pôle «Finance-Technologie & Opérations»
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général - Gestion Globale des Risques Groupe

Source : Attijariwafa bank

Comité d'Audit et des Comptes :

Le Comité d'Audit et des Comptes assure le suivi des fonctions Risque, Audit, Contrôle Interne, Comptabilité et Conformité. Ce comité se tient tous les trimestres.

Membres	Fonction
<u>Membres permanents :</u>	
M. Abed YACOUBI-SOUSSANE	Président du Comité
M. José REIG	Administrateur
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
<u>Membres invités :</u>	
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général - Gestion Globale des Risques Groupe
M. Younes BELABED	Directeur Exécutif - Audit Général Groupe
M. Rachid KETTANI	Directeur Exécutif - Finances Groupe
Mme. Bouchra BOUSSERGHINE	Responsable Conformité Groupe

Source : Attijariwafa bank

Comité des Nominations et des Rémunérations :

D'une périodicité annuelle, le Comité des Nominations et des Rémunérations gère les nominations et les rémunérations des principaux dirigeants du groupe. Il est réparti en trois sous-comités :

Le premier sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant SNI
M. José REIG	Administrateur

Source : Attijariwafa bank

Le deuxième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant SNI
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. José REIG	Administrateur

Source : Attijariwafa bank

Le troisième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant SNI
M. José REIG	Administrateur

Source : Attijariwafa bank

VII.4. Rémunération octroyée aux membres des organes d'administration et de direction

En 2015, la rémunération attribuée aux membres du Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank s'établit à 4 Mdh, au titre des jetons de présence. Cette somme globale inclut tous les frais annexes inhérents aux déplacements liés au Conseil.

Par ailleurs, la rémunération brute annuelle des membres de direction, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 97 Mdh. Enfin, les prêts accordés aux membres de direction s'établissent à 153 Mdh à fin 2015.

VII.5. Intéressement et participation du personnel

OPV réservée aux salariés du Groupe Attijariwafa bank et de ses filiales - 2005

Attijariwafa bank a procédé, en septembre 2005, à une Offre Publique de Vente (OPV) exclusivement réservée aux salariés de la banque et de ses filiales. Cette opération a porté sur 192 994 actions Attijariwafa bank incluant l'attribution d'actions gratuites, soit 0,89% du capital social.

Le montant global de l'opération est de 172 879 330 dirhams incluant l'attribution d'actions gratuites. Les actions Attijariwafa bank, objet de l'OPV, ont été offertes à un prix de 850 dirhams par action pour les salariés ayant souscrit à la « Formule Classique » et à un prix de 945 dirhams par action pour les salariés ayant souscrit à la « Formule Plus ». Ces niveaux de prix représentent, à titre indicatif, des décotes respectivement de 13,4% et 3,8% par rapport au cours moyen des 20 dernières séances (982 dirhams) précédant la réunion du Conseil d'Administration du 9 mars 2005 (Conseil ayant approuvé le principe de l'OPV en faveur des salariés du Groupe Attijariwafa bank et conféré au comité stratégique les pouvoirs pour mettre en place et fixer les modalités de cette opération).

L'offre est structurée selon quatre types d'ordres qui sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Type d'ordre	
A	Salariés participant à la « Formule Classique » et exprimant des ordres compris entre 10 et 24 actions.
B	Salariés participant à la « Formule Classique » et exprimant des ordres compris entre 25 et 50 actions.
C	Salariés participant à la « Formule Classique » et exprimant des ordres supérieurs à 50 actions.
D	Salariés participant à la « Formule Plus » et exprimant des ordres de 20 actions au minimum.

Source : Attijariwafa bank

Les renseignements relatifs aux titres objet de cette OPV sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nature des titres	Actions
Nombre	- Formule Classique : 100 000 actions - Formule Plus : 92 994 actions
Prix de cession	- Formule Classique : 850 Dirhams par action - Formule Plus : 945 Dirhams par action
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2005
Forme	Nominative
Valeur nominale	100 Dh
Libération des titres	Les actions cédées sont entièrement libérées et libres de tout engagement.
Droit préférentiel de souscription	Néant
Régime de négociabilité des actions	Les titres cédés ne seront pas négociables pendant une durée de 5 ans. La cession des titres devra respecter les conditions fixées pour cette opération, notamment celles relatives au recours au prêt de financement pour l'acquisition des actions.
Droits attachés aux actions acquises	Les titres créés jouiront des mêmes droits que les actions anciennes et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

Source : Attijariwafa bank

Le taux de satisfaction de l'opération se présente comme suit :

- taux de participation global : 30,42% ¹² ;
- taux de satisfaction global en titres : 100,0% ¹³ ;
- taux de satisfaction global en montant : 100,0% ¹⁴ .

OPV réservée aux salariés du Groupe Attijariwafa bank et de ses filiales - 2007

En novembre 2007, Attijariwafa bank a procédé à une Offre Publique de Vente exclusivement réservée aux salariés de la banque et de ses filiales. Cette opération a porté sur 289 494 actions, soit 1,5% du capital social. Elle s'inscrit dans le cadre d'un programme de cession d'actions aux salariés du Groupe Attijariwafa bank, visant à créer un plan d'actionnariat salarié à hauteur de 3,0% du capital de la banque, dans un horizon de 5 à 10 ans.

Le montant global de l'opération s'élève à 540 388 800 dirhams. Les actions Attijariwafa bank, objet de l'OPV, ont été offertes à un prix de 1 800 dirhams par action pour les salariés ayant souscrit à la « Formule Classique » et à un prix de 2 000 dirhams par action pour les salariés ayant souscrit à la « Formule Plus ». Ces niveaux de prix représentent, à titre indicatif, des décotes respectivement de 42,8% et 36,4% par rapport au cours moyen des 20 dernières séances (3 146 dirhams) précédant la réunion du Conseil d'Administration du 25 septembre 2007 (Conseil ayant approuvé le principe de l'OPV en faveur des salariés du Groupe Attijariwafa bank et fixé les principales modalités).

La décote offerte aux salariés dans le cadre des deux formules a été prise en charge par le Groupe Attijariwafa bank.

Les renseignements relatifs aux titres objet de cette OPV sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nature des titres	Actions d'Attijariwafa bank toutes de même catégorie.
Forme des titres	Les actions sont nominatives et sont entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez Maroclear.
Nombre de titres	- Formule Classique : 192 996 actions - Formule Plus: 96 498 actions
Valeur nominale	100 Dh
Prix de cession	Formule Classique : 1 800 dirhams par action Formule Plus: 2 000 dirhams par action
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2007 ¹⁵
Libération des titres	Les actions cédées sont entièrement libérées et libres de tout engagement.
Droit préférentiel de souscription	Néant
Régime de négociabilité des titres	Les titres cédés ne seront pas négociables pendant une durée de 5 ans. La cession des titres devra respecter les conditions fixées pour cette opération.
Droits attachés aux actions acquises	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées.

Source : Attijariwafa bank

Le taux de satisfaction de l'opération se présente comme suit :

- taux de participation global : 97,7%¹⁶;
- taux de satisfaction global en titres : 38,22% ¹⁷;

¹² Pourcentage de personnes éligibles ayant participé à l'opération.

¹³ Pourcentage de titres alloués par rapport au nombre total de titres demandés pour les deux tranches proposées par l'OPV 2005.

¹⁴ Pourcentage du montant correspondant au nombre de titres alloués par rapport au montant total correspondant au nombre de titres demandés pour les deux tranches proposées par l'OPV 2005.

¹⁵ Donnant droit aux dividendes distribués en 2008 au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

¹⁶ Pourcentage de personnes éligibles ayant participé à l'opération.

- taux de satisfaction global en montant : 37,15%¹⁸.

Par ailleurs, Il est à noter qu'au 31 décembre 2011, les salariés du groupe Attijariwafa bank sont actionnaires à hauteur de 1,01%.

Augmentation de capital réservée aux salariés d'Attijariwafa bank et de ses filiales au Maroc-2012

En mai 2012, Attijariwafa bank a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et de ses filiales au Maroc. Cette opération a porté sur 8 247 126 actions, soit 4,1% du capital social post-opération. Les objectifs de cette opération consistent principalement en la mise en œuvre de la stratégie de développement de la banque et à partager le fruit de la croissance et de la performance avec ses collaborateurs.

Le montant global maximal de cette opération s'élève à 2 100 000 000 dirhams. Les actions Attijariwafa bank, objet de cette augmentation de capital, ont été souscrites à un prix de 240 Dh par action, prime d'émission comprise, pour les salariés ayant souscrit à la « Formule Classique » et à un prix de 290 Dh par action, prime d'émission comprise, pour les salariés ayant souscrit à la « Formule Plus ». Ces niveaux de prix représentent, à titre indicatif, des décotes respectivement de 36,3% et 23,0% par rapport au cours du 13 février 2012 qui s'élève à 376,5 dirhams (le 13 février 2012 correspond à la date de tenue du Conseil d'Administration ayant proposé l'opération à l'Assemblée Générale d'actionnaires).

Les renseignements relatifs aux titres objet de cette opération sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nature des titres	Actions d'Attijariwafa bank toutes de même catégorie.
Forme des titres	Les actions sont nominatives et sont entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez Maroclear.
Nombre de titres maximal à émettre	8 247 126 titres répartis comme suit : - Formule Classique : 5 833 333 actions - Formule Plus : 2 413 793 actions
Valeur nominale	10 Dh
Prix d'émission	Formule Classique : 240 dirhams par action Formule Plus : 290 dirhams par action
Date de jouissance	01 janvier 2012
Libération des titres	Les actions cédées sont entièrement libérées et libres de tout engagement.
Droit préférentiel de souscription	Néant
Régime de négociabilité des nouveaux titres	Les actions allouées dans le cadre de cette augmentation de capital doivent être détenues par les salariés selon le calendrier suivant : ■ détention de la moitié des actions allouées dans le cadre de la « Formule Classique » pendant une durée minimum de 3 ans et du reliquat pendant une durée minimum de 4 ans et ce, à compter de la date de cotation ; ■ détention de la totalité des actions allouées dans le cadre de la « Formule Plus » pendant une durée minimum de 4 ans et ce, à compter de la date de cotation.
Ligne de cotation	2 ^{ème} ligne ¹⁹
Cotation des nouveaux titres	Les actions issues de cette augmentation de capital sont cotées en 2 ^{ème} ligne.

¹⁷ Pourcentage de titres alloués par rapport au nombre total de titres demandés pour les deux tranches proposées par l'OPV 2007.

¹⁸ Pourcentage du montant correspondant au nombre de titres alloués par rapport au montant total correspondant au nombre de titres demandés pour les deux tranches proposées par l'OPV 2007.

¹⁹ Les nouveaux titres n'ont pas le droit aux dividendes relatifs l'exercice 2011

Droits attachés aux actions acquises

Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées.

Source : Attijariwafa bank

Les résultats de l'opération d'augmentation de capital réservée aux salariés d'Attijariwafa bank et de ses filiales au Maroc se présentent comme suit :

- Tranche 1 : 5 833 333 actions souscrites pour un montant de 1 400 000 000 dirhams ;
- Tranche 2 : 2 413 793 actions souscrites pour un montant de 700 000 000 dirhams.

Le nombre total d'actions souscrites est de 8 247 126 pour un montant global de 2 100 000 000 dirhams, soit un taux de réalisation de l'augmentation de capital de 100%.

Augmentation de capital réservée aux salariés d'Attijariwafa bank et de ses filiales à l'étranger

L'augmentation de capital réservée aux salariés d'Attijariwafa bank à l'étranger porte sur un montant maximum de 1 000 000 000 Dh.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2012 a autorisé la réalisation de cette opération dans un délai maximal de 3 ans et ce, à compter de la date de tenue de cette assemblée. Le délai de 3 ans fait référence à l'article 188 de la loi 17/95 sur la SA.

Le Conseil d'Administration précise dans son rapport du 17 février 2015 à l'Assemblée Générale que cette opération d'augmentation de capital n'a pas été réalisée dans le délai de 3 ans.

Par conséquent, l'opération d'augmentation de capital réservée aux salariés d'Attijariwafa bank et de ses filiales à l'étranger, autorisée par l'AGE du 29 mars 2012, est caduque.

PARTIE IV : ACTIVITE D'ATTIJARIWAFABANK

I. HISTORIQUE D'ATTIJARIWAFABANK

1911	Création avec implantation d'une succursale de la Banque Transatlantique à Tanger.
Mars 1975	Ouverture de la première délégation à l'étranger destinée aux marocains à Francfort.
Mai 1984	Création du groupement Interbank avec la BMCI, la SGMB et le Crédit du Maroc.
juin 1988	L'ONA acquiert 25% du capital auprès du CIC Paris et devient l'actionnaire de référence de BCM.
Décembre 1989	Entrée du Banco Central (devenu Grupo Santander) au capital de BCM qui devient le 2 ^{ème} actionnaire de référence aux côtés de l'ONA.
Avril 1992	Fusion-Absorption de la SBC.
Novembre 1993	Le capital de BCM est porté à 1 067 126 000 Dh, franchissant le capital du milliard de dirhams.
Décembre 2003	Obtention de l'agrément de Bank Al Maghrib concernant le changement de contrôle de Wafabank et le projet de fusion avec la Banque Commerciale du Maroc.
26 avril - 10 mai 2004	Offre publique d'achat/Offre publique d'échange sur les titres Wafabank, à l'initiative de la Banque Commerciale du Maroc.
Mai 2004	Renforcement du positionnement du nouvel ensemble dans le crédit à la consommation, avec l'acquisition de Crédor par Wafasalaf.
28 mai 2004	Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Banque Commerciale du Maroc ratifiant l'augmentation de capital par apports en nature des titres Wafabank et modifiant les statuts.
juin 2004	Lancement de la nouvelle identité visuelle et de la dénomination du nouvel ensemble « Attijariwafa bank ».
28 juin–12 juillet 2004	Offre publique de retrait sur les titres Wafabank de la cote de la Bourse de Casablanca.
Décembre 2004	Fusion juridique des deux banques (rétroactive au 31/08/2004).
Janvier 2005	Acquisition de Crédit du Maroc Gestion par Wafa Gestion, dans le cadre du partenariat entre Attijariwafa bank et Crédit Agricole SA.
Septembre 2005	Obtention d'un agrément bancaire pour la création d'une filiale au Sénégal. Fusion d'Attijari Management, Wafa Gestion et Crédit du Maroc Gestion. Les trois sociétés sont réunies sous la dénomination Wafa Gestion.
12-26 Septembre 2005	Offre Publique de Vente réservée aux salariés du Groupe Attijariwafa bank. Les salariés se sont portés acquéreurs de 0,89% du capital.
Novembre 2005	Acquisition de 53,54% du capital de la Banque du Sud (Tunisie) par le consortium Attijariwafa bank et Grupo Santander. Création d'une filiale bancaire de droit français «Attijariwafa bank Europe », ayant son siège social à Paris et obtention d'un passeport européen délivré par la Banque Centrale Française.
Juillet 2006	Lancement de l'activité d'Attijariwafa bank au Sénégal avec la création d'une filiale bancaire disposant de 4 agences à Dakar.
Décembre 2006	Lancement du plan de développement de la Banque du Sud « Intilak », avec une recapitalisation financière via une augmentation de capital de 50 MDT et l'émission d'obligations convertibles en actions atteignant les 80 MDT. Changement de la dénomination « Banque du Sud » pour la marque Attijari bank. Création d'Attijariwafa Finanziaria en Italie, société financière filiale d'Attijariwafa

	bank Europe.
Janvier 2007	Acquisition de 66,67% du capital de la Banque Sénégal-Tunisienne (BST) auprès de certains actionnaires privés de cette banque.
Juillet 2007	Fusion entre Attijariwafa bank Sénégal et la Banque Sénégal-Tunisienne pour donner naissance à Attijari bank Sénégal.
Novembre 2007	Acquisition de 79,15% du capital de la banque sénégalaise CBAO par le consortium Attijariwafa bank, ONA et SNI. Lancement, par Attijariwafa bank et la BCP, de H Partners, le premier fonds d'investissement touristique. Lancement d'une OPV réservée aux salariés portant sur 289 494 actions soit 1,5% du capital social.
Décembre 2007	Attijariwafa bank est élue par l'équipe éditoriale du magazine The Banker (publication du groupe Financial Times) « banque de l'année 2007 au Maroc ».
Avril 2008	Attijariwafa bank a été élue meilleure banque au Maroc par le magazine américain Global Finance « Best Emerging Market Banks Awards 2008 », et ce pour la quatrième année consécutive.
Mai 2008	Attijariwafa bank s'est implantée à Nouakchott. La banque a reçu l'agrément de la Banque Centrale Mauritanienne.
Juillet / Août 2008	Acquisition, par le consortium Attijariwafa bank, ONA et SNI de 51% de la Banque Internationale pour le Mali. Lancement d'un fonds à capital garanti et lancement d'un nouveau pack pour les jeunes.
Septembre 2008	Split de la valeur nominale de l'action d'Attijariwafa bank. L'opération se traduit par la multiplication par 10 du nombre d'actions Attijariwafa bank en circulation, la valeur nominale de l'action est ainsi divisée par 10.
Novembre 2008	Accord de cession de 24% du capital de Crédit du Maroc et de 15% du capital de Wafasalaf au Crédit Agricole France en contrepartie des participations de ce dernier dans le réseau des banques de détail en Afrique : Crédit du Sénégal, Union Gabonaise de Banques, Crédit du Congo, Société Ivoirienne de Banque et Société Commerciale de Banque Cameroun.
Février 2009	Implantation d'Attijariwafa bank en Libye avec l'ouverture d'un bureau de représentation à Tripoli.
Septembre 2009	Conclusion de l'accord portant sur l'acquisition de 91% du Crédit du Congo et de 58,71% de l'Union Gabonaise de Banques, dans le cadre de l'accord signé en novembre 2008 avec le Crédit Agricole.
Décembre 2009	Finalisation de l'acquisition de deux banques africaines : la Société Ivoirienne de Banque et le Crédit du Sénégal. Cession d'une partie (24%) de la participation de Wafa Assurance dans le Crédit du Maroc au Crédit Agricole. Cession par Santander d'une partie de sa participation (10%) dans Attijariwafa bank à la Société Nationale d'Investissement.
Mars 2010	Conclusion de l'accord entre Attijariwafa bank et Banque Populaire pour l'acquisition de 60% du capital de BNP Paribas Mauritanie, à travers un holding détenu à hauteur de 67% par le groupe Attijariwafa bank et à 33% par le groupe Banque Populaire.
Mai - Décembre 2010	Acquisition de 80% du capital de BNP Paribas Mauritanie conjointement avec le groupe Banque Populaire. Lancement des activités bancaires au Burkina Faso.

Janvier 2011	– décembre	Finalisation de l'opération d'acquisition de SCB Cameroun et celle de Attijari bank Mauritanie.
Janvier 2012	- Décembre	Une prise de participation complémentaire de 50% dans le capital d'Attijari International Bank – Bank Offshore (AIB Offshore), portant ainsi le taux de participation à 100%. Finalisation, en juin 2012, de l'opération d'augmentation de capital d'un montant global de 2 100 000 000 Dh , réservée aux salariés d'Attijariwafa bank et de ses filiales au Maroc.
Janvier - décembre 2013		Finalisation avec succès de l'opération d'augmentation de capital par conversion optionnelle de 50% des dividendes 2012 en actions pour un montant de 685,2 Mdh (soit un taux de réalisation de 76%). Inauguration d'un bureau de représentation à Dubai et fusion d'Attijariwafa bank Europe avec CBIP (filiale de la CBAO en France).
Janvier 2015	- Décembre	Finalisation de l'acquisition de 39% du capital de la Société Ivoirienne de la Banque (SIB) détenus par l'Etat de la Côte d'Ivoire. Attijariwafa bank a porté sa participation dans le capital de la SIB à 90% à la suite de cette opération. Organisation de la 3ème édition du Forum International Afrique Développement par le groupe Attijariwafa bank et Maroc Export sous le thème « le temps d'investir » Obtention par Attijariwafa bank de plusieurs distinctions et consécration dont notamment : ▪ obtention du trophée de « banque marocaine de l'année 2015 » par le Global Finance Magazine ; ▪ distinction d'Attijariwafa bank en tant que « 1^{ère} banque au Maroc » par the Banker ; ▪ attribution à Attijariwafa bank par Euromoney du prix de « Best Bank in Morocco en 2015 » et du prix de « l'innovation en finance islamique en 2015 » ; ▪ classement d'Attijariwafa bank en tant que « 1^{ère} banque au Maroc » par African Business magazine et par Forbes Afrique Magazine ; ▪ distinction d'Attijari bank Tunisie « Bank of the year » par le magazine the Banker pour la deuxième année consécutive et émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 60 millions de dinars tunisiens.
Janvier - Octobre 2016		Obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires pour l'ouverture d'une filiale bancaire au Tchad. Lancement du Plan Stratégique 2016-2020 « Energies 2020 ». Signature un d'accord portant sur la cession par Barclays Bank PLC de 100% du capital de Barclays Bank Egypt à Attijariwafa bank, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires requises au Maroc et en Egypte ; Dans le cadre de la visite Royale au Rwanda, signature d'un protocole d'accord portant sur l'acquisition par Attijariwafa bank d'une participation majoritaire dans Cogebanque. Formation d'une alliance, à partir de 2017, entre Attijariwafa bank et son actionnaire de référence, SNI, dans le métier de l'assurance en devenant co-actionnaires à parts égales de Wafa Assurance. Cette opération permettra de donner à Attijariwafa bank les capitaux nécessaires à son développement international.

II. APPARTENANCE D'ATTIJARIWAFABANK AU PERIMETRE SNI

Attijariwafa bank est devenue une participation directe de SNI suite à la fusion absorption de ONA par SNI.

II.1. Historique de SNI

Créée en 1966, SNI est issue de la volonté de l'Etat marocain de poser les jalons d'un investissement institutionnel à même d'accompagner le développement économique du pays. Cotée à la bourse de Casablanca dès l'année suivante, SNI s'est rapidement imposée comme un acteur majeur du mouvement de « marocanisation » au début des années 70 en investissant avec volontarisme dans les secteurs clés de l'économie tels que la finance, l'industrie et les mines.

En 1994, la société est privatisée et 51 % du capital est attribué à un consortium d'investisseurs, nationaux et internationaux, conduit par la Banque Commerciale du Maroc. Une stratégie fondée sur la mise en place de partenariats avec des leaders mondiaux tels que Lafarge et Marcial Ucin est alors engagée par SNI.

Dans le cadre d'un projet de réorganisation, le consortium mené par Copropar a déposé une offre publique de retrait sur les titres SNI. A l'issue de cette offre publique, la décision de radiation du titre SNI a été prononcée par la Bourse de Casablanca le 16 juin 2010 et a pris effet le 19 août 2010.

II.2. Organigramme de SNI

L'organigramme suivant présente les principales participations de SNI²⁰ au 31 décembre 2015 :

Principales participations de SNI S.A



Activités Financières

ATTIJARIWAFABANK – 47,9%

Matériaux de construction

LAFARGE MAROC – 50,0%

NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES – 25,0%

Distribution

MARJANE – 100,0%

OPTORG – 100,0%

SOPRIAM – 91,0%

Autres

MANAGEM – 81,4%

NAREVA HOLDING – 100,0%

WANA CORPORATE – 69,0% SOMED – 32,9%

ONAPAR – 100,0%

Source : SNI

II.3. Relations entre Attijariwafa bank et SNI

Convention de location de locaux entre Attijariwafa bank et SNI S.A

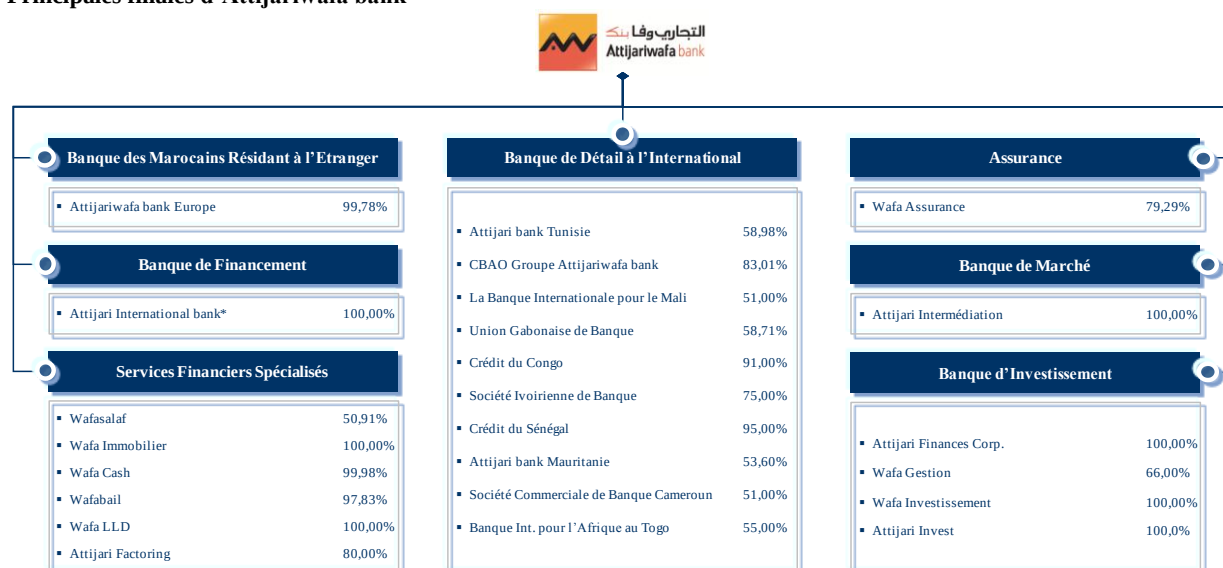
Société	Nature	Localisation	Loyer HT facturé en 2015 (KMAD)	Loyer encaissé en 2015 (KMAD)
SNI S.A	Ensemble de locaux à usage de bureaux	60, rue d'Alger, Casablanca	5 029	5 558

²⁰ Y compris les participations du groupe ONA

III. FILIALES D'ATTIJARIWAFABANK

III.1. Organigramme

Principales filiales d'Attijariwafa bank



Source : Attijariwafa bank – Organigramme au 30 juin 2016, intégrant le % d'intérêts d'Attijariwafa bank dans ses principales filiales
 * L'AGE du 29 mars 2012 a approuvé le projet de traité de fusion-absorption d'Attijari International bank par Attijariwafa bank

III.2. Présentation des filiales

III.2.1. Banque des Marocains Résidant à l'Étranger

Attijariwafa bank Europe

En novembre 2005, la Banque Centrale Française a délivré un passeport européen à « Attijariwafa bank Europe », qui a ainsi vu le jour en tant que filiale bancaire de droit français. Cette filiale apporte au groupe le cadre juridique et social lui permettant de déployer ses activités dans l'Union Européenne, en pleine conformité avec le cadre législatif des pays d'accueil et les règles bancaires internationales.

Ainsi, l'activité de la succursale de Paris a été transférée vers Attijariwafa bank Europe. De même, la succursale de Bruxelles est devenue succursale d'Attijariwafa bank Europe à fin 2006.

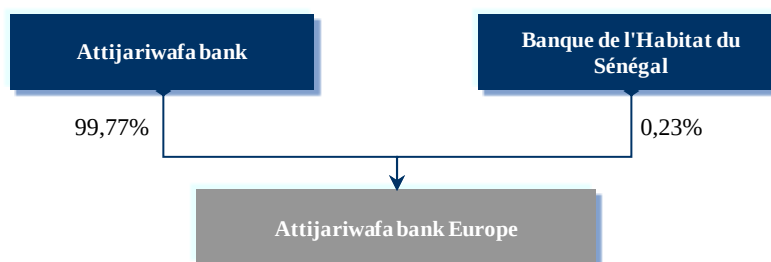
En décembre 2006, Attijariwafa Finanziaria, filiale d'Attijariwafa bank Europe en Italie, a été créée afin de faciliter le transfert d'argent des citoyens marocains résidents en Italie et disposant d'un compte Attijariwafa bank au Maroc. Il y a lieu de préciser qu'Attijariwafa Finanziaria Spa a été dissolue et ses actifs ont été transmis à Attijariwafa bank Europe.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe Attijariwafa bank a finalisé une opération de rationalisation de ses filiales en Europe à savoir Attijariwafa bank Europe, filiale à 100% d'Attijariwafa bank, et la Compagnie de Banques Internationales de Paris (CBIP), filiale à 98,55% de la CBAO qui, elle-même, est détenue par Attijariwafa bank à hauteur de 51,9%. Cette opération s'est déroulée en deux phases :

- Phase 1 : Fusion entre les deux entités. A l'issue de cette première phase, le nouvel ensemble Attijariwafa bank Europe est détenue à hauteur de 83,85% par Attijariwafa bank et à 15,92% par la CBAO ;
- Phase 2 : Acquisition complémentaire par Attijariwafa bank des 15,92% détenus par la CBAO pour porter sa participation dans la nouvelle entité fusionnée à 99,77%.

L'organigramme d'Attijariwafa bank Europe après sa fusion avec la CBIP, se présente comme suit :

Organigramme juridique d'Attijariwafa bank Europe au 30 juin 2016



Source : Attijariwafa bank

Faits marquants 2014

La fusion a permis à Attijariwafa bank Europe d'étoffer son réseau commercial avec l'apport de 5 agences CBIP en propre. L'agence de Lyon a été fermée pour une meilleure optimisation du tissu dans la ville et pour inaugurer un test d'une agence multicommunautaire dans l'une des deux anciennes agences d'Attijariwafa bank Europe. Par ailleurs, cette dernière a ouvert une agence en Belgique à Anvers (Kiel).

Le réseau d'Attijariwafa bank Europe compte 72 agences dans 8 pays (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Italie, Angleterre, Espagne et Suisse).

La fin de l'année 2014 a connu un changement dans l'actionnariat Attijariwafa bank Europe. Le groupe a racheté la part de sa filiale CBAO qu'elle détenait à la suite de la fusion avec la CBIP, et détient désormais 99,77% du capital d'Attijariwafa bank Europe.

Faits marquants 2015

Au terme de l'exercice 2015, les faits marquants de Attijariwafa bank Europe sont (i) le renfort de la synergie interfiliales avec Attijariwafa bank Europe, (ii) l'ouverture d'un desk Trade en Belgique, (iii) l'obtention des agréments en Suisse, (iv) la transformation de la SFI UK et enfin (v) le lancement d'AFRIWAY (projets stratégiques de transformation 2015 – 2020).

Au titre du premier semestre 2016, Attijariwafa bank Europe a réalisé un produit net bancaire de près de 281,5 Mdh en progression de 11,2% par rapport à juin 2015. Le résultat net s'est établi près de 24,3 Mdh à fin juin 2016.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016*	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Attijariwafa bank Europe					
Siège social	6-8, rue Chauchat, BP 75009 - Paris, France					
Montant du capital social	46 640 KEUR (soit 523,8 Mdh)	46 640 KEUR (soit 511,6 Mdh)	46 640 KEUR (soit 502,9 Mdh)	46 640 KEUR (soit 508,9 Mdh)	46 640 KEUR (soit 506,9 Mdh)	-
% de capital détenu	83,85%	99,77%	99,77%	99,77%	99,77%	-
% des droits de vote	83,85%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-
Produit net bancaire	43,5 MEUR (soit 488,5 Mdh)	41,9 MEUR (soit 459,6 Mdh)	47,7 MEUR (soit 514,3 Mdh)	23,2 MEUR (soit 253,1 Mdh)	25,9 MEUR (soit 281,5 Mdh)	11,2%
Résultat net	-1 843 KEUR (soit - 20,7Mdh)	-5 613 KEUR (soit - 61,6Mdh)	1 473 KEUR (soit 15,9 Mdh)	100 KEUR (soit 1,1 Mdh)	2 231 KEUR (soit 24,3 Mdh)	>100,0%
Total Bilan	533 864 KEUR (soit 5 996 Mdh)	537 630 KEUR (soit 5 898 Mdh)	542 280 KEUR (soit 5 847 Mdh)	586 992 KEUR (soit 6 405 Mdh)	598 450 KEUR (soit 6 504 Mdh)	1,5%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Na
Cours de change (EUR / MAD)	11,2305	10,9695	10,7830	10,9115	10,8685	-

Source : Attijariwafa bank –Données sociales – NB : Les variations au niveau du tableau sont calculées sur la base des montants en MAD.

III.2.2. Banque de Financement

Attijari International Bank – Banque Offshore

Attijari International Bank est une société anonyme au capital de 3 000 000 US dollars, détenue conjointement par Attijariwafa bank et Banco Central Hispano Americano. La société intervient en tant que Banque Off Shore.

Faits marquants 2014

L'année 2014 a été marquée par l'obtention par la Banque Offshore Attijari International Bank du prix international STP AWARD 2013 remis par COMMERZBANK AG, l'une des plus grandes institutions financières et bancaires au monde.

Faits marquants 2015²¹

L'année 2015 a été marquée par les événements suivants :

- lancement du produit @IBPRAY au sein de Attijari International Bank, qui correspond à l'équivalent de online Trade chez Attijariwafa Bank ;
- l'attribution par Commerzbank du STP Award pour la deuxième année consécutive.

Au titre du premier semestre 2016, Attijari International Bank a réalisé un produit net bancaire de près de 26,2 Mdh, en quasi-stagnation par rapport au premier semestre 2015. Son résultat net s'établit à 14,6 Mdh, soit un repli de 5,2% par rapport au semestre précédent.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Attijari International Bank - Banque offshore					
Siège social	Lot. N°41, Zone Franche d'exportation, route de Rabat - Tanger					
Montant du capital social	2 400 KEUR (soit 27,0 Mdh)	2 400 KEUR (soit 26,3 Mdh)	2 400 KEUR (soit 25,9 Mdh)	2 400 KEUR (soit 26,2 Mdh)	2 400 KEUR (soit 26,1 Mdh)	-
% de capital détenu	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-
% des droits de vote	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-
Produit net bancaire	4 697 KEUR (52,7 Mdhs)	4 383 KEUR (48,2 Mdhs)	4 814 KEUR (soit 51,9 Mdh)	2 413 KEUR (soit 26,3 Mdh)	2 409 KEUR (soit 26,2 Mdh)	-0,4%
Résultat net	2 586 KEUR (29,0 Mdhs)	2 343 KEUR (25,7 Mdhs)	2 708 KEUR (soit 29,2 Mdh)	1 409 KEUR (soit 15,4 Mdh)	1 347 KEUR (soit 14,6 Mdh)	-5,2%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Na
Cours de change (EUR / MAD)	11,2305	10,9695	10,78299	10,9115	10,8685	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales

NB : Les variations au niveau du tableau sont calculées sur la base des montants en MAD

III.2.3. Services Financiers Spécialisés

Wafasalaf

Wafasalaf est une société de crédit à la consommation multi-produits (Prêt Personnel, Crédit renouvelable, Cartes de crédit, Crédit automobile, Location avec Option d'Achat (LOA), Equipement des ménages et Crédit voyages). Wafasalaf se distingue notamment par les outils utilisés pour la gestion des crédits, la diversification des fonds de commerce avec un positionnement particulier en automobile, et dispose du réseau de distribution le plus dense du secteur.

Wafasalaf travaille également pour d'autres réseaux de distribution : Attijariwafa bank, CDM, Wafa Cash, Wafa Assurance, La Poste. Elle est par ailleurs liée par un accord de partenariat avec SOFINCO, filiale du Crédit Agricole.

²¹ Source : Attijariwafa bank

Faits marquants 2014

L'année 2014 a été marquée par les événements suivants :

- une amélioration de la part de marché globale en termes de production (32,6%) à fin décembre 2014, dans un marché en maturité avec une forte pression concurrentielle ;
- l'émission d'une dette subordonnée de 200 Mdh moyennant une prime de risque comprise entre 140 pbs et 150 pbs ;
- Wafasalaf est devenue le 1^{er} organisme financier à obtenir le label CGEM pour la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

Faits marquants 2015²²

Au titre de l'exercice 2015, la production globale de Wafasalaf s'élève à 11 651 Mdh, en augmentation de 7,3% par rapport à l'exercice antérieur, suite à :

- l'amélioration de la production portée à hauteur de 4,5 Mrds Dh (+13,2%) conjuguée à l'accroissement de la production gérée à 7,1 Mrds Dh (+3,9%) ;
- l'augmentation de 3,9% de l'encours global s'établissant à 25,8 Mrds Dh, lié à la progression conjointe de l'encours porté (+1,5%) et de l'encours géré (+5,8%) ;
- la croissance du résultat net financier de 0,5% à 350,3 Mdh du fait de la baisse du coût du risque (-21,6%) qui a atténué la baisse du produit net bancaire de 2,2% pour se situer à 968,7 Mdh.

Wafasalaf affiche une part de marché globale de 30,3% en encours brut, et a maintenu son réseau propre de distribution à 44 agences à fin décembre 2015.

Au terme du premier semestre 2016, le résultat net part du Groupe de Wafasalaf a affiché une progression de 5,5% pour s'établir à près de 158,0 Mdh, pour un produit net bancaire consolidé à près de 462,8 Mdh en légère progression par rapport au premier semestre 2015.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Wafasalaf					
Siège social	72 angle Ram Allah, boulevard Abdelmoumen - Casablanca					
Montant du capital social	113 179 500 Dh	113 179 500 Dh	113 179 500 Dh	113 179 500 Dh	113 179 500 Dh	-
% de capital détenu	50,91%	50,91%	50,91%	50,91%	50,91%	-
% des droits de vote	50,91%	50,91%	50,91%	50,91%	50,91%	-
Produit net bancaire consolidé	959,6 Mdh	959,1 Mdh	944,6 Mdh	459,7 Mdh	462,8 Mdh	0,7%
Résultat net part du groupe	330,3 Mdh	348,5 Mdh	350,3 Mdh	149,7 Mdh	158,0 Mdh	5,5%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	193,0 Mdh	153,0 Mdh	153,0 Mdh	-	-	-

Source : Attijariwafa bank-Données consolidées

²² Source : Attijariwafa bank

Wafa Immobilier

Spécialisée dans la distribution de crédit pour l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements, Wafa Immobilier intervient également dans le financement de la promotion immobilière. Pour assurer une meilleure présence sur le marché, Wafa Immobilier dispose de représentations commerciales dans les régions à fort potentiel, notamment à Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech, Agadir et Tanger.

Faits marquants 2014

En 2014, la production globale de Wafa Immobilier s'établit, à fin décembre 2014, à 8,8 Mrds Dh en appréciation de 0,9% comparativement à l'année dernière. Pour sa part, l'encours promotion immobilière s'accroît de 5,4% à 7,2 Mrds Dh et l'encours acquéreurs progresse de 5,3% à 43,4 Mrds Dh.

La filiale consolide sa couverture territoriale avec l'ouverture de deux nouvelles agences, portant le nombre total d'agences à 51 à fin décembre 2014.

L'année 2014 a également été marquée par l'obtention par Wafa Immobilier de la certification ISO 9001 V 2008 ainsi que le Prix « International Quality Summit » dans la catégorie « Platine », en marge de la Convention Internationale de la Qualité qui s'est déroulée à New York.

Faits marquants 2015²³

Bénéficiant des synergies réalisées avec le Groupe Attijariwafa bank, l'encours acquéreur géré de Wafa Immobilier a enregistré une évolution de +4,6 % en 2015 par rapport à 2014. Pour sa part, l'encours géré de la promotion immobilière a progressé de +1,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Ces réalisations ont permis à Attijariwafa bank de consolider son positionnement de leader sur le marché du crédit immobilier acquéreur avec une part de marché de 23,7 %.

Au terme du premier semestre 2016, Wafa Immobilier a réalisé un produit net bancaire de près de 152,7 Mdh, en progression de 9,9% par rapport au premier semestre 2015. A l'instar de la tendance haussière du PNB, le résultat net de Wafa Immobilier s'est accru de 10,3% au premier semestre 2016 pour atteindre près de 48,1 Mdh.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Wafa Immobilier SA					
Siège social	5, boulevard Abdelmoumen - Casablanca					
Montant du capital social	50 000 000 Dh	50 000 000 Dh	50 000 000 Dh	50 000 000 Dh	50 000 000 Dh	-
% de capital détenu	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-
% des droits de vote	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-
Produit net bancaire	258,9 Mdh	272,4 Mdh	283,6 Mdh	138,9 Mdh	152,7 Mdh	9,9%
Résultat net	83,5 Mdh	87,6 Mdh	92,1 Mdh	43,6 Mdh	48,1 Mdh	10,3%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	70,0 Mdh	83,0 Mdh	87,0 Mdh	-	-	-

Source: Attijariwafa bank-Données sociales

²³ Source : Attijariwafa bank

Wafa Cash

Créée en 1991, Wafa monétique est spécialisée dans les moyens de paiement, les transferts d'argent instantanés et le change manuel. En 2002, Wafa monétique change de dénomination sociale pour Wafa Cash. Durant l'exercice 2004, l'activité monétique de Wafa Cash a été marquée par le transfert de l'activité commerçants et la cession des TPE « Terminaux de Paiement Electroniques » au Centre Monétique Interbancaire. Wafa Cash renvoie désormais à un ensemble de services financiers portant essentiellement sur le marché des transferts d'argent instantanés, de l'étranger et à l'intérieur du pays et sur celui du change manuel.

L'activité de Wafa Cash a évolué dans un contexte marqué par la publication de deux nouvelles réglementations qui concernent la libéralisation de l'activité Change Manuel et l'activité des sociétés de transfert de fonds. Ces réglementations exigent que l'ensemble des agents aient une activité para financière au capital minimum de 3 Mdh.

Faits marquants 2014

L'année 2014 a été marquée par la faible reprise de la zone Euro, principal partenaire économique au Maroc, conjuguée à une évolution globalement positive de l'économie nationale avec une amélioration des principaux baromètres de l'activité économique. Dans ce contexte, les flux globaux de Wafacash ont évolué, pour leur part, de 16% pour s'établir à 49,6 Mrds Dh en 2014.

L'activité de Wafacash a été marquée en 2014 par :

- l'ouverture de 85 nouvelles agences ;
- le lancement de Pay Cash avec RCI Finance Maroc ;
- le lancement de la commercialisation du micro-crédit Al Amana dans le réseau de Wafacash ;
- la commercialisation par le réseau d'Al Amana de l'offre Hissab Bikhir ;
- la signature d'un partenariat avec Royal Air Maroc pour l'encaissement via Binga des ventes sur le site internet de billets d'avions ;
- le recrutement d'un nouveau mandataire.

Faits marquants 2015²⁴

Au titre de l'exercice 2015, l'activité globale de Wafacash (flux traités) a enregistré un accroissement de 14,0 % et le nombre de transactions, s'est élevé à 22,7 Mdh.

L'activité de Wafacash a été marquée en 2015 par :

- l'extension du réseau avec l'ouverture de 78 nouvelles agences ;
- le lancement du service produit Allo Cash en partenariat avec Azzimo ;
- la mise en place d'une solution de filtrage LAB-FT couvrant l'activité de transfert national.

²⁴ Source : Attijariwafa bank

Au terme du premier semestre 2016, Wafa Cash a réalisé un produit net bancaire de 182,1 Mdh, en augmentation de 9,2% par rapport au premier semestre 2015. Cette progression du PNB a entraîné une croissance de 6,9% du résultat net au titre du premier semestre 2016.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Wafa Cash					
Siège social	15, rue Driss Lahrizi - Casablanca					
Montant du capital social	35 050 000 Dh	35 050 000 Dh	35 050 000 Dh	35 050 000 Dh	35 050 000 Dh	-
% de capital détenu	99,85%	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%	-
% des droits de vote	99,85%	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%	-
Produit net bancaire	266,1 Mdh	319,1 Mdh	341,7 Mdh	166,8 Mdh	182,1 Mdh	9,2%
Résultat net	91,5 Mdh	111,5 Mdh	123,3 Mdh	59,8 Mdh	63,9 Mdh	6,9%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	69,9 Mdh	90,0 Mdhs	100 Mdhs	-	-	-

Source : Attijariwafa bank- Données sociales

Wafabail

Née du rapprochement entre Wafabail et Attijari Leasing, Wafabail est spécialisée dans le métier de crédit-bail, et plus précisément :

- le financement de l'achat à crédit de tout matériel, article, produit pour tout usage et destination, de tout appareil ou article électroménager ainsi que tout mobilier et article d'ameublement, équipement de bureaux, véhicules automobiles, matériel à usage professionnel ;
- le financement de toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières ;
- le financement par crédit-bail pour l'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers.

Faits marquants 2014

Malgré un contexte économique difficile, Wafabail a clôturé l'exercice 2014 sur une évolution positive de son activité.

En effet, la production a atteint 3,9 Mrds Dh en hausse de 2,0% en montant et de 6,0% en volume par rapport à 2013. Ce niveau d'activité confirme le leadership de la filiale dans son secteur avec un taux de pénétration de 29,9% à fin décembre 2014. Par ailleurs, l'encours financier a progressé de 4,4% pour atteindre 12,0 Mrds Dh à fin décembre 2014, réalisant une part de marché historique depuis sa création de 27,5%, en amélioration de 80 points de base par rapport à 2013.

Faits marquants 2015 ²⁵

En dépit d'une conjoncture économique difficile, l'activité de Wafabail a enregistré un accroissement de sa production de 2,1%, pour s'établir à 3,9 Mrds Dh à fin décembre 2015.

De même, l'encours financier de Wafabail a enregistré une croissance de 2,5% pour s'établir à 12,3 Mrds Dh. Le nombre de dossiers a progressé quant à lui de 18,1% à 4 862 dossiers.

²⁵ Source : Attijariwafa bank

Au terme du premier semestre 2016, Wafabail a réalisé un produit net bancaire de 163,9 Mdh, en repli de 9,8% par rapport au premier semestre 2015. En revanche, le résultat net au titre du premier semestre 2016 s'est inscrit en hausse de 2,9% pour atteindre près de 76,9 Mdh.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Wafabail					
Siège social	Rue Abdelkader El Mazini-ex Corneil, angle Moulay Youssef					
Montant du capital social	150 000 000 Dh	150 000 000 Dh	150 000 000 Dh	150 000 000 Dh	150 000 000 Dh	-
% de capital détenu	97,83%*	97,83%*	97,83%*	97,83%*	97,83%*	-
% des droits de vote	97,83%	97,83%	97,83%	97,83%	97,83%	-
Produit net bancaire	298,5 Mdh	303,7 Mdh	323,5 Mdh	181,8 Mdh	163,9 Mdh	-9,8%
Résultat net	99,1 Mdh	83,8 Mdh	110,3 Mdh	74,7 Mdh	76,9 Mdh	2,9%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	29,0 Mdhs	29,0 Mdhs	23,0 Mdhs	-	-	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales-* dont 40,0% appartenant à la société « BCM Corporation »

Wafa LLD

Wafa LLD est spécialisée dans la location de voiture longue durée. Cette formule consiste en la mise à disposition d'une entreprise d'un ou de plusieurs véhicules neufs pour un kilométrage et une durée convenus à l'avance (de 12 à 60 mois) et moyennant une redevance mensuelle fixe incluant des services souscrits à la carte (entretien et maintenance, gestion des pneumatiques, assurance, assistance et gestion des sinistres, fourniture du véhicule de remplacement, gestion de carburants).

Faits marquants 2014

Le marché de la Location Longue Durée évolue modérément en 2014. Les ventes de véhicules neufs enregistrent une légère progression de 1,1% par rapport à l'année 2013, s'établissant à 122 081 véhicules au 31 décembre 2014 contre 120 767 une année auparavant.

Dans ce sillage, Wafa LLD clôture l'année avec un parc de 4 437 véhicules, avec la mise en circulation de 1 270 nouveaux véhicules et la cession de 1 221 véhicules. Sa part de marché s'établit à plus de 18%.

Faits marquants 2015 ²⁶

Le marché de l'automobile marocain a connu une embellie en 2015 avec une augmentation des ventes de véhicules neufs à 131 935 véhicules au 31 décembre 2015 contre 122 081 l'année précédente. La part de marché de Wafa LLD s'établit à plus de 18% fin 2015.

En termes de résultats, le chiffre d'affaires de Wafa LLD enregistre une progression de 2,5% à fin décembre 2015, en contraste avec une dégradation de 38,6% de son résultat net sur la période 2015.

Dans ce contexte, Wafa LLD gère à fin décembre 2015 un parc de 4 255 véhicules, avec la mise en circulation de 791 nouveaux véhicules et la cession de 973 véhicules.

²⁶ Source : Attijariwafa bank

Au terme du premier semestre 2016, Wafa LLD a réalisé un chiffre d'affaires de 96,1 Mdh, en augmentation de 2,1% par rapport au premier semestre 2015. Cette progression du chiffre d'affaires a été accompagnée par un repli de 76,7% du résultat net au titre du premier semestre 2016.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Wafa LLD					
Siège social	5, boulevard Abdelmoumen - Casablanca					
Montant du capital social	20 000 Kdh	20 000 Kdh	20 000 Kdh	20 000 Kdh	20 000 Kdh	-
% de capital détenu	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-
% des droits de vote	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-
Chiffre d'affaires	177,7 Mdh	187,4 Mdh	192,1 Mdh	94,3 Mdh	96,1 Mdh	2,1%
Résultat net	30,0 Mdh	24,1 Mdh	14,8 Mdh	6 Mdh	1,4 Mdh	-76,7%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	20,0 Mdh	20,0 Mdh	20,0 Mdh	-	-	

Source: Attijariwafa bank-Données sociales

Attijari Factoring

Attijari Factoring est spécialisée dans la réalisation de toutes les opérations de factoring export, import et domestique. Elle s'engage par contrat vis-à-vis de ses sociétés clientes à :

- couvrir le risque d'impayés de leurs clients marocains et étrangers ;
- prendre en charge la gestion des comptes clients et le recouvrement des créances ;
- assurer le financement des factures.

Attijari Factoring est membre de Factors Chain International, premier réseau d'affacturage mondial regroupant 201 correspondants.

Faits marquants 2014

Dans un marché marqué par une demande soutenue de la clientèle mais aussi par une détérioration du risque crédit (allongement des délais de paiement et augmentation sensible des défaillances des entreprises), Attijari Factoring a réalisé une bonne progression de son activité au cours de l'exercice 2014 (+48 %).

Cette croissance reste tirée essentiellement par le bon comportement de l'activité de Factoring domestique (+ 47%) notamment les opérations réalisées avec le Corporate et par évolution favorable de l'activité Confirming (+49%).

Ces bonnes performances ont atténuées par un recul de 6% des opérations à l'export qui restent affectées par la morosité de la demande européenne et du niveau élevé de défaillance des donneurs d'ordres étrangers

Faits marquants 2015 ²⁷

Malgré un contexte caractérisé par (i) la forte dégradation du risque crédit (ii) le niveau record de défaillances des entreprises et (iii) le net recul de la production du marché, Attijari Factoring a maintenu son positionnement de leader de la place grâce à une politique basée sur une offre diversifiée de produits spécialisés à forte valeur ajoutée.

Cette performance se caractérise par une production en progression de 1,0% (+15,0% pour les opérations récurrentes), tirée par le bon comportement des opérations récurrentes de l'activité domestique, conjointe aux redressements de l'activité Export et Confirming.

²⁷ Source : Attijariwafa bank

Au terme du premier semestre 2016, le résultat net d'Attijari Factoring s'est établi à 14,8 Mdh, en diminution de 22,5% par rapport au premier semestre 2015. De même, le chiffre d'affaires a connu une baisse de 14,1% au titre du premier semestre 2016 pour atteindre près de 37,2 Mdh.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Attijari Factoring					
Siège social	2, boulevard Moulay Youssef - Casablanca					
Montant du capital social	30 000 Kdh	30 000 Kdh	30 000 Kdh	30 000 Kdh	30 000 Kdh	-
% de capital détenu	75,0%	75,0%	80,0%	80,0%	80,0%	-
% des droits de vote	75,0%	75,0%	80,0%	80,0%	80,0%	-
Chiffre d'affaires	75,2 Mdh	82,9 Mdh	80,1 Mdh	43,3 Mdh	37,2 Mdh	-14,1%
Résultat net	33,8 Mdh	38,1 Mdh	34,0 Mdh	19,1 Mdh	14,8 Mdh	-22,5%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	20,0 Mdh	16,5 Mdh	23,9 Mdh	-	-	-

Source : Attijariwafa bank –Données sociales. * le reliquat du capital est détenu par Santusa Holding.

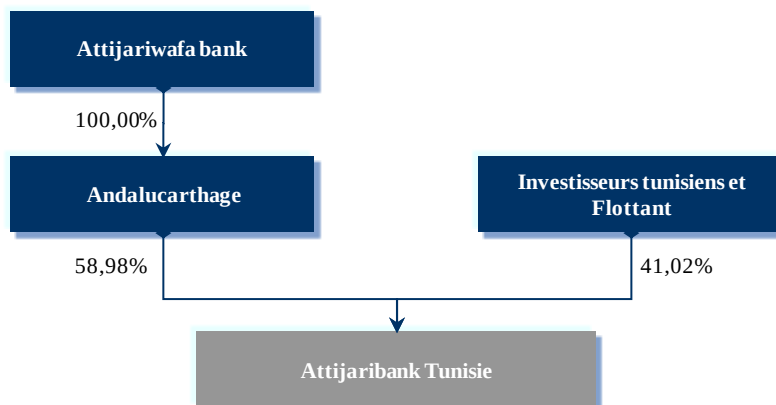
III.2.4. Banque de Détail à l'International

Attijari bank Tunisie

Dans le cadre d'un consortium constitué avec Grupo Santander, Attijariwafa bank a acquis, fin 2005, 53,54% du capital de la Banque du Sud en Tunisie (devenue en décembre 2006 Attijari bank Tunisie), dans le cadre de l'achèvement de son processus de privatisation. Cette opération vise à promouvoir les flux commerciaux et d'investissements entre la Tunisie et le Maroc, mais également avec l'Espagne.

La participation d'Attijariwafa bank dans Attijari bank Tunisie (58,98%) est portée par la holding Andalucarthage.

Organigramme juridique au 30 juin 2016



Source : Attijariwafa bank

Faits marquants 2014

Les dépôts d'Attijari bank Tunisie se sont élevés à 21,9 Mrds Dh en 2014 au lieu de 19,7 Mrds Dh, une année auparavant, soit une hausse de 11,3%. Parallèlement, l'encours des crédits a progressé de 5,7% passant de 18,1 Mrds Dh en 2013 à 19,1 Mrds Dh en 2014.

L'amélioration des indicateurs d'activité de la banque a contribué au renforcement de son positionnement avec des parts de marché de 10,0% pour les dépôts et 8,1% pour les crédits à fin décembre 2014.

L'année 2014 a connu l'ouverture de 10 nouvelles agences, portant ainsi le réseau à 200 agences.

Faits marquants 2015²⁸

A l'issue de l'année 2015, les dépôts d'Attijari bank Tunisie se sont élevés à 24,0 Mrds Dh contre 22,2 Mrds Dh une année auparavant, soit une hausse de 8,1%. Parallèlement, l'encours des crédits bruts a progressé de 6,2% s'établissant à 20,6 Mrds Dh en 2015.

La filiale Tunisienne a réalisé un produit net bancaire de 1,4 Mrds Dh, en amélioration de 4,6% par rapport à 2014. Le nombre de clients s'est établi à 808 927 à fin 2015.

L'exercice 2015 a été marqué par (i) l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 60 millions de dinars tunisiens, (ii) l'attribution du titre « Bank of the Year » par The Banker, et enfin (iii) la signature d'une convention de partenariat avec les institutions américaines Middle East Initiative d'Investissement et Overseas Private Investment Corporation visant à soutenir le développement des petites et moyennes entreprises.

²⁸ Source : Attijariwafa bank

Au titre du premier semestre 2016, le résultat net d'Attijari bank Tunisie s'est établi à près de 245 Mdh, soit une progression de 8,8% par rapport au semestre précédent. Pour sa part, son produit net bancaire s'est inscrit en léger repli de 1,7% pour atteindre 686 Mdh à fin juin 2016.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016 *	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Attijari bank Tunisie					
Siège social	95, avenue de la liberté Tunis - Tunisie					
Montant du capital social	198 741 450 TND (soit 988 Mdh)	198 741 450 TND (soit 966 Mdh)	198 741 450 TND (soit 980 Mdh)	198 741 450 TND (soit 998 Mdh)	198 741 450 TND (soit 891 Mdh)	-
% de capital détenu	58,98%	58,98%	58,98%	58,98%	58,98%	-
% des droits de vote	58,98%	58,98%	58,98%	58,98%	58,98%	-
Produit net bancaire	251 MTD (soit 1 249 Mdh)	263 MTD (soit 1 278 Mdh)	275 MTD (soit 1 356 Mdh)	139 MTD (soit 698 Mdh)	153 MTD (soit 686 Mdh)	-1,7%
Résultat net	83 MTD (soit 411 Mdh)	74 MTD (soit 360 Mdh)	92 MTD (soit 453 Mdh)	45 MTD (soit 226 Mdh)	55 MTD (soit 245 Mdh)	8,8%
Total Bilan	4 954 MTD (soit 24 619 Mdh)	5 304 MTD (soit 25 774 Mdh)	6 046 MTD (soit 29 814 Mdh)	5 632 MTD (soit 28 292 Mdh)	6 552 MTD (soit 29 373 Mdh)	3,8%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	-
Cours de change (TND / MAD)	4,9696	4,8594	4,9311	5,02335	4,48335	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales

NB : Les variations au niveau du tableau sont calculées sur la base des montants en MAD – (*) : Données provisoires au 30 juin 2016

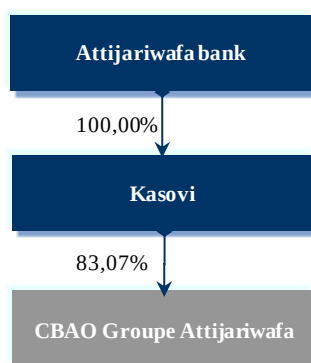
CBAO Groupe Attijariwafa bank

CBAO Groupe Attijariwafa bank est la dénomination de l'entité issue de l'acquisition par Attijariwafa bank de 83,07% du capital de la CBAO et du rapprochement en juin 2008 entre CBAO et Attijari bank Sénégal (entité issue du rapprochement, en juillet 2007, entre Attijariwafa bank Sénégal et la Banque Sénégal-Tunisienne).

La participation d'Attijariwafa bank dans CBAO Groupe Attijariwafa bank est portée par la holding Kasovi.

En 2015, Attijariwafa bank a renforcé sa participation dans le capital de CBAO Groupe Attijariwafa bank pour la ramener à 83,0% contre 51,9% précédemment.

Organigramme juridique au 30 juin 2016



Source : Attijariwafa bank

A noter que le reliquat du capital est détenu par l'Etat sénégalais et par d'autres actionnaires privés.

Faits marquants 2014

L'exercice 2014 a été marqué par le lancement du plan de transformation baptisé « Excellence 2017 » par CBAO. Ce Plan vise l'intensification et la rentabilisation des relations et du réseau à travers la création de nouveaux produits (crédits consommation, crédits immobilier, leasing ...) et se base sur le reengineering du modèle d'agence, l'organisation par marché et l'optimisation des synergies groupe.

A cet effet, l'organisation commerciale de la CBAO se décline en deux principaux pôles, le Pôle Retail et le Pôle Entreprise. En outre, l'offre existante sur le crédit-consommation a été étoffée par la création de plateformes de traitement dédiées aux crédits spécialisés (Crédit-Bail et Crédit immobilier).

En 2014, les indicateurs d'activité de la CBAO ont poursuivi leur amélioration. Les dépôts de la banque se sont améliorés de 5,8% pour s'établir à 9,3 Mrds Dh à fin décembre 2014. Les crédits octroyés ont marqué une hausse de 8,7% à 8,5 Mrds Dh.

Faits marquants 2015²⁹

Au terme de l'année 2015, les dépôts de la CBAO se sont établis à 10,4 Mrds Dh en progression de 14,2% par rapport à 2014. Pour sa part, l'encours des crédits bruts a progressé de 14,0% en 2015 pour atteindre un montant de 9,5 Mrds Dh contre 8,3 Mrds Dh en 2014.

La filiale sénégalaise a clôturé l'année avec un produit net bancaire de 952 Mdh, en amélioration de 2,9% par rapport à 2014. Le résultat net a totalisé 184 Mdh en 2015 contre 13 Mdh une année auparavant.

L'exercice 2015 s'est caractérisé par (i) le lancement des formations du Plan de transformation « Excellence 2017 », (ii) l'organisation du réseau en groupes d'agences afin de mieux gérer la clientèle et (iii) la mise en œuvre du projet Bureau d'Information sur le Crédit conformément aux exigences de la BCEAO.

²⁹ Source : Attijariwafa bank

A fin juin 2016, CBAO Groupe Attijariwafa bank a réalisé un produit net bancaire de 490 Mdh, en hausse de 11,1% par rapport au premier semestre 2015, et un résultat net de 128 Mdh, en nette hausse par rapport semestre précédent qui s'établissait à hauteur de 82 Mdh.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016 *	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	CBAO Groupe Attijariwafa bank					
Siège social	97, avenue André Peytavin Dakar - Sénégal					
Montant du capital social	11 450 M FCFA (soit 196 Mdh)	11 450 M FCFA (soit 191 Mdh)	11 450 M FCFA (soit 188 Mdh)	11 450 M FCFA (soit 190 Mdh)	11 450 M FCFA (soit 190 Mdh)	-
% de capital détenu	83,01%	83,01%	83,01%	83,01%	83,01%	-
% des droits de vote	83,07%	83,07%	83,07%	83,07%	83,07%	-
Produit net bancaire	55 508 M FCFA (soit 950 Mdh)	55 222 M FCFA (soit 923 Mdh)	55 084 M FCFA (soit 906 Mdh)	26 505 M FCFA (soit 441 Mdh)	29 553 M FCFA (soit 490 Mdh)	11,1%
Résultat net	10 380 M FCFA (soit 178 Mdh)	767 M FCFA (soit 13 Mdh)	11 100 M FCFA (soit 182 Mdh)	4 928 M FCFA (soit 82 Mdh)	7 710 M FCFA (soit 128 Mdh)	56,1%
Total Bilan	704 442 M FCFA (soit 12 061 Mdh)	737 750 M FCFA (soit 12 337 Mdh)	811 932 M FCFA (soit 13 347 Mdh)	740 407 M FCFA (soit 12 316 Mdh)	801 626 M FCFA (soit 13 282 Mdh)	7,8%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	36,2 Mdh	6,9 Mdh	Néant	Néant	Néant	-
Cours de change (FCFA / MAD)	0,017121	0,016723	0,016439	0,016634	0,016569	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales

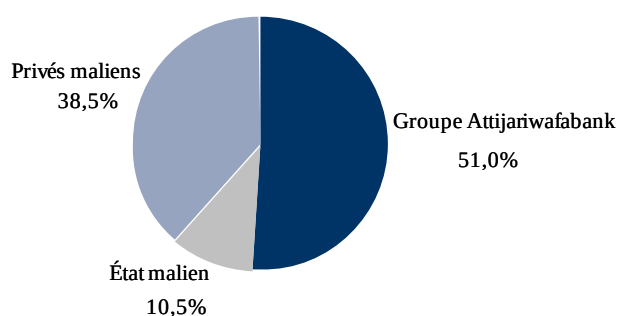
NB : Les variations au niveau du tableau sont calculées sur la base des montants en MAD – (*) : Données provisoires au 30 juin 2016

La Banque Internationale pour le Mali

Dans le cadre d'un consortium constitué avec l'ONA et la SNI, Attijariwafa bank a acquis, en août 2008, 51% de la Banque Internationale pour le Mali.

Le capital social de la Banque Internationale pour le Mali se répartit comme suit :

Répartition du capital social de la Banque Internationale pour le Mali (au 30 juin 2016)



Source : Attijariwafa bank

Faits marquants 2014

L'année 2014 a été marquée par la nomination de M. Assen OUASTANI en tant qu'Administrateur Directeur Général en remplacement de M. Abdelahad KETTANI.

Par ailleurs, la BIM a reçu le trophée de « Banque la plus dynamique » au Mali sur le Top 100 des entreprises initiée par Eco-Finances du Sénégal.

Enfin, la BIM a participé au financement de projets significatifs tel que la SIBEM, nouvelle structure de distribution d'eau minérale au Mali sous l'appellation « Kati ».

Les dépôts de la BIM ont atteint 4,8 Mrds Dh à fin 2014, en amélioration de 10,0% et les crédits se sont maintenus à 2,8 Mrds Dh.

Faits marquants 2015 ³⁰

Au terme de l'exercice 2015, la filiale malienne d'Attijariwafa bank contribue à hauteur de 1,4% du produit net bancaire et 1,5% du bilan total du Groupe.

L'année 2015 a été marquée par la réalisation de nouvelles synergies Groupe en termes du projet PCA (Plan de Continuité d'Activité). Ainsi, la filiale malienne du groupe Attijariwafa bank a bénéficié de l'assistance technique et de l'expérience de la maison mère pour asseoir son propre PCA.

La Banque Internationale pour la Mali a clôturé le premier semestre 2016 avec un produit net bancaire de près de 163 Mdh, en croissance de 5,8% par rapport au premier semestre 2015, et un résultat net en baisse de 39,1% sur la période pour s'établir à près de 14 Mdh à fin juin 2016.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016 *	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	La Banque Internationale pour le Mali					
Siège social	Boulevard de l'Indépendance Bamako - Mali					
Montant du capital social	5 003 M FCFA (soit 85,7 Mdh)	10 006 M FCFA (soit 167,3 Mdh)	10 006 M FCFA (soit 164,5 Mdh)	10 006 M FCFA (soit 166,4 Mdh)	10 006 M FCFA (soit 165,8 Mdh)	-
% de capital détenu	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	-
% des droits de vote	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	-
Produit net bancaire	16 125 M FCFA (soit 276 Mdh)	15 942 M FCFA (soit 267 Mdh)	17 659 MCFA (soit 290 Mdh)	9 280 M FCFA (soit 154 Mdh)	9 828 M FCFA (soit 163 Mdh)	5,8%
Résultat net	4 407 M FCFA (soit 75 Mdh)	1 692 M FCFA (soit 28 Mdh)	371 MCFA (soit 6 Mdh)	1 363 M FCFA (soit 23 Mdh)	874 M FCFA (soit 14 Mdh)	-39,1%
Total Bilan	322 524 M FCFA (soit 5 521 Mdh)	348 046 M FCFA (soit 5 820 Mdh)	353 616 MCFA (soit 5 813 Mdh)	373 824 M FCFA (soit 6 218 Mdh)	394 914 M FCFA (soit 6 543 Mdh)	5,2%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	5,8 Mdh	19,2 Mdh	7,6 Mdh	Néant	Néant	-
Cours de change (FCFA / MAD)	0,017121	0,016723	0,016439	0,016634	0,016569	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales

NB : Les variations au niveau du tableau sont calculées sur la base des montants en MAD – (*) : Données provisoires au 30 juin 2016

³⁰ Source : Attijariwafa bank

Union Gabonaise de Banques

Conformément à l'accord conclu le 25 novembre 2008 avec le Crédit Agricole S.A, Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2009, l'acquisition de 58,71% du capital de l'Union Gabonaise de Banques.

Le reliquat du capital est détenu par l'Etat gabonais (26%) et par un flottant (15%).

Faits marquants 2014

En 2014, l'Union Gabonaise de Banque a signé une convention tripartite avec OGAR et Wafa Assurance pour le développement de la bancassurance ainsi qu'une convention avec Gabon Telecom pour la monnaie électronique.

L'année 2014 a également été marquée par la réorganisation du dispositif commercial avec la mise en place de la notion de Centre d'affaires, d'agence et de bureau suivant le critère de performance.

Les ressources et les emplois de l'UGB ont affiché, au cours de l'exercice 2014, des progressions respectives de 6,5% et de 6,7% pour s'établir à 4,9 Mrds Dh et à 4,1 Mrds Dh respectivement.

Faits marquants 2015

Au terme de l'exercice 2015, la filiale gabonaise d'Attijariwafa bank contribue à hauteur de 2,3% dans le résultat net du Groupe, à 2,3% du produit net bancaire et 1,9% du bilan total du Groupe.

Au premier semestre 2016, l'Union Gabonaise de Banque a réalisé un produit net bancaire de 330 Mdh, en amélioration de 16,6% par rapport semestre précédent. Le résultat net de la banque a enregistré une importante progression de 64,4% au titre de la même période, pour s'établir à près de 97 Mdh à fin juin 2016.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016 *	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Union Gabonaise de Banque					
Siège social	Avenue du Colonel Parant BP 315 Libreville - Gabon					
Montant du capital social	10 000 M FCFA (soit 171 Mdh)	10 000 M FCFA (soit 167 Mdh)	10 000 M FCFA (soit 164 Mdh)	10 000 M FCFA (soit 164 Mdh)	10 000 M FCFA (soit 164 Mdh)	-
% de capital détenu	58,71%	58,71%	58,71%	58,71%	58,71%	-
% des droits de vote	58,71%	58,71%	58,71%	58,71%	58,71%	-
Produit net bancaire	28 504 M FCFA (soit 488 Mdh)	31 678 M FCFA (soit 530 Mdh)	36 466 M FCFA (soit 599 Mdh)	17 016 M FCFA (soit 283 Mdh)	19 938 M FCFA (soit 330 Mdh)	16,6%
Résultat net	7 584 M FCFA (soit 130 Mdh)	9 166 M FCFA (soit 153 Mdh)	8 393 M FCFA (soit 138 Mdh)	3 522 M FCFA (soit 59 Mdh)	5 842 M FCFA (soit 97 Mdh)	64,4%
Total Bilan	380 105 M FCFA (soit 6 508 Mdh)	391 245 M FCFA (soit 6 543 Mdh)	452 690 M FCFA (soit 7 442 Mdh)	421 248 M FCFA (soit 7 007 Mdh)	448 201 M FCFA (soit 7 426 Mdh)	6,0%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	52,4 Mdh	56,7 Mdh	56,4 Mdh	Néant	Néant	-
Cours de change (FCFA / MAD)	0,017121	0,016723	0,016439	0,016634	0,016569	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales

NB : Les variations au niveau du tableau sont calculées sur la base des montants en MAD – (*) : Données provisoires au 30 juin 2016

Crédit du Congo

Conformément à l'accord conclu le 25 novembre 2008 avec le Crédit Agricole S.A, Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2009, l'acquisition de 91% du capital du Crédit du Congo, 1^{ère} banque congolaise.

Le reliquat du capital (9%) est détenu par l'Etat congolais.

Faits marquants 2014

Au titre de l'exercice 2014, le Crédit du Congo a enregistré une baisse de 1,2% de l'encours de ses dépôts et un accroissement de 59,7% des crédits avec des parts de marché respectives de 13,5% et de 13,5% à fin décembre 2014.

Faits marquants 2015

Au terme de l'exercice 2015, la filiale congolaise d'Attijariwafa bank contribue à hauteur de 2,2% dans le résultat net du Groupe, à 2,0% du produit net bancaire et 1,1% du bilan total du Groupe.

Au titre du premier semestre 2016, le produit net bancaire du Crédit du Congo s'est inscrit en baisse de 6,7% et s'établit à près de 182 Mdh contre 195 Mdh à fin juin 2015. Le résultat net a pour sa part enregistré une baisse de 3,7% et s'établit à 52 Mdh à fin juin 2016.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016 *	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Crédit du Congo					
Siège social	Avenue Amilcar Cabral					
Montant du capital social	7 744 M FCFA (soit 133 Mdh)	10 477 M FCFA (soit 175 Mdh)	10 477 M FCFA (soit 172 Mdh)	10 477 M FCFA (soit 174 Mdh)	10 477 M FCFA (soit 174 Mdh)	-
% de capital détenu	91,00%	91,00%	91,00%	91,00%	91,00%	-
% des droits de vote	91,00%	91,00%	91,00%	91,00%	91,00%	-
Produit net bancaire	19 072 M FCFA (soit 327 Mdh)	21 586 M FCFA (soit 361 Mdh)	23 516 M FCFA (soit 387 Mdh)	11 713 M FCFA (soit 195 Mdh)	10 966 M FCFA (soit 182 Mdh)	-6,7%
Résultat net	6 867 M FCFA (soit 118 Mdh)	7 721 M FCFA (soit 129 Mdh)	7 008 M FCFA (soit 115 Mdh)	3 244 M FCFA (soit 54 Mdh)	3 133 M FCFA (soit 52 Mdh)	-3,7%
Total Bilan	308 700 M FCFA (soit 5 285 Mdh)	321 300 M FCFA (soit 5 373 Mdh)	308 400 M FCFA (soit 5 070 Mdh)	313 009 M FCFA (soit 5 207 Mdh)	286 018 M FCFA (soit 4 739 Mdh)	-9,0%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	33,0 Mdh	66,3 Mdh	85,4 Mdh	Néant	Néant	-
Cours de change (FCFA / MAD)	0,017121	0,016723	0,016439	0,016634	0,016569	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales

NB : Les variations au niveau du tableau sont calculées sur la base des montants en MAD – (*) : Données provisoires au 30 juin 2016

Société Ivoirienne de Banque

Conformément à l'accord conclu le 25 novembre 2008 avec le Crédit Agricole S.A, Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2009, l'acquisition de 51% du capital de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), 6^{ème} banque ivoirienne. Le reliquat du capital est détenu par l'Etat ivoirien.

Faits marquants 2014

L'exercice 2014 a été marqué par la conclusion de trois accords de financement avec de grands comptes ivoiriens à savoir, DEKELOIL PUBLIC LIMITED, STAR ENERGIE et SAF CACAO.

En 2014, la Société Ivoirienne de Banque (SIB) obtient le deuxième prix d'Excellence dans la catégorie « entreprise pourvoyeuse d'emplois ».

Les ressources de la Société Ivoirienne de Banque se sont accrues de 6,5% à 6,7 Mrds Dh au 31 décembre 2014. Parallèlement, les crédits se sont améliorés de 13,3% pour se situer à 6,2 Mrds Dh.

Faits marquants 2015

L'exercice 2015 a été marqué par l'accord de cession de 39% sur un total de 49% de la participation détenue par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le capital de la Société Ivoirienne de Banque à Attijariwafa bank portant sa participation à 90% dont 12% destinés à être introduits en bourse et 3% cédés au personnel de la filiale.

Au terme de l'exercice 2015, la filiale ivoirienne d'Attijariwafa bank contribue à hauteur de 4,4% dans le résultat net du Groupe, à 3,7% du produit net bancaire et 3,1% du bilan total du groupe.

Au titre du premier semestre 2016, le produit net bancaire de la SIB a enregistré une croissance de 16,9% après de 402 Mdh contre 344 Mdh au 30 juin 2015. Son résultat net a affiché une augmentation de 18,1% par rapport au semestre précédent pour s'établir à 137 Mdh à fin juin 2016.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016 *	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Société Ivoirienne de Banque					
Siège social	34, boulevard de la république Abidjan – République de la Côte d'Ivoire					
Montant du capital social	10 000 M FCFA (soit 171 Mdh)	10 000 M FCFA (soit 167 Mdh)	10 000 M FCFA (soit 164 Mdh)	10 000 M FCFA (soit 166 Mdh)	10 000 M FCFA (soit 166 Mdh)	-
% de capital détenu	51,00%	51,00%	75,00%	75,00%	75,00%	-
% des droits de vote	51,00%	51,00%	75,00%	75,00%	75,00%	-
Produit net bancaire	34 610 M FCFA (soit 593 Mdh)	39 615 M FCFA (soit 662 Mdh)	43 685 M FCFA (soit 718 Mdh)	20 701 M FCFA (soit 344 Mdh)	24 269 M FCFA (soit 402 Mdh)	16,9%
Résultat net	10 522 M FCFA (soit 180 Mdh)	8 452 M FCFA (soit 141 Mdh)	14 812 M FCFA (soit 243 Mdh)	6 944 M FCFA (soit 116 Mdh)	8 256 M FCFA (soit 137 Mdh)	18,1%
Total Bilan	479 751 M FCFA (soit 8 213 Mdh)	499 792 M FCFA (soit 8 358 Mdh)	747 276 M FCFA (soit 12 284 Mdh)	612 929 M FCFA (soit 10 196 Mdh)	766 230 M FCFA (soit 12 696 Mdh)	24,5%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	32 Mdh	45 Mdh	43 Mdh	Néant	Néant	-
Cours de change (FCFA / MAD)	0,017121	0,016723	0,016439	0,016634	0,016569	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales

NB : Les variations au niveau du tableau sont calculées sur la base des montants en MAD – (*) : Données provisoires au 30 juin 2016

Crédit du Sénégal

En 2009, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition des parts majoritaires du Crédit Agricole dans le Crédit du Sénégal (95%).

Avec le changement du management de la banque depuis la finalisation de l'acquisition, la banque a enregistré des bonnes performances au cours de l'année 2010. Elle a procédé à l'augmentation de son capital passant de 2 à 5 Mrds FCFA conformément aux instructions de la Banque Centrale.

Au titre du premier semestre 2016, le produit net bancaire du Crédit du Sénégal a progressé de 6,5% pour s'établir à près de 82 Mdh. Pour sa part, son résultat net a augmenté de 45,0% pour s'établir à 29 Mdh au 30 juin 2016.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016 *	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Crédit du Sénégal					
Siège social	Boulevard El Hadji Djily Mbaye Dakar - Sénégal					
Montant du capital social	5 000 M FCFA (soit 86 Mdh)	5 000 M FCFA (soit 84 Mdh)	5 000 M FCFA (soit 82 Mdh)	5 000 M FCFA (soit 83 Mdh)	10 000 M FCFA (soit 166 Mdh)	-
% de capital détenu	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	-
% des droits de vote	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	-
Produit net bancaire	9 752 M FCFA (soit 167 Mdh)	9 421 M FCFA (soit 158 Mdh)	9 590 M FCFA (soit 158 Mdh)	4 615 M FCFA (soit 77 Mdh)	4 936 M FCFA (soit 82 Mdh)	6,5%
Résultat net	2 621 M FCFA (soit 45 Mdh)	2 426 M FCFA (soit 41 Mdh)	2 593 M FCFA (soit 43 Mdh)	1 188 M FCFA (soit 20 Mdh)	1 751 M FCFA (soit 29 Mdh)	45,0%
Total Bilan	139 305 M FCFA (soit 2 385 Mdh)	138 872 M FCFA (soit 2 322 Mdh)	171 978 M FCFA (soit 2 827 Mdh)	144 508 M FCFA (soit 2 404 Mdh)	187 441 M FCFA (soit 3106 Mdh)	29,2%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	36,1 Mdh	21,2 Mdh	28,8 Mdh	Néant	Néant	-
Cours de change (FCFA / MAD)	0,017121	0,016723	0,016439	0,016634	0,016569	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales

NB : Les variations au niveau du tableau sont calculées sur la base des montants en MAD – (*) : Données provisoires au 30 juin 2016

Attijari bank Mauritanie

Attijariwafa bank a finalisé, en décembre 2010, l'acquisition de 53,6% du capital de BNP Paribas Mauritanie. En effet les groupes Attijariwafa bank et Banque Populaire ont procédé à l'acquisition, via un holding détenu à 67% par Attijariwafa bank et à 33% par Banque Populaire, de 80% du capital de BNP Paribas Mauritanie auprès du groupe BNP Paribas.

A l'issue de cette acquisition, BNP Paribas Mauritanie change sa dénomination pour devenir Attijari bank Mauritanie.

Faits marquants 2014

Les ressources d'Attijari bank Mauritanie se sont accrues de 29,2% passant de 773,2 Mdh à fin 2013 à 999,1 Mdh à fin 2014, en lien avec la hausse de 27,4% à 888,7 Mdh des dépôts non rémunérés. La banque Mauritanienne a octroyé près de 791,3 Mdh de crédits en 2014 contre 552,9 Mdh en 2013, soit un accroissement de 43,1%.

Faits marquants 2015

L'exercice 2015 a été marqué par la mise en place d'un code de déontologie à Attijari bank Mauritanie.

Le réseau d'Attijari bank Mauritanie compte, au 31 décembre 2015, 18 agences, soit 10 agences ouvertes durant cet exercice.

Au 30 juin 2016, Attijari bank Mauritanie a réalisé un produit net bancaire de près de 76 Mdh, en progression de 20,6% par rapport à juin 2015. Au terme de la même période, le résultat net de la banque a connu une progression à hauteur de 13,6% pour s'établir à près de 25 Mdh à fin juin 2016.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016 *	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Attijari bank Mauritanie					
Siège social	Nouakchott, Rue Mamadou Konaté, lot n°91/92, BP 415					
Montant du capital social	7 296 M MRO (soit 199 Mdh)	7 296 M MRO (soit 211 Mdh)	7 296 M MRO (soit 213 Mdh)	7 296 M MRO (soit 218 Mdh)	7 296 M MRO (soit 201 Mdh)	-
% de capital détenu	53,60%	53,60%	53,60%	53,60%	53,60%	-
% des droits de vote	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	-
Produit net bancaire	3 165 M MRO (soit 86 Mdh)	3 662 M MRO (soit 106 Mdh)	4 496 M MRO (soit 132 Mdh)	2 103 M MRO (soit 63 Mdh)	2 758 M MRO (soit 76 Mdh)	20,6%
Résultat net	1 459 M MRO (soit 40 Mdh)	1 112 M MRO (soit 32 Mdh)	1 546 M MRO (soit 45 Mdh)	750 M MRO (soit 22 Mdh)	897 M MRO (soit 25 Mdh)	13,6%
Total Bilan	39 125 M MRO (soit 1 066 Mdh)	49 816 M MRO (soit 1 438 Mdh)	67 001 M MRO (soit 1 960 Mdh)	65 203 M MRO (soit 1 945 Mdh)	71 967 M MRO (soit 1 983 Mdh)	2,0%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	-
Cours de change (MRO / MAD)	0,027241	0,028870	0,029250	0,02983	0,027555	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales

NB : Les variations au niveau du tableau sont calculées sur la base des montants en MAD – (*) : Données provisoires au 30 juin 2016

Société Commerciale de Banque Cameroun

Attijariwafa bank a finalisé, en avril 2011, l'acquisition de 51,0% du capital de la Société Commerciale de Banque Cameroun (SCB Cameroun) auprès du groupe Crédit Agricole S.A.

Faits marquants 2014

Au 31 décembre 2014, la Société Commerciale de Banque Cameroun a collecté 5,9 Mrds Dh en termes de dépôts, en amélioration de 1,0% par rapport à l'exercice précédent. En matière de crédits, elle a accordé 4,3 Mrds Dh en 2014 au lieu de 4,2 Mrds Dh en 2013, soit une progression de 1,7% sur cette période.

Faits marquants 2015

Avec une progression de 14,3 % de ses crédits, la SCB a poursuivi, durant l'exercice 2015, le renforcement de son positionnement dans le secteur bancaire camerounais. La Société Camerounaise de Banque contribue à hauteur de 3,5% du résultat net du groupe Attijariwafa bank, et respectivement à 3,4% et 1,9% du produit net bancaire et du total bilan.

En 2015, 4 nouvelles agences ont été ouvertes au Cameroun, portant ainsi à 54 le réseau total, le nombre de clients quant à lui a augmenté de 9,5% pour atteindre 193 606.

Wafa Assurance a obtenu, le 3 juillet 2015, un nouvel agrément d'assurance Vie pour sa filiale au Cameroun avec pour objectif de deployer l'activité Bancassurance en s'appuyant sur le réseau de distribution de la SCB Cameroun, filiale bancaire du groupe Attijariwafa bank.

Au titre du premier semestre 2016, la Société Commerciale de Banque Cameroun a réalisé un produit net bancaire de près de 342 Mdh, en progression de 4,9% par rapport au premier semestre 2015, et un résultat net en baisse de 2,9% à près de 101 Mdh.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016 *	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Société Commerciale de Banque Cameroun					
Siège social	220. avenue Mgr Vogt Yaoundé BP 700- Cameroun RCCM: 89.S.152					
Montant du capital social	10 000 M FCFA (soit 171 Mdh)	10 540 M FCFA (soit 167 Mdh)	10 540 M FCFA (soit 173 Mdh)	10 540 M FCFA (soit 175 Mdh)	10 540 M FCFA (soit 175 Mdh)	-
% de capital détenu	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	-
% des droits de vote	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	-
Produit net bancaire	33 349 M FCFA (soit 571 Mdh)	38 152 M FCFA (soit 638 Mdh)	40 251 M FCFA (soit 662 Mdh)	19 611 M FCFA (soit 326 Mdh)	20 621 M FCFA (soit 342 Mdh)	4,9%
Résultat net	8 489 M FCFA (soit 145 Mdh)	10 318 M FCFA (soit 173 Mdh)	10 318 M FCFA (soit 170 Mdh)	6 235 M FCFA (soit 104 Mdh)	6 111 M FCFA (soit 101 Mdh)	-2,9%
Total Bilan	422 560 M FCFA (soit 7 235 Mdh)	450 220 M FCFA (soit 7 529 Mdh)	475 853 M FCFA (soit 7 822 Mdh)	475 324 M FCFA (soit 7 907 Mdh)	474 447 M FCFA (soit 7 861 Mdh)	1,6%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	34,5 Mdh	43,5 Mdh	54,6 Mdh	Néant	Néant	-
Cours de change (FCFA / MAD)	0,017121	0,016723	0,016439	0,016634	0,016569	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales

NB : Les variations au niveau du tableau sont calculées sur la base des montants en MAD – (*) : Données provisoires au 30 juin 2016

³¹ Source : Attijariwafa bank

Banque Internationale pour l'Afrique au Togo

Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2013, l'acquisition de 55,0% du capital de la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo auprès de l'Etat Togolais.

Au titre du premier semestre 2016, le produit net bancaire de la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo a atteint près de 42 Mdh, affichant ainsi une croissance de 23,5% par rapport au semestre précédent. Le résultat net s'est également inscrit en hausse au titre de la même période pour s'établir à près de 4 Mdh.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016 *	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Banque Internationale pour l'Afrique au Togo					
Siège social	13, Avenue Sylvanus Olympio, BP 346, Lomé, Togo					
Montant du capital social	6 100 M FCFA (soit 104 Mdh)	6 100 M FCFA (soit 102 Mdh)	8 822 M FCFA (soit 145 Mdh)	8 822 M FCFA (soit 147 Mdh)	8 822 M FCFA (soit 146 Mdh)	-
% de capital détenu	55,00%	55,00%	55,00%	55,00%	55,00%	-
% des droits de vote	55,00%	55,00%	55,00%	55,00%	55,00%	-
Produit net bancaire	4 891 M FCFA (soit 84 Mdh)	3 864 M FCFA (soit 65 Mdh)	4 313 M FCFA (soit 71 Mdh)	2 018 MFCFA (soit 34 Mdh)	2 549 MFCFA (soit 42 Mdh)	23,5%
Résultat net	586 M FCFA (soit 10 Mdh)	837 M FCFA (soit 14 Mdh)	176 M FCFA (soit 3 Mdh)	-16 MFCFA (soit -0,3 Mdh)	240 MFCFA (soit 4 Mdh)	Ns
Total Bilan	76 135 M FCFA (soit 1 304 Mdh)	76 013 M FCFA (soit 1 271 Mdh)	94 192 M FCFA (soit 1 548 Mdh)	78 488 MFCFA (soit 1 306 Mdh)	81 149 MFCFA (soit 1 345 Mdh)	3,0%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	-
Cours de change (FCFA / MAD)	0,017121	0,016723	0,016439	0,016634	0,016569	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales

NB : Les variations au niveau du tableau sont calculées sur la base des montants en MAD – (*) : Données provisoires au 30 juin 2016

III.2.5.Assurance

Wafa Assurance

Wafa Assurance est une filiale spécialisée dans les métiers de l'assurance dommages et vie.

Faits marquants 2014

En 2014, Wafa Assurance consolide sa position de n° 1 de l'industrie de l'assurance au Maroc avec 21,5 % de part de marché.

L'année 2014 a également été marquée par l'obtention de d'un agrément de deux nouvelles filiales au Sénégal, Wafa Assurance Vie S.A. et Wafa Assurance S.A.

Au titre de la même année, le réseau de distribution de Wafa Assurance est resté inchangé en termes de points de vente, soit 223 agents et bureaux directs. Le nombre de courtiers partenaires s'est élevé, quant à lui, à 180.

Faits marquants 2015 ³²

En 2015, le secteur des assurances a connu plusieurs évolutions réglementaires :

- la nouvelle loi sur l'indemnisation des Accidents de Travail publiée en janvier 2015 ;
- une circulaire encadrant les relations entre intermédiaires d'assurance et compagnies d'assurance en application en avril 2016 ;
- un protocole d'accord entre la DAPS et la Caisse Nationale de Retraite et d'Assurances pour fixer les modalités de transfert des rentes Accident du Travail vers la CNRA.

Au terme du premier semestre 2016, Wafa Assurance a réalisé un chiffre d'affaires de près de 3,8 Mrds Dh, en augmentation de 9,9% par rapport au premier semestre 2015. Pour sa part, le résultat net a affiché une progression de 7,1% à près de 513 Mdh à fin juin 2016.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs financiers de Wafa Assurance sur les trois derniers exercices et aux premiers semestres 2015 et 2016.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Wafa Assurance					
Siège social	1, boulevard Abdelmoumen - Casablanca					
Nombre de titre détenus	3 500 000 actions	3 500 000 actions	3 500 000 actions	3 500 000 actions	3 500 000 actions	-
Montant du capital social	350 000 000 Dh	350 000 000 Dh	350 000 000 Dh	350 000 000 Dh	350 000 000 Dh	-
% de capital détenu	79,29%	79,29%	79,29%	79,29%	79,29%	-
% des droits de vote *	79,29%	79,29%	79,29%	79,29%	79,29%	-
Chiffre d'affaires	5,7 Mrds Dh	6,1 Mrds Dh	6,4 Mrds Dh	3,424 Mrds Dh	3,763 Mrds Dh	9,9%
Résultat net	780 Mdh	839 Mdh	800 Mdh	479 Mdh	513 Mdh	7,1%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales * Les droits de vote sont détenus à travers la holding OGM, filiale à 100% d'Attijariwafa bank

³² Source : Attijariwafa bank

III.2.6. Banque des Marchés

Attijari Intermédiation

Attijari Intermédiation développe auprès d'une clientèle d'institutionnels et de grandes entreprises les services suivants :

- intermédiation boursière ;
- placements de titres émis par les personnes morales faisant appel public à l'épargne ;
- opérations de contrepartie ;
- conseil en investissement, désinvestissement et recherche financière sur les sociétés cotées ;
- stratégie d'allocation à moyen et long terme.

La société de bourse dispose d'un département de recherche et d'analyse qui couvre les valeurs les plus actives du marché, et diffuse régulièrement auprès d'investisseurs nationaux et internationaux des recommandations, des informations financières et des études macro-économiques.

Faits marquants 2014

L'année 2014 a été marquée par une augmentation du volume global généré par Attijari Intermédiation de 1,2% à 30,7 Mrds Dh. Sur le marché central, le volume atteint à fin décembre 2014, 17,2 Mrds Dh en hausse de 9,5% contre 15,7 Mrds Dh à fin décembre 2013. Ainsi, la position commerciale se situe à 31,2% contre 29,7% à la même période en 2013.

Faits marquants 2015 ³³

Au titre de l'exercice 2015, la filiale intermédiation boursière a consolidé sa part de marché à 26,8% dans un marché boursier qui a drainé un volume global de 104,0 Mrds Dh.

L'activité de Attijari Intermédiation a été ponctuée en 2015 par (i) le placement auprès d'institutionnels locaux et étrangers de la part restante de la SNI dans le capital de Cosumar, (ii) l'obtention du prix 'Highest Traded Value' sur la Bourse de Casablanca et (iii) la coordination en tant que Chef de file de l'OPO Total Maroc.

Au terme du premier semestre 2016, Attijari Intermédiation a réalisé un chiffre d'affaires de 11,8 Mdh, en diminution de 33,7% par rapport au premier semestre 2015. Pour sa part, le résultat net a affiché une forte progression de 23,1 Mdh par rapport au semestre précédent.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs financiers d'Attijari Intermédiation sur la période considérée :

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Attijari Intermédiation					
Siège social	163, avenue Hassan II					
Nombre de titres détenus	50 000 actions	50 000 actions	50 000 actions	50 000 actions	50 000 actions	-
Montant du capital social	5 000 000 Dh	5 000 000 Dh	5 000 000 Dh	5 000 000 Dh	5 000 000 Dh	-
% de capital détenu	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-
% des droits de vote	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-
Chiffre d'affaires	34,8 Mdh	32,1 Mdh	28,2 Mdh	17,8 Mdh	11,8 Mdh	-33,7%
Résultat net	17,4 Mdh	14,3 Mdh	7,9 Mdh	7,8 Mdh	30,9 Mdh	>100,0%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	30,0 Mdh	30,0 Mdh	-	-	-	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales

³³ Source : Attijari Intermédiation

III.2.7. Banque d'Investissement

Attijari Finances Corp.

Attijari Finances Corp. regroupe les activités de Conseil en fusion et acquisition, en origination de dette privée ainsi qu'en introduction en bourse et en marché primaire Actions.

Attijari Finances Corp. intervient activement sur le marché marocain dans diverses opérations stratégiques et de marché :

➤ Opérations de fusion et acquisition

Faits marquants 2014

- **AKWA Group** : Conseil de AKWA Group dans le cadre du placement d'une société d'investissement ciblant le marché africain du stockage ou de la distribution pétrolière et ou de GPL;
- **Lafarge Ciments** : Conseil de Lafarge Ciments dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de Lafarge Bétons et Lafarge Granulats par Lafarge Ciments ;
- **CDCI** : Conseil de CDCI dans le cadre de l'ouverture de son capital au profit de Retail Holding et Amethis Finance ;
- **Groupe Palmeraie Développement** : Conseil du groupe Palmeraie Développement dans le cadre de la cession de ses actifs hôteliers ;
- **SNI** : Conseil de SNI dans le cadre de la cession de ses actifs d'exploitation détenus dans Marona.

Faits marquants 2015

- **Centre Monétique Interbancaire (CMI)** : Conseil du CMI dans le cadre de la cession de son activité switch à HPS ;
- **Groupe SANOFI** : Conseil du Groupe SANOFI dans le cadre de l'acquisition par Sanofi-Aventis Maroc du capital de sa filiale Maphar détenu par les actionnaires minoritaires ;
- **SOREC** : Conseil de la SOREC dans le cadre du placement privé du parc des expositions Mohammed VI ;
- **LAFARGE Maroc** : Conseil de LAFARGE Maroc dans le cadre de la mise en place d'une joint-venture entre Lafarge Plâtre Maroc et Moongypse (filiale du Groupe Saint Gobain et de la société Planchister).

➤ Opérations de marché : actions

Faits marquants 2014

- Conseil des Initiateurs composés de : **Wilmar, AXA Assurance Maroc, CMR, CNIA Saada Assurance, MAMDA, RCAR, RMA Asset Management et Wafa Assurance** dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat (OPA) visant les actions Cosumar ;
- **SNI** : Conseil de SNI dans le cadre de l'Offre Publique de Vente (OPV) des actions Lesieur Cristal (22,8% du capital) détenues par la SNI pour un montant de 581 Mdh ;
- **Résidences Dar Saada** : Conseil de Résidences Dar Saada dans le cadre de son introduction en bourse par augmentation de capital d'un montant de 1,1 Mrd dh.

Faits marquants 2015

- **TOTAL Maroc** : Conseil de TOTAL Maroc dans le cadre de son introduction en bourse par voie de cession de 15,0% du capital pour un montant de 719 Mdh ;
- **Attijariwafa Bank** : Conseil de Attijariwafa bank dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1,0 milliard de dirhams.

➤ Opérations d'infrastructures

Faits marquants 2014

- **Tanger Med Port Authority (TMPA)** : Conseil de Tanger Med Port Authority (TMPA) dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire garanti par l'Etat d'un montant de 300 Mdh ;
- **Attijariwafa bank** : Conseil de Attijariwafa bank dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de 1,2 milliard de dirhams ;
- **Wafasalaf** : Conseil de Wafasalaf dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné non coté d'un montant de 200 Mdh.

Faits marquants 2015

- **MASEN** : Conseil de MASEN dans le cadre de la sélection d'un développeur du projet solaire Noor PV I ;
- **Etat Ivoirien** : Conseil de l'Etat Ivoirien dans le cadre du financement des travaux de réhabilitation de la Baie de Cocody ;
- **Ministère des Infrastructures Economiques Ivoirien** : Conseil du Ministère des Infrastructures Economiques Ivoirien dans le cadre de la mise en place du schéma d'armature autoroutière de la Côte d'ivoire.

Au 31 décembre 2015, les comptes sociaux d'Attijari Finances Corp. font apparaître un chiffre d'affaires de 36,8 Mdh, et un résultat net de 21,0 Mdh.

Au terme du premier semestre 2016, Attijari Finances Corp. a réalisé un chiffre d'affaires de près de 3,3 Mdh, en augmentation de 22,2% par rapport au premier semestre 2015. Le résultat net s'établit à près de 7,1% au 30 juin 2016.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Attijari Finances Corp.					
Siège social	163, avenue Hassan II					
Nombre de titres détenus	100 000 actions	100 000 actions	100 000 actions	100 000 actions	100 000 actions	-
Montant du capital social	10 000 000 Dh	10 000 000 Dh	10 000 000 Dh	10 000 000 Dh	10 000 000 Dh	-
% de capital détenu	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-
% des droits de vote	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-
Chiffre d'affaires	47,6 Mdh	40,3 Mdh	36,8 Mdh	2,7 Mdh	3,3 Mdh	22,2%
Résultat net	30,3 Mdh	20,0 Mdh	21,0 Mdh	20,6 Mdh*	7,1 Mdh	-65,5%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	35,0 Mdh	35,0 Mdh	30,0 Mdh	-	-	-

Source : Attijari Finances Corp. - Données sociales - * dont dividendes perçus de 30,0 Mdh

Wafa Gestion

L'exercice 2005 a vu l'émergence de Wafa Gestion, opérateur de référence sur les métiers de la gestion d'actifs, issu de la fusion d'Attijari Management, Wafa Gestion et Crédit du Maroc Gestion.

Wafa Gestion gère plusieurs OPCVM couvrant l'ensemble des classes d'actifs, pour le compte d'investisseurs institutionnels, de grandes entreprises et de particuliers.

Faits marquants 2014

Au terme de l'année 2014, Wafa Gestion a totalisé un encours sous gestion de 85,5 Mrds Dh en progression de 29,1% par rapport à l'exercice précédent. La filiale de gestion d'actifs consolide ainsi son positionnement de leader sur le marché avec une part de marché de 28,6% en encours moyen.

L'année 2014 a été marquée par :

- l'obtention par Wafa Gestion de la certification internationale ISAE 3402 Type I pour la conformité de son dispositif de contrôle interne ;
- la confirmation par l'agence Fitch Ratings de la note Asset Manager nationale « Highest Standards (mar) » de Wafa Gestion. « Highest Standards » est la meilleure note sur l'échelle de notation Fitch Ratings ;
- la confirmation par l'agence Fitch Ratings de la note 'AAAmmf (mar)' au fonds monétaire "Attijari Monétaire Jour" géré par Wafa Gestion. Cette note, la meilleure sur l'échelle de notation Fitch Ratings, indique une forte capacité de cet OPCVM à préserver le capital et à maintenir la liquidité en limitant les risques de crédit, de marché et de liquidité sur le marché marocain.

Faits marquants 2015³⁴

En clôturant l'année 2015 avec un encours sous gestion de 89,6 Mrds Dh en croissance de 4,8% par rapport à 2014, Wafa Gestion a consolidé son rang de première société de gestion d'actifs au Maroc avec une part de marché de 27,1 %.

L'année 2015 a principalement été marquée par :

- la confirmation de la note Asset Manager nationale « Highest Standards (mar) » de Wafa Gestion par l'agence Fitch Ratings ;
- la confirmation de la note « AAAmmf (mar) » attribuée par l'agence Fitch Ratings aux fonds monétaires « Attijari Monétaire Jour » et « CDM Sécurité Plus » gérés par Wafa Gestion ;
- l'attribution du prix « Asset Manager of the Year 2015 : Morocco » par Global Investor ISF ;
- l'obtention du prix du « Best Asset Manager » par EMEA Finance.

³⁴ Source : Attijariwafa bank

Wafa Gestion a clôturé le premier semestre 2016 sur un encours géré en progression de 4,7% par rapport au premier semestre 2015. Cette tendance haussière s'est accompagnée d'une stagnation du chiffre d'affaires qui s'est établi à près de 126,0 Mdh et une diminution du résultat net de 16,6% à près de 28,1 Mdh.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Wafa Gestion					
Siège social	416, rue Mustapha El Maani					
Montant du capital social	4 900 000 Dh	4 900 000 Dh	4 900 000 Dh	4 900 000 Dh	4 900 000 Dh	-
% de capital détenu *	66,00%*	66,00%*	66,00%*	66,00%*	66,00%*	-
% des droits de vote **	66,00%*	66,00%*	66,00%*	66,00%*	66,00%*	-
Chiffre d'affaires	220,5 Mdh	228,7 Mdh	261,8 Mdh	126,0 Mdh	126,0 Mdh	0,0%
Résultat net	59,2 Mdh	60,8 Mdh	67,5 Mdh	33,7 Mdh	28,1 Mdh	-16,6%
Encours sous gestion	66,3 Mrds Dh	85,5 Mrds Dh	89,6 Mrds Dh	93,8 Mrds Dh	98,2 Mrds Dh	4,7%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	47,6 Mdh	39,0 Mdh	40,1 Mdh	-	-	-

Source : Attijariwafa bank – Données consolidées

* 34% détenus par AMUNDI

Wafa Investissement

Wafa Investissement est la filiale d'Attijariwafa bank dédiée à la gestion des participations en capital-risque. En termes d'activité, Wafa Investissement a réalisé la cession de sa filiale SIFAP pour un montant de 24 Mdh, la restructuration financière de la Compagnie Industrielle du Lukus (CIL) et la prise de participation dans Mifa Télécom.

Le chiffre d'affaires de Wafa investissement est constitué de cessions de participations et/ou de services à ces participations (contrat de service).

Au titre du premier semestre 2016, le résultat net de Wafa Investissement s'est établi à près de -0,02 Mdh contre -0,9 Mdh au 30 juin 2015.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Wafa Investissement					
Siège social	163, avenue Hassan II - Casablanca					
Nombre de titre détenus	550 000 actions	550 000 actions	17 874 actions	550 000 actions	17 874 actions	-
Montant du capital social	55 000 000 Dh	55 000 000 Dh	1 787 400 Dh	55 000 000 Dh	1 787 400 Dh	-
% de capital détenu	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-
% des droits de vote *	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-13,1 Mdh	-3,0 Mdh	-0,7 Mdh	-0,9 Mdh	-0,02 Mdh	97,8%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales

Attijari Invest

Attijari Invest, filiale d'Attijariwafa bank dédiée au Private Equity, a été créée en 2005 afin d'offrir aux investisseurs des instruments financiers à rentabilité élevée et au risque maîtrisé. Elle a pour mission le montage, la mise en place puis la gestion de fonds d'investissement. La structure a procédé, l'année de sa création, au lancement de deux fonds d'investissement, Agram Invest, d'une taille de 200 Mdh, dédié à l'agro-industrie et le fonds Igrane, d'une taille de 126 Mdh, destiné à la région Souss Massa Drâa.

Outre Agram Invest et Igrane, Attijari Invest gère trois autres fonds d'investissement. Il s'agit de Moroccan Infrastructure Fund, dédié aux secteurs d'infrastructure, H Partners-Morocco Hospitality Investment Fund, spécialisé dans l'immobilier touristique et enfin, Attijari Capital Développement qui investit dans des PME opérant dans différents secteurs, notamment les télécommunications et la presse.

Faits marquants 2014

L'année 2014 a principalement été marquée par :

- la réalisation du désinvestissement total d'une société leader de la restauration collective au Maroc ;
- la prise de participation dans une entreprise opérant dans la distribution, l'installation et la maintenance d'équipements médicaux ;
- la structuration de deux nouveaux Fonds d'investissement dans le cadre de la politique de développement régional du Groupe Attijariwafa bank.

Faits marquants 2015 ³⁵

L'activité d'Attijari Invest a été marquée en 2015 par :

- la structuration d'un fonds Family Office et l'amorce de la levée d'un Fonds Africain d'Efficacité Energétique (FAEE) dans le domaine de l'efficacité énergétique, une initiative récompensée du prix « Iberdrola Awards for International Energy Cooperation » dans la catégorie entreprise. Le montant d'investissements global relatif au deal flow constitué à fin décembre 2015 est évalué à plus de 600 Mdh et comprend une douzaine de projets opérants dans divers secteurs tels que l'industrie, les banques et l'hôtellerie ;
- l'enrichissement de son portefeuille par deux nouvelles participations opérant l'une dans le domaine de la blanchisserie industrielle et l'autre dans le génie climatique et génie frigorifique.

Au titre du premier semestre 2016, Attijari Invest a réalisé un chiffre d'affaires de près de 7,9 Mdh, soit une légère baisse de 1,3% par rapport au premier semestre 2015. Son résultat net a suivi une tendance baissière et a affiché une diminution de 15,4% pour s'établir à près de 3,3 Mdh à fin juin 2016.

	Données au 31.12.2013	Données au 31.12.2014	Données au 31.12.2015	Données au 30.06.2015	Données au 30.06.2016	Var. S1.16/S1.15
Dénomination sociale	Attijari Invest					
Siège social	416, rue Mustapha El Maani - Casablanca					
Nombre de titres détenus	50 000 actions	50 000 actions	50 000 actions	50 000 actions	50 000 actions	-
Montant du capital social	5 000 000 Dh	5 000 000 Dh	5 000 000 Dh	5 000 000 Dh	5 000 000 Dh	-
% de capital détenu	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-
% des droits de vote	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-
Chiffre d'affaires	15,9 Mdh	16,8 Mdh	15,9 Mdh	8,0 Mdh	7,9 Mdh	-1,3%
Résultat net	4,9 Mdh	8,2 Mdh	3,7 Mdh	3,9 Mdh	3,3 Mdh	-15,4%
Montant des dividendes perçus en N par Attijariwafa bank au titre de l'exercice N-1	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	-

Source : Attijariwafa bank-Données sociales

³⁵ Source : Attijariwafa bank

III.3. Relations entre Attijariwafa bank et ses filiales

Les principales conventions régissant les relations entre Attijariwafa bank et ses filiales se présentent de la manière suivante :

III.3.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

➤ Acquisition de 5% du capital d'Attijari Factoring Maroc

Le Conseil d'Administration a approuvé le 21 mars 2014 l'acquisition de 5% du capital d'Attijari Factoring Maroc, auprès de Santander, à la valeur comptable fin 2014 (coupon 2014 attaché), soit un montant de 8,47 Mdh. Le Conseil d'Administration donne pouvoirs, à Monsieur Mohamed El Kettani, Président Directeur Général, pour procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette transaction (détails ci-après) :

- Santusa a approché Attijariwafa bank en vue de lui céder une participation de 5% dans Attijari Factoring à la valeur d'actif net comptable fin 2014 (coupon 2014 attaché), soit un montant de 8,47 Mdh ;
- évolution de l'actionnariat d'Attijari Factoring à fin 2015 : 80% pour Attijariwafa bank et 20% pour Santusa.

➤ Acquisition par Attijariwafa bank de 31,1% du capital de CBAO Groupe Attijariwafa bank portés par SNI

Le Conseil d'Administration, tenant compte des parties signataires, a autorisé l'acquisition de 50% du capital Kasovi, auprès de SNI pour un montant de 73 M euros et demande de soumettre l'opération à la ratification de la prochaine AGO en tant que convention réglementée.

Le Conseil d'Administration donne pouvoirs, à Monsieur Mohamed El Kettani, Président Directeur Général, pour procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette transaction.

III.3.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

➤ Convention d'assistance technique entre le Groupe Attijariwafa bank et la Société Attijari Africa

La présente convention (date de prise d'effet au 21 mars 2014) a pour objet le transfert de savoir-faire, le conseil et la réalisation de prestations entre le Groupe Attijariwafa bank et la Société Attijari Africa, en particulier en matière de :

- assistance à la définition de la Stratégie globale d'Attijari Africa ;
- assistance sur les plans du marketing stratégique et opérationnel ;
- assistance technique et conseil dans le domaine de la banque commerciale, des opérations de change, des produits de trésorerie, du financement de projets, etc ;
- conseil en matière de marchés financiers, y compris les instruments financiers innovants ;
- conseil en organisation, procédures comptables et informatiques et contrôle interne ;
- assistance au contrôle des engagements ;
- missions d'expertise, appréciation des engagements et leur contrôle, inspections et vérifications comptables ;
- stages du personnel ;
- détachement de personnel d'encadrement et d'assistance technique ;
- gestion et recrutement de personnel, notamment expatrié ;
- assistance en contentieux et questions juridiques ;
- missions d'Audit stratégique, financier et opérationnel ;
- représentation auprès des organismes nationaux et internationaux.

A cet effet, Attijariwafa Bank pourra faire appel aux services de ses filiales spécialisées.

La convention est conclue pour une durée initiale de 18 mois et sera reconduite annuellement par la suite par tacite reconduction.

Produits comptabilisés au titre de l'exercice : 39.000 KMAD ;

Montant encaissé au courant de l'exercice : néant ;

Date de conclusion : 13 février 2013 ;

Durée : cette convention est fixée pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction d'année en année ;

Modalités de rémunération :

Assistance technique

	Unité d'œuvre	Prix unitaire (DH)
Fonction Risque de crédit		
Analyse et audit des engagements	Prix par dossier	3 000
Fonction Ressources Humaines		
Suivi des politiques RH	PF: prix par filiale/an	11 000
Gestion des expatriés	Prix par expatrié/an	7 000
Autres prestations	Prix en jours hommes	4 000

Source : Attijariwafa bank

Les tarifs des services définis dans la grille sont fixés pour une année donnée et sont révisables annuellement.

Prestations logistiques

	Loyer annuel	Forfait annuel
Mise à disposition des locaux	72 000	-
Tenue dans les domaines comptables, fiscales, juridiques, charges courantes	-	72 000

Source : Attijariwafa bank

Délai de paiement : les factures d'assistance technique sont semestrielles et payables dans un délai maximal de 60 jours.

➤ Convention de service entre le Groupe Attijariwafa bank et la Société ATTIJARI IT AFRICA

La présente convention a pour objet de formaliser l'engagement d'Attijariwafa bank de mettre à disposition d'ATTIJARI IT AFRICA les moyens nécessaires (ressources humaines, locaux, matériels, logiciels, réseau, logistique, ...) pour l'accomplissement de l'ensemble de ses activités telles que décrite dans son objet social, notamment la fourniture de services informatiques aux filiales africaines d'Attijariwafa bank à savoir : UGB, ABM, CDC, SIB, SCB, CBAO et BIM.

Attijariwafa bank s'engage à mettre à disposition d'Attijari IT Africa les locaux, moyens et ressources pour la fourniture des services suivants :

- Hébergement des plateformes Informatique
- Mise à disposition des plateformes de production et de backup
- Maintenance éditeurs
- Exploitation et supervision des applications (DELTA, CIA, ECM, LAB, SWIFT, Online Trade, Magix)
- Administration technique (Instances système et applications DELTA, CIA, ECM, LAB, SWIFT, Online Trade, Magix)
- Service Desk et support technique/fonctionnel

A cet effet, Attijariwafa Bank mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition en termes de ressources humaines, et ce service comprend la gestion des ressources humaines en termes de recrutement, de formation, d'encadrement et d'animation.

Produits comptabilisés au titre de l'exercice : 38.000 KMAD.

Montant encaissé au courant de l'exercice : néant KMAD.

Date de conclusion : 15 février 2013

Durée : cette convention est fixée pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Modalités de rémunération : la facturation est établie sur la base des services consommés et de prix unitaire et quantité par unité d'œuvre mesurant les prestations fournis par Attijariwafa bank.

Prestations logistiques

	Loyer annuel	Forfait annuel
Mise à disposition des locaux	72 000	-
Tenue dans les domaines comptables, fiscales, juridiques, charges courantes	-	72 000

Source : Attijariwafa bank

Délai de paiement : les factures d'assistance technique sont semestrielles et payables dans un délai maximal de 60 jours.

➤ Convention de recouvrement à l'amiable des créances entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafasalaf

Nature et objet de la convention :

- définir les modalités et conditions dans lesquelles le prestataire s'engage irrévocablement envers la banque à mener à bien les missions qui lui seront confiées ;
- le prestataire se voit confier dans le cadre des mandats visés à l'article 2 une mission de recouvrement amiable de créances dont le montant est inférieur à 10 000 Dh.

Charges comptabilisés au titre de l'exercice : néant.

Montant décaissé au courant de l'exercice : néant.

Date de conclusion : 01/10/2013.

Durée : cette convention est fixée pour une durée initiale de douze (12) mois, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation à tout moment par l'une des parties, par lettre recommandée avec préavis d'un (1) mois.

Modalités de rémunération : les honoraires d'intervention du prestataire sont fixés à 13% des montants recouvrés HT.

➤ Convention-cadre entre Attijariwafa bank et sa filiale Attijari Factoring Maroc

Nature et objet de la convention :

Ce contrat a pour objet de permettre au réseau de la Banque la commercialisation et la promotion auprès de sa clientèle des produits Factoring et Confirming d'Attijari Factoring Maroc.

Les champs couverts par la présente convention sont :

- appui commercial : cette convention a pour objet de permettre au réseau de la Banque la commercialisation et la promotion auprès de sa clientèle des produits factoring Confirming d'Attijari Factoring Maroc ;
- appui en matière de gestion du risque ;
- conseil et assistance juridique incluant assistance en matière de choix des avocats, ainsi que en matière de gestion des créances en souffrance : rééchelonnement, exonération des intérêts de retard, abandon d'intérêt et/ou du capital et cession des biens.

Produits comptabilisés au titre de l'exercice : néant.

Montant encaissé au courant de l'exercice : néant.

Date de conclusion : 15 février avec date d'effet le 1er janvier 2012.

Durée : cette convention est fixée pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction d'année en année et prend effet du 1er janvier 2012.

Modalités de rémunération : cette convention fixe la rémunération d'Attijariwafa bank au titre de l'appui commercial à 0,03% flat de la production d'Attijari Factoring Maroc sur chaque facture financée et sur chaque créance confirmée ainsi que la rémunération de la contre-garantie bancaire conférée par Attijariwafa bank à Attijari Factoring Maroc, dans le cadre du coefficient des risques et du coefficient de solvabilité, à un taux de 0.10% l'an HT.

Délai de paiement : le versement de la commission à Attijariwafa bank sera effectué par Attijari Factoring Maroc semestriellement à termes échus.

➤ Contrat de prestation de service BDI entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafacash

Nature et objet de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités d'accomplissement par WAFACASH de la prestation de service et d'assistance à la mise en place du système « CASH EXPRESS BDI » pour le compte de la Banque de Détail à l'International (BDI).

Les prestations fournies portent sur :

- la mise à disposition de l'application CASH EXPRESS « Intégra », accessible à travers le réseau d'agence BDI ;
- l'assistance au démarrage et la formation sur le service offert par la solution « Intégra » ;
- le conseil en organisation, procédures opérationnelles et informatiques et contrôle interne liés à l'activité CASH EXPRESS ;
- la réalisation des projets de maintenance et d'évolution liés à l'évolution des services ;
- la coordination des politiques commerciales et de communications spécifiques au produit de transfert ;
- le conseil et l'assistance en matière de démarche commerciale et marketing ;
- le conseil et l'assistance en matière de communication et publicité.

Charges comptabilisées au titre de l'exercice : 6.480 KMAD.

Montant décaissé au courant de l'exercice : 4.147 KMAD.

Date de conclusion : 2 janvier 2012.

Durée : ce contrat entre en vigueur à partir du 1er janvier 2012 et continuera à produire ses effets pour une durée initiale d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Modalités de rémunération : en contrepartie des prestations fournies, Attijariwafa bank versera à Wafacash une redevance mensuelle de 500 000 MAD (cinq cents mille dirhams) hors taxes couvrant l'ensemble de la prestation.

Délai de paiement : les factures de Wafacash doivent être payées mensuellement au plus tard à 30 jours à compter de la date de la réception de la facture par Attijariwafa bank.

➤ Contrat d'assistance stratégique clientèle LIB Hissab Bikhir entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafacash

Nature et objet de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités d'accomplissement par WAFACASH de la prestation d'assistance stratégique et marketing pour le compte d'Attijariwafa bank (le client) dans le domaine des activités du compte économique « LIB » (Low Income Banking) ou Hissab Bikhir.

Les prestations fournies portent sur :

- l'élaboration du business plan de l'activité LIB et son suivi ;
- le diagnostic des produits et services liés au compte économique ;
- l'assistance à l'équipement du compte économique ;
- l'élaboration des campagnes de communication pour l'activité LIB ;

- la mise en place et le suivi de campagnes spécifiques de commercialisation des produits économiques ;
- toute prestation dont le savoir-faire en LIB/CASH du prestataire pourrait s'avérer utile ou nécessaire pour le client.

Charges comptabilisées au titre de l'exercice : 31.300 KMAD.

Montant décaissé au courant de l'exercice : 20.736 KMAD.

Date de conclusion : 02 janvier 2012.

Durée : ce contrat entre en vigueur à partir du 1er janvier 2012 et continuera à produire ses effets pour une durée initiale d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Modalités de rémunération : en contrepartie des prestations fournies, Attijariwafa bank versera à Wafacash une redevance mensuelle de 2 500 000 MAD (Deux millions cinq cents mille dirhams) hors taxes couvrant l'ensemble de la prestation.

Délai de paiement : les factures de Wafacash doivent être payées mensuellement au plus tard à 30 jours à compter de la date de la réception de la facture par Attijariwafa bank.

➤ Contrat de cession de devises entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafacash

Nature et objet de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités de la cession, par Wafacash (le fournisseur), des devises résultant de son activité de cash en provenance de l'international, à la salle des marchés de la banque.

Les produits fournis par le fournisseur sont :

- les devises reçues quotidiennement de WESTERN UNION ;
- les devises reçues quotidiennement de MONEY GRAM ;
- les devises reçues quotidiennement de RIA ;
- toutes les devises reçues des prestataires étrangers de l'activité de Transfert.

Modalités de rémunération : Wafacash facturera mensuellement une commission à Attijariwafa bank dont le montant est déterminé de la façon suivante :

- Charges comptabilisées au titre de l'exercice : 45.700 KMAD ;
- Montant décaissé au courant de l'exercice : 28.903 KMAD.

Date de conclusion : 22 juin 2012.

Durée : le présent contrat entre en vigueur à partir du 1er janvier 2012 et continuera à produire ses effets pour une durée initiale d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Délai de paiement : les factures de Wafa Cash doivent être payées mensuellement au plus tard à 30 jours à compter de la date de la réception de la facture par Attijariwafa bank.

➤ Contrat de location aux filiales : Wafa Bourse

Nature et objet du contrat :

Attijariwafa bank donne à titre de Bail Commercial à Wafa Bourse une superficie d'environ 150 m² situé au 8ème étage de l'immeuble sis 163 Avenue Hassa II Casablanca, moyennant un loyer mensuel de 18 750 MAD.

Produits comptabilisés au titre de l'exercice : 204.000 MAD.

Montant encaissé au cours de l'exercice : 225.000 MAD.

Date de conclusion : 01/01/2008.

Durée : une année renouvelable par tacite reconduction.

Délais de paiement : selon la réglementation.

➤ **Contrat de location aux filiales : Wafa Assurance**

Attijariwafa bank donne par la présente à titre de Bail Commercial à Wafa Assurance, qui accepte, une superficie d'environ 112 m2 situé au RDC de l'immeuble sis à Larache, 10 Avenue Mohammed V.

Le présent Bail est fait et accepté moyennant un loyer mensuel de 6 160 MAD

Produits comptabilisés au titre de l'exercice : néant MAD

Montant encaissé au cours de l'exercice : néant MAD

Date de conclusion : 01/01/2008

Durée : une année renouvelable par tacite reconduction

Délais de paiement : selon la réglementation

➤ **Convention de prestation de service Hissab Bikhir**

Nature et objet de la convention :

Attijariwafa bank a décidé de lancer une offre bancaire à destination d'une clientèle non bancarisée et par le présent contrat de service, confie à Wafacash, ce que cette dernière accepte, le soin d'assurer les prestations qui s'articulent autour de :

Ouverture d'un compte à vue dépourvu de toute facilité de trésorerie, mais permettant la réalisation des opérations suivantes : retraits, versements, réceptions de virements remboursement d'échéances de crédits et communication de relevés bancaires (uniquement en agence) ;

Carte bancaire de retrait et paiement on-line ;

Crédit à la consommation (Wafasalaf) ;

Crédit immobilier (Wafaimmobilier) ;

Produits de bancassurance (Wafa Assurance) ;

Conditions financières pour la commercialisation et la promotion du produit Hissab Bikhir.

Modalités de rémunération :

La rémunération de Wafacash dans le cadre de ce contrat de prestation de service est de :

- 60 MAD HT par ouverture de compte. Sont pris en compte uniquement les comptes ouverts pendant le trimestre et dont le CMC (cumul mouvements créditeurs) est >ou = à 100 MAD entre le jour de l'ouverture et la fin du trimestre donné ;
- 0,35% HT des flux entrants y compris ceux reçus par virement ;
- 0,45% HT des flux sortants via l'agence de Wafacash ou partenaire de Wafacash.

Charges comptabilisés au titre de l'exercice : 24.400 KMAD

Montant décaissé au cours de l'exercice : 6.514 KMAD

Date de conclusion : 02/03/2009

Durée : deux années renouvelable par tacite reconduction pour une même durée.

Délais de paiement : à périodicité trimestrielle sur présentation des factures.

➤ **Convention-cadre de crédits sans recours entre Attijariwafa Bank et sa filiale Attijariwafa bank Europe**

Nature et objet de la convention

Dans le cadre de cette convention, les prêts consentis par Attijariwafa bank Europe sont intégralement refinancés par Attijariwafa bank.

Cette convention limite le droit à remboursement d'Attijariwafa bank sur Attijariwafa bank Europe, au titre du refinancement se rapportant à un prêt donné, au seul montant des sommes effectivement perçues par Attijariwafa

bank Europe de l'emprunteur (ou d'un tiers pour le compte d'un emprunteur, tel qu'une caution ou un assureur-crédit garantissant en tout ou partie le prêt).

Elle implique un abandon de créance d'Attijariwafa bank au titre de son refinancement, à concurrence de la partie du prêt qui deviendrait définitivement irrécouvrable, après mise en jeu de toutes les garanties et mise en œuvre de tous les recours possibles contre l'emprunteur.

Cette convention ne s'applique qu'aux prêts et refinancements que les parties acceptent via la signature d'un document conforme.

Il est à signaler que cette convention a été complétée en 2010 par les articles suivants :

«2.5 Pour les opérations Clients prenant la forme d'une ouverture de crédit, la Banque de refinancement s'oblige à assurer sans délai, au profit du Bénéficiaire, le refinancement des tirages effectués par le client concerné et s'engage notamment, à cet effet, à verser au Bénéficiaire les sommes correspondantes à première demande de ce dernier, sans préjudice, à défaut d'un tel versement à bonne date, de la possibilité pour le Bénéficiaire, de compenser de plein droit le montant des sommes en cause avec celui de tous avoirs qu'il détiendrait pour le compte de la Banque de Refinancement et /ou de toute dette qu'il pourrait avoir à l'égard de cette dernière».

« 2.6 Lorsqu' un refinancement donné a été soumis à la présente Convention, conformément à la clause 2.3, celui-ci demeurera couvert par la présente Convention, notamment la clause 3 (recours limité), jusqu'à son échéance, sauf décision contraire des Parties qui ne pourra toutefois recevoir d'effet que pour autant qu'elle ait été préalablement portée à la connaissance du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel française et ait fait l'objet d'un accord de cette dernière ».

Produits comptabilisés au titre de l'exercice : néant KMAD.

➤ **Conventions de location de locaux**

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Nature	Localisation	Loyer HT facturé en 2015 (KMAD)	Loyer encaissé en 2015 (KMAD)
Dar Assafâa Litamwil	Location de local à usage de bureaux	48, boulevard 9 Avril, Quartier Palmier, Casablanca	72	-
Dar Assafâa Litamwil	Location de local à usage de bureaux	Module 12, Doha Forum, Route d'Agadir, Marrakech	48	-
Wafa LLD	Location de deux locaux à usage de bureaux	Route cotière, KM 11,5, Zone industrielle, Ain Sebaa, Casablanca	434	360
Attijari Finances Corp.	Ensemble de locaux à usage de bureaux	163, Avenue Hassan II, Casablanca	1 073	1 186
Attijari Intermédiation	Appartement à usage de bureaux	163, Avenue Hassan II, Casablanca	1 379	1 524
Attijari Factoring	Ensemble de bureaux	60, rue d'Alger, Casablanca	119	132
Attijari Invest	Ensemble de locaux à usage de bureaux	163, Avenue Hassan II, Casablanca	664	734
CAPRI	Ensemble de locaux à usage de bureaux	163, Avenue Hassan II, Casablanca	179	198
Wafasalaf	Ensemble de locaux à usage de bureaux	5, Bd Abdelmoumen, Casablanca	1 225	1 354
Wafa Investissement	Ensemble de locaux à usage de bureaux	163, Avenue Hassan II, Casablanca	11	12
Wafa Gestion	Ensemble de locaux à usage de bureaux	163, Avenue Hassan II, Casablanca	388	429
Wafa Immobilier	Local à usage de bureaux	62, Angle Bd Moulay Youssef et Bd Anfa, Casablanca	271	300
Wafa Immobilier	Ensemble de locaux à usage de bureaux	-	1 148	1 269
Wafa Cash	24 locaux à usage d'agences	-	1 062	1 174
Wafa Immobilier	Agence	Rue de Stokhom, Casablanca	130	144
Wafa LLD	Location d'agence	Kifah, Rabat	48	53
Wafa LLD	Location siège	4, rue Sanaa	63	70
Dar Assafaa	Location de local	Route de Sefrou, Fès	65	72
Dar Assafaa	Location d'agence	Moulay Ismail, Marrakech	72	80
Dar Assafaa	Location de local	Immeuble Agéna	163	180
Dar Assafaa	Location de local	Tanger Florence (My Abdelaziz)	54	60
Dar Assafaa	Location de local	Rue de Marrakech, Agadir	92	102

Source : Attijariwafa bank – Les conventions conclues entre Attijariwafa bank et la SNI sont présentées au niveau de la Partie IV « Activité d'Attijariwafa bank », titre II « Appartenance d'Attijariwafa bank au périmètre SNI »

➤ **Mandat de gestion de l'activité de crédit-bail entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafabail**

Nature et objet de la convention :

Dans le cadre de ce mandat, Wafabail procède à l'étude financière et technique des dossiers de crédit-bail et à l'évaluation et l'expertise de tous les projets de financement qui lui sont soumis par Attijariwafa bank, ainsi que tous les dossiers de crédit prospectés par Wafabail et qui sont financés par Attijariwafa bank.

Ce mandat ne confère aucun caractère exclusif au profit de Wafabail en matière de gestion de l'activité « crédit-bail » ni empêche Attijariwafa bank d'exercer cette activité concomitamment avec ce mandat.

Charges comptabilisées au titre de l'exercice : la commission qui doit être versée à Wafabail s'est élevée à 13.000 KMAD au titre de l'exercice 2015.

Modalités de rémunération : en contrepartie des prestations de services rendues, Wafabail perçoit une commission de gestion de 1% (HT) calculée sur la base des encours de crédit-bail débloqués par Attijariwafa bank et gérés par Wafabail.

Date de conclusion : 1er juillet 2007.

Délais de paiement : selon la réglementation en vigueur.

➤ **Mandat de gestion des produits alternatifs entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafabail**

Nature et objet de la convention :

Dans le cadre de ce mandat, Attijariwafa bank confie à Wafabail la gestion de l'activité issue des produits alternatifs, activité qu'elle peut exercer de par son objet social et son agrément.

Ce mandat ne confère aucun caractère exclusif au profit de Wafabail en matière de gestion de l'activité issue des produits alternatifs ni empêche Attijariwafa bank d'exercer cette activité concomitamment avec ce mandat.

Charges comptabilisées au titre de l'exercice : Aucune opération liée à ce mandat n'a été réalisée en 2015

Modalités de rémunération : en contrepartie des prestations de services rendues, Wafabail perçoit une commission de gestion de 1,10% (HT) calculée sur la base des encours gérés par Wafabail.

Date de conclusion : 2 octobre 2007

➤ **Convention de commercialisation conclue entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafabail**

Nature et objet de la convention

Cette convention de commercialisation a pour objet la commercialisation et la promotion auprès de la clientèle d'Attijariwafa bank des produits de leasing de Wafabail.

Contrepartie intéressée : Wafabail.

Produits comptabilisés au titre de l'exercice : au titre de l'exercice 2015, cette commission s'élève à 16.000 KMAD.

Date de conclusion : 18 novembre 2006.

Date de conclusion de l'avenant : 15 septembre 2008.

Modalités de rémunération : dans le cadre de cette convention, Attijariwafa bank perçoit une commission de 0.5% des affaires générées par la banque.

Délais de paiement : selon la réglementation en vigueur.

➤ **Conventions de gestion de l'activité crédit immobilier entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafa Immobilier**

Charges comptabilisées au titre de l'exercice : au titre de l'exercice 2015, les commissions facturées s'élèvent globalement à 227.000 KMAD HT.

Charges décaissées au titre de l'exercice : le montant des commissions payées est de 206.144 KMAD TTC.

Modalités de rémunération : dans le cadre de cette convention de gestion, Wafa Immobilier perçoit les commissions de gestion suivantes :

- 0.4 % sur les encours de crédits immobiliers gérés ;
- 0.4 % sur la production des crédits immobiliers réalisés par le réseau Wafa Immobilier.

Délais de paiement : selon la réglementation en vigueur.

➤ **Conventions de gestion de l'activité crédit à la consommation entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafasalaf**

Nature et objet de la convention :

Dans le cadre de cette convention de gestion, Wafasalaf perçoit les commissions de gestion pour compte relatives aux produits crédit express et revolving Mizane.

Date de conclusion : juin 2009 avec effet le 1er janvier 2009.

Modalités de rémunération :

- 1,80 % de l'encours inférieur ou égal à MMAD 500 ;
- 1.60 % de l'encours supérieur à MMAD 500 et inférieur ou égal à MMAD 1.000 ;
- 1.40% de l'encours supérieur à MMAD 1.000 et inférieur ou égal à MMAD 1.500 ;
- 1,30 % de l'encours supérieur à MMAD 1.500 et inférieur ou égal à MMAD 2.500 ;
- 1,20 % de l'encours supérieur à MMAD 2.500 et inférieur ou égal à MMAD 4.000 ;
- 1.00 % de l'encours supérieur à MMAD 4.000.

Charges comptabilisées au titre de l'exercice : au titre de l'exercice 2015, les commissions facturées s'élèvent globalement à 96.240 KMAD.

Charges décaissées au titre de l'exercice : Le montant des commissions payées est de néant KMAD.

Délais de paiement : selon la réglementation en vigueur.

➤ **Mandats de commercialisation des produits alternatifs conclu entre Attijariwafa bank et sa filiale Dar Assafa**

Nature et objet de la convention :

Le Mandataire est habilité à réaliser, au nom et pour le compte du Mandant les actes et les opérations, suivantes qui constituent l'Offre « Hissab Assafa » et ce, dans les conditions et selon les procédures fixés par le Mandant :

- conclure des contrats d'ouverture de comptes dans les conditions décidées par le Mandant, étant entendu que lesdits comptes seront ouverts sur les livres d'Attijariwafa bank ;
- réceptionner, sans pouvoir en disposer, les fonds devant être portés au crédit des comptes précités ;
- rendre en charge les ordres et instructions de paiement émis par les clients « Hissab Assafa » sur leurs comptes ouverts sur les livres du Mandant, conformément aux dispositions prévues par le Mandant ;
- gérer les comptes des clients « Hissab Assafa » ouvert sur les livres du Mandant, conformément aux dispositions prévues par le Mandant ;
- commercialiser les cartes de retrait et de paiement dans les conditions décidées par le Mandant ;
- commercialiser les produits et services bancaires et para-bancaires des filiales du Mandant.

Modalités de rémunération :

Le mandat servira au Mandataire une commission sur la communication, distribution et gestion du produit « Hissab Assafaa ». Cette commission est détaillée comme suit :

- de 0 à 500 millions de dhs : 1% H.T/l'an ;
- de 500 millions à 1 milliard de dhs : 0.75% H.T/l'an ;
- à partir de 1 milliard de dhs : 0.50% H.T/l'an.

La commission fera l'objet d'une facturation mensuelle sur la base du total des dépôts collectés arrêté à fin de mois.

- charges comptabilisées au titre de l'exercice : le montant de la prestation facturée par Dar Assafa au titre de cette convention pour l'exercice 2015 s'élève à 1.780 KMAD ;
- charges décaissées au titre de l'exercice : le montant payé s'élève à 1.416 KMAD ;
- délais de paiement : selon la réglementation en vigueur ;
- date de conclusion de la convention : le 02/01/2011.

Durée : La convention est fixée pour une durée de deux années, renouvelable par tacite reconduction.

➤ Avenant au mandat de gestion spécial entre Attijariwafa Bank et sa filiale Wafasalaf

Nature et objet de l'avenant :

La présente convention a pour objet de modifier la rémunération du mandataire Wafasalaf, relative à la gestion de l'activité « Crédits à la consommation et crédits sociaux », et la transformer d'une rémunération calculée sur la base des encours gérés en un montant forfaitaire annuel.

Toutefois, toute demande d'évolution fonctionnelle majeure ultérieure à la prise d'effet dudit avenant et formulée par le mandant (Attijariwafa bank) au mandataire (Wafasalaf), donnera lieu à une refacturation sur la base d'un devis.

Charges comptabilisées au titre de l'exercice : 900 KMAD.

Montant décaissé au courant de l'exercice : néant KMAD.

Date de conclusion : 16 mai 2013 avec date d'effet le 1er janvier 2013.

Durée : cette convention demeurera valable, sauf révocation par le Mandant (Attijariwafa Bank) selon la procédure prévue par le mandat de gestion initial.

Modalités de rémunération : cette convention fixe la rémunération annuelle de Wafasalaf à un montant de 900 000 MAD (TTC).

Délai de paiement : le règlement de la facture à Wafasalaf sera effectué par Attijariwafa Bank dans un délai maximum d'un mois après la réception de la facture.

➤ Convention entre Attijariwafa Bank et ses filiales Wafabail, Wafacash, Wafaimmobilier et Wafasalaf

Nature et objet de la convention :

La présente convention porte sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage par Attijariwafa Bank en vue d'accompagner les filiales Wafabail, Wafacash, Wafaimmobilier et Wafasalaf, dans le déploiement d'une solution SIRH (Maw@rid).

Le projet Maw@rid a pour objectifs de :

- accompagner les filiales dans l'approbation du nouveau SIRH et veiller à la bonne adéquation de celui-ci aux spécificités de chaque filiale ;
- appréhender les impacts organisationnels, liés à la mise en place du nouveau système d'information ;
- faire bénéficier les filiales du retour d'expérience du CHG en la matière ;

- capitaliser sur les best practices, les supports et outils mis en place par le CHG ;
- montée en compétence des équipes filiales par un encadrement et une assistance rapprochés.

Date de conclusion : mars/2013 avec date d'effet le 1er janvier 2013.

Durée : la mission commence lors du démarrage du projet et s'achève avec le déploiement de l'ensemble des modules prévus.

Modalités de rémunération : cette convention estime la charge par filiale pour l'année 2015 à 60 j/h. Le taux journalier est fixé à 5 KMAD.

Délai de paiement : le règlement des honoraires d'assistance à Attijariwafa bank sera effectué par chaque filiale le mois de janvier de l'année N+1 de l'exécution de l'assistance.

Produits comptabilisés et montants encaissés au titre de l'exercice :

Filiale	Produits facturés en 2015 (KMAD)	Montants encaissés en 2015 (KMAD)
Wafabail	300	-
Wafacash	300	-
Wafa immobilier	300	-
Wafa salaf	300	-

IV. ACTIVITE

IV.1. Aperçu du secteur bancaire

IV.1.1. Cadre réglementaire

Les établissements bancaires sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Le secteur bancaire marocain a entamé, depuis 2006, un ensemble de réformes qui se sont traduites par une refonte de la loi bancaire, orientée vers la libéralisation et la modernisation du secteur (libéralisation des taux, déréglementation de l'activité bancaire, etc.). Dans ce cadre, la loi bancaire de 1967, révisée en 1993, a été remplacée par une nouvelle loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir 1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006). Cette nouvelle loi vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al-Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al-Maghrib est désormais habilitée à octroyer ou à retirer les agréments, ou encore, à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

De plus, la Banque Centrale a persévéré dans ses efforts visant le renforcement des dispositifs de surveillance proactive des risques bancaires. Ainsi, les vérifications sur place des établissements bancaires, assujettis depuis 2006, sont plus fréquentes et sont davantage axées sur les principales zones de risque. Elles ont porté, en particulier, sur la gestion du risque immobilier et sur les opérations de hors bilan.

Depuis 2007³⁶, les banques publiques sont assujetties au processus de redressement, au même titre que les banques privées, ainsi qu'au respect de l'ensemble des règles monétaires et prudentielles. Le cadre réglementaire s'est ainsi aligné sur les standards internationaux, notamment avec l'entrée en vigueur, en 2007, des dispositions de Bâle II et sur les normes comptables internationales (IFRS). Ces dernières sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis le déclenchement de la crise financière en 2008, suite à l'effondrement du marché américain des prêts hypothécaires à risque (*subprimes*), Bank Al-Maghrib s'efforce de renforcer son dispositif de veille et de surveillance prudentielle³⁷. En effet, la Banque Centrale a recommandé aux banques davantage d'exhaustivité et de fréquence des reportings sur les expositions aux crédits *subprimes*, directes ou indirectes soient-elles. En parallèle, Bank Al-Maghrib a invité le management des établissements bancaires à rehausser le niveau de vigilance et à faire preuve d'une plus grande implication dans la gestion des risques, notamment ceux liés aux activités à l'international.

En outre, Bank Al-Maghrib a procédé à l'actualisation de ses enquêtes sur les conditions d'octroi de crédits, en particulier celles portant sur l'évolution de l'endettement des ménages. Il en ressort que l'encours des crédits bancaires aux ménages s'est accrue de 5,6%, soit 252 Mrds Dh à fin 2015.³⁸

Sur le plan micro-prudentiel, Bank Al-Maghrib vise à renforcer les assises financières des établissements de crédit et, par suite, à permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe. Ainsi, Bank Al-Maghrib a décidé en avril 2012 de relever à 9% le niveau minimum du Tier I et de rehausser à 12% le ratio de solvabilité. Cette mesure, entrée en vigueur à partir de fin juin 2013, vise à renforcer la résilience du système bancaire et à conforter sa position dans la perspective de la mise en oeuvre de l'une des composantes essentielles de la réforme de Bâle III, portant sur les fonds propres. Cette réforme portant sur la surveillance prudentielle, constitue le canal privilégié pour un dialogue structuré entre Bank Al-Maghrib et les établissements bancaires, sur des sujets tels que la qualité de l'évaluation interne et l'adéquation des fonds propres à leur profil de risque.

³⁶ Source : Rapport annuel de Bank Al-Maghrib sur le contrôle, l'activité et les résultats des établissements de crédit en 2007.

³⁷ Source : Rapport annuel de Bank Al-Maghrib sur le contrôle, l'activité et les résultats des établissements de crédit en 2008.

³⁸ Source : Rapport annuel de Bank Al-Maghrib sur la supervision bancaire en 2015.

Bank Al-Maghrib a également mis l'accent sur l'évaluation de la qualité des actifs des banques et de leurs pratiques de gouvernance et sur la surveillance de leurs activités transfrontalières.

Sur le plan macro-prudentiel, Bank Al-Maghrib a inscrit ses actions de supervision dans une perspective plus large de stabilité financière. En effet, la Banque Centrale réalise notamment des stress tests pour évaluer la résilience du système bancaire à différents chocs financiers.

Bank Al-Maghrib a mené, ces dernières années, plusieurs chantiers pour la mise en place d'un dispositif institutionnel et analytique de surveillance macro-prudentielle. En 2015, la nouvelle loi bancaire, référencée loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a été publiée au bulletin officiel en date du 22 janvier. Cette loi renforce le cadre de supervision du système bancaire et permet l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires. Les travaux de réglementation ont ainsi porté cette année sur la préparation des circulaires d'application de cette loi.³⁹

Les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les domaines suivants : l'élargissement du périmètre de la supervision bancaire ; l'introduction de dispositions régissant l'activité des banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ; le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire ; un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ; le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence si les circonstances le nécessitent et enfin le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

Critères	Définition	Taux
Ratio de solvabilité (ou Ratio Cooke)	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature	=> 12% ⁴⁰
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés	=> 100%
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque	= <20%
Réserve monétaire	Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 2% de leurs dépôts à vue.	= 4%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%	=> 20%, ou 50%, ou 100%

³⁹ Source : Rapport annuel de Bank Al-Maghrib sur la supervision bancaire en 2015.

⁴⁰ Le ratio de solvabilité a été relevé à 12% à partir d'avril 2012.

IV.1.2. Activité du secteur bancaire ⁴¹

Au titre de l'exercice 2015, le secteur bancaire marocain comprend 84 établissements de crédits et organismes assimilés, dont 19 banques et 34 sociétés de financement.

L'actionnariat du système bancaire comprend une part prépondérante de l'actionnariat privé constitué notamment de holdings de groupes privés marocains, de compagnies d'assurances, d'organismes de prévoyance sociale et de groupes bancaires étrangers.

A fin 2015, sept banques et huit sociétés de financement sont détenues majoritairement par des actionnaires étrangers. Douze établissements de crédit, dont six banques, étaient cotées en bourse à fin 2015, représentant plus de 39% de la capitalisation boursière.

La consolidation récente du secteur a mené à une forte concentration de ce dernier avec six grandes banques (Attijariwafa bank, BCP, BMCE bank, BMCI, SG, CDM) contrôlant 96,4% des crédits et 91,7% des dépôts, au titre du premier semestre 2016, du total des banques commerciales⁴².

Au titre de l'année 2015, l'assise financière des banques a continué de se consolider, dégageant un ratio moyen de solvabilité de 13,7% et un ratio de fonds propres de base de 11,8%, déterminés selon les règles de Bâle III, niveaux permettant aux banques de disposer ainsi de matelas de sécurité favorisant leur résilience. Les banques se sont également conformées au nouveau ratio minimum de liquidité, entré en vigueur au 1er juillet 2015, qui s'est établi, à fin décembre 2015, à 168%, contre 130% une année auparavant.

Le secteur bancaire marocain a continué de faire preuve de résilience, en affichant des indicateurs d'activité et de rentabilité globalement satisfaisants. En effet, l'évolution de l'activité des banques a impacté différemment leurs emplois et ressources.

En 2015, le volume d'activité des banques a marqué globalement une hausse. Du côté des ressources, la progression des dépôts et le renforcement des fonds propres ont été les principaux éléments ayant induit cette évolution. Du côté des emplois, cette évolution est reflétée au niveau des créances sur les établissements de crédit et, dans une moindre mesure, au niveau des crédits à la clientèle.

Selon les indicateurs relevés par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, au niveau de la fonction de collecte de l'épargne, l'ensemble des ressources drainées par les banques commerciales (hors CIH, CAM) s'est établi à 777,5 Mrds Dh à fin 2015 et à 780,7 Mrds Dh à fin juin 2016 en progression de 5,7% en 2015 et de 0,4% en juin 2016.

Les comptes chèques et les comptes courants, qui représentent conjointement un encours de 426,2 Mrds Dh en 2015 et de 435,5 Mrds Dh en juin 2016 continuent de fournir la plus importante contribution aux ressources bancaires. En effet, ils représentent 55,8% des ressources collectées au titre du premier semestre 2016.

⁴¹ Source : Rapport annuel de Bank Al-Maghrib sur la supervision bancaire en 2015.

⁴² Source : GPBM.

Dépôts

L'activité bancaire se caractérise par une forte concentration. En effet, au titre du premier semestre 2016, six banques collectent près de 92,3% du total des dépôts de clientèle des banques commerciales.

Ainsi, au 30 juin 2016, les parts de marché en termes de ressources des six principaux acteurs bancaires sur le marché marocain, se présentent comme suit :

Parts de marché	AWB	BCP	BMCE	BMCI	CDM	SG	Cumul
Dettes envers les établissements de crédit	9,8%	55,5%	16,3%	0,5%	1,3%	15,7%	99,1%
Dépôts de la clientèle	27,5%	30,2%	15,9%	5,6%	5,3%	7,8%	92,3%
Titres de créances émis	20,1%	0,0%	24,1%	7,9%	9,3%	14,3%	75,8%
Total ressources	27,1%	29,1%	16,3%	5,7%	5,4%	8,1%	91,7%

Source : GPBM

Les quatre premières banques (Attijariwafa bank, BCP, BMCE, SG) collectent 80,6% des ressources du marché. Attijariwafa bank détient 27,1% du total des ressources des banques commerciales, derrière la BCP qui en détient 29,1%.

Crédits

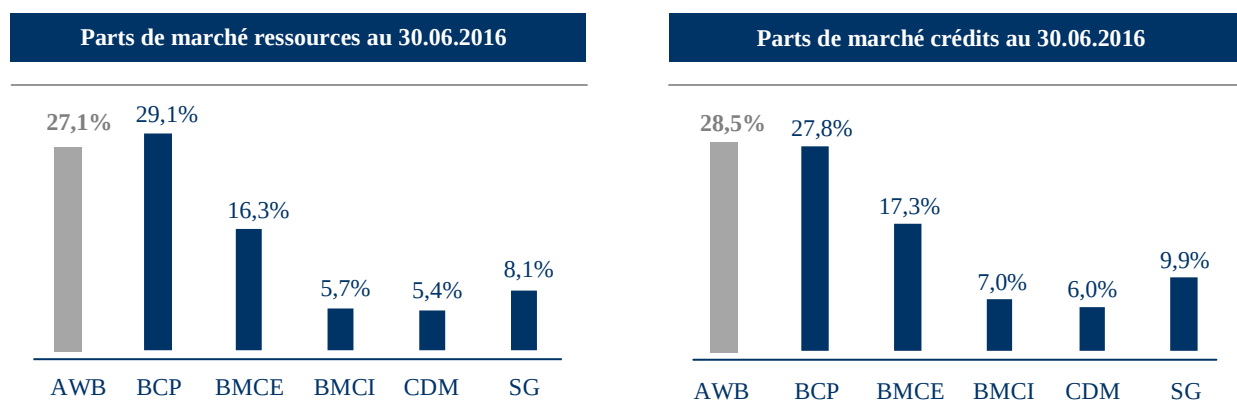
Au terme du premier semestre 2016, les six plus grandes banques commerciales du pays distribuent 96,4% du total des engagements des banques commerciales.

Le tableau ci-dessous présente les parts de marché, au niveau des crédits à l'économie, des six principaux acteurs sur le marché bancaire marocain au 30 juin 2016 :

Parts de marché	AWB	BCP	BMCE	BMCI	CDM	SG	Cumul
Créances sur les sociétés de financement	35,4%	25,4%	20,1%	6,2%	4,3%	8,4%	99,9%
Créances sur la clientèle	27,9%	28,0%	17,0%	7,0%	6,1%	10,0%	96,1%
Total crédits	28,5%	27,8%	17,3%	7,0%	6,0%	9,9%	96,4%

Source : GPBM

Au 30 juin 2016, Attijariwafa bank détient une part de marché de 28,5%, suivie de la BCP et de la BMCE, avec des parts de marché respectives de 27,8% et 17,3%. Cumulativement, la part de marché détenue par les quatre plus grandes banques commerciales du Royaume en matière de crédits (Attijariwafa bank, BCP, BMCE, SG) s'établit à 83,4%.



Source : GPBM - PDM calculée sur l'encours des banques commerciales

Engagements hors bilan

Au titre du premier semestre 2016, les six premières banques marocaines représentent 94,2% des engagements donnés par les banques commerciales.

Les parts de marché au niveau des engagements hors bilan des six principaux acteurs sur le marché bancaire marocain, au 30 juin 2016, se présentent comme suit :

Parts de marché	AWB	BCP	BMCE	BMCI	CDM	SG	Cumul
Total des engagements donnés	34,2%	23,7%	11,0%	9,1%	5,7%	10,5%	94,2%
Total des engagements reçus	29,6%	20,6%	14,5%	2,9%	4,9%	13,2%	85,7%

Source : GPBM - * Parts de marché calculées sur l'encours des banques commerciales

Pour les engagements donnés au terme du premier semestre 2016, le cumul des parts de marché des quatre plus grandes banques commerciales du pays en matière d'engagements donnés (Attijariwafa bank, BCP, BMCE et SG) s'élève à 79,3%.

Le cumul des parts de marché des quatre plus grandes banques commerciales du pays en matière d'engagements reçus (Attijariwafa bank, BCP, BMCE, SG) s'élève à 77,8% à fin juin 2016.

Attijariwafa bank occupe la première place en termes d'engagements reçus (part de marché de 29,6%), et en termes d'engagements donnés (part de marché de 34,2%).

IV.1.3. Évolution des ressources

Les dépôts de la clientèle des banques commerciales⁴³ ont évolué sur la période considérée comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1. 2016	Var. S1.16/15
Dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾	1 256	2 858	5 134	>100,0%	79,6%	3 170	-38,2%
Dépôts de la clientèle	608 568	685 682	729 255	12,7%	6,4%	745 842	2,3%
Comptes chèques*	261 936	291 109	309 057	11,1%	6,2%	321 304	4,0%
Comptes courants*	101 345	109 921	117 167	8,5%	6,6%	114 237	-2,5%
Comptes d'épargne	87 299	116 475	123 323	33,4%	5,9%	126 260	2,4%
Dépôts à terme	134 317	134 829	148 642	0,4%	10,2%	146 030	-1,8%
Autres dépôts et comptes créditeurs*	23 671	33 348	31 066	40,9%	-6,8%	38 011	22,4%
Titres de créances émis ⁽²⁾	51 212	46 707	43 061	-8,8%	-7,8%	31 645	-26,5%
Total ressources	661 037	735 247	777 450	11,2%	5,7%	780 658	0,4%

Mdh - Source : GPBM - * Dépôts non rémunérés

⁽¹⁾ Y compris les emprunts financiers extérieurs

⁽²⁾ Certificats de Dépôts+ emprunts obligataires émis+Autres titres de créances émis

Commentaires

▪ Evolution :

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au terme du premier semestre 2016, l'ensemble des ressources collectées par les banques commerciales (hors CAM et CIH) s'est établi près de 780,7 Mrds Dh, soit une augmentation de 0,4% par rapport à fin décembre 2015. Cette évolution résulte essentiellement de l'augmentation des dépôts de la clientèle, dont l'encours, à fin juin 2016, a progressé de 2,3% (+16,6 Mrds Dh) par rapport à fin décembre 2015. Les titres de créances émis ont reculé de 26,5% (-11,4 Mrds Dh) par rapport à fin décembre 2015.

⁴³ Banques commercial : Secteur bancaire hors CIH et CAM

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, les ressources collectées par les banques commerciales (hors CAM et CIH) s'élève à près de 777,5 Mrds Dh, affichant ainsi une hausse de 5,7% par rapport à l'exercice précédent. L'accroissement des dettes envers les établissements de crédit (+2,3 Mrds Dh) demeure la principale raison de cette progression.

Revue analytique 2013 – 2014

A fin 2014, l'ensemble des ressources collectées par les banques commerciales (hors CAM et CIH) s'est établi près de 735,6 Mrds Dh, soit une augmentation de 11,6% par rapport à fin 2013. Cette évolution résulte essentiellement de l'augmentation des dépôts de la clientèle, dont l'encours, à fin 2014, a progressé de 12,7% (+77,1 Mrds Dh) par rapport à 2013. Les titres de créances émis ont reculé de 8,8% (-4,4 Mrds Dh) par rapport à fin 2013.

▪ **Structure :**

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au terme du premier semestre 2016, la structure des ressources des banques reste dominée par la part des dépôts de la clientèle qui s'élève à 95,5%, contre 93,8% au 31 décembre 2015. La part des titres de créances émis a quant à elle baissé de 1,5 point, passant de 5,5% à 4,1% du total des ressources au titre de la même période.

Les comptes non rémunérés représentent la part prépondérante des dépôts de la clientèle, ainsi, les comptes chèques ont enregistré une croissance de 4,0% (+12,2 Mrds Dh) au titre du premier semestre 2016, pour s'établir à près de 321,3 Mrds Dh. Enfin, les comptes courants ont connu une baisse de 2,5% par rapport à fin décembre 2015 et s'établissent à 114,2 Mrds Dh à fin juin 2016.

Revue analytique 2014 – 2015

Au 31 décembre 2015, la structure des ressources des banques reste dominée par la part des dépôts de la clientèle qui s'élève à 93,8%, contre 93,3% au 31 décembre 2014. La part des titres de créances émis a quant à elle baissé de 0,9 point, passant de 6,4% à 5,5% du total des ressources au titre de la même période.

Les comptes non rémunérés représentent la part prépondérante des dépôts de la clientèle, soit 62,1% à fin 2015 contre 63,3% au titre de l'exercice précédent. Ainsi, les comptes chèques ont enregistré une croissance de 6,2% (+17,9 Mrds Dh) au titre de l'année 2015, pour s'établir à près de 309,0 Mrds Dh. Enfin, les comptes courants ont augmenté de 6,6% par rapport à l'exercice précédent et s'établissent à 117,2 Mrds Dh à fin 2015.

Revue analytique 2013 – 2014

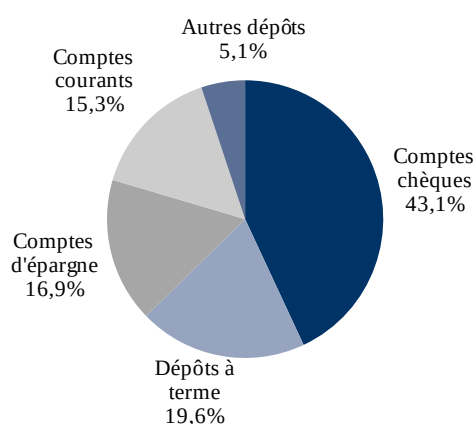
La structure des ressources des banques est constituée principalement des dépôts de la clientèle dont la part a atteint 93,3% au 31 décembre 2014 contre 92,1% à fin 2013. La part des titres de créances émis a quant à elle baissé de 1,4 point, passant de 7,7% à 6,4% du total des ressources.

Par ailleurs, la structure des dépôts de la clientèle reste dominée par les comptes non rémunérés qui en représentent 63,3% au 31 décembre 2014 contre 63,6% à fin 2013. Ainsi, les comptes chèques se sont établis à 291,1 Mrds Dh à fin 2014, représentant, par conséquent, 42,5% des dépôts de la clientèle contre 43,0% en 2013. Pour sa part, la contribution des comptes courants au total des dépôts de la clientèle a diminué, atteignant 16,0% à fin 2014 contre 16,7% en 2013.

Les autres dépôts et comptes créditeurs ont enregistré, quant à eux, une augmentation de 40,9% au titre de l'exercice 2014, entraînant ainsi une augmentation de leur contribution au dépôt de la clientèle qui passe de 3,9% en 2013 à 4,9% en 2014.

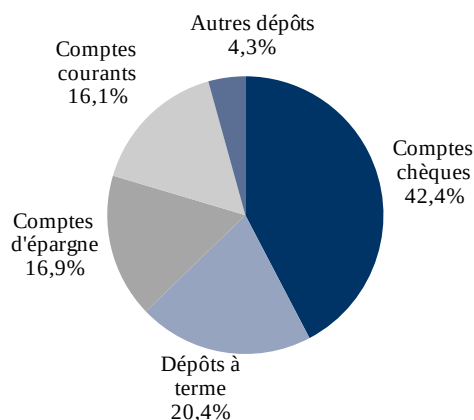
Les graphiques ci-après présentent la répartition des dépôts de la clientèle des deux derniers exercices :

Répartition des dépôts clientèle au 30.06.2016



Source : GPBM

Répartition des dépôts clientèle au 31.12.2015



IV.1.4. Évolution des crédits

Les crédits clientèle des banques commerciales (hors CAM et CIH) ont évolué comme suit sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1. 2016	Var. S1.16/15
Créances sur les sociétés de financement	56 030	55 192	56 149	-1,5%	1,7%	53 651	-4,4%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	5 097	8 386	5 254	64,5%	-37,3%	8 321	58,4%
Comptes et prêts de trésorerie à terme	7 427	6 444	9 386	-13,2%	45,7%	7 980	-15,0%
Prêts financiers	43 316	40 174	41 327	-7,3%	2,9%	37 168	-10,1%
Autres	191	188	182	-1,6%	-3,3%	182	0,0%
Créances sur la clientèle	601 839	617 115	633 734	2,5%	2,7%	643 728	1,6%
Crédits de trésorerie	154 685	159 619	152 761	3,2%	-4,3%	158 117	3,5%
Crédits à l'équipement	143 299	144 415	144 265	0,8%	-0,1%	148 664	3,0%
Crédits à la consommation	37 688	40 997	42 953	8,8%	4,8%	44 691	4,0%
Crédits immobiliers	191 323	197 959	201 504	3,5%	1,8%	205 061	1,8%
Autres crédits	37 059	29 081	41 990	-21,5%	44,4%	35 294	-15,9%
Créances en souffrance brutes	37 784	45 044	50 260	19,2%	11,6%	51 901	3,3%
Total Crédits	657 869	672 307	689 882	2,2%	2,6%	697 379	1,1%

Mdh – Source : GPBM

Le taux de contentieux du secteur a évolué comme suit sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1. 2016	Var. S1.16/15
Créances sur la clientèle	601 839	617 115	633 734	2,5%	2,7%	643 728	1,6%
Créances en souffrance brutes	37 784	45 044	50 260	19,2%	11,6%	51 901	3,3%
Taux de contentieux secteur	6,3%	7,3%	7,9%	+1,0 pt	+0,6 pt	8,1%	+0,1 pt

Source : GPBM. * Taux de contentieux du secteur = créances en souffrance brutes/créances clients

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au titre du premier semestre 2016, le total des crédits à l'économie a affiché une progression de 1,1%, pour s'établir à près de 697,4 Mrds Dh. Cette amélioration est attribuable aux éléments suivants :

- les créances sur la clientèle se sont accrues de 1,6% au cours du premier semestre 2016 pour s'établir à près de 643,7 Mrds Dh, dont la structure se présente comme suit :

- ✓ les créances sur la clientèle sont composées de 31,9% des crédits immobiliers et de 24,6% des crédits de trésorerie. L'encours de ces deux postes s'est établi respectivement à 205,1 Mrds Dh (+1,8%) et à près de 158,1 Mrds Dh (+3,5%) à fin juin 2016 ;
- ✓ les crédits à l'équipement et à la consommation contribuent, cumulativement à 30,0% des créances sur la clientèle, ce qui représente un encours total de près de 193,4 Mrds Dh au 30 juin 2016, en hausse de 3,3% par rapport 31 décembre 2015 ;
- la hausse de 3,3% des créances en souffrance brutes à près de 51,9 Mrds Dh au titre du premier semestre 2016, contre 50,3 Mrds Dh à fin décembre 2015 ;
- au terme du premier semestre 2016, le taux de contentialité du secteur a poursuivi son augmentation, suite notamment à la hausse des créances en souffrance, pour atteindre 8,1% à fin juin 2016, soit une hausse de plus de 0,1 point par rapport à fin décembre 2015.

Revue analytique 2014 – 2015

Au 31 décembre 2015, les crédits à l'économie ont connu une augmentation de 2,6% pour s'établir à près de 689,9 Mrds Dh. Cette hausse est attribuable aux éléments conjugués suivants :

- les créances sur la clientèle ont enregistré une croissance de 2,7% à près de 633,7 Mrds Dh. Ce poste représente 91,9% du total des emplois à fin 2015 (contre 91,8% en 2014) ;
 - ✓ les créances sur la clientèle sont composées à 36,6% des crédits immobiliers et à 12,9% des crédits de trésorerie. L'encours de ces deux postes s'est établi respectivement à 201,5 Mrds Dh (+1,8%) et à près de 70,9 Mrds Dh (-55,6%) à fin décembre 2015 ;
 - ✓ les crédits à l'équipement et à la consommation contribuent à hauteur de 34,0% du total des créances sur la clientèle, ce qui représente un encours total de 187,2 Mrds Dh au 31 décembre 2015, en hausse de 29,8% par rapport au 31 décembre 2014 ;
- la hausse de 11,6% des créances en souffrance brutes à près de 50,3 Mrds Dh à fin 2015, contre 45,0 Mrds Dh en 2014. Par conséquent, le taux de contentieux a connu une augmentation de 0,6 point pour s'établir à 7,9% au titre de l'année 2015 contre 7,3% en 2014.

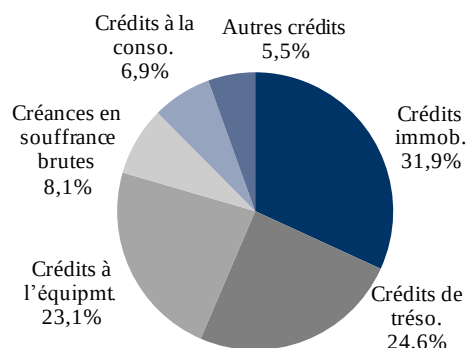
Revue analytique 2013 – 2014

En 2014, le total des crédits à l'économie a affiché une progression de 2,2%, pour s'établir à près de 672,3 Mrds Dh. Cette amélioration est attribuable aux éléments suivants :

- les créances sur la clientèle se sont accrues de 2,5% au cours de l'exercice 2014 à près de 617,1 Mrds Dh. Ils représentent 91,8% du total des emplois, au 31 décembre 2014, contre 91,5% au 31 décembre 2013. La structure de ces créances sur la clientèle se présente comme suit :
 - ✓ les créances sur la clientèle sont composées de 32,1% des crédits immobiliers et de 25,9% des crédits de trésorerie. L'encours de ces deux postes s'est établi respectivement à 198,0 Mrds Dh (+3,5%) et à près de 159,6 Mrds Dh (+3,2%) à fin 2014 ;
 - ✓ les crédits à l'équipement et à la consommation contribuent, cumulativement à 30,0% des créances sur la clientèle, ce qui représente un encours total de près de 185,4 Mrds Dh au 31 décembre 2014, en hausse de 2,4% par rapport à l'exercice précédent ;
- la hausse de 19,2% des créances en souffrance brutes à près de 45,0 Mrds Dh en 2014, contre 37,8 Mrds Dh en 2013 ;
- au titre de l'année 2014, le taux de contentialité du secteur a poursuivi son augmentation, suite notamment à la hausse des créances en souffrance, pour atteindre 7,3% à fin 2014, soit une hausse de 1,0 point par rapport à 2013.

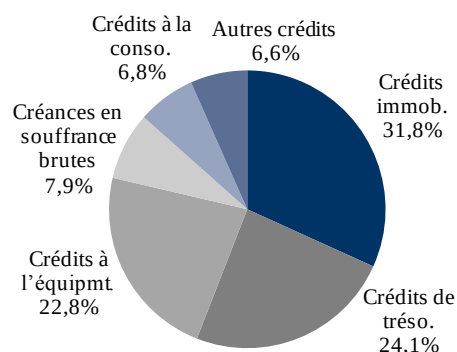
Les graphiques ci-après présentent la répartition des crédits à la clientèle sur les deux derniers exercices :

Répartition des crédits clientèle au 30.06.2016



Source : GPBM.

Répartition des crédits clientèle au 31.12.2015



IV.1.5. Évolution des opérations de hors bilan

Engagements donnés

Les engagements donnés des six principaux acteurs sur le marché bancaire marocain, au 30 juin 2016, se présentent comme suit :

	AWB	BCP	BMCE	BMCI	CDM	SG	Cumul
Engagements de financement donnés	18 673	30 512	8 955	5 846	3 553	4 287	71 827
Dont engagements de financement en faveur de la clientèle	18 672	28 824	8 351	5 846	3 553	4 287	69 533
Engagements de garantie donnés	50 534	17 373	13 383	12 554	8 061	16 900	118 805
Dont engagements de garantie d'ordre de la clientèle	37 055	12 619	9 139	6 316	3 715	12 762	81 606
Engagements donnés	69 207	47 885	22 338	18 400	11 614	21 187	190 631

Mdh - Source : GPBM

Au 30 juin 2016, les engagements donnés des six principales banques commerciales se sont établis à 190,6 Mrds Dh, en augmentation de 5,4% par rapport à fin décembre 2015. Cette hausse est due aux éléments suivants :

- l'augmentation des engagements de garantie donnés de 5,9% (+6,6 Mrds Dh) à 118,8 Mrds Dh ;
- l'amélioration des engagements de financement donnés de 4,5% (+3,1 Mrds Dh) à près de 71,8 Mrds Dh au 30 juin 2016.

A fin juin 2016, les six premières banques marocaines représentent 94,2% des engagements donnés par les banques commerciales.

Engagements reçus

Les engagements reçus des six principales banques sur le marché bancaire marocain, au 30 juin 2016, se présentent comme suit :

	AWB	BCP	BMCE	BMCI	CDM	SG	Cumul
Engagements de financement reçus	0	99	0	0	0	1 097	1 196
Dont engagements de financement reçus des établissements de crédit	0	99	0	0	0	1 097	1 196
Engagements de garantie reçus	18 648	12 880	9 118	1 823	3 103	7 237	52 809
Dont engagements de garantie reçus des établissements de crédit	18 449	12 342	9 087	1 823	3 103	6 504	51 308
Engagements reçus	18 648	12 980	9 118	1 823	3 103	8 334	54 006

Mdh - Source : GPBM

Au terme du premier semestre 2016, les engagements reçus par les six premières banques commerciales se sont établis à 54,0 Mrds Dh, en hausse de 8,3% par rapport à fin décembre 2015, en raison des éléments suivants :

- l'augmentation des engagements de financement reçus de 1,0% (+11,4 Mdhs) à près de 1,2 Mrds Dh à fin juin 2016. Ces engagements correspondent aux engagements de financement reçus des établissements de crédit ;
- la croissance des engagements de garantie reçus de 8,5% (+4,1 Mrds Dh) à près de 52,8 Mrds Dh.

Au 30 juin 2016, les six premières banques marocaines représentent 85,7% des engagements reçus par les banques commerciales.

IV.1.6. Évolution des principaux indicateurs d'exploitation

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation des banques commerciales se présente comme suit, sur les trois derniers exercices :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Marge d'Intérêt	24 911	25 733	26 551	3,3%	3,2%
Résultat des op. de crédit-bail et de location	60	89	11	48,3%	-87,6%
Marge sur commissions	4 954	5 078	5 406	2,5%	6,5%
Résultat des opérations de marché	4 910	7 837	6 129	59,6%	-21,8%
Produit net bancaire	35 983	39 579	39 086	10,0%	-1,2%
Charges générales d'exploitation	16 968	17 829	18 873	5,1%	5,9%
<i>Dont charges du personnel</i>	8 023	7 654	8 587	-4,6%	12,2%
Dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance	-5 012	-6 857	-7 246	36,8%	5,7%
Résultat net	9 047	9 094	8 298	0,5%	-8,8%

Mdh - Source : GPBM – Banques commerciales (hors CAM et CIH)

Commentaires

- **PNB** : Après une progression de 10,0% réalisée en 2014, le produit net bancaire des banques commerciales a connu une décroissance en 2015 pour s'établir à près de 39,0 Mrds Dh, soit une baisse de 1,2% sur la période.
- **Charges générales d'exploitation** : Au titre de l'exercice 2015, les charges générales d'exploitation se sont établies à près de 18,8 Mrds Dh, soit une progression de 5,9% par rapport à 2014. Le coefficient d'exploitation induit s'établit à 49,0% en 2015.
- **Charges du personnel** : En 2015, les charges du personnel contribuent à hauteur de 46,8% aux charges générales d'exploitation et s'élèvent à près de 8,5 Mrds Dh, affichant ainsi une hausse de 12,2% par rapport à l'exercice précédent.
- **Provisions** : En 2015, les dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance ont enregistré une augmentation de 5,7% à près de 7,2 Mrds Dh.
- **Résultat net** : Au titre de l'exercice 2015, le résultat net a connu une baisse de 8,8% pour atteindre près de 8,2 Mrds Dh.

IV.2. Activités d'Attijariwafa bank

En janvier 2012, Attijariwafa bank a mis en place une nouvelle organisation visant principalement à optimiser le modèle de développement du groupe, à améliorer ses pratiques managériales et à refondre son organisation.

Le groupe Attijariwafa bank est désormais structuré autour de deux pôles opérationnels correspondant aux principales activités du groupe. Des fonctions support viennent aussi consolider la nouvelle organisation de la banque.

Les deux pôles opérationnels d'Attijariwafa bank se présentent comme suit :

- pôle Banque de Détail, réunissant le Marché de l'Entreprise, le Marché des Particuliers et Professionnels, la Banque Privée et Attijariwafa bank Europe ;
- pôle Banque de Financement & Investissement, de Marchés des Capitaux et Filiales Financières, qui regroupe la « Banque de Financement et d'Investissement », la « Banque de marchés des Capitaux », la « Banque de Détail à l'International » et les « Sociétés de Financement Spécialisées ».

IV.2.1. Le pôle Banque de détail

Ce pôle, qui regroupe le Marché des Particuliers et des Professionnels, le Marché des Marocains Résidents à l'Etranger « MRE », le Marché de l'Entreprise (PME & TPE), la Banque Privée et la Banque Multicanal, représente un marché prioritaire pour la banque.

Marché des Particuliers et des Professionnels

Pour consolider son positionnement de leader et répondre aux orientations stratégiques décidées par Attijariwafa bank, le Marché des Particuliers et Professionnels a mis en place des moyens de développement et de croissance visant la conquête en s'appuyant sur une approche marketing différenciée par marchés cibles.

Cette approche est basée sur le lancement de produits innovants et la diversification des offres pour atteindre les objectifs stratégiques.

La gamme de produits dédiée à ce marché est très étoffée, ce qui permet de cerner les différents besoins de la clientèle dont l'exigence ne cesse de croître dans un marché de plus en plus concurrentiel.

L'essentiel de la mission du réseau du Marché des Particuliers et des Professionnels est d'assurer la vente de produits et services, développés et labellisés par Attijariwafa bank mais pouvant être gérés par d'autres entités du groupe, à savoir, Wafa Assurance, Wafasalaf, Wafa Immobilier, Wafa Gestion, Wafa Bourse, Wafabail.

L'organisation commerciale des agences du Marché des Particuliers et des Professionnels est caractérisée par la segmentation du portefeuille client selon plusieurs critères tels que la nature d'activité (par catégorie socioprofessionnelle), le montant de l'épargne, les mouvements du compte, etc. Ainsi, chaque segment de clients, « grand public » ou « privé », est regroupé au sein d'un portefeuille homogène.

La banque a également mis en place des modèles économiques complémentaires pour le développement du réseau, permettant ainsi à d'autres franges de la population d'accéder aux services bancaires et financiers :

- la banque économique : lancement d'une offre bancaire (Hissab Bikhir) adapté aux clients à revenu modeste ;
- la banque alternative : lancement d'une filiale Dar Assafaa proposant une offre complète de produits de dépôts, d'épargne et de financement, en ligne avec les pratiques internationales en matière de finance alternative.

Principaux indicateurs de la Banque des Particuliers et Professionnels⁴⁴

A fin juin 2016, les principaux indicateurs de la « Banque des Particuliers et Professionnels » se présentent comme suit :

- nombre d'agences : 1 132 (+1,5% vs fin 2015) ;
- nombre de clients : 2 300 423 (+7,3% vs fin 2015) ;
- crédits distribués : 46,1 Mrds (+2,1% vs fin 2015) ;
- dépôts de la clientèle : 64,6 Mrds Dh (+6,5% vs fin 2015) ;
- part de la Banque des Particuliers et Professionnels dans les dépôts de la banque : 32,0%.

Marché des Marocains Résidents à l'Etranger

Plaçant le marché des Marocains Résident à l'Etranger au cœur de sa stratégie de développement, Attijariwafa bank, qui se positionne comme un acteur de référence en matière d'« Immigrant Banking », a construit un modèle économique lui permettant de servir et d'accompagner le client dans ses pays d'origine et de résidence. Les principales composantes du dispositif se déclinent comme suit :

- une présence dans 8 pays Européens (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Italie, Angleterre, Espagne et Suisse) à travers des filiales disposant de licences bancaires (hors Angleterre) et un réseau de 69 agences (Attijariwafa bank Europe et ses succursales) ;
- un réseau de partenaires permettant aux clients d'Attijariwafa bank d'accéder à des réseaux de distribution dans les pays de non-présence du Groupe ;
- des réseaux de distribution dans les pays d'origine, animés de manière spécifique ;
- une double offre de produits et services bancaires couvrant l'ensemble des besoins du client dans les pays de résidence et d'origine ;
- des organisations dédiées au niveau des filiales en Europe et en Afrique, assurant le pilotage du marché, l'animation des réseaux, le marketing stratégique et opérationnel.

Tirant profit de la réussite de son modèle avec les ressortissants marocains résidents en Europe, Attijariwafa bank Europe se déploie activement pour devenir l'interlocuteur et le partenaire privilégié auprès des tunisiens, des sénégalais, des ivoiriens et des maliens en Europe.

Principaux indicateurs de la Banque des Marocains Résidents à l'Etranger⁴⁵

A fin juin 2016, les principaux indicateurs de la « Banque des Marocains Résidents à l'Etranger » se présentent comme suit :

- comptes chèques des MRE : 28,3 Mrds Dh (+5,0% vs fin 2015) ;
- dépôts de la clientèle MRE : 43,8 Mrds Dh (+5,7% vs fin 2015) ;
- nombre de réseaux en Europe : 69 ;
- nombre de comptes MRE (clients) : 705 607 (+1,1% vs fin 2015).

⁴⁴ Source : Attijariwafa bank

⁴⁵ Source : Attijariwafa bank

Marché de l'Entreprise

Le marché de l'Entreprise est organisé autour de deux segments de clientèles distincts : la Petite et Moyenne Entreprise (PME) et la Très Petite Entreprise (TPE). Cette segmentation est le résultat d'une stratégie d'accompagnement spécifique de cette clientèle (TPME) dans son développement à travers un dispositif dédié construit autour de trois leviers principaux :

- **une offre de produits et services dédiée** : Attijariwafa bank a placé l'innovation au centre de sa démarche en direction des TPME dans l'objectif de répondre de manière spécifique à leur attentes :
 - ✓ une offre de banque au quotidien construite autour d'une gamme riche et adaptée de solutions ;
 - ✓ une gamme d'assurance déployée en synergie avec la filiale du Groupe en assurance, qui permet aux TPME de couvrir à la fois leur activité professionnelle et personnelle ;
 - ✓ une politique de crédit soutenue et maîtrisée, appuyée par une bonne connaissance des clients et du tissu économique, mais également par la mise sur le marché de solutions de financement spécifiques taillées pour répondre aux réalités des TPME.
- **une gouvernance de proximité** : Conscient que la régionalisation est un levier fondamental pour contribuer à l'essor économique et social du royaume, le Groupe Attijariwafa bank a opté pour une organisation régionale afin de mettre à la disposition de ses clients des interlocuteurs qui les accompagnent sur le plan local. Ainsi, en appui à un réseau de plus de 1000 agences, Attijariwafa bank a mis sur pied des réseaux dédiés aux TPME :
 - ✓ des Centres d'Affaires PME : au nombre de 26, ces Centres d'Affaires et succursales entreprises sont devenus des centres d'expertise capables de répondre aux besoins complexes des PME. Ils sont soutenus en central par des équipes dédiées, chargées d'animer ce segment et les accompagner dans leur développement, notamment à l'international ;
 - ✓ des Centres TPE pour accompagner les petites entreprises dédiés à la Très Petite Entreprise ont été mis en place en vue de leur apporter l'expertise nécessaire pour accompagner leur développement, en particulier à travers le financement.
- **un accompagnement citoyen** :
 - ✓ un accompagnement actif des programmes de l'Etat : Attijariwafa bank est impliquée et contribue à la quasi-totalité des programmes menés par le gouvernement pour soutenir le tissu productif du Royaume ;
 - ✓ une présence structurée sur le terrain : Attijariwafa bank a privilégié l'approche directe vis-à-vis des TPME par l'instauration d'un système de relais pour favoriser la sensibilisation et l'information des populations cibles. Cette démarche est matérialisée par la signature de plusieurs conventions avec les différents acteurs dans les régions (chambres de commerce et d'artisanat, fédérations, centres régionaux d'investissement...), pour aller à la rencontre des TPME dans chaque localité.

Principaux indicateurs de la Banque de l'Entreprise⁴⁶

A fin juin 2016, les principaux indicateurs de la banque de l'entreprise se présentent comme suit :

- engagements PME et TPE : 59,1 Mrds Dh (+3,0% vs fin 2015) ;
- nombre de clients PME et TPE : 774 152 (+3,2% vs fin 2015) ;
- nombre de centres d'affaires : 26 ;
- nombre de succursales entreprises : 17.

La Banque Privée

Attijariwafa bank a développé un savoir-faire en matière de banque privée et a adapté en permanence sa stratégie et son modèle organisationnel de manière à se conformer aux meilleures pratiques internationales en la matière. Le modèle économique est construit autour des éléments suivants :

⁴⁶ Source : Attijariwafa bank

- une équipe commerciale dédiée de « Private Bankers » et de « Conseillers Financiers » spécialisés dans le métier de la banque privée ;
- une prise en charge de la clientèle dans des espaces privés dédiés à ce segment de clientèle ;
- une offre de produits et services adaptés :
 - ✓ produits de placement diversifiés permettant d'investir dans différentes classes d'actifs et instruments (OPCVM, Certificats de dépôts actions, plans d'épargne, fonds indiciels) ;
 - ✓ conseil en gestion de patrimoine et en investissement ;
 - ✓ conseil juridique et fiscal.

La Banque Privée a vu son organisation refondue et optimisée courant l'année 2013. En effet, pour capitaliser sur ses acquis et mieux cerner les besoins et les attentes de la clientèle, la structure commerciale de la Banque Privée a été réorganisée en quatre principaux segments : Family Office, Privé, Patrimonial et Banque personnelle. Une nouvelle fonction transverse de «Non-résidents» a par ailleurs été créée. Les solutions patrimoniales proposées aux clients sont planifiées et mises en œuvre avec l'appui technique et l'expertise de l'équipe ingénierie patrimoniale.

Appuyée par les entités supports destinées à améliorer l'efficacité commerciale et opérationnelle, la nouvelle organisation de la Banque Privée assure la couverture régionale de l'ensemble du territoire.

La Banque Multicanal

Attijariwafa bank veille au développement des différents canaux alternatifs de distribution à travers la Banque Multicanal. Celle-ci met à disposition des clients toute une gamme de services à travers le canal téléphonique, Internet, les SMS et les Guichets Automatiques Bancaires.

A fin juin 2016, la banque dispose de 1 236 guichets automatiques dont 66 mis en place courant le premier semestre 2016.

IV.2.2. Le pôle Banque de Financement & d'Investissement, de Marchés des Capitaux et Filiales Financières

Ce pôle regroupe la Banque de Financement & d'Investissement, la Banque de Marchés des Capitaux, les Sociétés de Financement Spécialisée, la Banque de Détail à l'International et la Banque transactionnelle Groupe.

Banque de Financement & d'Investissement

La Banque de Financement et d'Investissement opère sur le segment des grandes entreprises et participe activement au financement de l'économie et des grands projets d'infrastructures. Elle assure la coordination et le pilotage de la relation globale du Groupe avec les grandes entreprises. Elle regroupe les activités relatives à la Grande Entreprise, au financement de projets, à la banque d'affaires, au capital investissement et à la gestion de l'immobilier hors exploitation du groupe Attijariwafa bank.

L'objectif est de développer les synergies au service de la clientèle, tout en capitalisant sur l'évolution que connaissent les marchés financiers au Maroc. Cette réorganisation se veut également un moyen de placer le Groupe en tant qu'acteur de référence tant en matière de financement que d'accompagnement des Corporates multinationaux grâce à la création et la pérennisation d'une offre régionale intégrée.

La Banque de Financement est organisée autour des entités suivantes :

- entité « Grandes Entreprises » structurée autour de 11 secteurs d'activité économique ;
- entité « Financement de l'investissement » : acteur de référence dans le domaine du financement structuré au Maroc, l'entité Financement de Projets accompagne les grands projets d'investissement initiés par les entreprises publiques, les grandes entreprises privées et les groupes internationaux opérant au Maroc, dans les secteurs moteurs de l'économie nationale : énergie, infrastructures, utilités, télécoms, offshoring, industrie, tourisme et immobilier. L'entité compte également à son actif des opérations financières d'envergure portant sur la restructuration de dette, le financement de prises de participation, le transfert de passifs sociaux, etc. Véritable centre d'expertise et de conseil en matière d'ingénierie et de structuration de financements, cette entité offre des solutions de

financement sur mesure, adaptées aux spécificités techniques, financières et juridiques de chaque projet, en privilégiant des relations de partenariat avec les opérateurs économiques.

La Banque d'Investissement, qui regroupe les activités de financement et de conseil, est organisée autour de :

Offre Produits		
Banque d'Investissement	Corporate Finance	Conseil en fusion-acquisition, origination de dette privée, introduction en bourse, activités de marché primaire Actions (Attijari Finances Corp.).
	Capital Investissement	Participation en capital risque, gestion de fonds d'investissement, conseil en restructuration et mise à niveau.
	Gestion d'actifs	SICAV et FCP (Wafa Gestion)

Principaux indicateurs de la Banque de Financement et d'Investissement ⁴⁷

A fin juin 2016, les principaux indicateurs de la Banque de Financement et d'Investissement se présentent comme suit :

- indicateurs de l'activité de la Banque de Financement :
 - ✓ engagements Grandes Entreprises : 109,1 Mrds Dh (+2,8% vs fin 2015);
 - ✓ nombre de clients Grandes Entreprises : 1 665 (+1,0% vs fin 2015) ;
- indicateurs de l'activité Corporate Finance à fin décembre 2015⁴⁸ :
 - ✓ volume de transactions émission d'actions : 7,9 Mrds Dh (+71,7% vs fin 2014) ;
 - ✓ volume de transactions dette privée : 1,0 Mrds Dh (-41,2% vs fin 2014) ;
 - ✓ volume de transactions opérations stratégiques : NC.
- indicateurs de l'activité gestion d'actifs :
 - ✓ encours d'actifs sous gestion : 98,2 Mrds Dh (+9,6% vs fin décembre 2015) ;
 - ✓ part de marché : 27,0% (-0,1 pt vs fin décembre 2015) ;

⁴⁷ Source : Attijariwafa bank

⁴⁸ Source : Attijari Finances Corp. – Données à fin décembre 2015.

Banque de Marchés des Capitaux

La Banque de Marchés des Capitaux, qui regroupe les activités de marché, se présente comme suit :

Offre Produits	
Banque de Marchés des Capitaux	Intermédiation boursière
	Investissement en actions (Attijari Intermédiation).
	Marché des capitaux (Salle des Marchés) - Produits de taux et de change, dérivés de change et matières premières, structuration financière. - Produits de financement et d'investissement : crédits spots, financements en devises, placements dans des opérations de pension, acquisition sur le marché primaire et secondaire, commercialisation de Bons du Trésor et de titres de créances.
	Custody
	Interface commerciale des investisseurs pour l'ensemble des services titres.

Principaux indicateurs de la Banque de Marchés des Capitaux ⁴⁹

Au 30 juin 2016, les principaux indicateurs de la « Banque de marchés des Capitaux » se présentent comme suit :

- indicateurs de l'activité intermédiation boursière :
 - ✓ volume de transactions sur le marché central : 6,9 Mrds Dh ;
 - ✓ part de marché sur le marché central : 23,5% (-3,3 pts vs fin décembre 2015).
- indicateurs de l'activité salle des marchés :
 - ✓ volume global de change traité : 351,9 Mrds Dh ;
- indicateurs de l'activité Custody :
 - ✓ volume des titres en conservation : 537 Mrds Dh (+8,0% vs fin décembre 2015) ;
 - ✓ part de marché : 34,7% (+1,0 pt vs fin décembre 2015).

Sociétés de Financement Spécialisées

Cette entité supervise les filiales spécialisées de Attijariwafa bank et regroupe ce qui suit :

Offre Produits	
Services Financiers Spécialisés	Crédit à la consommation (Wafasalaf) Financement immobilier (Wafa Immobilier) Transfert d'argent (Wafa Cash) Location longue durée (Wafa LLD) Leasing (Wafabail) Factoring (Attijari Factoring)

Le Groupe Attijariwafa bank dispose d'une offre para-bancaire complète via ses filiales spécialisées (crédit à la consommation, crédit immobilier acquéreur et crédit-bail). Elles constituent un relais de croissance significatif dans le développement du Groupe.

⁴⁹ Source : Attijariwafa bank

Principaux indicateurs des filiales financières

Au titre du premier semestre, les principaux indicateurs des filiales financières se présentent comme suit :

Wafasalaf	Wafa Immobilier	Wafa Cash	Wafa LLD	Wafabail	Attijari Factoring
Effectif : 624 44 agences propres	Effectif : 372 51 agences	Effectif : 719 1 548 agences	Effectif : 63 4 887 véhicules gérés	Effectif : 95 Encours : 12,3 Mrds Dh	Effectif : 38 Encours financement : 2 422 Mdh
Encours global : 26,6 Mrds Dh	Encours global : 54,6 Mrds Dh	Volume cash : 29,9 Mrds Dh			

Source : Attijariwafa bank

Banque De Détail à l'International

Ce domaine regroupe :

	Filiales
Banque De Détail à l'international	Attijari bank Tunisie CBAO Groupe Attijariwafa bank La Banque Internationale pour le Mali Union Gabonaise de Banques Crédit du Congo Crédit du Sénégal Société Ivoirienne de Banque Attijari bank Mauritanie SCB Cameroun Banque Internationale pour l'Afrique au Togo

En relation avec l'entité Stratégie & Développement et Attijari Finances Corp., la BDI contribue activement à la mise en œuvre de la stratégie de développement du Groupe, en initiant des opérations de prospection des opportunités d'implantation et de développement de marchés cibles.

Veillant à l'harmonisation globale des Process adoptés, la BDI a déployé un modèle d'organisation et de gouvernance conforme aux pratiques et valeurs d'Attijariwafa bank. Grâce au soutien du groupe et aux nombreuses synergies, la BDI veille par ailleurs au développement de l'ensemble des métiers de la banque et des activités para-bancaires. Organisée autour de trois entités, à savoir, Développement, Tutelle & Animation et Support & Moyens, la BDI s'est dotée d'équipes projets pluridisciplinaires pour la mise en oeuvre et la réussite des nouveaux chantiers.

Principaux indicateurs d'Attijari bank Tunisie à fin juin 2016⁵⁰

Au titre du premier semestre 2016, les principaux indicateurs d'Attijari bank Tunisie se présentent comme suit :

- nombre de clients : 824 679 (+1,9% vs fin 2015) ;
- nombre d'agences et bureaux : 203 (+1,0% vs fin 2015) ;
- crédits distribués (bruts) : 20 467 Mdh (-0,5% vs fin 2015) ;
- dépôts des clients : 23 419 Mdh (-2,5% vs fin 2015).

⁵⁰ Source : Attijariwafa bank

Principaux indicateurs de CBAO Groupe Attijariwafa bank à fin juin 2016⁵¹

Au titre du premier semestre 2016, les principaux indicateurs de CBAO Groupe Attijariwafa bank se présentent comme suit :

- nombre de clients : 265 924 (+6,2% vs fin 2015) ;
- nombre d'agences et bureaux : 160 (+0,0% vs fin 2015) ;
- crédits distribués (bruts) : 9 568 Mdh (+0,7% vs fin 2015) ;
- dépôts des clients : 10 610 Mdh (+2,2% vs fin 2015).

Principaux indicateurs du Crédit du Sénégal à fin juin 2016⁵²

Au titre du premier semestre 2016, les principaux indicateurs du Crédit du Sénégal se présentent comme suit :

- nombre de clients : 17 694 (+0,2% vs fin 2015) ;
- nombre d'agences et bureaux : 8 (+0,0% vs fin 2015) ;
- crédits distribués : 1 856 Mdh (+15,6% vs fin 2015) ;
- dépôts des clients : 2 321 Mdh. (+13,5% vs fin 2015).

Principaux indicateurs de la Banque Internationale pour le Mali à fin juin 2016⁵³

Au titre du premier semestre 2016, les principaux indicateurs de la Banque Internationale pour le Mali se présentent comme suit :

- nombre de clients : 214 596 (+6,1% vs fin 2015) ;
- nombre d'agences et bureaux : 83 (+0,0% vs fin 2015) ;
- crédits distribués : 3 584 Mdh (+30,5% vs fin 2015) ;
- dépôts des clients : 4 601 Mdh (-4,7% vs fin 2015).

Principaux indicateurs de la Société Ivoirienne de Banque à fin juin 2016⁵⁴

Au titre du premier semestre 2016, les principaux indicateurs de la Société Ivoirienne de Banque se présentent comme suit :

- nombre de clients : 270 595 (+6,7% vs fin 2015) ;
- nombre d'agences et bureaux : 54 (+3,8% vs fin 2015) ;
- crédits distribués : 9 119 Mdh (+4,1% vs fin 2015) ;
- dépôts des clients : 9 241 Mdh (+3,0% vs fin 2015).

Principaux indicateurs de l'Union Gabonaise de Banque à fin juin 2016⁵⁵

Au titre du premier semestre 2016, les principaux indicateurs de l'Union Gabonaise de Banque se présentent comme suit :

- nombre de clients : 100 146 (+3,0% vs fin 2015) ;
- nombre d'agences et bureaux : 19 (+0,0% vs fin 2015) ;
- crédits distribués (bruts) : 5 022 Mdh (+2,1% vs fin 2015) ;
- dépôts des clients : 5 625 Mdh (+12,1% vs fin 2015).

⁵¹ Source : Attijariwafa bank

⁵² Source : Attijariwafa bank

⁵³ Source : Attijariwafa bank

⁵⁴ Source : Attijariwafa bank

⁵⁵ Source : Attijariwafa bank

Principaux indicateurs du Crédit du Congo à fin juin 2016⁵⁶

Au titre du premier semestre 2016, les principaux indicateurs du Crédit du Congo se présentent comme suit :

- nombre de clients : 52 494 (-2,0% vs fin 2015) ;
- nombre d'agences et bureaux : 33 (+0,0% vs fin 2015) ;
- crédits distribués : 2 379 Mdh (-0,1% vs fin 2015) ;
- dépôts des clients : 3 655 Mdh (-8,8% vs fin 2015).

Principaux indicateurs d'Attijari bank Mauritanie à fin juin 2016⁵⁷

Au titre du premier semestre 2016, les principaux indicateurs d'Attijari bank Maritanie se présentent comme suit :

- nombre de clients : 18 803 (+23,8% vs fin 2015) ;
- nombre d'agences et bureaux : 19 (+5,6% vs fin 2015) ;
- crédits distribués (bruts) : 1 366 Mdh (+25,0% vs fin 2015) ;
- dépôts des clients : 1 478 Mdh (+1,8% vs fin 2015).

Principaux indicateurs de Société Commerciale de Banque Cameroun à fin juin 2016⁵⁸

Au titre du premier semestre 2016, les principaux indicateurs de Société Commerciale de Banque Cameroun se présentent comme suit :

- nombre de clients : 202 931 (+4,8% vs fin 2015) ;
- nombre d'agences et bureaux : 54 (+0,0% vs fin 2015) ;
- crédits distribués (bruts) : 5 121 Mdh (+7,1% vs fin 2015) ;
- dépôts des clients : 6 403 Mdh (+12,6% vs fin 2015).

Principaux indicateurs de Banque Internationale pour l'Afrique au Togo à fin juin 2016⁵⁹

Au titre du premier semestre 2016, les principaux indicateurs de Banque Internationale pour l'Afrique au Togo se présentent comme suit :

- nombre de clients : 29 632 (+3,9% vs fin 2015);
- nombre d'agences et bureaux : 11 (+10,0% vs fin 2015) ;
- crédits distribués (bruts) : 1 124 Mdh (-9,5% vs fin 2015) ;
- dépôts des clients : 947 Mdh (-13,6% vs fin 2015).

⁵⁶ Source : Attijariwafa bank

⁵⁷ Source : Attijariwafa bank

⁵⁸ Source : Attijariwafa bank

⁵⁹ Source : Attijariwafa bank

Banque Transactionnelle

Dans le cadre de sa nouvelle organisation amorcée en 2012, Attijariwafa bank a créé la Banque Transactionnelle Groupe rassemblant les activités de gestion des flux en local (Cash Management) et à l'International (Trade finance et Financial Institution Groupe). À travers l'activité de transactional banking, l'ambition d'Attijariwafa bank est double.

Il s'agit d'une part de consolider le leadership du Groupe au Maroc par la pérennisation des positions actuelles sur le segment Corporate et le déploiement d'une offre qualitative sur l'ensemble des autres segments clients. D'autre part, l'objectif est de se placer en acteur régional de référence en Afrique par un accompagnement actif et une assistance permanente des opérateurs dans leurs activités panafricaines. Aujourd'hui, la Banque Transactionnelle Groupe est une entité du Groupe intégrant l'ensemble de sa chaîne de valeur, de la conception à la commercialisation des produits de sa ligne de métier, au niveau national et international.

IV.3. Évolution des indicateurs d'exploitation

IV.3.1. Évolution des crédits

L'encours des crédits d'Attijariwafa bank a évolué sur la période considérée comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Créances sur les établissements de crédits et assimilés (C1)	32 342	33 640	35 049	4,0%	4,2%	30 689	-12,4%
A vue	5 287	8 023	11 025	51,8%	37,4%	7 656	-30,6%
A terme	27 056	25 618	24 025	-5,3%	-6,2%	23 033	-4,1%
Créances sur la clientèle (C2)	169 459	171 287	164 250	1,1%	-4,1%	173 383	5,6%
Crédits de trésorerie et à la consommation	49 844	52 092	49 066	4,5%	-5,8%	51 718	5,4%
Crédits à l'équipement	54 733	57 607	54 607	5,3%	-5,2%	55 635	1,9%
Crédits immobiliers	56 125	54 542	54 570	-2,8%	0,1%	55 574	1,8%
Autres crédits	4 064	1 617	1 652	-60,2%	2,1%	5 794	>100,0%
Créances acquises par affacturage	562	1 059	0	88,5%	-100,0%	0	0,0%
Créances en souffrance nettes de provision	2 630	3 025	3 051	15,0%	0,9%	2 982	-2,3%
Intérêts courus à recevoir	1 501	1 346	1 304	-10,4%	-3,1%	1 680	28,8%
Total crédits (C1) + (C2)	201 801	204 927	199 300	1,5%	-2,7%	204 072	2,4%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au 30 juin 2016, l'encours des crédits d'Attijariwafa bank s'établit à 204,1 Mrds Dh, en progression de 2,4% par rapport à fin décembre 2015. Cette évolution s'explique par les éléments conjugués suivants :

- l'amélioration de l'encours des créances sur la clientèle de 5,6% à près de 173,4 Mrds Dh à fin juin 2016, cette évolution est due essentiellement à :
 - ✓ l'augmentation de 5,4% (+2,7 Mrds Dh) des crédits de trésorerie et à la consommation, dont l'encours à fin juin 2016 s'élève à 51,7 Mrds Dh ;
 - ✓ l'accroissement des crédits à l'équipement de 1,9% (+1,0 Mrd Dh) pour atteindre 55,6 Mrds Dh à fin juin 2016 ;
 - ✓ les crédits immobiliers et les autres crédits ont affiché des augmentations respectives de 1,0 Mrd Dh et 4,1 Mrds Dh au titre du premier semestre 2016.
- l'amélioration de l'encours de créances sur la clientèle a compensé la diminution des créances sur les établissements de crédit et assimilés de 12,4% (-4,4 Mrds Dh) sur la période considérée.

Revue analytique 2014 –2015

Au titre de l'exercice 2015, l'encours des crédits d'Attijariwafa bank s'est inscrit en baisse de 2,7% par rapport à 2014, pour atteindre près de 199,3 Mrds Dh. Cette diminution s'explique principalement par les éléments combinés suivants :

- le repli de l'encours des créances sur la clientèle de 4,1% (-7,0 Mrds Dh) à près de 164,3 Mrds Dh à fin 2015. Cette évolution est due essentiellement à :
 - ✓ la baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de 5,8% (-3,0 Mrds Dh) ;
 - ✓ la diminution de l'encours des crédits à l'équipement de -5,2% (-3,0 Mrds Dh) à près de 54,6 Mrds Dh à fin 2015 ;
 - ✓ l'augmentation de l'encours des crédits immobiliers et de celui des autres crédits de 0,1% (+28,6 Mdh) et de 2,1% (+34,7 Mdh) respectivement ;
 - ✓ la quasi-stagnation des créances en souffrance nettes de provision à près de 3,5 Mrds Dh à fin décembre 2015.

- l'augmentation à hauteur de 4,2% des créances sur les établissements de crédit et assimilés qui se sont établis à près de 35,0 Mrds Dh à fin 2015. Cette situation est consécutive à une progression de 37,4% (+3,0 Mrds Dh) de l'encours créances à vue qui a été atténué par le recul de l'encours des créances à terme de 6,2% (-1,6 Mrd Dh) en 2015.

Revue analytique 2013 – 2014

En 2014, l'encours des crédits d'Attijariwafa bank s'établit à 204,9 Mrds Dh, en progression de 1,5% par rapport à fin 2014. Cette évolution s'explique principalement par les éléments conjugués suivants :

- l'amélioration de l'encours de créances sur la clientèle de 1,1% à près de 171,3 Mrds Dh à fin 2014. cette évolution est due essentiellement à :
 - ✓ l'augmentation de 4,5% (+2,2 Mrds Dh) des crédits de trésorerie et à la consommation, dont l'encours à fin 2014 s'élève à 52,1 Mrds Dh ;
 - ✓ l'accroissement des crédits à l'équipement de 5,3% (+2,9 Mrds Dh) pour atteindre 57,6 Mrds Dh à fin 2014 ;
 - ✓ les crédits immobiliers et les autres crédits ont affiché des baisses respectives de 2,8% (-1,6 Mrd Dh) et 60,2% (-2,4 Mrds Dh).
- la progression de 4,0% des créances sur les établissements de crédit et assimilés, suite à une hausse de 51,8% (+2,7 Mrds Dh) enregistré au niveau de l'encours des créances à vue qui a permis de compenser la baisse des créances à terme de 5,3% (-1,4 Mrd Dh).

L'évolution de la structure des crédits d'Attijariwafa bank par segment de clientèle se présente comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Créances par décaissements nets*							
Secteur public	29 369	31 031	30 263	5,7%	-2,5%	32 003	5,7%
Entreprises financières	2 771	707	846	-74,5%	19,6%	5 446	>100,0%
Entreprises non financières	80 871	87 529	78 166	8,2%	-10,7%	75 553	-3,3%
Autre clientèle**	56 448	52 020	54 976	-7,8%	5,7%	60 381	9,8%
Total crédits par décaissements nets***	169 459	171 287	164 250	1,1%	-4,1%	173 383	5,6%

Mdh - Source : Attijariwafa bank- Activité agréée

* Hors provisions et hors crédits sur sociétés de financement

** Particuliers, commerçants

*** Y compris intérêts courus à recevoir

Concernant les crédits octroyés à la clientèle, Attijariwafa bank est particulièrement présente sur le segment des entreprises non financières qui représente 43,6% du total des créances sur la clientèle à fin juin 2016.

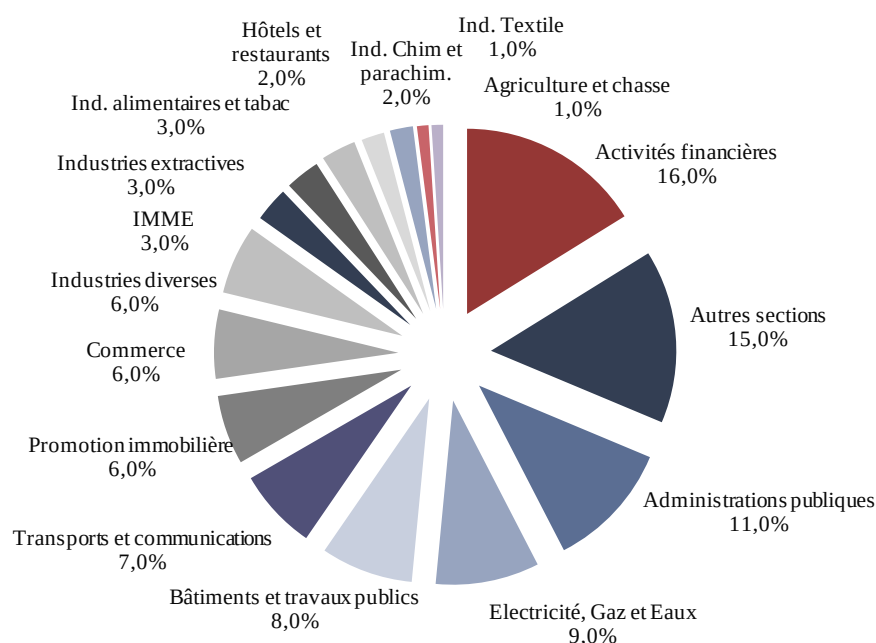
Pour sa part, la contribution du secteur public au total des crédits à la clientèle s'est stabilisé à près de 18,5% à fin juin 2016.

Par ailleurs, la ventilation des crédits d'Attijariwafa bank par secteur d'activité, au 31 décembre 2015, fait ressortir les pondérations suivantes :

- les activités financières représentent 16% du total des crédits (vs 15% au 31 décembre 2015) ;
- le BTP représente 8% du total et la part de la promotion immobilière s'est établi à 6% à fin juin 2016 ;
- les administrations publiques se sont stabilisés 11% du total ;
- les I.M.M.E.⁶⁰ se sont stabilisés à 3% du total en juin 2016 ;
- les transports et communications représentent 7% du total à fin juin 2016 ;

⁶⁰ Industries métallurgiques, mécaniques et électriques

Ventilation des crédits par secteur d'activité au 30 juin 2016



Source : Attijariwafa bank

La ventilation des crédits par région se présente comme suit, sur la période considérée :

	2013	2014	2015	S1.2016
Réseau Casablanca	47,3%	49,0%	48,7%	46,3%
Réseau Settat-El Jadida	0,9%	1,1%	1,4%	1,3%
Réseau Rabat-Salé-Kénitra	2,6%	2,6%	3,8%	3,7%
Réseau Tanger-Tetouan	2,5%	2,7%	3,3%	3,2%
Réseau Nord Ouest	11,1%	9,6%	11,1%	11,3%
Réseau Béni Mellal-Khénifra	0,5%	0,5%	0,7%	0,7%
Réseau Fes-Taza	1,8%	1,8%	2,5%	2,5%
Réseau Meknes	1,1%	1,1%	1,4%	1,4%
Réseau Rif	0,4%	0,3%	0,4%	0,4%
Réseau Oriental	0,8%	0,7%	0,9%	0,9%
Réseau Sud	3,3%	3,5%	4,3%	4,2%
Réseau Sud Ouest	2,9%	2,8%	3,1%	3,1%
Réseaux internes	24,8%	24,2%	18,4%	21,0%
Réseau DAS	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL RESEAU AWB	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Attijariwafa bank

Au 30 juin 2016, la région de Casablanca représente 46,3% des engagements de la banque, suivie du Nord Ouest (11,3%) et du Sud (4,2%).

IV.3.2. Évolution des dépôts

L'encours des dettes d'Attijariwafa bank a évolué comme suit, sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Dettes envers les établissements de crédit (D1)	53 993	41 530	29 870	-23,1%	-28,1%	24 327	-18,6%
A vue	6 360	6 456	12 281	1,5%	90,2%	6 373	-48,1%
A terme	47 633	35 075	17 589	-26,4%	-49,9%	17 955	2,1%
Dettes envers la clientèle (D2)	174 135	190 720	200 959	9,5%	5,4%	205 854	2,4%
Comptes à vue créditeurs	105 260	116 123	122 338	10,3%	5,4%	124 613	1,9%
Comptes d'épargne	23 464	25 049	25 875	6,8%	3,3%	26 298	1,6%
Dépôts à terme	37 271	40 515	43 521	8,7%	7,4%	42 733	-1,8%
Autres comptes créditeurs	7 239	8 221	8 303	13,6%	1,0%	11 273	35,8%
Intérêts courus à payer	901	812	922	-9,9%	13,7%	937	1,6%
Total dettes (D1+D2)	228 128	232 250	230 829	1,8%	-0,6%	230 181	-0,3%

Mdh- Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au terme du premier semestre 2016, les dépôts de la clientèle se sont établis à près de 205,9 Mrds Dh, en progression de 2,4% par rapport à fin décembre 2015. Cette évolution s'explique principalement par les effets conjugués suivants :

- l'accroissement de 1,9% (+2,3 Mrds Dh) des comptes à vue créditeurs à près de 124,6 Mrds Dh ;
- l'amélioration des autres comptes créditeurs de 35,8% (+3,0 Mrds Dh) pour s'établir à 11,3 Mrds Dh à fin juin 2016.

Pour sa part, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a affiché une baisse de 18,6%, pour atteindre près de 24,3 Mrds Dh à fin juin 2016. Le repli de l'encours des dépôts à vue de 48,1% demeure la principale raison de cette évolution.

Revue analytique 2014 – 2015

En 2015, les dépôts de la clientèle ont atteint près de 200,9 Mrds Dh, en hausse de 5,4% (+10,2 Mrds Dh) par rapport à fin 2014, principalement sous l'effet de :

- la hausse de 5,4% (+6,2 Mrds Dh) des comptes à vue créditeurs à près de 122,3 Mrds Dh à fin 2015 ;
- la progression de 3,3% (+826,0 Mdh) des comptes d'épargne pour atteindre plus de 25,9 Mrds Dh au 31 décembre 2015 ;
- l'amélioration des dépôts à terme de 7,4% (+3,0 Mrds Dh) pour s'établir à plus de 43,5 Mrds Dh à fin 2015.

Par ailleurs, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a enregistré une baisse de 28,1% (+11,7 Mrds Dh), pour atteindre 29,9 Mrds Dh à fin 2015. Cette tendance s'explique par une diminution de 49,9% (-17,5 Mrds Dh) des dépôts à terme, qui n'a pas été compensée par l'augmentation des dépôts à vue (+5,8 Mrds Dh) qui atteignent 12,3 Mrds Dh à fin 2015.

Revue analytique 2013 – 2014

Au titre de l'exercice 2014, les dépôts de la clientèle se sont établis à près de 190,7 Mrds Dh, en progression de 9,5% par rapport à 2013. Cette évolution s'explique principalement par les effets conjugués suivants :

- l'accroissement de 10,3% (+10,9 Mrds Dh) des comptes à vue créditeurs à près de 116,1 Mrds Dh ;
- l'amélioration des comptes d'épargne de 6,8% pour s'établir à 25,0 Mrds Dh à fin 2014 ;

- la progression de 8,7% (+3,2 Mrds Dh) des dépôts à terme, dont l'encours s'élève à près de 40,5 Mrds Dh à fin 2014 contre 37,3 Mrds Dh en 2013.

Pour sa part, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a affiché une baisse de 23,1%, pour atteindre près de 41,5 Mrds Dh à fin 2014. Le repli de l'encours des dépôts à terme de 26,4% (-12,6 Mrds Dh) demeure la principale raison de cette évolution.

L'encours des dépôts clientèle par segment de clientèle a évolué comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Dépôts							
Secteur public	3 568	3 304	4 803	-7,4%	45,4%	3 049	-36,5%
Entreprises financières	7 235	10 809	7 123	49,4%	-34,1%	8 245	15,8%
Entreprises non financières	39 709	43 719	51 089	10,1%	16,9%	57 759	13,1%
Autre clientèle	123 622	132 888	137 944	7,5%	3,8%	136 801	-0,8%
Total dépôts clientèle*	174 135	190 720	200 959	9,5%	5,4%	205 854	2,4%

Mdh - Source : Attijariwafa bank - Activité agrégée - * y compris intérêts courus

En termes de structure du portefeuille client, la part de la catégorie « Autre clientèle », constituée de la clientèle des particuliers (commerçants, professions libérales, etc.), s'établit à 66,5% de l'encours des dépôts de la clientèle au titre du premier semestre 2016.

La ventilation des dépôts par région en pourcentage de l'encours global se présente comme suit sur la période considérée :

	2013	2014	2015	S1.2016
Réseau Casablanca	35,8%	35,6%	35,0%	33,3%
Réseau Settat-El Jadida	2,4%	2,3%	2,4%	2,4%
Réseau Rabat-Salé-Kénitra	10,1%	10,1%	10,2%	10,5%
Réseau Tanger-Tetouan	7,9%	8,0%	8,1%	8,1%
Réseau Nord Ouest	4,6%	5,4%	6,7%	6,6%
Réseau Béni Mellal-Khénifra	3,0%	3,1%	3,1%	3,1%
Réseau Fes-Taza	4,9%	4,9%	5,1%	5,0%
Réseau Meknes	2,7%	2,6%	2,6%	2,6%
Réseau Rif	6,9%	6,6%	6,3%	6,3%
Réseau Oriental	4,5%	4,4%	4,4%	4,3%
Réseau Sud	5,7%	6,2%	6,4%	6,3%
Réseau Sud Ouest	6,7%	6,6%	6,8%	7,2%
Réseaux internes	4,6%	4,1%	2,8%	4,2%
Réseau DAS	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
TOTAL RESEAU AWB	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Attijariwafa bank

Au 30 juin 2016, la ventilation des dépôts d'Attijariwafa bank fait ressortir une concentration sur la région de Casablanca, qui représente 33,3% des dépôts, suivie de Rabat-Salé-Kénitra (10,5%) et de Tanger-Tétouan (8,1%).

IV.3.3. Évolution des engagements par signature

L'encours des engagements par signature a évolué comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Engagements en faveur de la clientèle	49 338	45 954	50 245	-6,9%	9,3%	55 727	10,9%
Engagements en faveur des intermédiaires financiers	6 082	8 586	11 618	41,2%	35,3%	13 480	16,0%
Total engagements par signature *	55 420	54 540	61 863	-1,6%	13,4%	69 207	11,9%

Mdh - Source : Attijariwafa bank - Activité Maroc - * Engagements nets des engagements en souffrance

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au titre du premier semestre 2016, les engagements par signature ont enregistré une augmentation de 11,9% pour s'établir à près de 69,2 Mrds Dh, suite notamment aux hausses conjointes de l'encours des engagements en faveur de la clientèle de 10,9% (+5,5 Mrds Dh) et des engagements en faveur des intermédiaires financiers de 16,0% (+1,9 Mrds Dh) à près de 13,5 Mrds Dh au 30 juin 2016.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'année 2015, les engagements par signature ont enregistré une progression de 13,4%, pour s'établir à près de 61,9 Mrds Dh, suite aux éléments conjugués suivants :

- l'accroissement de l'encours des engagements en faveur de la clientèle de 9,3% (+4,3 Mrds Dh) à près de 50,2 Mrds Dh, contre près de 46,0 Mrds Dh en 2014 ;
- la hausse des engagements en faveur des intermédiaires financiers de 35,3% (+3,0 Mrds Dh) à près de 11,6 Mrds Dh à fin 2015.

Revue analytique 2013 – 2014

Au titre de l'exercice 2014, les engagements par signature ont enregistré un repli de 1,6%, pour s'établir à près de 54,5 Mrds Dh, suite notamment à une baisse de l'encours des engagements en faveur de la clientèle de 6,9% (-3,4 Mrds Dh) à près de 46,0 Mrds Dh, qui a été atténuée par la hausse des engagements en faveur des intermédiaires financiers de 41,2% à près de 8,6 Mrds Dh en 2014.

IV.3.4. Réseau de distribution

Au 30 juin 2016, le nombre d'agences du Groupe (Maroc et filiales étrangères), s'élève à 3 844 agences (468 nouvelles agences par rapport à fin juin 2015), dont 3122 agences au Maroc.

Le réseau de distribution d'Attijariwafa bank a évolué de la manière suivante, sur la période considérée:

	2013	2014	2015	juin-16
Guichets permanents	1 084	1 106	1 154	1 177
Guichets périodiques	2	-	-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	1 106	1142	1189	1236
Succursales et agences à l'étranger	73	70	70	70
Bureaux de représentation à l'étranger	1	4	4	4

Source : Attijariwafa bank

V. CAPITAL HUMAIN

Le Capital Humain Groupe, en sa qualité de Business Partner, inscrit l'ensemble de ses actions dans le cadre des grands enjeux de développement du Groupe Attijariwafa bank. Ainsi, les projets développés au sein du Capital Humain Groupe ont pour objectif de conforter l'attractivité du Groupe, pour intégrer, valoriser et fidéliser les talents, et de maintenir un climat de travail favorable à l'épanouissement des collaborateurs.

En matière de recrutement, le Capital Humain Groupe développe des stratégies différenciées et adaptées, tenant compte des spécificités propres à chaque métier selon l'expertise requise, l'adéquation des diplômes et les particularités régionales. En 2015, ce sont 713 jeunes diplômés des grandes écoles et universités marocaines et étrangères, qui ont été recrutés au sein d'Attijariwafa bank.

Un programme d'accueil et d'accompagnement est déployé dans le but de faciliter leur intégration. Le temps d'une journée, un séminaire d'intégration intitulé « Cycle Sindbad », est organisé à destination des jeunes recrues cadres qui sont alors initiées aux valeurs et à la culture du Groupe, encourageant challenge et leadership dans un esprit d'éthique, de citoyenneté et de solidarité. Parallèlement, le « Cycle Afak », a été mis en place pour l'intégration des collaborateurs non cadres, toujours avec le même esprit, celui de rapprocher les jeunes recrues des valeurs et de la culture du Groupe.

Consciente de sa mission de banque citoyenne au service du système éducatif, Attijariwafa bank a accueilli 1 464 stagiaires en 2015 pour des stages à forte valeur ajoutée, en soutien à l'enseignement supérieur au Maroc et notamment l'enseignement public et ses filières d'excellence. La Banque offre de multiples opportunités de stage en cours d'étude ou de réalisation de projets de fin d'étude au sein de ses différentes entités.

Le développement des compétences de l'ensemble des collaborateurs d'Attijariwafa bank est un vecteur prioritaire de la stratégie du Capital Humain Groupe. Dans ce sens, l'offre de formation est adaptée et enrichie chaque année pour accompagner les projets de la banque et répondre aux besoins évolutifs en formations techniques / métiers ou en formations managériales. Ainsi, au cours de l'année 2015, un effort soutenu de formation a permis de dispenser plus de 28 600 jours/homme de formation. La stratégie de formation associe les formations métiers dispensées par l'Académie Attijariwafa bank, à des formations managériales et comportementales dans le cadre des Cycles Structurants. Le dispositif e-learning est le troisième pilier de cette stratégie. Ce dispositif de formation à distance apporte une solution adaptée aux spécificités de la Banque et aux attentes des nouvelles générations.

La Gestion des Carrières, autre vecteur stratégique du Capital Humain Groupe, poursuit sa mission de veiller au développement personnel et professionnel de chaque collaborateur, en cohérence avec les besoins actuels et prévisionnels du Groupe. Des plans de relève, à différents niveaux de responsabilité, sont mis en œuvre pour identifier, préparer et valoriser les talents nécessaires au développement futur de la Banque.

Sur le plan social, Attijariwafa bank est engagée depuis 2007 dans une démarche de régionalisation progressive des prestations sociales. De nouveaux espaces de santé ainsi que de nouvelles écoles artistiques et sportives ouvrent chaque année au niveau de différentes villes du royaume.

La politique sociale d'Attijariwafa bank accorde une place importante à la médecine préventive. Ainsi, plusieurs actions ont été menées pour prévenir les risques éventuels pouvant affecter la santé des collaborateurs. Trois sites centraux et trois régionaux ont été dotés d'équipement en matériel de contrôle cardiologique. Les campagnes de dépistage et les bilans de santé se sont poursuivis pour mieux anticiper les aléas de santé. Cette politique sociale vise également la consolidation et l'enrichissement du salaire social des collaborateurs d'Attijariwafa bank. Elle concerne des avantages liés à des couvertures d'assurances, pour la protection et la prévention contre des risques de maladie, d'incapacité et d'invalidité mais aussi des espaces santé, des offres de crédit, etc.

Par ailleurs, et dans un souci d'apporter une nouvelle source de motivation à ses collaborateurs Banque et filiales marocaines, Attijariwafa bank propose une politique ambitieuse d'actionnariat salarié visant à associer les collaborateurs aux performances du Groupe.

V.1. Effectifs

Evolution récente des effectifs de la banque

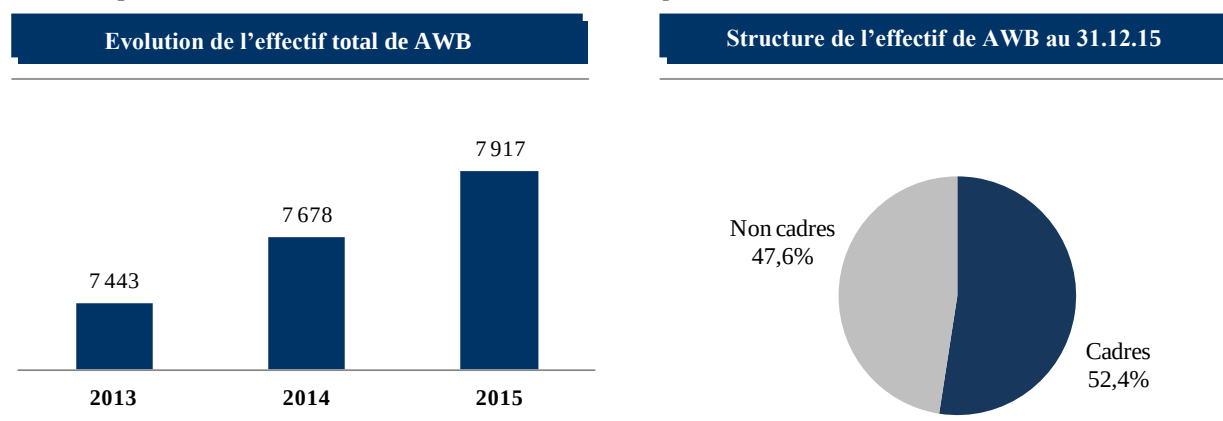
L'évolution récente des effectifs de la banque se présente comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Effectif permanent	7 443	7 678	7 917	3,2%	3,1%
Cadres	3 849	3 975	4 145	3,3%	4,3%
Non cadres	3 594	3 703	3 772	3,0%	1,9%
Effectif temporaire	0	0	0	Ns	Ns
Total *	7 443	7 678	7 917	3,2%	3,1%

Source : Attijariwafa bank - * y compris les ANAPEC

Au 31 décembre 2015, l'effectif d'Attijariwafa bank s'établit à 7 917 collaborateurs, soit une progression de 3,1% par rapport au 31 décembre 2014, liée à la politique de recrutement de la banque pour accompagner le développement de ses activités.

Au titre de l'exercice 2015, le nombre de cadres, en hausse de 4,3% par rapport à l'exercice 2014, et les cadres représentent 52,4% des collaborateurs de la banque.



Source : Attijariwafa bank

Structure de l'effectif Groupe

L'évolution de la structure des effectifs du Groupe Attijariwafa bank se présente comme suit :

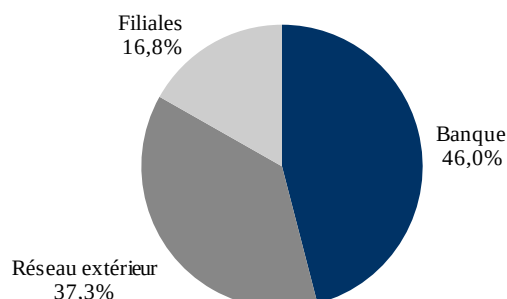
	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Banque	7 443	7 678	7 917	3,2%	3,1%
Siège	1 929	1 957	1 947	1,5%	-0,5%
Réseau	5 514	5 721	5 970	3,8%	4,4%
Réseau extérieur*	5 984	6 220	6 416	3,9%	3,2%
Filiales	2 654	2 818	2 890	6,2%	2,6%
Total	16 081	16 716	17 223	3,9%	3,0%

Source : Attijariwafa bank * correspond aux filiales à l'international

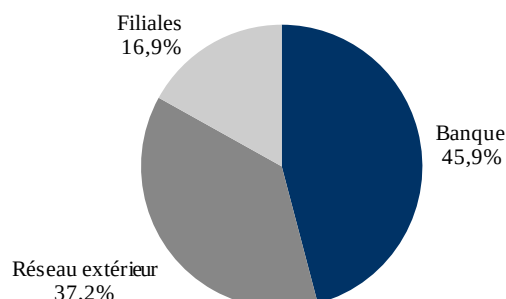
La progression des effectifs du Groupe est liée à la poursuite du développement axé sur des métiers cibles et dans des zones géographiques porteuses de croissance.

Au terme de l'exercice 2015, les effectifs du réseau extérieur ont poursuivi leur progression pour atteindre 6 416 collaborateurs, soit une évolution de 3,2% comparativement au 31 décembre 2014.

Répartition des effectifs du groupe AWB au 31.12.15



Répartition des effectifs du groupe AWB au 31.12.14



Source : Attijariwafa bank * correspond aux filiales à l'international

La répartition par âge des effectifs de la banque, au 31 décembre 2015, se présente comme suit :

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total
25 ans et moins	860	493	1 353
de 26 à 35 ans	2354	1495	3 849
de 36 à 50 ans	1227	610	1 837
plus de 50 ans	627	251	878
Total	5 068	2 849	7 917

Source : Attijariwafa bank

Turnover

Le tableau qui suit présente l'évolution du taux de turnover⁶¹ sur la période 2013 à 2015 :

	2013	2014	2015
Taux de turnover	2,5%	2,9%	3,2%

Source : Attijariwafa bank

Au titre de l'exercice 2015, le recrutement net se présente comme suit :

	31.12.2015
Recrutement net de la banque*	239

Source : Attijariwafa bank

* Recrutement net de la banque = effectif fin de période – effectif début de période

Le maintien de la politique de recrutement au sein de la banque a permis de couvrir les besoins du développement du réseau, tout en anticipant le renouvellement naturel des collaborateurs.

⁶¹ Taux de turnover = Nombre de départs/Effectif global

V.2. Politique sociale

Le tableau suivant présente l'évolution de la politique sociale sur les trois derniers exercices :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Encours prêts immobiliers	1 830 068	2 107 602	2 315 452	15,2%	9,9%
Encours prêts consommation et OPV	2 063 823	1 905 236	1 617 599	-7,7%	-15,1%
Encours prêts sociaux	10 045	13 245	6 986	31,9%	-47,3%
Total prêts au personnel	3 903 936	4 026 082	3 940 037	3,1%	-2,1%

Kdh - Source : Attijariwafa bank

V.3. Actionnariat salarié

La politique d'actionnariat salarié développée à travers les Offres Publiques de Vente en 2005 et en 2007, a permis aux collaborateurs d'Attijariwafa bank de bénéficier d'une épargne salariale innovante, moderne et intéressante.

En 2012, Attijariwafa bank a poursuivi sa politique de partage des fruits de sa croissance et de sa performance avec ses salariés et ce, à travers l'opération d'augmentation de capital réservée aux salariés de la banque et des ses filiales au Maroc. Avec cette opération, la participation des salariés au Maroc au capital d'Attijariwafa bank a été portée à 5,15 %, le plus haut niveau de participation des salariés au capital d'une société cotée au niveau national.

Au 30 juin 2016, le personnel de la banque détient 1,92% du capital d'Attijariwafa bank.

VI. MOYENS INFORMATIQUES ET ORGANISATION

VI.1. Système d'information

La stratégie de la banque, fondée sur une recherche continue d'une relation de proximité durable et solide avec le client, se distingue constamment par la diversification de ses canaux de communication avec les clients.

C'est face à ces signes que les SIG (Systèmes d'information Groupe) s'organisent continuellement et renouvellent leurs socles techniques, pour contribuer davantage à accompagner la stratégie et les ambitions de la banque et de ses filiales à l'international, dans un souci constant d'excellence opérationnelle et de création de valeur, et afin de répondre de façon réactive aux demandes client.

Vers un concept d'Omichannel

La banque, au travers de ses projets d'envergure comme le E-banking, poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de développement de l'offre Selfcare. C'est ainsi que les SIG ont mis en ligne en 2014 un nouvel espace banque en ligne couvrant la clientèle entreprise et particulier.

Dans ce même sens, la solution Attijarimobile mise en store en 2014, rend accessibles ces mêmes services via la plateforme mobile.

Ces services se sont vus enrichis par une offre Docnet élaborée, s'appuyant sur une nouvelle solution de gestion de contenu (en remplacement de l'ancienne GED), et offrant une nouvelle interface utilisateur.

Une meilleure maîtrise des risques

Aussi, en matière de risque, l'année 2014 a connu la mise sous contrôle du processus de production de la Base Tiers Groupe, l'optimisation et la complétude de la Part Non Utilisée (PNU) des lignes accordées. D'autre part, un projet d'envergure de Gestion des Risques Opérationnels et Contrôles Internes a été lancé afin de répondre aux enjeux réglementaires des directives BAM. Tous ces travaux contribuent à la préparation au passage à la méthode avancée.

De même, la refonte du système d'information audit qui a eu pour objectifs d'apporter des automatismes et une aide à la décision à l'activité Audit du Groupe, ainsi qu'un suivi de l'exécution des plans d'audit.

Pour assurer une meilleure continuité de service, la banque a mis aux normes Tiers 3+ son Datacenter de production, et a aménagé un site de backup en 2013. L'année 2014 a connu le lancement d'un plan de secours informatique, qui s'est poursuivi en 2015.

En 2014, plusieurs entités supports ont été outillées d'un patrimoine applicatif basé sur un socle technique aux exigences du marché, permettant une meilleure efficacité opérationnelle. Ce patrimoine applicatif est constitué de solutions progiciels innovantes et s'adapte aux différentes avancées technologiques afin de répondre aux exigences métier du groupe tant au niveau national qu'international.

Dans un souci d'aligner ce patrimoine applicatif aux meilleurs standards et aux dernières avancées technologiques, et dans une préoccupation d'amélioration continue de la qualité opérationnelle, un projet de refonte de la chaîne Titres a été entamé en 2014 et qui s'est accompagné par la mise en place la montée en version de certaines solutions en vue de les doter de nouvelles fonctionnalités et performances.

Une politique de sécurité déterminante

En 2014, les SIG ont lancé un audit interne pour mesurer le niveau de sécurité fonctionnelle, qui a donné lieu à une feuille de route tri-annuelle de sa politique de sécurité et conforme aux standards internationaux de sécurité tels que ISO27001 et PCI-DSS.

Une organisation pour accompagner le Groupe et ses filiales

Toujours dans l'optique de renforcer son organisation, les SIG ont entamé en 2014 des actions de renforcement de la production, notamment l'exploitation et la supervision, et l'optimisation de la réorganisation de son Service Desk afin de mieux appréhender la prise en charge des demandes selon

des SLA et catalogue de services optimisés . Sur le plan RH, des recrutements de profils confirmés qui conjuguent des compétences managériales et expertises métier ont été lancés. Enfin, un chantier de revue et d'optimisation de processus phares (Qualité de service, Achats, Gestion des incidents, ...) a été entamé.

La communication interne renforcée

Les SIG ont initié un certain nombre d'actions de communication internes. Parmi les principales figurent le lancement d'une newsletter interne. De même, une série de Tedx sur des thématiques est désormais organisé mensuellement. Baptisée TedSig, elles visent à répondre à la demande accrue en information de la part des collaborateurs des SIG, à promouvoir la collaboration et le partage d'information, et enfin, à encourager les collaborateurs à communiquer devant un large public plus ou moins averti. Les TedSig ont aussi pour objectif de favoriser un espace d'échange sur des thématiques ne relevant pas du seul domaine technique et de s'ouvrir à d'autres horizons.

VI.2. Qualité

La Qualité occupe une place centrale dans la politique du groupe Attijariwafa bank. Elle a pour objectifs principaux :

- l'amélioration de la relation client
- le développement d'une culture Qualité.

Véritable CEIL du client en interne, Qualité Groupe décline un dispositif d'envergure pour mesurer la satisfaction des clients d'Attijariwafa bank et conforter une culture qualité.

VI.2.1. Améliorer la relation client

Programme d'Ecoute Clients (PEC)

L'année 2015 a connu une nouvelle stratégie de la qualité basée sur la corrélation entre la satisfaction du client et sa rentabilité. Dans ce processus, la voix du client est combinée à des indicateurs commerciaux, à travers un programme d'écoute client d'envergure, composé d'enquêtes, de baromètres, de focus group et de visites mystères. 10 000 clients PME, TPE et particuliers et professionnels sont touchés via plus de 250 indicateurs de mesure et 470 visites mystères et 3 000 appels mystères ont été effectués. Le taux de satisfaction globale s'est stabilisé à 90 %.

L'objectif global de ce dispositif est de concrétiser la stratégie de différenciation. Il s'agit d'une stratégie qui oriente l'effort qualité pour favoriser la conquête du PNB et pérenniser la satisfaction et la fidélité du client. Ce qui fait de la qualité un levier d'amélioration et de performance économique.

En parallèle à la voix du client externe, Qualité Groupe a renforcé son dispositif d'écoute client interne pour mesurer le niveau de satisfaction des réseaux de la banque sur la qualité de service rendue par les services centraux et les filiales et inversement. L'objectif étant d'identifier les axes à forte satisfaction et améliorer la capacité d'exécution. Elaborée avec les parties prenantes, cette mesure est construite sur des enquêtes croisées entre réseaux, services centraux et filiales Maroc.

Ce dispositif interne a couvert, en 2015, 64 000 enquêtes, à travers des enquêtes croisées entre filiales, services centraux, et réseaux particuliers et professionnels. Le périmètre de ce programme a couvert 75% des entités de la banque avec des mesures de perception croisées et a donné lieu à des plans d'actions par entité.

Dispositif de mesure interne : Qualimesure

Le Programme d'Ecoute Client interne est complété par un dispositif de pilotage des processus et de mesure de la performance interne « Qualimesure ». Il est décliné en tableaux de bord mensuels permettant un suivi rigoureux sur le terrain. Le périmètre de ce dispositif couvre, aujourd'hui, le crédit à la PME, les transferts, le CREDOC import & export, REMDOC import, la monétique, le crédit immobilier, etc. L'année 2015 a connu également la mise en service de l'intranet qualité auprès de 1 700 collaborateurs.

Certification en interne par engagements de service

Attijariwafa bank a déployé ces référentiels d'engagements de service dédiés à la monétique, le crédit immobilier, le crédit à la PME, la gestion de la relation client, les crédits de fonctionnement, les opérations à l'international et l'accueil. Une démarche de certification interne y est associée via le label Qualité Attijariwafa bank. L'objectif principal est de fluidifier les interfaces métiers et mettre en place des engagements de service envers les clients, pour mieux les servir et répondre à leurs besoins et attentes.

VI.2.2. Déployer une culture Qualité interne

Prix Qualité

Attijariwafa bank a organisé la 4^{ème} édition du Prix Qualité, événement annuel lors duquel sont récompensées les meilleures performances en matière de qualité de service. Le mode opératoire de ce prix annuel, repose sur une méthodologie scientifique et objective, basée sur des critères mesurables. Dans ce processus, le client joue un rôle de véritable partie prenante car c'est lui qui porte au podium les gagnants du prix via son niveau de satisfaction, dégagé des enquêtes qualité, des baromètres, des Focus groups et des visites mystères. La cérémonie du Prix Qualité constitue un moment fort dans la vie du Groupe, car c'est une fête qui célèbre les femmes et les hommes qui se distinguent et comptent parmi les meilleurs de l'année.

Pour l'édition 2015, le périmètre du prix Qualité a été redimensionné pour inclure 5 catégories de prix, 30 thématiques et 242 indicateurs de mesure. Les collaborateurs Attijariwafa bank se sont vus décernés, lors de cette édition, 4 trophées or, 17 trophées argent, 11 trophées bronze et des encouragements.

Campagne de sensibilisation à la qualité

La sensibilisation à la qualité constitue une véritable politique de développement d'une culture qualité en entreprise. Cette politique se décline en plusieurs axes et thématiques autour de l'accueil, la Gestion du temps, l'attitude & prestance, l'environnement de travail et la relation Client/Fournisseur.

C'est ainsi qu'un dispositif de sensibilisation est déployé sur tous les sites centraux et réseaux de la banque, par des messages mensuels affichés en trois langues «Français, Arabe et Tifinagh » sur les fonds d'écran, dans les salles de réunion, tisaneries et passages de grande affluence.

A ce jour, la sensibilisation à la qualité touche mensuellement 9 000 postes de travail aux sites centraux et réseaux sur fond d'écran, 6 sites centraux par affichage, 70 Salles de réunion par affichage, 15 Tisaneries par Roll-up, 40 passages de grande affluence par Roll-up et 5 Salles de restaurant par Roll-up. L'objectif de la sensibilisation continue à la qualité est d'aider à faire prendre conscience, et de contribuer à l'amélioration des attitudes et comportements au quotidien.

VI.3. Conformité du Groupe

La Conformité Groupe a pour mission le contrôle de la conformité de la Banque avec la réglementation et les lois régissant l'exercice des activités bancaires et financières, les codes de bonne conduite et de déontologie en vigueur.

En ligne avec le contexte de montée en puissance de la réglementation nationale et internationale, la fonction Conformité Groupe œuvre dans la surveillance et la gestion du risque de non-conformité. Dans le respect des règles déontologiques, elle mobilise des outils de pilotage et des dispositifs de contrôle permanent incluant des impératifs de sécurité financière. Ses actions s'articulent autour des domaines suivants : le contrôle interne, la déontologie & sécurité financière, la conformité réglementaire et la coordination des relations avec les organismes de régulation.

VI.3.1. Contrôle interne Groupe

Le dispositif de contrôle permanent mis en œuvre au sein d'Attijariwafa bank constitue l'un des piliers majeurs de sa gouvernance. Il a pour objectif de s'assurer de la sécurité des opérations et de leur conformité aux lois, aux règlements, aux politiques et procédures internes. Les activités de contrôle permanent font l'objet d'un suivi régulier par les instances de gouvernance ad hoc.

Dans un contexte de développement constant des activités du Groupe, le Contrôle Interne Groupe a continué, à travers un pilotage plus accru, à renforcer et à adapter les dispositifs de surveillance permanente des métiers. De même, il a poursuivi l'accompagnement des filiales à l'international sur l'harmonisation de leurs dispositifs de contrôle interne, les enjeux étant de s'assurer de leur conformité aux dispositions réglementaires en la matière au Maroc et dans les pays de présence ainsi que la cohésion d'ensemble à l'échelle Groupe.

VI.3.2. Déontologie & Sécurité Financière Groupe

Sur le plan déontologique, le Groupe Attijariwafa bank a pris très tôt la mesure de l'impact majeur de l'éthique dans les comportements professionnels et personnels de ses collaborateurs. Ses exigences font l'objet d'un Code de Bonne conduite généraliste, remis à l'ensemble des collaborateurs.

En complément, d'autres codes de déontologie spécifiques à certains métiers sont dédiés aux collaborateurs exerçant des fonctions plus exposées. Le Code relatif à la circulation de l'information importante ou privilégiée, le Code de déontologie des Achats et le Code de déontologie des Administrateurs de la Banque en font notamment partie. A cet effet, des séances de formation et de sensibilisation sont organisées régulièrement au profit des collaborateurs concernés.

En matière de Sécurité Financière, Attijariwafa bank justifie d'un dispositif de Lutte Anti-Blanchiment de Capitaux et Financement du Terrorisme « LAB/FT » en calage avec les normes réglementaires nationales ainsi que les meilleures pratiques internationales en vigueur.

En effet, ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique du Groupe qui se fixe parmi ses objectifs un développement commercial fondé sur une croissance saine ainsi que la préservation de son fonds de commerce et son image de marque.

L'approche LAB/FT d'Attijariwafa bank se décline en normes, en règles de gestion organisationnelles, en procédures, en politique de formation ainsi qu'en moyens et outils déployés au sein du Groupe pour la prévention et la surveillance des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

A cet effet, la politique de Lutte Anti-Blanchiment des capitaux du Groupe est portée par une Charte qui décrit l'ensemble des composantes en termes de vigilance, d'orientations stratégiques et de règles applicables en la matière.

De même, la démarche axée sur une vigilance renforcée est consolidée à travers la mise en œuvre de systèmes d'information et d'outils éprouvés en la matière à l'échelle internationale.

Les activités de LAB/FT au sein d'Attijariwafa bank sont motivées par des notes d'information et de reporting destinés aux instances de gouvernance de la Banque qui préconisent les recommandations nécessaires à l'optimisation de la prévention contre les risques de LAB/FT.

Convaincue par la nécessité d'ériger les considérations déontologiques au niveau des préoccupations premières du management de la Banque, Attijariwafa bank a innové sur le secteur financier marocain en créant une fonction de Déontologie Groupe et en mettant en place un dispositif ainsi qu'une démarche déontologique d'envergure.

Ce dispositif évolutif a donné naissance à quatre Codes de Déontologie :

- un Code généraliste, appelé Code de Bonne Conduite, regroupant les principes de base universellement admis dans la profession, des obligations et des règles spécifiques gérant les relations en interne et en externe des collaborateurs, visant à assurer la protection des clients, des salariés du Groupe et l'intégrité du marché. Il constitue un référentiel aux attitudes et aux comportements professionnels ainsi que personnels de l'ensemble des collaborateurs du Groupe ;
- un Code relatif à la circulation de l'information importante ou privilégiée pour les collaborateurs exerçant des fonctions dites sensibles et qui sont principalement des initiés permanents. Ce code adopte des mesures de sécurité pour prévenir contre la communication non autorisée d'informations exclusives et confidentielles et assure ainsi de manière permanente la protection de telles informations conformément aux lois en vigueur ;
- un Code de déontologie des achats intéressant les ordonnateurs de dépense dont les dispositions ont pour principal objectif d'éclairer les acheteurs sur les bonnes conduites à pratiquer et de leur offrir un cadre d'action préventif et sécurisant pour la réalisation de leurs transactions ;
- un Code de déontologie applicable aux administrateurs de la Banque.

En plus de ces Codes, une Charte de confidentialité relative aux données internes a été conçue sur mesure pour permettre aux utilisateurs concernés de mener à bien les missions qui leur sont confiées. Les données internes constituent un véritable patrimoine pour la Banque et sont, par conséquent, sensibles. Aussi et pour sécuriser leur utilisation, eu égard au nombre important de collaborateurs concernés, cette Charte a été adoptée en mars 2011 comme avenant numéro 2 au Code de bonne conduite après le Code des « Fonctions sensibles ».

En 2014 Attijariwafa bank a étoffé sa démarche déontologique par la maintenance de l'existant et la poursuite de la continuité de son programme en la matière.

VI.3.3. Conformité réglementaire

Dans le cadre de l'animation et du développement des dispositifs de conformité au sein du Groupe, la Banque a mis en place l'entité Conformité réglementaire en charge :

- d'effectuer une veille réglementaire en assurant le suivi de la mise en œuvre des nouveaux projets législatifs et/ou réglementaires ;
- de traiter les aspects législatifs et/ou réglementaires se rapportant à la mise en place de nouveaux produits et services de la Banque et des filiales ;
- de suivre en permanence les modifications et les changements pouvant intervenir dans les textes législatifs et/ou réglementaires applicables (à la Banque et à ses filiales) aux opérations prises en charge en interne.

VI.3.4. Coordination & Support

Dans le cadre de la consolidation des travaux des comités et des organes de supervision, la Banque a mis en place un dispositif de suivi de la mise en œuvre des recommandations préconisées par :

- le Comité d'Audit & des Comptes ;
- les Superviseurs sur place de Bank Al-Maghrib, de l'Office des Changes et de l'AMMC ;
- les Commissaires aux Comptes.

Les relations avec les organes régulateurs continuent toujours d'être consolidées au travers d'un suivi rigoureux des correspondances reçues de Bank Al-Maghrib et de l'Office des Changes et ce, via un reporting mensuel dédié.

Par ailleurs, dans un souci de bonne coopération avec les organismes de régulation et de supervision, un accompagnement approprié est instauré afin de faciliter le bon déroulement des missions de contrôle sur

place diligentées par lesdits organismes et ce, en leur facilitant les contacts avec les différentes entités de la Banque concernées et en mettant à leur disposition tous les documents requis et demandés par leurs soins.

De par sa dimension Groupe, la Conformité Groupe œuvre pour l'harmonisation et le déploiement des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques de non-conformité au sein de la Banque ainsi qu'au niveau des filiales locales et internationales.

Pour Attijariwafa bank, l'année 2016 est une année de continuité en matière de mise en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires préconisées par la nouvelle Loi bancaire et par Bank Al-Maghrib sur les plans du contrôle permanent, de la sécurité financière et de la gouvernance..

VII. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

VII.1. Grands axes de développement

La stratégie de développement du Groupe Attijariwafa bank s'articule autour de trois axes de croissance :

- la croissance organique de la banque au Maroc ;
- la croissance des filiales spécialisées du groupe au Maroc ;
- la croissance externe à travers le développement régional.

Politique de partenariats

Attijariwafa bank compte parmi ses actionnaires le groupe Santander. Au delà de l'aspect capitalistique, les deux groupes bancaires développent des axes de partenariat concernant aussi bien la clientèle des entreprises que celle des particuliers. Le partenariat couvre aussi un adossement d'Attijariwafa bank au groupe Santander, en Espagne, pour renforcer son positionnement auprès de la clientèle des marocains résidant dans ce pays. Les actions définies portent principalement sur le développement d'une offre diversifiée en faveur des MRE, dans les domaines du transfert d'argent, du crédit à la consommation, de la monétique et de la prévoyance. Ceci suppose l'implantation de bureaux Attijariwafa bank, dédiés aux MRE, dans certaines agences du groupe Santander.

Par ailleurs, le groupe Attijariwafa bank s'est engagé avec le Crédit Agricole (actionnaire de Wafasalaf à travers Sofinco) dans une stratégie de partenariat multi-métiers, notamment dans le crédit à la consommation, via Sofinco, mais aussi dans la gestion d'actifs via Crédit Agricole Asset Management.

En outre, Attijariwafa bank s'est adossé à Calyon, la banque de financement et d'investissement du Crédit Agricole, pour l'ouverture d'un bureau de représentation à Shanghai. Ce bureau offre aux opérateurs marocains un réseau opérationnel dans les principaux centres économiques de Chine.

Le partenariat avec le groupe français se traduit également par les multiples synergies développées autour de Crédit du Maroc, filiale marocaine du Crédit Agricole SA, que le groupe Attijariwafa bank détient à hauteur de 10%.

En 2011 Attijariwafa bank conclut un partenariat avec le Groupe Français Inter Mutuelles assistance donnant naissance à Wafa IMA Assistance ayant pour objet de consolider le positionnement du Groupe en matière d'assistance et de réassurance.

Au titre de la même année, le Groupe a conclu un partenariat avec la banque postale s'inscrivant dans une logique d'amélioration des transactions entre le Maroc et la France via la réduction des coûts et des délais au bénéfice de la clientèle.

Par ailleurs, la CBAO en partenariat avec Wafasalaf a lancé en mai 2012 une nouvelle filière de « Crédits Consommation » au niveau des marchés des particuliers afin d'améliorer le processus du crédit et l'industrialiser.

D'autre part, Wafa Assurance a concrétisé en 2012 son premier projet de développement à l'international avec la création en Tunisie d'une nouvelle compagnie d'Assurance Vie détenue à 45% par Wafa Assurance et 55% par Attijari bank, filiale d'Attijari bank en Tunisie.

L'année 2013 a été marquée par la conclusion de plusieurs partenariats stratégiques avec des organismes internationaux dont notamment Qatar National Bank, Bank of China, l'Agence Française de Développement, US Ex-Im Bank, Citi et SFI.

Le Groupe a également procédé à la signature de près d'une trentaine de conventions et accords lors des deux tournées Royales en Afrique (mars 2013 et mai 2015) ayant couvert 5 pays d'Afrique Subsaharienne, concernant plusieurs domaines d'activités (infrastructures, BTP...).

En 2014, Attijariwafa bank a poursuivi la conclusion de partenariats stratégiques avec Bank of China, China Development Bank et China Exim Bank et avec des opérateurs industriels chinois afin de soutenir les échanges et les investissements chinois en faveur du développement du continent africain. Dans le cadre de la signature de l'accord conclu entre Attijariwafa bank et Bank of China, le Groupe a

lancé la première offre dédiée en RENMINBI (monnaie chinoise). Il devient ainsi market maker sur cette devise et offre aux opérateurs économiques marocains et africains un levier de développement supplémentaire de leurs échanges et investissements avec les opérateurs chinois.

D'autres accords stratégiques ont été conclus lors du Forum Economique Maroc-Russie avec de grands groupes Russes (SBERBANK, VTB, FIAC et UNIMER).

Un mémorandum d'entente a été conclu entre Attijariwafa bank, Overseas Private Investment Corporation (OPIC) et Wells Fargo, visant à promouvoir les investissements et les échanges commerciaux entre l'Afrique et les Etats-Unis par la mise en place de nouvelles capacités de financement en faveur des PME africaines.

En 2015, un accord de coopération stratégique entre Attijariwafa bank et Ceska Exportni Banka (Banque Tchèque pour l'Export) a été signé, en qualité duquel les deux parties se sont engagées à développer un partenariat dans plusieurs domaines de coopération dont le financement et la garantie des opérations d'import et d'export, de project finance et d'investissement (JVs, entreprises mixtes..) entre le Maroc et la République Tchèque ainsi que dans les pays de présence et d'intérêt des deux groupes.

L'exercice 2015 s'est caractérisé par un renforcement du partenariat entre Attijariwafa bank et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) en vue de dynamiser et sécuriser les échanges commerciaux dans les pays couverts par la BERD.

Un accord de partenariat entre Attijariwafa bank et la Banque Ouest Africaine de Développement portant sur la mise en place d'une coopération globale entre les deux institutions dans les activités de Project finance, de conseil, et d'appel au marché financier dans l'ensemble de la zone UEMOA a également été signé en 2015, de même qu'un mémorandum d'entente entre Attijariwafa bank et ACE GLOBAL (Collateral manager et tiers détenteur) dans le cadre de la mise en place et du développement des opérations de Trade Structuré.

L'année 2015 a été marquée par la signature d'un mémorandum d'entente (MOU) entre Attijariwafa bank et ICICI, première banque privée en Inde, portant sur la mise en place d'un cadre de coopération élargie entre les deux groupes. Et Attijariwafa bank a renforcé en 2015 son partenariat stratégique avec Bpifrance à travers une nouvelle convention portant sur la promotion de solutions digitales.

VII.2. Politique d'investissement

Investissements⁶² réalisés de 2013 à 2015

L'évolution des investissements réalisés par Attijariwafa bank se présente de la manière suivante :

Investissements réalisés	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Frais d'établissement	87	21	16	-75,9%	-23,8%
Immobilisations incorporelles	150	213	144	42,0%	-32,4%
Immobilisations corporelles	411	838	569	>100,0%	-32,1%
Immeubles d'exploitation	128	120	254	-6,3%	>100,0%
Mobilier et matériel d'exploitation	89	123	91	38,2%	-26,0%
Immobilisations corporelles hors exploitation	194	595	224	>100,0%	-62,4%
Total *	648	1 072	729	65,4%	-32,0%

Mdh – Source : Attijariwafa bank

* Investissements concernant la banque uniquement et prenant en compte, en plus des investissements réalisés, les investissements en cours.

En 2015, les investissements réalisés s'inscrivent en dégratation de 32,0% à 729 Mdh, suite à une baisse des immobilisations corporelles de 32,1% (-269 Mdh), conjuguée au recul des investissements en immobilisations incorporelles (-32,4%) et des frais d'établissement (23,8%).

En effet l'évolution des investissements en immobilisations corporelles en 2015 résulte principalement des éléments suivants :

- un investissement de près 254 Mdh en immeubles d'exploitation relatifs aux bureaux ;
- une diminution de l'investissement en mobilier et matériel de bureau d'exploitation de près de 91 Mdh.

En 2014, les investissements effectués par la banque ont progressé de 65,4% par rapport à 2013, pour s'établir à 1 072 Mdh. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- une hausse des investissements en immobilisations incorporelles de 42,0% (+63 Mdh) à près de 213 Mdh, suite essentiellement à la réalisation de nouveaux projets informatiques ;
- un accroissement des investissements en immobilisations corporelles de 103,9% (+427 Mdh) à près 838 Mdh, en raison principalement d'une hausse de 401 Mdh des investissements consacrés aux immobilisations corporelles hors exploitation (immeubles et terrains hors exploitation).

En 2013, les investissements effectués par la banque ont progressé de 37,9% par rapport à 2012, pour s'établir à 648 Mdh. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- une progression de 93,3% (+42 Mdh) des frais d'établissement, qui correspondent aux frais d'acquisition de filiales ;
- une hausse des investissements en immobilisations incorporelles de 61,3% (+57 Mdh) à près de 150 Mdh, suite essentiellement à la réalisation de nouveaux projets informatiques ;
- un accroissement des investissements en immobilisations corporelles de 23,8% (+79 Mdh) à près 411 Mdh, en raison principalement d'une hausse de près de 125 Mdh des investissements consacrés aux immobilisations corporelles hors exploitation (immeubles et terrains hors exploitation).

⁶² Les investissements correspondent aux flux réalisés au cours de l'année.

Investissements prévisionnels

L'évolution des investissements prévisionnels d'Attijariwafa bank se présente comme suit :

Investissements prévisionnels	2015 B	2015 R	Var. R15/B15
Frais d'établissement	85	16	-81,2%
Acquisitions d'immeubles	24	152	>100,0%
Aménagements, Agencements, Installations	192	102	-46,9%
Matériel & Mobilier	65	32	-50,8%
Monétique	38	16	-57,9%
Informatique	582	187	-67,9%
Immobilisations corporelles hors exploitation	3	224	>100,0%
Total	989	729	-26,3%

Mdh – Source : Attijariwafa bank

Attijariwafa bank poursuit ses objectifs stratégiques, en prévoyant un budget d'investissement de près de 989 Mdh pour l'année 2015.

Ce budget concerne la création de nouvelles agences, l'aménagement de plusieurs agences et la mise à niveau de la sécurité ainsi que la modernisation des infrastructures informatiques. Les variations constatées entre les investissements prévisionnels 2015 budgété et 2015 réalisés proviennent principalement des éléments conjugués suivants :

- le report de projets de développement relatifs aux frais d'établissement ;
- une avance reçue sur l'acquisition d'un nouveau local prévue initialement en 2016 ;
- le report de certains projets et réaménagements lourds ;
- la non réalisation de réaménagements concernant le matériel et mobilier ;
- le report de la mise en place d'une solution de gestion et supervision des GAB ;
- l'annulation de certains projets informatiques dans la perspective du lancement du schéma directeur IT en 2016.

VII.3. Politique à l'international

Attijariwafa bank a amorcé son développement à l'international, cherchant à acquérir une position forte au Maghreb et en Afrique subsaharienne, dans le but de faire émerger un groupe bancaire et financier de référence dans la région.

S'appuyant sur l'édification réussie d'un modèle duplicable à l'international, l'approche stratégique du groupe Attijariwafa bank vise à transférer les meilleures pratiques professionnelles acquises au Maroc, tout en respectant les spécificités de chaque zone d'implantation. Le groupe entend ainsi participer à l'accroissement des échanges régionaux et à la dynamisation de la coopération économique au sein de l'espace euro-méditerranéen.

Le développement ainsi que les acquisitions d'Attijariwafa bank au cours des dernières années se présentent comme suit :

- en Tunisie, Attijariwafa bank, en consortium avec Grupo Santander, a acquis, en 2005, 53,54% du capital de la Banque du Sud, devenue depuis, Attijari bank Tunisie ;
- au Sénégal, Attijariwafa bank a développé un greenfield, en juillet 2006, et a procédé à l'ouverture de 4 agences à Dakar, marquant ainsi la première étape d'un vaste projet d'implantation du Groupe en Afrique subsaharienne. En janvier 2007, Attijariwafa bank a acquis 66,70% du capital de la Banque Sénégal-Tunisienne et a fusionné les deux entités sénégalaises, donnant naissance à Attijari bank Sénégal ;
- en novembre 2007, Attijariwafa bank a acquis 79,15% du capital de CBAO (Compagnie Bancaire d'Afrique Occidentale) ;
- au Mali, Attijariwafa bank, accompagné par ses actionnaires de référence (ONA, SNI), a été déclarée, en juillet 2008, adjudicataire de 51,00% du capital de la Banque Internationale pour le Mali (BIM) dans le cadre de sa privatisation. L'acquisition de BIM a été conclue en 2009 ;

- en novembre 2008, Attijariwafa bank a accéléré le déploiement de son plan de développement régional en concluant un accord avec le Crédit Agricole pour l'acquisition de ses participations majoritaires dans ses filiales au Cameroun (SCB Cameroun), au Gabon (Union Gabonaise de Banque), en Côte d'Ivoire (Société Ivoirienne de Banque), au Sénégal (Crédit du Sénégal) et au Congo (Crédit du Congo) ;
- en décembre 2008, la fusion entre la CBAO et Attijari bank Sénégal a donné naissance à CBAO Groupe Attijariwafa bank ;
- en 2009, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition des parts majoritaires du Crédit Agricole dans Crédit du Congo (91%), l'Union Gabonaise de Banque (58,7%), Crédit du Sénégal (95%), et la Société Ivoirienne de Banque (51%) ;
- Au cours de cette même année, le Groupe a procédé à l'inauguration d'un bureau de représentation à Tripoli ;
- en 2010, le Groupe Attijariwafa bank a poursuivi la consolidation de sa position d'acteur régional de premier plan au Maghreb ainsi qu'en Afrique subsaharienne et ce à travers :
 - ✓ l'ouverture d'une succursale de CBAO au Burkina Faso (CBAO Burkina Faso) ;
 - ✓ la finalisation de l'acquisition de 80% du capital de BNP Paribas Mauritanie, devenue Attijari bank Mauritanie, par un consortium contrôlé à hauteur de 67% par Attijariwafa bank et à 33% par Banque Centrale Populaire ;
- en avril 2011, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition auprès de Crédit Agricole de 51% du Capital de la Société Commerciale de banque Cameroun (SCB Cameroun) ;
- en 2011, le groupe a consolidé sa participation dans sa filiale tunisienne Attijari bank Tunisie, à travers l'acquisition des parts du groupe Santander dans Andalucarthage (holding de détention d'Attijari bank Tunisie). A l'issue de cette opération, Attijariwafa bank détenait 54,56% du capital d'Attijari bank Tunisie. Au 31 décembre 2012, la participation Attijariwafa bank dans le capital d'Attijari bank Tunisie s'élève à 58,98% ;
- en septembre 2013, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition de 55,0% du capital de la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo auprès de l'Etat Togolais ;
- l'année 2013 a également connu l'ouverture de la succursale de CBAO au Niger ;
- en septembre 2015, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition de 39% du capital de la Société Ivoirienne de Banque (SIB) détenus par l'Etat de la Côte d'Ivoire. Attijariwafa bank a ainsi porté sa participation dans le capital de la SIB à 90% à la suite de cette opération dont 12% sont destinés à être introduits en bourse et 3% cédés au personnel de la filiale. (détention à terme par Attijariwafa bank de 75% du capital de la SIB) ;
- Attijariwafa bank a également renforcé sa participation dans le capital de CBAO (Sénégal) pour la ramener à 83,0% (contre une participation de 51,9% précédemment) durant l'exercice 2015 ;
- l'année 2015 a été marquée par l'ouverture d'une succursale de la CBAO au Bénin complétant la présence géographique du Groupe dans la région UEMOA.
- Le premier semestre 2016 a connu l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires pour l'ouverture d'une filiale bancaire au Tchad.
- En octobre 2016, Attijariwafa bank a conclu plusieurs accords et partenariats stratégiques portant notamment sur les événements suivants :
 - ✓ Signature un d'accord portant sur la cession par Barclays Bank PLC de 100% du capital de Barclays Bank Egypt à Attijariwafa bank, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires requises au Maroc et en Egypte ;
 - ✓ Dans le cadre de la visite Royale au Rwanda, signature d'un protocole d'accord portant sur l'acquisition par Attijariwafa bank d'une participation majoritaire dans Cogebanque.
 - ✓ Formation d'une alliance, à partir de 2017, entre Attijariwafa bank et son actionnaire de référence, SNI, dans le métier de l'assurance en devenant co-actionnaires à parts égales de Wafa Assurance. Cette opération permettra de donner à Attijariwafa bank les capitaux nécessaires à son développement international.

PARTIE V : SITUATION FINANCIERE D'ATTIJARIWAFABANK

VIII. PRESENTATION DES COMPTES AGREGES

Avertissement :

Les comptes annuels des exercices 2013, 2014 et 2015 et les comptes semestriels 2015 et 2016 sont des comptes agrégés⁶³ d'Attijariwafa bank. Les comptes annuels des exercices 2013, 2014 et 2015 ont été certifiés par les commissaires aux comptes. Les comptes arrêtés au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes.

Le Compte de Produits et Charges agrégé d'Attijariwafa bank se présentent comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var. S1.16/S1.15
Produits d'exploitation bancaire	16 237	19 115	18 849	17,7%	-1,4%	11 115	10 672	-4,0%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 096	1 128	1 093	2,9%	-3,1%	568	483	-14,9%
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	9 540	9 512	9 201	-0,3%	-3,3%	4 673	4 528	-3,1%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	569	647	482	13,7%	-25,4%	270	178	-33,9%
Produits sur titres de propriété	1 324	1 272	1 419	-3,9%	11,6%	1 258	1 256	-0,2%
Produits sur immob. en crédit-bail et en location	156	273	394	74,3%	44,5%	189	180	-4,5%
Commissions sur prestations de service	1 265	1 270	1 356	0,4%	6,8%	635	703	10,7%
Autres produits bancaires	2 287	5 014	4 903	>100,0%	-2,2%	3 522	3 344	-5,1%
Charges d'exploitation bancaire	6 102	7 667	8 009	25,7%	4,5%	4 953	4 419	-10,8%
Intérêts et ch. Assim. sur op. avec les Ets de crédit	1 303	1 336	800	2,5%	-40,1%	425	219	-48,4%
Intérêts et charges assim. sur op. avec la clientèle	3 022	3 023	2 937	0,0%	-2,8%	1 441	1 413	-1,9%
Intérêts et charges assim. sur titres de créances émis	392	369	283	-5,9%	-23,4%	155	128	-17,1%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	97	173	359	78,7%	>100,0%	183	156	-14,6%
Autres charges bancaires	1 288	2 766	3 630	>100,0%	31,2%	2 749	2 502	-9,0%
Produit Net Bancaire	10 135	11 449	10 841	13,0%	-5,3%	6 161	6 253	1,5%
Produits d'exploitation non bancaire	129	63	162	-51,3%	>100,0%	20	16	-22,1%
Charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	Ns	-100,0%	-	-	Ns
Charges générales d'exploitation	3 736	3 927	4 122	5,1%	5,0%	2 018	2 107	4,4%
Charges de personnel	1 683	1 773	1 854	5,4%	4,6%	919	951	3,5%
Impôts et taxes	109	111	119	2,3%	7,4%	57	57	0,3%
Charges externes	1 537	1 620	1 724	5,4%	6,4%	828	886	6,9%
Autres charges générales d'exploitation	6	9	21	60,5%	>100,0%	13	8	-36,9%
Dotations aux amort. et aux provisions des immob.	402	414	403	2,8%	-2,5%	201	205	2,1%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	2 309	2 961	2 774	28,2%	-6,3%	1 921	1 472	-23,4%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 493	1 521	1 724	1,8%	13,4%	1 186	985	-17,0%
Pertes sur créances irrécouvrables	212	407	563	92,1%	38,6%	452	277	-38,7%
Autres dotations aux provisions	604	1 034	487	71,1%	-52,9%	282	209	-25,9%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	607	813	1 101	34,0%	35,4%	695	564	-18,8%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	490	675	791	37,8%	17,2%	487	477	-1,9%
Récupérations sur créances amorties	48	77	69	60,9%	-9,6%	30	22	-25,6%
Autres reprises de provisions	70	62	240	-11,5%	>100,0%	178	65	-63,8%
Résultat courant	4 827	5 437	5 208	12,6%	-4,2%	2 937	3 254	10,8%
Produits non courants	5	14	5	>100,0%	-62,3%	3	2	-10,2%
Charges non courantes	84	83	95	-1,2%	13,6%	55	51	-7,1%
Résultat avant impôts sur les résultats	4 747	5 368	5 118	13,1%	-4,7%	2 885	3 206	11,1%
Impôts sur les résultats	1 458	1 824	1 453	25,1%	-20,3%	636	761	19,6%
Résultat net	3 289	3 544	3 665	7,7%	3,4%	2 249	2 445	8,7%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

⁶³ Les comptes agrégés comprennent les comptes sociaux d'Attijariwafa bank et sa Succursale de Bruxelles.

VIII.1. Profitabilité et rentabilité de la banque

VIII.1.1. Produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire d'Attijariwafa bank se présentent comme suit, sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var. S1.16/S1.15
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 096	1 128	1 093	2,9%	-3,1%	568	483	-14,9%
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	9 540	9 512	9 201	-0,3%	-3,3%	4 673	4 528	-3,1%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	569	647	482	13,7%	-25,4%	270	178	-33,9%
Produits sur titres de propriété	1 324	1 272	1 419	-3,9%	11,6%	1 258	1 256	-0,2%
Produits sur immob. en crédit-bail et en location	156	273	394	74,3%	44,5%	189	180	-4,5%
Commissions sur prestations de service	1 265	1 270	1 356	0,4%	6,8%	635	703	10,7%
Autres produits bancaires	2 287	5 014	4 903	>100,0%	-2,2%	3 522	3 344	-5,1%
Produits d'exploitation bancaire	16 237	19 115	18 849	17,7%	-1,4%	11 115	10 672	-4,0%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

Au 30 juin 2016, les produits d'exploitation bancaire ont atteint 10,7 Mrds Dh contre 11,1 Mrds Dh à fin juin 2015, réalisant ainsi une baisse de 4,0% (-443 Mdh). Cette diminution résulte des éléments conjugués suivants :

- baisse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle qui ont atteint près de 4,5 Mrds Dh au 30 juin 2016 ;
- diminution de 33,9% des intérêts et produits assimilés sur titres de créances pour s'établir à près de 178 Mdh au terme du premier semestre 2016 ;
- baisse des autres produits bancaires de 5,1% à près de 3,3 Mrds Mdh à fin juin 2016.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, les produits d'exploitation bancaire s'établissent à 18,8 Mrds Dh contre 19,1 Mrds Dh en 2014, soit une diminution de 1,4%. Cette baisse résulte essentiellement des éléments conjugués suivants :

- diminution des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit de 3,1% (-35 Mdh) à près de 1,1 Mrds Dh à fin 2015 ;
- baisse de 3,3% (-311 Mdh) des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle à près de 9,2 Mrds Dh dû principalement à une diminution de 4,1% des créances sur la clientèle en 2015 ;
- recul de 25,4% (-165 Mdh) des intérêts et produits assimilés sur titres de créances, s'établissant à 482 Mdh au titre de l'exercice 2015, en raison principalement d'une diminution de l'encours moyen de titres de créances ;
- hausse de 11,6% (+147 Mdh) des produits sur titres de propriété, provenant d'une amélioration des revenus des titres participation liée à l'accroissement des dividendes perçus de 11,6% par rapport à 2014 ;
- recul de 2,2% (-111 Mdh) des autres produits bancaires à près de 4,9 Mrds Dh. Cette baisse est consécutive à la baisse des produits des opérations sur produits dérivés au titre de l'exercice 2015.

Revue analytique 2013 – 2014

Au titre de l'exercice 2014, les produits d'exploitation bancaire ont atteint 19,1 Mrds Dh contre 16,2 Mrds Dh en 2013, réalisant ainsi hausse de 17,7%. Cette progression résulte essentiellement des éléments conjugués suivants :

- quasi stagnation des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle qui ont atteint près de 9,5 Mrds Dh à fin 2014 ;
- progression de 13,7% (+78 Mdh) des intérêts et produits assimilés sur titres de créances ;
- repli de 3,9% des produits sur titres de propriété à 1,3 Mrds Dh, en raison principalement d'une baisse de 3,9% (-52 Mdh) des dividendes perçus en 2014 ;
- augmentation de 2,7 Mrds des autres produits bancaires qui ont plus que doublé en 2014, en raison des hausses respectives de 1,9 Mrds Dh des résultats des opérations sur titres de transaction et de 15,4% à 423 Mdh du résultat des opérations de change ;
- accroissement des produits sur immobilisations en crédit bail et en location de 74,3% à près de 273 Mdh.

VIII.1.2. Charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire d'Attijariwafa bank ont évolué comme suit sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var. S1.16/S1.15
Intérêts et ch. assim. sur op. avec les Ets de crédit	1 303	1 336	800	2,5%	-40,1%	425	219	-48,4%
Intérêts et charges assim. sur op. avec la clientèle	3 022	3 023	2 937	Ns	-2,8%	1 441	1 413	-1,9%
Intérêts et ch. assim. sur titres de créances émis	392	369	283	-5,9%	-23,4%	155	128	-17,1%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	97	173	359	78,7%	>100,0%	183	156	-14,6%
Autres charges bancaires	1 288	2 766	3 630	>100,0%	31,2%	2 749	2 502	-9,0%
Charges d'exploitation bancaire	6 102	7 667	8 009	25,7%	4,5%	4 953	4 419	-10,8%

Mdh - Source : Attijariwafa bank - Comptes agrégés

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

Au titre du premier semestre 2016, les charges d'exploitation bancaire ont affiché une diminution de 10,8% pour s'établir à près de 4,4 Mrds Dh. Cette baisse, qui demeure plus importante que celle des produits d'exploitation bancaire, s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- repli de 48,4% (-206 Mdh) des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ;
- quasi stagnation des intérêts et charges assimilés sur opération avec la clientèle à près de 1,4 Mrd Dh à fin juin 2016 ;
- baisse des charges sur opérations de crédit-bail et de location de 14,6% à près de 156 Mdh ;
- diminution des autres charges bancaire de 9,0% (-248 Mdh) pour s'établir à près de 2,5 Mrds Dh au terme du premier semestre 2016.

Revue analytique 2014 – 2015

A fin 2015, les charges d'exploitation bancaire d'Attijariwafa bank se sont établies à près de 8,0 Mrds, affichant ainsi une augmentation de 4,5% par rapport à l'exercice précédent. Cette situation s'explique principalement par les éléments conjugués suivants :

- hausse de 31,2% (+864 Mdh) des autres charges bancaires, s'établissant à près de 3,6 Mrds Dh à fin 2015 contre 2,8 Mrds Dh en 2014 ;
- augmentation de 187 Mdh des charges sur opérations de crédit-bail et de location, s'établissant à près de 359 Mdh à fin 2015 contre 173 Mdh en 2014 ;
- la période enregistre cependant un net recul des intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit de 40,1% (-536 Mdh) à près de 800 Mdh dû principalement à une baisse de 28,1% des dettes envers les établissements de crédit.

Revue analytique 2013 – 2014

Au titre de l'exercice 2014, les charges d'exploitation bancaire ont affiché une progression de 25,7% (+1,6 Mrds Dh) à près de 7,7 Mrds Dh. Cette évolution s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- progression de 2,5% (+33 Mdh) des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ;
- augmentation des charges sur opérations de crédit-bail et de location de 78,7% à près de 173 Mdh ;
- hausse des autres charges bancaire de près de 1,5 Mrds Dh à près de 2,8 Mrds Dh.

VIII.1.3. Produit net bancaire

Evolution et structure du PNB

Le produit net bancaire d'Attijariwafa bank a évolué comme suit, sur les trois derniers exercices et aux premiers semestres 2015 et 2016 :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var. S1.16/S1.15
Intérêts et produits assimilés	11 204	11 287	10 777	0,7%	-4,5%	5 511	5 189	-5,8%
Intérêts et charges assimilées	4 717	4 728	4 019	0,2%	-15,0%	2 021	1 760	-12,9%
Marge d'intérêt	6 487	6 559	6 758	1,1%	3,0%	3 490	3 429	-1,8%
Produits sur immob. en crédit-bail et en location	156	273	394	74,3%	44,5%	189	180	-4,5%
Charges sur immob. en crédit-bail et location	97	173	359	78,7%	>100,0%	183	156	-14,6%
Résultat des op. de crédit-bail et location	60	100	35	67,2%	-65,3%	6	24	>100,0%
Commissions perçues	1 265	1 270	1 356	0,4%	6,8%	635	703	10,7%
Commissions servies	-	-	-	Ns	Ns	-	-	0,0%
Marge sur commissions	1 265	1 270	1 356	0,4%	6,8%	635	703	10,7%
Résultat des opérations sur titres de transactions	1 459	3 402	1 444	>100,0%	-57,6%	633	1 359	>100,0%
Résultat des opérations sur titres de placement	0	18	-11	>100,0%	Ns	-1	4	>100,0%
Résultat des opérations de change	367	423	484	15,4%	14,3%	298	229	-23,1%
Résultat des opérations sur produits dérivés	25	-711	278	<-100,0%	Ns	293	-289	<-100%
Résultat des opérations de marché	1 851	3 132	2 195	69,2%	-29,9%	1 223	1 303	6,5%
Divers autres produits bancaires	1 324	1 272	1 419	-3,9%	11,6%	1 258	1 256	-0,2%
Diverses autres charges bancaires	852	884	922	3,8%	4,2%	450	461	2,4%
Produit Net Bancaire	10 135	11 449	10 841	13,0%	-5,3%	6 161	6 253	1,5%

Mdh - Source : Attijariwafa bank - Comptes agrégés

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

Au 30 juin 2016, le produit net bancaire s'est établi à près de 6,3 Mrds Dh, en progression de 1,5% par rapport au premier semestre 2015. Cette évolution s'explique par :

- la hausse de 10,7% (+68 Mdh) de la marge sur commission à près de 703 Mdh au 30 juin 2016 ;
- l'augmentation de 6,5% (+80 Mdh) du résultat des opérations de marché à près de 1,3 Mrds Dh à fin juin 2016, suite notamment à une progression de 726 Mdh du résultat des opérations sur titres de transactions qui a permis de compenser la baisse de 582 Mdh du résultat des opérations sur produits dérivés ;
- le recul de 1,8% (-62 Mdh) de la marge d'intérêt pour s'établir à près de 3,4 Mrds Dh à fin juin 2016.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, le produit net bancaire s'établit à près de 10,8 Mrds Dh, en diminution de 5,3% par rapport à l'exercice 2014. Cette baisse provient principalement des éléments suivants :

- la progression de la marge d'intérêt sur la période, qui représente 62,3% du PNB, et qui évolue de 3,0% (+199 Mdh) à 6,8 Mrds Dh au 31 décembre 2015, cette évolution résulte d'une amélioration des intérêts et produits assimilés accompagnée d'une baisse des intérêts et charges assimilés ;
- l'amélioration de la marge sur commissions liée à la progression des commissions perçues de 6,8% (+86 Mdh) à près de 1,4 Mrds Dh à fin 2015. Cette évolution est due à l'extension du réseau ainsi qu'à la commercialisation de nouveaux produits et services destinés à la clientèle ;
- la diminution de 29,9% (-937 Mdh) du résultat des opérations de marché, qui s'établissent à près de 2,2 Mrds Dh à fin 2015. Cette diminution provient principalement de la baisse du résultat des opérations sur titres de transaction (-1 958 Mdh) et du résultat des opérations sur titres de placement (-28 Mdh), qui a été atténuée par une augmentation de 988 Mdh du résultat des opérations sur produits dérivés ;
- la hausse de 11,6% (+147 Mdh) des divers autres produits bancaires à près de 1,4 Mrds Dh.

Revue analytique 2013 – 2014

A fin 2014, le produit net bancaire s'est établi à près de 11,4 Mrds Dh, en progression de 13,0% par rapport à 2013. Cette évolution s'explique par :

- l'accroissement de la marge d'intérêts, qui représente près de 57,3% du PNB, de 1,1% par rapport à 2013. Cette évolution est liée essentiellement à la hausse de 0,7% (+82 Mdh) à 11,3 Mrds Dh des intérêts et produits assimilés ;
- la hausse du résultat des opérations de crédit bail et location de 67,2% (+40 Mdh) à près de 100 Mdh ;
- l'augmentation de 69,2% (+1,3 Mrds Dh) du résultat des opérations de marché à près de 3,1 Mrds Dh à fin 2014, suite notamment à une progression de 1,9 Mrds Dh du résultat des opérations sur titres de transaction (en raison d'une baisse de l'environnement des taux obligataires) qui a permis de compenser la baisse (-736 Mdh) du résultat des opérations sur produits dérivés.

Coefficient d'exploitation bancaire

Le coefficient d'exploitation d'Attijariwafa bank a évolué comme suit, sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var. S1.16/S1.15
Produits d'exploitation bancaire	16 237	19 115	18 849	17,7%	-1,4%	11 115	10 672	-4,0%
Charges d'exploitation bancaire	6 102	7 667	8 009	25,7%	4,5%	4 953	4 419	-10,8%
Produit Net bancaire (1)	10 135	11 449	10 841	13,0%	-5,3%	6 161	6 253	1,5%
Charges de personnel	1 683	1 773	1 854	5,4%	4,6%	919	951	3,5%
Impôts et taxes	109	111	119	2,3%	7,4%	57	57	0,3%
Charges externes	1 537	1 620	1 724	5,4%	6,4%	828	886	6,9%
Autres charges générales d'exploitation	6	9	21	60,5%	>100,0%	13	8	-36,9%
Dotations aux amort. et aux provisions des immob.	402	414	403	2,8%	-2,5%	201	205	2,1%
Charges générales d'exploitation (2)	3 736	3 927	4 122	5,1%	5,0%	2 018	2 107	4,4%
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	36,9%	34,3%	38,0%	-2,6 pts	3,7 pts	32,8%	33,7%	0,9 pt

Mdh - Source : Attijariwafa bank - Comptes agrégés

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

A fin juin 2016, le coefficient d'exploitation d'Attijariwafa bank s'est établi à 33,7%, en augmentation de 0,9 point par rapport au premier semestre 2015. Cette amélioration est liée à une progression conjointe du PNB (+1,5%) et des charges générales d'exploitation (+4,4%).

L'augmentation des charges générales d'exploitation provient essentiellement de :

- la hausse de 3,5% (+32 Mdh) des charges de personnel ;

- la progression des charges externes de 6,9% (+58 Mdh) pour s'établir à 886 Mdh au 30 juin 2016.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, le coefficient d'exploitation a connu une augmentation de 3,7 pts par rapport à celui de 2014 et s'élève à 38,0%. Cet accroissement provient des éléments conjugués suivants :

- la baisse de 5,3% (-608 Mdh) du produit net bancaire ;
- l'augmentation de 5,0% (+195 Mdh) des charges générales d'exploitation à près de 4,1 Mrds Dh, essentiellement due à :
 - ✓ la progression de 4,6% (+81 Mdh) des charges de personnel, s'établissant à près de 1,9 Mrds Dh, suivant la tendance du développement de l'activité de la banque ;
 - ✓ la progression de 6,4% (+104 Mdh) des charges externes, s'établissant à près de 1,7 Mrds Dh.

Revue analytique 2013 – 2014

A fin 2014, le coefficient d'exploitation d'Attijariwafa bank s'est établi à 34,3%, en retrait de 2,6 points par rapport à 2013. Cette amélioration est liée à une progression du PNB (+13,0%) plus importante que celle des charges générales d'exploitation (+5,1%).

L'augmentation des charges générales d'exploitation provient essentiellement de :

- la hausse de 5,4% (+90 Mdh) des charges de personnel, en raison de la poursuite de l'extension du réseau d'agences de la banque ;
- la progression des charges externes de 5,4% (+83 Mdh) pour s'établir à 1,6 Mrds Dh à fin 2014.

VIII.1.4. Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation d'Attijariwafa bank évolue comme suit sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var.S1 16/S1.15
Produit Net Bancaire	10 135	11 449	10 841	13,0%	-5,3%	6 161	6 253	1,5%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-78	-140	-153	-79,3%	9,2%	-100	-12	87,9%
Autres produits d'exploitation non bancaire	68	63	159	-8,0%	>100,0%	20	16	-22,1%
Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Charges générales d'exploitation	3 736	3 927	4 122	5,1%	5,0%	2 018	2 107	4,4%
Résultat Brut d'Exploitation	6 390	7 445	6 726	16,5%	-9,7%	4 063	4 149	2,1%
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 167	-1 175	-1 427	-0,7%	21,4%	-1 122	-763	32,0%
Autres dotations nettes des reprises	-396	-832	-91	>100,0%	-89,1%	-4	-133	<-100%
Résultat courant	4 827	5 437	5 208	12,6%	-4,2%	2 937	3 254	10,8%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

Au 30 juin 2016, le résultat brut d'exploitation d'Attijariwafa bank s'élève à 4,1 Mrds Dh, enregistrant ainsi une progression de 2,1% par rapport au premier semestre 2015. Cette situation résulte essentiellement d'une évolution conjointe du PNB (+1,5%) et des charges générales d'exploitation (+4,4%).

Pour sa part, le résultat courant affiche une progression de 10,8% pour s'établir à près de 3,3 Mrds Dh au terme du premier semestre 2016. Cette évolution résulte de la diminution des dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance par rapport au semestre précédent.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, le résultat brut d'exploitation d'Attijariwafa bank s'établit à près de 6,7 Mrds Dh, en baisse de 9,7% par rapport à l'exercice 2014, suite notamment à une décroissance du produit net bancaire de 5,3% (-608 Mdh) accompagné d'une augmentation des charges générales d'exploitation.

Pour sa part, le résultat courant affiche un repli de 4,2% (-229 Mdh) pour atteindre près de 5,2 Mrds Dh à fin 2015. Cette baisse tient compte d'une augmentation de 21,4% (+252 Mdh) des dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance accompagnée par un repli des autres dotations nettes des reprises de 89,2% (-742 Mdh) par rapport à l'exercice précédent.

Revue analytique 2013 – 2014

En 2014, le résultat brut d'exploitation d'Attijariwafa bank s'élève à 7,4 Mrds Dh, enregistrant ainsi une progression de 16,5% par rapport à l'exercice 2013. Cette situation résulte essentiellement d'une évolution du PNB (+13,0%) plus importante que celle des charges générales d'exploitation (+5,1%).

Par ailleurs, le résultat courant affiche une progression de 12,6% à près de 5,4 Mrds Dh. Cette évolution tient compte de la quasi stagnation des dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance par rapport à l'exercice précédent. Cette tendance s'explique essentiellement par :

- une progression des dotations aux provisions de 1,8% (+28 Mdh) à près de 1,5 Mrds Dh ;
- une hausse de près de 195 Mdh des pertes sur créances irrécouvrables ;
- une augmentation de 37,8% (+185 Mdh) des reprises sur provisions constatées en 2014 pour atteindre près de 675 Mdh, contre 490 Mdh en 2013.

VIII.1.5. Résultat net

Le résultat net évolue comme suit, sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var.S1 16/S1.15
Résultat courant	4 827	5 437	5 208	12,6%	-4,2%	2 937	3 254	10,8%
Résultat non courant	-80	-69	-89	13,5%	-29,5%	-52	-48	6,9%
Impôt sur les résultats	1 458	1 824	1 453	25,1%	-20,3%	636	761	19,6%
Résultat net	3 289	3 544	3 665	7,7%	3,4%	2 249	2 445	8,7%

Mdh – Attijariwafa bank – Comptes agrégés

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

Le premier semestre 2016 a été marqué par une amélioration de la rentabilité de la banque, dont le résultat net s'est accru de 8,7% pour s'établir à plus de 2,4 Mrds Dh.

Pour sa part, le résultat non courant a enregistré une amélioration de 10,8% (+317 Mdh) par rapport au 30 juin 2015.

Revue analytique 2015 – 2014

Au titre de l'exercice 2015, le résultat net s'est inscrit en croissance de 3,4% pour s'établir à près de 3,7 Mrds Dh. Cette évolution s'explique essentiellement par une diminution des charges de l'impôt sur les résultats malgré la baisse des résultats courant et non courant.

Revue analytique 2013 – 2014

L'exercice 2014 a été marqué par une amélioration de la rentabilité de la banque, dont le résultat net s'est accru de 7,7% à plus de 3,5 Mrds Dh. Cette évolution s'explique principalement par la progression du résultat brut d'exploitation (+16,5%) induisant une hausse de 12,6% du résultat courant.

Pour sa part, le résultat non courant a enregistré une amélioration de 13,5% (+11 Mdh) par rapport à 2013, suite notamment une augmentation des produits non courants (multipliés par 3 sur la période) conjuguée à une baisse des charges non courantes (-1,2%).

VIII.1.6. Rentabilité des Fonds Propres et Rentabilité des Actifs

La rentabilité financière de la banque a évolué, comme suit, au cours de la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var.S1 16/S1.15
Résultat net	3 289	3 544	3 665	7,7%	3,4%	2 249	2 445	8,7%
Fonds propres	27 377	28 988	30 623	5,9%	5,6%	29 202	30 831	5,6%
Total bilan	292 350	288 818	288 121	-1,2%	-0,2%	292 246	290 522	-0,6%
Return On Equity (ROE) *	13,7%	13,9%	13,6%	0,2 pt	-0,3 pt	16,7%	17,2%	0,5 pt
Return On Assets (ROA) **	1,1%	1,2%	1,3%	0,1 pt	0,1 pt	1,5%	1,7%	0,1 pt

Mdh - Source : Attijariwafa bank - Comptes agrégés

* Résultat net / Fonds propres (hors résultat net de l'exercice) – Pour le S1. 2015 et S1.2016 : Résultat net*2 / Fonds propres (hors résultat net de l'exercice)

** Résultat net / Total bilan – Pour le S1. 2015 et S1.2016 : Résultat net*2 / Total bilan

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

Au premier semestre 2016, le ROE d'Attijariwafa bank s'établit à 17,2%, en preogression de 0,5 point par rapport au premier semestre 2015. Cette situation provient d'une progression du résultat net de la banque (+8,7%) conjuguée celle des fonds propres qui ont atteint près de 31 Mrds Dh à fin juin 2016. Pour sa part, le ROA s'est amélioré de 0,1 point par rapport au semestre précédent pour se situer à 1,7% en juin 2016.

Revue analytique 2015 –2014

Au titre de l'exercice 2015, le ROE d'Attijariwafa bank s'élève à 13,6%, en léger recul de 0,3 point par rapport à 2014. Cette évolution est essentiellement due à une augmentation de 5,6% des fonds propres conjuguée à une croissance du résultat net de 3,4%.

Pour sa part, le ROA de la banque s'établit à 1,3% à fin 2015, en amélioration de 0,1 point par rapport au niveau enregistré au titre de l'exercice 2014.

Revue analytique 2013 –2014

Au titre de l'exercice 2014, le ROE d'Attijariwafa bank s'établit à 13,9%, en preogression de 0,3 point par rapport à 2013. Cette situation provient d'une augmentation du résultat net de la banque (+7,7%) plus importante que celle des fonds propres qui ont atteint près de 30 Mrds Dh à fin 2014. Pour sa part, le ROA s'est amélioré de 0,1 point par rapport à l'exercice précédent pour se situer à 1,2% en 2014.

VIII.2. Analyse du bilan

Le bilan agrégé de Attijariwafa bank des trois derniers exercices et au premier semestre 2016 se présente comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Actif	292 350	288 818	288 121	-1,2%	-0,2%	290 522	0,8%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 594	4 005	5 576	-47,3%	39,2%	9 380	68,2%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	32 342	33 640	35 049	4,0%	4,2%	30 689	-12,4%
Créances sur la clientèle	168 897	170 228	164 250	0,8%	-3,5%	173 383	5,6%
Créances acquises par affacturage	562	1 059	0	88,5%	-100,0%	0	43,6%
Titres de transaction et de placement	51 616	49 368	53 429	-4,4%	8,2%	47 098	-11,8%
Autres actifs	3 036	2 426	3 786	-20,1%	56,1%	3 841	1,5%
Titres d'investissement	10 225	9 195	6 089	-10,1%	-33,8%	6 024	-1,1%
Titres de participation et emplois assimilés	12 476	12 529	13 762	0,4%	9,8%	13 734	-0,2%
Immobilisation en crédit bail et en location	1 485	1 618	1 262	8,9%	-22,0%	1 217	-3,6%
Immobilisations incorporelles	1 824	1 896	1 898	3,9%	0,1%	1 953	2,9%
Immobilisations corporelles	2 291	2 854	3 019	24,5%	5,8%	3 203	6,1%
Passif	292 350	288 818	288 121	-1,2%	-0,2%	290 522	0,8%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	53 993	41 530	29 870	-23,1%	-28,1%	24 327	-18,6%
Dépôts de la clientèle	174 135	190 720	200 959	9,5%	5,4%	205 854	2,4%
Titres de créances émis	7 744	9 292	7 049	20,0%	-24,1%	6 494	-7,9%
Autres passifs	17 339	5 875	6 097	-66,1%	3,8%	8 332	36,7%
Provisions pour risques et charges	1 726	2 634	2 762	52,6%	4,8%	2 880	4,3%
Provisions réglementées	-	-	-	Ns	Ns	0	Ns
Dettes subordonnées	10 035	9 778	10 761	-2,6%	10,0%	11 802	9,7%
Fonds propres	27 377	28 988	30 623	5,9%	5,6%	30 831	0,7%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

VIII.2.1. Analyse des principaux postes du bilan

Crédits

L'encours des crédits d'Attijariwafa bank a évolué sur la période considérée comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Créances sur les établissements de crédits et assimilés (C1)	32 342	33 640	35 049	4,0%	4,2%	30 689	-12,4%
A vue	5 287	8 023	11 025	51,8%	37,4%	7 656	-30,6%
A terme	27 056	25 618	24 025	-5,3%	-6,2%	23 033	-4,1%
Créances sur la clientèle (C2)	169 459	171 287	164 250	1,1%	-4,1%	173 383	5,6%
Crédits de trésorerie et à la consommation	49 844	52 092	49 066	4,5%	-5,8%	51 718	5,4%
Crédits à l'équipement	54 733	57 607	54 607	5,3%	-5,2%	55 635	1,9%
Crédits immobiliers	56 125	54 542	54 570	-2,8%	0,1%	55 574	1,8%
Autres crédits	4 064	1 617	1 652	-60,2%	2,1%	5 794	>100,0%
Créances acquises par affacturage	562	1 059	0	88,5%	-100,0%	0	0,0%
Créances en souffrance nettes de provision	2 630	3 025	3 051	15,0%	0,9%	2 982	-2,3%
Intérêts courus à recevoir	1 501	1 346	1 304	-10,4%	-3,1%	1 680	28,8%
Total crédits (C1) + (C2)	201 801	204 927	199 300	1,5%	-2,7%	204 072	2,4%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au 30 juin 2016, l'encours des crédits d'Attijariwafa bank s'établit à 204,1 Mrds Dh, en progression de 2,4% par rapport à fin décembre 2015. Cette évolution s'explique par les éléments conjugués suivants :

- l'amélioration de l'encours des créances sur la clientèle de 5,6% à près de 173,4 Mrds Dh à fin juin 2016, cette évolution est due essentiellement à :
 - ✓ l'augmentation de 5,4% (+2,7 Mrds Dh) des crédits de trésorerie et à la consommation, dont l'encours à fin juin 2016 s'élève à 51,7 Mrds Dh ;
 - ✓ l'accroissement des crédits à l'équipement de 1,9% (+1,0 Mrd Dh) pour atteindre 55,6 Mrds Dh à fin juin 2016 ;
 - ✓ les crédits immobiliers et les autres crédits ont affiché des augmentations respectives de 1,0 Mrd Dh et 4,1 Mrds Dh au titre du premier semestre 2016.
- l'amélioration de l'encours de créances sur la clientèle a compensé la diminution des créances sur les établissements de crédit et assimilés de 12,4% (-4,4 Mrds Dh) sur la période considérée.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, l'encours des crédits d'Attijariwafa bank s'est inscrit en baisse de 2,7% par rapport à 2014, pour atteindre près de 199,3 Mrds Dh. Cette diminution s'explique principalement par les éléments combinés suivants :

- le repli de l'encours des créances sur la clientèle de 4,1% (-7,0 Mrds Dh) à près de 164,3 Mrds Dh à fin 2015. Cette évolution est due essentiellement à :
 - ✓ la baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de 5,8% (-3,0 Mrds Dh) ;
 - ✓ la diminution de l'encours des crédits à l'équipement de -5,2% (-3,0 Mrds Dh) à près de 54,6 Mrds Dh à fin 2015 ;
 - ✓ l'augmentation de l'encours des crédits immobiliers et de celui des autres crédits de 0,1% (+28,6 Mdh) et de 2,1% (+34,7 Mdh) respectivement ;
 - ✓ la quasi-stagnation des créances en souffrance nettes de provision à près de 3,5 Mrds Dh à fin décembre 2015.
- l'augmentation à hauteur de 4,2% des créances sur les établissements de crédit et assimilés qui se sont établis à près de 35,0 Mrds Dh à fin 2015. Cette situation est consécutive à une progression de

37,4% (+3,0 Mrds Dh) de l'encours créances à vue qui a été atténué par le recul de l'encours des créances à terme de 6,2% (-1,6 Mrds Dh) en 2015.

Revue analytique 2013-2014

En 2014, l'encours des crédits d'Attijariwafa bank s'établit à 204,9 Mrds Dh, en progression de 1,5% par rapport à fin 2014. Cette évolution s'explique principalement par les éléments conjugués suivants :

- l'amélioration de l'encours de créances sur la clientèle de 1,1% à près de 171,3 Mrds Dh à fin 2014. cette évolution est due essentiellement à :
 - ✓ l'augmentation de 4,5% (+2,2 Mrds Dh) des crédits de trésorerie et à la consommation, dont l'encours à fin 2014 s'élève à 52,1 Mrds Dh ;
 - ✓ l'accroissement des crédits à l'équipement de 5,3% (+2,9 Mrds Dh) pour atteindre 57,6 Mrds Dh à fin 2014 ;
 - ✓ les crédits immobiliers et les autres crédits ont affiché des baisses respectives de 2,8% (-1,6 Mrd Dh) et 60,2% (-2,4 Mrds Dh).
- la progression de 4,0% des créances sur les établissements de crédit et assimilés, suite à une hausse de 51,8% (+2,7 Mrds Dh) enregistré au niveau de l'encours des créances à vue qui a permis de compenser la baisse des créances à terme de 5,3% (-1,4 Mrd Dh).

Les crédits de trésorerie et à la consommation représentent en moyenne 30,4% du total des crédits à la clientèle de la banque sur la période considérée. A fin juin 2016, leur part dans la structure de ce dernier s'est stabilisée à un niveau quasi identique à celui affiché en 2015, pour s'établir à 30,1%.

Au titre du premier semestre 2016, la part des crédits à l'équipement et des crédits immobiliers représentent respectivement 33,0% et 32,9% du total des crédits à la clientèle.

	2013	2014	2015	S1.2016
Crédits de trésorerie et à la consommation	30,3%	31,4%	30,7%	30,7%
Crédits à l'équipement	33,2%	34,7%	34,2%	33,0%
Crédits immobiliers	34,1%	32,9%	34,1%	32,9%
Autres crédits	2,5%	1,0%	1,0%	3,4%
Total crédits*	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

* Hors créances acquises par affacturage, créances en souffrance et intérêts courus à recevoir

Dépôts

L'encours des dettes d'Attijariwafa bank a évolué comme suit, sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Dettes envers les établissements de crédit (D1)	53 993	41 530	29 870	-23,1%	-28,1%	24 327	-18,6%
A vue	6 360	6 456	12 281	1,5%	90,2%	6 373	-48,1%
A terme	47 633	35 075	17 589	-26,4%	-49,9%	17 955	2,1%
Dettes envers la clientèle (D2)	174 135	190 720	200 959	9,5%	5,4%	205 854	2,4%
Comptes à vue créditeurs	105 260	116 123	122 338	10,3%	5,4%	124 613	1,9%
Comptes d'épargne	23 464	25 049	25 875	6,8%	3,3%	26 298	1,6%
Dépôts à terme	37 271	40 515	43 521	8,7%	7,4%	42 733	-1,8%
Autres comptes créditeurs	7 239	8 221	8 303	13,6%	1,0%	11 273	35,8%
Intérêts courus à payer	901	812	922	-9,9%	13,7%	937	1,6%
Total dettes (D1+D2)	228 128	232 250	230 829	1,8%	-0,6%	230 181	-0,3%

Mdh- Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au terme du premier semestre 2016, les dépôts de la clientèle se sont établis à près de 205,9 Mrds Dh, en progression de 2,4% par rapport à fin décembre 2015. Cette évolution s'explique principalement par les effets conjugués suivants :

- l'accroissement de 1,9% (+2,3 Mrds Dh) des comptes à vue créditeurs à près de 124,6 Mrds Dh ;
- l'amélioration des autres comptes créditeurs de 35,8% (+3,0 Mrds Dh) pour s'établir à 11,3 Mrds Dh à fin juin 2016.

Pour sa part, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a affiché une baisse de 18,6%, pour atteindre près de 24,3 Mrds Dh à fin juin 2016. Le repli de l'encours des dépôts à vue de 48,1% demeure la principale raison de cette évolution.

Revue analytique 2014 – 2015

En 2015, les dépôts de la clientèle ont atteint près de 200,9 Mrds Dh, en hausse de 5,4% (+10,2 Mrds Dh) par rapport à fin 2014, principalement sous l'effet de :

- la hausse de 5,4% (+6,2 Mrds Dh) des comptes à vue créditeurs à près de 122,3 Mrds Dh à fin 2015 ;
- la progression de 3,3% (+826,0 Mdh) des comptes d'épargne pour atteindre plus de 25,9 Mrds Dh au 31 décembre 2015 ;
- l'amélioration des dépôts à terme de 7,4% (+3,0 Mrds Dh) pour s'établir à plus de 43,5 Mrds Dh à fin 2015.

Par ailleurs, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a enregistré une baisse de 28,1% (+11,7 Mrds Dh), pour atteindre 29,9 Mrds Dh à fin 2015. Cette tendance s'explique par une diminution de 49,9% (-17,5 Mrds Dh) des dépôts à terme, qui n'a pas été compensée par l'augmentation des dépôts à vue (+5,8 Mrds Dh) qui atteignent 12,3 Mrds Dh à fin 2015.

Revue analytique 2013-2014

Au titre de l'exercice 2014, les dépôts de la clientèle se sont établis à près de 190,7 Mrds Dh, en progression de 9,5% par rapport à 2013. Cette évolution s'explique principalement par les effets conjugués suivants :

- l'accroissement de 10,3% (+10,9 Mrds Dh) des comptes à vue créditeurs à près de 116,1 Mrds Dh ;
- l'amélioration des comptes d'épargne de 6,8% pour s'établir à 25,0 Mrds Dh à fin 2014 ;

- la progression de 8,7% (+3,2 Mrds Dh) des dépôts à terme, dont l'encours s'élève à près de 40,5 Mrds Dh à fin 2014 contre 37,3 Mrds Dh en 2013.

Pour sa part, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a affiché une baisse de 23,1%, pour atteindre près de 41,5 Mrds Dh à fin 2014. Le repli de l'encours des dépôts à terme de 26,4% (-12,6 Mrds Dh) demeure la principale raison de cette évolution.

La structure des dépôts est marquée par une prédominance des comptes à vue créditeurs qui représentent 60,5% des dettes envers les établissements de crédit à fin juin 2016.

	2013	2014	2015	S1.2016
Comptes à vue créditeurs*	60,4%	60,9%	60,9%	60,5%
Comptes d'épargne	13,5%	13,1%	12,9%	12,8%
Dépôts à terme	21,4%	21,2%	21,7%	20,8%
Autres comptes créditeurs*	4,2%	4,3%	4,1%	5,5%
Intérêts courus à payer	0,5%	0,4%	0,5%	0,5%
Total dépôts **	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés * Dépôts non rémunérés ** Y compris les intérêts courus à payer

Ratio de transformation de la banque

Au terme du premier semestre 2016, le taux de transformation d'Attijariwafa bank s'établit à 84,2%.

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Encours crédits bruts *	169 459	171 287	164 250	1,1%	-4,1%	173 383	5,6%
Encours dépôts	174 135	190 720	200 959	9,5%	5,4%	205 854	2,4%
Ratio de transformation	97,3%	89,8%	81,7%	-7,5 pts	-8,1 pts	84,2%	2,5 pts

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés * Créances sur la clientèle + provisions de créances sur la clientèle

Structure des Ressources externes d'Attijariwafa bank

Les ressources externes d'Attijariwafa bank se composent principalement des fonds propres, des dettes envers les établissements de crédit et des dépôts de la clientèle.

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Fonds propres & assimilés dont :	37 412	38 766	41 384	3,6%	6,8%	42 633	3,0%
Dettes subordonnées	10 035	9 778	10 761	-2,6%	10,0%	11 802	9,7%
Capital	2 035	2 035	2 035	0,0%	0,0%	2 035	0,0%
Réserves et primes liées au capital	22 052	23 407	24 916	6,1%	6,4%	26 350	5,8%
Résultat net de l'exercice	3 289	3 544	3 665	7,7%	3,4%	2 445	-33,3%
Report à nouveau	0	1	6	Ns	>100,0%	0	-97,5%
Ressources externes	235 872	241 542	237 878	2,4%	-1,5%	236 676	-0,5%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Etablissements de crédit	53 993	41 530	29 870	-23,1%	-28,1%	24 327	-18,6%
<i>Comptes à vue</i>	6 360	6 456	12 281	1,5%	90,2%	6 373	-48,1%
<i>Emprunts trésorerie à terme</i>	47 633	35 075	17 589	-26,4%	-49,9%	17 955	2,1%
Clientèle	174 135	190 720	200 959	9,5%	5,4%	205 854	2,4%
Titres de créances émis	7 744	9 292	7 049	20,0%	-24,1%	6 494	-7,9%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

Revue analytique 2015 – S1.2016

A fin juin 2016, les fonds propres et assimilés de la banque ont atteint 42,6 Mrds Dh, enregistrant ainsi une progression de 3,0% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est liée aux principaux éléments conjugués suivants :

- la hausse de 5,8% (+1,4 Mrds Dh) des réserves et primes liées au capital suite à l'affectation d'une partie du résultat net de l'exercice 2015 en réserves ;
- l'émission, en juin 2016, d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 1 Mrd Dh.

Les dépôts de la clientèle représentent 87,0% des ressources externes de la banque à fin juin 2016, avec un encours de près de 205,9 Mrds en progression de 2,4% (+4,9 Mrds Dh) par rapport à fin 2015.

Cette amélioration a permis d'atténuer le repli de 18,6% de l'encours des dettes auprès des établissements de crédit à près de 24,3 Mrds Dh. A noter qu'à fin juin 2016, près de 73,8% de l'encours de ces dettes correspond à des emprunts de trésorerie à terme.

Par ailleurs, le montant des titres de créances émis a diminué de 7,9% pour s'établir à 6,5 Mrds Dh.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, les fonds propres et assimilés de la banque ont atteint 41,4 Mrds Dh, enregistrant ainsi une progression de 6,8% par rapport à 2014. Cette évolution s'explique par les éléments conjugués suivants :

- la hausse de 6,4% (+1,5 Mrds Dh) des réserves et primes liées au capital suite à l'affectation d'une partie du résultat net de l'exercice 2014 en réserves ;
- l'émission, en décembre 2015, d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 1 Mrd Dh.

L'encours des dépôts de la clientèle, qui représente en moyenne près de 79,1% des ressources externes de la banque sur les trois derniers exercices, s'est amélioré de 5,4% (+10,2 Mrds) pour s'établir à près de 200,9 Mrds Dh à fin 2015.

Au terme de l'exercice 2015, les ressources externes ont diminué de 1,5% pour s'établir à 237,9 Mdh. Les emprunts de trésorerie à terme, qui constituent près de 14,0% des ressources externes de la banque sur les trois derniers exercices, ont diminué de 49,9% en 2015 avec un encours de près de 17,6 Mrds Dh.

Enfin, les titres de créances émis, dont la contribution représente près de 3,4% des ressources externes d'Attijariwafa bank sur les trois derniers exercices, se sont établis à près de 7,0 Mrds Dh en 2015, en baisse de 24,1% par rapport à 2014.

Revue analytique 2013 – 2014

En 2014, les fonds propres et assimilés de la banque ont atteint 38,8 Mrds Dh, enregistrant ainsi une progression de 3,6% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par :

- l'affectation d'une partie du résultat net de l'exercice 2013 en réserves, se traduisant par une hausse de 6,1% (+1,4 Mrds Dh) des réserves et primes liées au capital ;
- l'amélioration de la rentabilité de la banque de 7,7% (+255 Mdh) en 2014.

Les dépôts de la clientèle représentent 79,0% des ressources externes de la banque à fin 2014.

Les dettes envers les établissements de crédit représentent 17,2% des ressources externes de la banque. Près de 84,5% de l'encours de ces dettes correspond à des emprunts de trésorerie à terme.

Pour sa part, le montant des titres de créances émis a progressé de 20,0% pour s'établir à 9,3 Mrds Dh.

VIII.2.2. Maîtrise des risques – Ratio de solvabilité

Répartition des créances en souffrance nettes des provisions

L'évolution des créances en souffrance nettes des provisions d'Attijariwafa bank se présente comme suit, au cours des trois derniers exercices et au premier semestre 2016 :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Créances pré-douteuses	55	53	0	-4,5%	-100,0%	0	>100,0%
Créances douteuses	157	151	1	-3,8%	-99,4%	3	>100,0%
Créances compromises	2 417	2 821	3 050	16,7%	8,1%	2 979	-2,3%
Total	2 630	3 025	3 051	15,0%	0,9%	2 982	-2,3%

Mdh – Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

Conformément à la réglementation en vigueur, les créances en souffrance sur la clientèle sont classées selon leur degré de risque, en trois catégories, en créances pré-douteuses, en créances douteuses et en créances compromises. Attijariwafa bank procède à cette classification des créances en souffrance depuis l'exercice 2004 et conformément à la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib. Les provisions correspondantes doivent être constatées, déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés, et ce, à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100% respectivement.

Revue analytique 2015 – S1.2016

Les créances en souffrance nettes de provisions s'établissent à près de 2 982 Mdh à fin juin 2016, affichant ainsi une baisse de 2,3% par rapport à décembre 2015.

Les provisions pour créances en souffrance s'établissent à 8,1 Mrds Dh à fin juin 2016, soit un taux de couverture de 72,9%.

Revue analytique 2015-2014

Au titre de l'exercice 2015, les créances en souffrance nettes de provisions ont progressé de 0,9% pour atteindre près de 3 051 Mdh.

Les provisions pour créances en souffrance s'établissent à 7,5 Mrds Dh à fin 2015, soit un taux de couverture de 71,1%.

Revue analytique 2013 – 2014

Les créances en souffrance nettes de provisions s'établissent à près de 3 025 Mdh à fin 2014, affichant ainsi une augmentation de 15,0% par rapport à 2013.

Les provisions pour créances en souffrance se fixent à 6,6 Mrds Dh, soit un taux de couverture de 68,7% au titre de l'exercice 2014.

Ratios de maîtrise des risques

Le niveau des ratios de maîtrise des risques en vigueur s'établit comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
<u>Provisions</u>							
Provisions (décaissement)	5 875	6 644	7 495	13,1%	12,8%	8 016	6,9%
Provisions (décaissement et signature)	6 001	6 847	7 780	14,1%	13,6%	8 287	6,5%
<u>Créances en souffrance (brut)</u>							
Créances en souffrance (décaissement)	8 505	9 669	10 546	13,7%	9,1%	10 998	4,3%
Créances en souffrance (décaissement et signature)	9 081	10 341	11 195	13,9%	8,3%	11 649	4,1%
<u>Encours de crédits bruts</u>							
Crédit par décaissement	175 334	177 931	171 746	1,5%	-3,5%	181 398	5,6%
Crédit par décaissement et par signature	230 880	232 674	233 893	0,8%	0,5%	250 877	7,3%
<u>Taux de couverture</u> ⁽¹⁾							
Taux de couverture (décaissement)	69,1%	68,7%	71,1%	-0,4 pts	2,4 pts	72,9%	1,8 pt
Taux de couverture (décaissement et signature)	66,1%	66,2%	69,5%	0,1 pts	3,3 pts	71,1%	1,6 pt
<u>Taux de contentieux</u> ⁽²⁾							
Taux de contentieux (décaissement)	4,9%	5,4%	6,1%	0,6 pts	0,7 pts	6,1%	0,0 pt
Taux de contentieux (décaissement et signature)	3,9%	4,4%	4,8%	0,5 pts	0,3 pts	4,6%	0,2 pt
<u>Taux de contentieux du secteur</u> ^{(3)*}	6,0%	6,9%	7,4%	0,9 pts	0,5 pts	7,7%	0,3 pt

Mdh - Source Attijariwafa bank – Comptes agrégés * source : GPBM

⁽¹⁾ Provisions sur créances en souffrance/Créances en souffrance

⁽²⁾ Créances en souffrance/Encours brut de crédit

⁽³⁾ Créances en souffrance brutes/créances clients

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au terme du premier semestre 2016, le taux de contentieux (décaissement et signature) d'Attijariwafa bank s'est établi à 4,6%, en baisse de 0,2 point par rapport à fin décembre 2015. Pour sa part, le taux de contentieux du secteur bancaire a enregistré une augmentation de 0,3 point à près de 7,7 % à fin juin 2016.

Le taux de couverture des créances en souffrance (décaissement) de la banque s'est établi à 72,9% à fin juin 2016 contre 71,1% à fin décembre 2015, soit une hausse de 1,8 point sur la période.

Revue analytique 2015-2014

En 2015, le taux de contentieux (décaissement et signature) d'Attijariwafa bank s'est établi à 4,8%, en hausse de 0,3 point par rapport à l'exercice précédent. Le taux de contentieux du secteur s'est établi quant à lui à hauteur de 7,4% sur l'exercice 2015, en augmentation de 0,5 point par rapport à 2014.

Le taux de couverture des créances en souffrance (décaissement) de la banque, pour sa part, a enregistré une hausse de 2,4 points en 2015, sous l'effet de l'accroissement des créances en souffrance brut de 9,1% conjuguée à l'augmentation des provisions (décaissement) de 12,8% en 2015.

Revue analytique 2013 – 2014

Au titre de l'exercice 2014, le taux de contentieux d'Attijariwafa bank s'est établi à 4,4%, en hausse de 0,5 point par rapport à 2013. Pour sa part, le taux de contentieux du secteur bancaire (Banques commerciales hors CAM et CIH) a enregistré une augmentation de 1,0 point à près de 7,3 % à fin 2014.

Le taux de couverture des créances en souffrance (décaissement) de la banque s'est établi à 68,7% à fin 2014 contre 69,1% en 2013, soit une baisse de 0,4 point sur la période.

Les dotations et reprises de provisions relatives aux créances en souffrance, y compris les pertes nettes sur créances irrécouvrables, ont évolué comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Dotations aux provisions	1 705	1 927	2 288	13,1%	18,7%	1 263	-44,8%
DAP pour créances et engagements par signature en souffrance	1 493	1 521	1 724	1,8%	13,4%	985	-42,9%
Pertes sur créances irrécouvrables	212	407	563	92,1%	38,6%	277	-50,8%
Reprises de provisions	538	752	861	39,8%	14,5%	500	-42,0%
Reprises de prov. pour créances et engagmt. par signature en souffrance	490	675	791	37,8%	17,2%	477	-39,7%
Récupérations sur créances amorties	48	77	69	60,9%	-9,6%	22	-67,9%
Dotations nettes aux provisions (1)	1 167	1 175	1 427	0,7%	21,4%	763	-46,5%
Encours brut de crédit* (2)	169 459	171 287	164 250	1,1%	-4,1%	173 383	5,6%
Charge de risque nette (1) / (2)	0,7%	0,7%	0,9%	0,0 pt	0,2 pt	0,4%	-0,4 pt

Mdh - Source : Attijariwafa bank - Comptes agrégés * Créances sur la clientèle + provisions de créances sur la clientèle

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au terme du premier semestre 2016, la charge de risque nette s'établit à 0,4%, soit une diminution de 0,4 point par rapport à fin 2015. Cette situation est attribuable à une baisse des dotations nettes aux provisions (-46,5%), de pair avec la progression de 5,6% de l'encours brut de crédit à près de 173,4 Mrds Dh au 30 juin 2016.

Revue analytique 2014 – 2015

A fin 2015, la charge de risque nette s'est inscrite en augmentation (+0,2 pts) à 0,9%, contre 0,7% au titre de l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement d'une progression des dotations nettes aux provisions de 21,4% (+252,1 Mdh) conjuguée à une diminution des encours brut de crédit de 4,1% par rapport à 2014.

Revue analytique 2013 – 2014

Au titre de l'exercice 2014, la charge de risque nette s'est stabilisée à un niveau quasi identique à celui enregistré en 2013, pour s'établir à 0,66%. Cette situation est attribuable à une quasi stagnation des dotations nettes aux provisions (+0,7%) qui a été accompagné par une progression de l'encours brut de crédit de 1,5% par rapport à 2013.

Ratios de solvabilité

Le tableau ci-dessous présente le ratio de solvabilité d'Attijariwafa bank au titre de la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Fonds propres de base (Tier 1) (1)	19 079	21 974	22 142	15,2%	0,8%	22 743	2,7%
Fonds propres réglementaires (2)	22 737	26 793	26 610	17,8%	-0,7%	27 475	3,2%
Risques pondérés (3)	185 951	209 137	210 337	12,5%	0,6%	222 466	5,8%
Ratio sur fonds propres de base CET 1 (1) / (3)	10,26%	10,51%	10,53%	0,2 pt	-	10,22%	-0,3 pt
Ratio de solvabilité (2) / (3)	12,23%	12,81%	12,65%	0,6 pt	-0,2 pt	12,35%	-0,3 pt

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

Au terme du premier semestre 2016, le ratio sur fonds propres de base d'Attijariwafa bank s'est établi à 10,2% en légère diminution de 0,3 point par rapport à fin décembre 2015. Pour sa part, le ratio de solvabilité d'Attijariwafa bank s'est inscrit en légère baisse de 0,3 point pour atteindre 12,4% à fin juin 2016.

Au titre de l'exercice 2015, le ratio sur fonds propres de base d'Attijariwafa bank s'est établi à 10,5% en stagnation par rapport à fin 2014. Pour sa part, le ratio de solvabilité⁶⁴ d'Attijariwafa bank s'est inscrit en légère baisse de 0,1 pt pour atteindre 12,7% à fin 2015.

Au terme de l'exercice 2014, le ratio sur fonds propres de base a progressé de 0,2 points par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 10,5%. Cette évolution est consécutive à une augmentation des fonds propres réglementaires (+17,8%) et des fonds propres de base (+15,2) plus importante que celle des risques pondérées (+12,5%).

⁶⁴ Correspond au rapport entre les fonds propres nets et les engagements pondérés de la banque.
Note d'information Attijariwafa bank – Emission d'obligations subordonnées perpétuelles

VIII.2.3. Analyse du hors bilan

Les engagements hors bilan d'Attijariwafa bank ont évolué comme suit, sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Engagements donnés	55 420	54 540	61 863	-1,6%	13,4%	69 207	11,9%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédits et assimilés	1	1	1	0,0%	0,0%	1	0,0%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	12 696	15 997	16 670	26,0%	4,2%	18 672	12,0%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	6 081	8 585	11 618	41,2%	35,3%	13 479	16,0%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	29 816	29 957	33 574	0,5%	12,1%	37 055	10,4%
Titres achetés à réméré	6 746	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Autres titres à livrer	80	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Engagement reçus	14 504	17 278	16 428	19,1%	-4,9%	18 648	13,5%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	658	-	Ns	Ns	-	Ns
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	14 454	16 544	16 299	14,5%	-1,5%	18 449	13,2%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	50	76	129	52,1%	69,1%	199	53,9%
Titres vendus à réméré	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Autres titres à recevoir	-	-	0	Ns	Ns	-	Ns

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au 30 juin 2016, les engagements donnés par la banque ont atteint 69,2 Mrds Dh, enregistrant une augmentation de 11,9% comparativement à fin décembre 2015. Cette baisse résulte principalement des éléments conjugués suivants :

- la hausse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 12,0% (+2,0 Mrds Dh) à près de 18,7 Mrds Dh à fin juin 2016 ;
- la progression des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés de 16,0% (+1,9 Mrd Dh) pour s'établir à 13,5 Mrds Dh au 30 juin 2016
- l'accroissement de 10,4% (+3,5 Mrds Dh) des engagements de garantie d'ordre de la clientèle à près de 37,0 Mrds Dh.

Les engagements reçus ont affiché une augmentation de 13,5% à près de 18,6 Mrds Dh à fin juin 2016, en lien avec l'accroissement des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés de 13,2% (+2,2 Mrds Dh) par rapport à fin décembre 2015.

Revue analytique 2014 – 2015

En 2015, les engagements donnés par la banque ont atteint près de 61,9 Mrds Dh, enregistrant un accroissement de 13,4% par rapport à fin décembre 2014. Cette évolution résulte principalement des éléments conjugués suivants :

- l'avancée des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés de 35,3% (3,0 Mrds Dh) à près de 11,6 Mrds Dh ;
- la progression des engagements de garantie d'ordre de la clientèle de 12,1% (+3,2 Mrds Dh) pour s'établir à près de 33,6 Mrds Dh à fin 2015 ;

Les engagements reçus se sont quant à eux établis à près de 16,4 Mrds Dh à fin 2015, contre près de 17,3 Mrds Dh au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi un recul de 4,9%, suite à la baisse des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés de -1,5% (-244,7 Mdh) par rapport à l'exercice précédent.

Revue analytique 2013 – 2014

Au titre de l'exercice 2014, les engagements donnés par la banque ont atteint 54,5 Mrds Dh, enregistrant un repli de 1,6% comparativement à 2013. Cette baisse résulte principalement des éléments conjugués suivants :

- la hausse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 26,0% (+3,3 Mrds Dh) à près de 16,0 Mrds Dh à fin 2014 ;
- la progression des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés de 41,2% (+2,5 Mrds Dh) pour s'établir à 8,6 Mrds Dh à fin 2014 ;
- la baisse des titres achetés à réméré de 6,7 Mrds Dh en 2014.

Les engagements reçus ont affiché une augmentation de 19,1% à près de 17,3 Mrds Dh à fin 2014, en lien avec l'accroissement des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés de 14,5% par rapport à 2013.

VIII.3. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie sur la période 2013-2015 et au premier semestre 2016:

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1 2016	Var. S1.16/15
Résultat avant impôts	4 747	5 368	5 118	13,1%	-4,7%	3 206	-37,4%
+ Produits d'exploitation bancaire perçus	14 586	17 411	17 120	19,4%	-1,7%	9 283	-45,8%
+ Récupérations sur créances amorties	48	77	69	60,9%	-9,6%	22	-67,9%
+ Produits d'exploitation non bancaire perçus	34	61	136	80,5%	>100,0%	18	-86,5%
- Charges d'exploitation bancaire versées	-6 935	-8 663	-9 143	24,9%	5,5%	-5 000	45,3%
- Charges d'exploitation non bancaire versées	-	-	-	Ns	Ns	0	Ns
- Charges générales d'exploitation versées	-3 334	-3 513	-3 710	5,4%	5,6%	-1 903	48,7%
- Impôts sur les résultats versés	-1 458	-1 824	-1 453	25,1%	-20,3%	-761	47,6%
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	2 941	3 549	3 019	20,7%	-14,9%	1 661	-45,0%
+/- Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-3 613	-1 298	-1 409	-64,1%	8,6%	4 649	>100,0%
+/- Créances sur la clientèle	599	-1 828	7 037	>100,0%	>100,0%	-9 420	<-100%
+/- Titres de transaction et de placement	600	2 249	-4 061	>100,0%	>100,0%	6 397	>100,0%
+/- Autres actifs	-776	610	-1 360	>100,0%	>100,0%	-56	95,9%
+/- Immob. données en crédit-bail et en location	-673	-133	356	-80,2%	>100,0%	46	-87,2%
+/- Dettes envers les Ets de crédit et assim.	7 020	-12 463	-11 660	>100,0%	-6,4%	-5 543	52,5%
+/- Dépôts de la clientèle	2 218	16 585	10 239	>100,0%	-38,3%	4 895	-52,2%
+/- Titres de créance émis	-1 467	1 548	-2 243	>100,0%	>100,0%	-555	75,3%
+/- Autres passifs	6 132	-11 464	221	>100,0%	>100,0%	2 236	>100,0%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	10 039	-6 194	-2 881	>100,0%	-53,5%	2 648	>100,0%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	12 980	-2 645	139	>100,0%	>100,0%	4 309	>100,0%
+ Produit des cessions d'immobilisations financières	59	1 030	3 152	>100,0%	>100,0%	41	-98,7%
+ Produit des cessions d'immob. incorp et corp.	134	171	180	27,7%	5,0%	0	-100,0%
- Acquisition d'immobilisations financières	-10 464	-194	-1 431	-98,1%	>100,0%	-17	98,8%
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-649	-1 072	-729	65,2%	-32,0%	-444	39,0%
+ Intérêts perçus	327	432	310	32,3%	-28,3%	133	-57,2%
+ Dividendes perçus	1 324	1 272	1 419	-3,9%	11,6%	1 256	-11,5%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-9 269	1 640	2 901	>100,0%	76,9%	969	-66,6%
+ Sub., fonds pub. et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
+ Emission de dettes subordonnées	-333	-217	1 000	-34,6%	>100,0%	1 000	0,0%
+ Emission d'actions	685	-	-	Ns	Ns	-	Ns
- Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
- Intérêts versés	-466	-433	-434	-7,1%	0,3%	-235	45,9%
- Dividendes versés	-1 811	-1 934	-2 035	6,8%	5,3%	-2 239	-10,0%
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 924	-2 584	-1 469	34,3%	-43,1%	-1 474	-0,3%
Variation nette de la trésorerie	1 788	-3 589	1 571	>100,0%	>100,0%	3 804	>100,0%
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5 807	7 594	4 005	30,8%	-47,3%	5 576	39,2%
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7 594	4 005	5 576	-47,3%	39,2%	9 380	68,2%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

Revue analytique 2015 – S1.2016

Activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 4,3 Mrds Dh à fin juin 2016, en augmentation de 4,2 Mrds Dh par rapport à fin décembre 2015. Cette situation s'explique par l'amélioration du solde des variations des actifs et passifs d'exploitation (+5,5 Mrds Dh) conjugué à un recul (-1,4 Mrd Dh) des flux de trésorerie nets provenant du compte de produit et charges.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élèvent à près de 969 Mdh au 30 juin 2016, contre 2,9 Mrds Dh pour l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique principalement par la non récurrence, courant le premier semestre 2016, du produit de cession d'immobilisation et de l'acquisition d'immobilisations financières.

Activités de financement

Les flux liés aux activités de financement se sont stabilisés à -1,5 Mrds Dh à fin juin 2016, tenant compte de l'émission d'obligations subordonnées d'un montant de 1 Mrd Dh en juin 2016.

Revue analytique 2014 – 2015

Activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à près de 139 Mdh en 2015 contre -2,6 Mrds Dh pour l'exercice précédent. Cette évolution provient de l'amélioration du solde des variations des actifs et passifs d'exploitation (+3,1 Mrds Dh) conjugué à un recul (-529 Mdh) des flux de trésorerie nets provenant du compte de produit et charges passant ainsi à 3,5 Mrds Dh en 2015 contre 3,0 Mrds Dh en 2014.

La baisse des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges de -14,9% en 2015, est liée à une baisse des produits d'exploitation bancaire perçus (-1,7% soit -290,7 Mdh par rapport à 2014) conjuguée à une augmentation des charges d'exploitation bancaires et des charges générales d'exploitation, qui ont affiché des progressions respectives de 5,5% (+480,0 Mdh) et 5,6% (+197,0 Mdh) sur la période.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont affiché une progression de près de 1,3 Mrds Dh par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration est attribuable à la hausse (+2,1 Mrds Dh) des produits de cession d'immobilisation financières à près de 3,2 Mrds Dh, conjuguée à l'accroissement (+894 Mdh) des investissements en immobilisation financières, corporelles et incorporelles qui ont atteint près de 2,2 Mrds Dh à fin 2015.

Activités de financement

Les flux liés aux activités de financement se sont établis à près de -1,5 Mrds Dh en 2015, contre -2,6 Mrds Dh en 2014. Ce flux correspond essentiellement aux dividendes versés par la banques en 2015 pour un montant de près de 2,0 Mrds Dh, contre-balancé par l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de 1 Mrds Dh.

Revue analytique 2013 – 2014

Activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à -2,6 Mrds Dh à fin 2014, en baisse de près de 15,6 Mrds Dh par rapport à 2013. Cette situation s'explique par une baisse du solde des variations des actifs et passifs d'exploitation de près de 16,2 Mrds Dh, conjugué une augmentation de 607 Mdh des flux de trésorerie provenant du compte de produits et charges.

En effet, le repli du solde des variations des actifs et passifs d'exploitation au titre de l'exercice 2014 s'explique principalement par une baisse de l'évolution des ressources qui demeure plus importante que celle des emplois de la banque.

D'autre part, l'amélioration des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges de 20,7% en 2014, résulte d'une augmentation des produits d'exploitation bancaire perçus (+19,4% soit +2,8 Mrds Dh par rapport à 2013) plus importante que celle des charges d'exploitation bancaires versées et des charges générales d'exploitation versées, qui ont affiché des progressions respectives de 24,9% (+1,7 Mrds Dh) et 5,4% (+179 Mdh) sur la période.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élèvent à près de 1,6 Mrds Dh en 2014 contre -9,3Mrds Dh pour l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique principalement par la non récurrence des acquisitions d'immobilisations financières réalisées en 2012.

Activités de financement

Les flux liés aux activités de financement se sont établis à -2,6 Mrds Dh en 2014, soit un repli de 34,3% (-659 Mdh) consécutif à la non récurrence de l'augmentation de capital par conversion optionnelle des dividende réalisée par Attijariwafa bank en juin 2013.

IX. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS

Depuis 2007, le Groupe Attijariwafa bank publie ses comptes consolidés aux normes IAS/IFRS. Ces normes ont été mises en place une année avant l'échéance annoncée par Bank Al-Maghrib aux établissements de crédit.

Avertissement :

La consolidation des comptes a été effectuée selon les normes IAS-IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 et pour les comptes arrêtés au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Les comptes consolidés des exercices clos au 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

Les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes.

IX.1. Périmètre de consolidation au 30 juin 2016

	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêts
Attijariwafa bank	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFI EUROPE	Banque					France	IG	99,78%	99,78%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,07%	83,01%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	58,98%	58,98%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	51,00%	51,00%
CREDIT DU SENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque					Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	75,00%	75,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque					Cameroon	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANK MAURITANIE	Banque					Mauritanie	IG	80,00%	53,60%
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	Banque					Togo	IG	55,00%	55,00%
WAFI SALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WAFI BAIL	Leasing					Maroc	IG	97,83%	97,83%
WAFI IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturage					Maroc	IG	80,00%	80,00%
WAFI CASH	Activités cash					Maroc	IG	99,98%	99,98%
WAFI LLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFI GESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
WAFI ASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	79,29%	79,29%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFI CORP	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding					Iles maurice	IG	100,00%	100,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	99,82%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
CAFIN	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding					France	IG	67,00%	67,00%
ATTIJARI IVOIRE	Holding			(2)		Maroc	IG	100,00%	100,00%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital Risque					Tunisie	IG	67,23%	39,65%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	79,29%	79,29%
SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société immobilière					Togo	IG	100,00%	100,00%

Source : Attijariwafa bank (*) société consolidante (**) filiale contrôlée via Attijaribank Tunisie qui détient 67% des parts

IG : Intégration globale-MEE : Mise en équivalence
 (A) Mouvements intervenus au second semestre 2014
 (B) Mouvements intervenus au premier semestre 2015
 (C) Mouvements intervenus au second semestre 2015
 (D) Mouvements intervenus au premier semestre 2016

1- Acquisition	7- Changement de méthode – Intégration proportionnelle à intégration globale
2- Création, franchissement de seuil	8- Changement de méthode – Intégration globale à mise en équivalence
3- Entrée de périmètre IFRS	9- Changement de méthode – Mise en équivalence à intégration globale
4- Cession	10- Changement de méthode – Intégration globale à intégration proportionnelle
5- Déconsolidation	11- Changement de méthode – Mise en équivalence à intégration proportionnelle
6- Fusion entre entités consolidées	12- Reconsolidation

Mouvements relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 et au 30 juin 2016

	Entreprises entrées	Entreprises sorties
2013	Banque Internationale pour l'Afrique au Togo Société Immobilière Togo Lomé	-
2014 à juin 2016	Attijari Ivoire (Septembre 2015)	-

Source : Attijariwafa bank

IX.2. Présentation du compte de résultat consolidé IFRS

Le compte de résultat consolidé du Groupe Attijariwafa bank se présente comme suit, sur les trois derniers exercices et aux premiers semestres 2015 et 2016 :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var.S1 16/S1.15
Intérêts et produits assimilés	17 165	17 499	17 336	1,9%	-0,9%	8 677	8 565	-1,3%
Intérêts et charges assimilées	6 585	6 473	5 935	-1,7%	-8,3%	2 926	2 801	-4,3%
Marge d'intérêt	10 580	11 026	11 401	4,2%	3,4%	5 751	5 764	0,2%
Commissions perçues	4 079	4 301	4 566	5,5%	6,2%	2 190	2 450	11,9%
Commissions servies	349	426	526	22,1%	23,3%	248	283	14,3%
Marge sur commissions	3 730	3 875	4 040	3,9%	4,3%	1 942	2 167	11,6%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 302	3 778	2 945	64,1%	-22,1%	1 629	1 786	9,6%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	627	346	184	-44,8%	-47,0%	212	201	-5,1%
Résultat des activités de marché	2 929	4 124	3 128	40,8%	-24,1%	1 841	1 987	7,9%
Produits des autres activités	5 573	6 039	6 483	8,4%	7,3%	2 966	3 329	12,2%
Charges des autres activités	4 935	5 615	6 055	13,8%	7,8%	2 747	3 156	14,9%
Produit net bancaire	17 877	19 450	18 997	8,8%	-2,3%	9 754	10 092	3,5%
Charges générales d'exploitation	7 183	7 681	7 960	6,9%	3,6%	3 922	4 126	5,2%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	765	828	851	8,3%	2,8%	419	451	7,6%
Résultat brut d'exploitation	9 930	10 941	10 186	10,2%	-6,9%	5 412	5 515	1,9%
Coût du risque	-1 867	-3 034	-2 217	Ns	Ns	-1 163	-1 104	5,0%
Résultat d'exploitation	8 063	7 907	7 969	-1,9%	0,8%	4 250	4 411	3,8%
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	17	20	12	20,3%	-37,7%	6	0	-98,2%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	54	47	123	-12,4%	>100,0%	15	18	17,2%
Variation de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Résultat avant impôts	8 133	7 973	8 104	-2,0%	1,6%	4 271	4 429	3,7%
Impôts sur les bénéfices	3 067	2 833	2 804	-7,6%	-1,0%	1 512	1 473	-2,6%
Résultat net	5 066	5 140	5 300	1,5%	3,1%	2 760	2 956	7,1%
Résultat hors groupe	925	785	798	-15,1%	1,7%	448	461	2,9%
Résultat net part du groupe	4 141	4 355	4 502	5,2%	3,4%	2 312	2 495	7,9%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – comptes consolidés

IX.3. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

IX.3.1. Produit Net Bancaire

Evolution et structure du PNB

L'évolution du produit net bancaire du Groupe Attijariwafa bank se présente comme suit, sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var.S1 16/S1.15
Intérêts et produits assimilés	17 165	17 499	17 336	1,9%	-0,9%	8 677	8 565	-1,3%
Intérêts et charges assimilées	6 585	6 473	5 935	-1,7%	-8,3%	2 926	2 801	-4,3%
Marge d'intérêt	10 580	11 026	11 401	4,2%	3,4%	5 751	5 764	0,2%
Commissions perçues	4 079	4 301	4 566	5,5%	6,2%	2 190	2 450	11,9%
Commissions servies	349	426	526	22,1%	23,3%	248	283	14,3%
Marge sur commissions	3 730	3 875	4 040	3,9%	4,3%	1 942	2 167	11,6%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 302	3 778	2 945	64,1%	-22,1%	1 629	1 786	9,6%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	627	346	184	-44,8%	-47,0%	212	201	-5,1%
Résultat des activités de marché	2 929	4 124	3 128	40,8%	-24,1%	1 841	1 987	7,9%
Produits des autres activités	5 573	6 039	6 483	8,4%	7,3%	2 966	3 329	12,2%
Charges des autres activités	4 935	5 615	6 055	13,8%	7,8%	2 747	3 156	14,9%
Produit net bancaire	17 877	19 450	18 997	8,8%	-2,3%	9 754	10 092	3,5%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

Au titre du premier semestre 2016, le produit net bancaire a enregistré une progression de 3,5% par rapport au premier semestre 2015, pour s'établir à près de 10,1 Mrds Dh. Cette évolution résulte des effets conjugués suivants :

- la croissance de la marge d'intérêt de 0,2% (+13,2 Mdh) par rapport au 30 juin 2015, pour se situer à 5,8 Mrds Dh à fin juin 2016. La contribution de cette marge au PNB du Groupe s'élève à 57,1% au 30 juin 2016 contre 59,0% au 30 juin 2015 ;
- la hausse de la marge sur commissions de 11,6% (+225,0 Mdh) pour s'établir à 2,2 Mrds Dh à fin juin 2016, suite notamment à l'amélioration des commissions perçues de 11,9% (+260 Mdh). Cette marge contribue ainsi à hauteur de 21,5% à la formation du PNB ;
- l'augmentation du résultat des activités de marché de 7,9% à près de 2,0 Mrds Dh à fin juin 2016. Cette évolution s'explique essentiellement par une progression de 9,6% (+156,9 Mdh) des Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat qui a permis de compenser le recul de 5,1% (-10,7 Mdh) des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ;
- la croissance des produits des autres activités de 12,2% par rapport à fin juin 2015, a été contrebalancée par une progression plus importante des charges des autres activités qui se sont établies à 3,2 Mrds Dh à fin juin 2016, en progression de 14,9% sur la période considérée.

Revue analytique 2014 – 2015

A fin 2015, le produit net bancaire s'est inscrit en baisse de 2,3% (-452,7 Mdh) par rapport à l'exercice 2014, pour s'établir à près de 19,0 Mrds Dh. Cette évolution s'explique essentiellement par les éléments conjugués suivants :

- la progression de la marge d'intérêt de 3,4% (+374,7 Mdh) à près de 11,4 Mrds Dh. Cette augmentation résulte d'une diminution combinée des intérêts et produits assimilés (-0,9%) et des des intérêts et charges assimilées (-8,3%) pour respectivement atteindre 17,3 Mrds Dh et 5,9 Mrds Dh ;
- la hausse de la marge sur commissions de 4,3% (+165,1 Mdh) par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à près de 4,0 Mrds Dh en 2015. Cette évolution résulte d'un accroissement des

commissions perçues de 6,2% (+264,6 Mdh) conjugué à une augmentation de 23,3% (99,5 Mdh) des commissions servies. Elle contribue ainsi à hauteur de 21,3% à la formation du PNB consolidé en 2015, contre 19,9% en 2014 ;

- la baisse du résultat des activités de marché de -24,1% (-995,6 Mdh) à près de 3,1 Mrds Dh au 31 décembre 2015. Ce repli est due à la diminution des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat de 22,1% (-833,0 Mdh) conjointe à la baisse des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente de 47,0% (-162,7 Mdh) ;
- l'augmentation du résultat des autres activités, due aux surcroits respectifs de 7,3% (+443,4 Mdh) des produits des autres activités et des charges des autres activités de 7,8% (+440,3 Mdh).

Revue analytique 2013 – 2014

Au titre de l'exercice 2014, le produit net bancaire a enregistré une progression de 8,8% par rapport à 2013, pour s'établir à près de 19,5 Mrds Dh. Cette évolution résulte des effets conjugués suivants :

- la croissance de la marge d'intérêt de 4,2% (+446 Mdh) par rapport à 2013, pour se situer à 11,0 Mrds Dh à fin 2014. La contribution de cette marge au PNB du Groupe s'élève à 56,7% en 2014 contre 59,2% en 2013 ;
- la hausse de la marge sur commissions de 3,9% (+145 Mdh) pour s'établir à 3,9 Mrds Dh à fin 2014. Elle contribue ainsi à hauteur de 19,9% à la formation du PNB ;
- l'augmentation du résultat des activités de marché de 40,8% à près de 4,1 Mrds Dh à fin 2014. Cette évolution s'explique essentiellement par une progression de 64,1% (+1,5 Mrds Dh) des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur qui a permis de compenser le recul de 44,8% (-281 Mdh) des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ;
- la croissance des produits des autres activités de 8,4% par rapport à 2013, a été accompagnée par une progression plus importante des charges des autres activités qui se sont établies à 5,6 Mrds Dh à fin 2014, en progression de 13,8% sur la période considérée.

Evolution de la marge d'intérêt

L'évolution de la marge d'intérêt du Groupe Attijariwafa bank se présente comme suit, sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var.S1 16/S1.15
Intérêts et produits assimilés	17 165	17 499	17 336	1,9%	-0,9%	8 677	8 565	-1,3%
Opérations avec la clientèle	14 992	15 105	15 009	0,7%	-0,6%	7 479	7 528	0,7%
Comptes et prêts	14 211	14 363	14 125	1,1%	-1,7%	7 079	7 021	-0,8%
Opérations de pensions	11	5	3	-49,6%	-40,4%	1	1	-13,5%
Opérations de location-financement	771	736	881	-4,6%	19,7%	399	506	26,8%
Opérations interbancaires	784	723	670	-7,8%	-7,3%	351	236	-32,9%
Comptes et prêts	783	712	669	-9,1%	-6,0%	350	235	-32,8%
Opérations de pensions	1	11	1	>100,0%	-92,5%	1	0	-50,7%
Actifs disponibles à la vente	1 389	1 671	1 657	20,3%	-0,9%	847	802	-5,4%
Intérêts et charges assimilés	6 585	6 473	5 935	-1,7%	-8,3%	2 926	2 801	-4,3%
Opérations avec la clientèle	3 541	3 591	3 734	1,4%	4,0%	1 798	1 855	3,1%
Comptes et emprunts	3 452	3 441	3 619	-0,3%	5,2%	1 727	1 803	4,4%
Opérations de pensions	89	150	115	68,1%	-23,0%	71	52	-27,0%
Opérations de location-financement	0	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Opérations interbancaires	1 805	1 803	1 190	-0,1%	-34,0%	621	428	-31,1%
Comptes et emprunts	1 649	1 436	1 065	-12,9%	-25,9%	563	329	-41,5%
Opérations de pensions	156	367	126	>100,0%	-65,7%	59	99	68,9%
Emprunts émis par le groupe	1 238	1 079	1 011	-12,9%	-6,3%	506	517	2,2%
Marge d'intérêt	10 580	11 026	11 401	4,2%	3,4%	5 751	5 764	0,2%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

Au terme du premier semestre 2016, la marge d'intérêt du Groupe Attijariwafa bank a enregistré une progression de 0,2% (+13,2 Mdh) pour se situer à près de 5,8 Mrds Dh. Cette évolution s'explique par les éléments conjugués suivants :

- légère baisse des intérêts et produits assimilés de 1,3% (-112,0 Mdh) à près de 8,6 Mrds Dh, sous l'effet de la diminution des intérêts et produits assimilés sur opération interbancaires due principalement au repli de 21,5% de l'encours des créances sur les établissements de crédits et assimilés. Ce recul a été atténué par l'accroissement de 0,7% (+49 Mdh) des intérêts et produits assimilés sur opération avec la clientèle ;
- baisse de 4,3% (-125,2 Mdh) des intérêts et charges assimilés pour s'établir à 2,8 Mrds Dh à fin juin 2016. Cette évolution s'explique essentiellement par la diminution de 31,1% des intérêts et produits assimilés sur opération interbancaires suite notamment à la diminution de 15,4% de l'encours des dettes envers les établissements de crédits et assimilés.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, la marge d'intérêt du Groupe Attijariwafa bank atteint près de 11,4 Mrds Dh contre 11,0 Mrds Dh en 2014, soit une hausse de 3,4%. Cette progression résulte d'une baisse des intérêts et charges assimilées plus importante que celle des intérêts et produits assimilés :

- légère baisse des intérêts et produits assimilés de 0,9% (-162,5 Mdh) à près de 17,3 Mrds Dh, sous l'effet de la rétractation des créances sur la clientèle dont l'encours à fin 2015 a baissé de 1,3% (-3,2 Mrds Dh) par rapport à 2014 ;
- baisse de 8,3% (-537,2 Mdh) des intérêts et charges assimilés pour s'établir à 5,9 Mrds Dh à fin 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par la diminution de -34,0% (-612,6 Mdh) à près de 1,2 Mrds Dh des opérations interbancaires, qui a été atténuée par l'augmentation de 4,0% des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.

Revue analytique 2013 –2014

Au titre de l'exercice 2014, la marge d'intérêt du Groupe Attijariwafa bank a enregistré une progression de 4,2% (+446 Mdh) à près de 11,0 Mrds Dh. Cette évolution s'explique par les éléments conjugués suivants :

- l'amélioration des intérêts et produits assimilés de 1,9% (+334 Mdh) à près de 17,5 Mrds Dh. En effet, l'augmentation de l'encours des créances sur la clientèle de 1,4% en 2014, a contribué à une légère hausse de 0,8% (+112 Mdh) des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle. Pour leur part, les actifs disponibles à la ventes se sont accrus de 20,3% (+282 Mdh) à près de 1,7 Mrds Dh à fin 2014 ;
- le repli des intérêts et charges assimilés de 1,7% (-112 Mdh) pour atteindre 6,5 Mrds Dh à fin 2014.

Cette évolution résulte essentiellement du recul des emprunts émis par le groupe (-12,9%), qui été atténué par une augmentation des charges d'intérêts relatives aux opérations avec la clientèle (1,4%), provenant principalement de la hausse des intérêts et charges assimilés sur opération de pensions (+68,1%).

Evolution de la marge sur commissions

L'évolution de la marge sur commissions du Groupe Attijariwafa bank se présente comme suit, sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var.S1 16/S1.15
Commissions perçues	4 079	4 301	4 566	5,5%	6,2%	2 190	2 450	11,9%
Commissions sur opérations	1 862	1 896	1 972	1,8%	4,0%	939	1 103	17,5%
Dont sur opérations avec la clientèle	1 231	1 266	1 315	2,8%	3,9%	602	728	21,0%
Prestation de services bancaires et financiers	2 217	2 406	2 594	8,5%	7,8%	1 251	1 348	7,7%
Dont produits de gestion d'OPCVM	275	288	333	4,9%	15,5%	158	164	3,7%
Dont produits sur moyen de paiement	1 200	1 288	1 396	7,4%	8,4%	674	744	10,3%
Commissions servies	349	426	526	22,1%	23,3%	248	283	14,3%
Commissions sur opérations	35	34	82	-3,5%	>100,0%	39	37	-5,5%
Dont sur opérations avec les étabts. de crédit	28	29	67	2,0%	>100,0%	32	34	5,0%
Prestation de services bancaires et financiers	314	392	444	25,0%	13,3%	209	246	18,0%
Dont charges de gestion d'OPCVM	20	23	25	16,5%	7,1%	10	12	24,0%
Dont charges sur moyen de paiement	242	292	346	20,6%	18,6%	164	191	16,2%
Marge sur commissions	3 730	3 875	4 040	3,9%	4,3%	1 942	2 167	11,6%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

Au terme du premier semestre 2016, la marge sur commissions du groupe s'établit à près de 2,2 Mrds Dh, affichant ainsi une croissance de 11,6% par rapport au 30 juin 2015. Cette amélioration résulte principalement des éléments conjugués suivants :

- l'accroissement des commissions perçues de 11,9% (+260 Mdh) pour atteindre près de 2,5 Mrds Dh à fin juin 2016 et ce, en raison d'une progression aussi bien des commissions sur opérations (+17,5% soit 164 Mdh de plus qu'au premier semestre 2015), que des prestations de services bancaires et financiers (+7,7% soit 96 Mdh de plus qu'à fin juin 2015). Il y a lieu de préciser que les commissions sur opérations avec la clientèle représentent près de 66,1% des commissions sur opérations ;
- la hausse des commissions servies de 14,3% (+35 Mdh) à près de 283 Mdh. Cette évolution est liée essentiellement à la progression des commissions sur prestation de services bancaires et financiers de 18,0% (+38 Mdh) à près de 246 Mdh.

Revue analytique 2014 – 2015

En 2015, la marge sur commissions du Groupe a enregistré une hausse de 4,3% pour s'établir à près de 4,0 Mrds Dh. Cette progression s'explique par les éléments conjugués suivants :

- la progression des commissions perçues de 6,2% (+ 264,6 Mdh) à près de 4,6 Mrds Dh, en raison principalement de l'amélioration des prestations de services bancaires et financiers de 7,8% (+188,8 Mdh) par rapport à 2014, conjuguée à l'accroissement des commissions sur opérations de 4,0% (+76 Mdh) par rapport à 2014 ;
- l'amélioration des commissions servies de 23,3% (+99,5 Mdh) pour s'établir à près de 526 Mdh à fin 2015. Cette situation résulte de la forte progression aussi bien des commissions sur opérations de 47,5 Mdh que des commissions sur prestation de services bancaires et financiers de 13,3% (+52,0 Mdh) pour s'établir au 31 décembre 2015 à près de 82 Mdh et 444 Mdh respectivement.

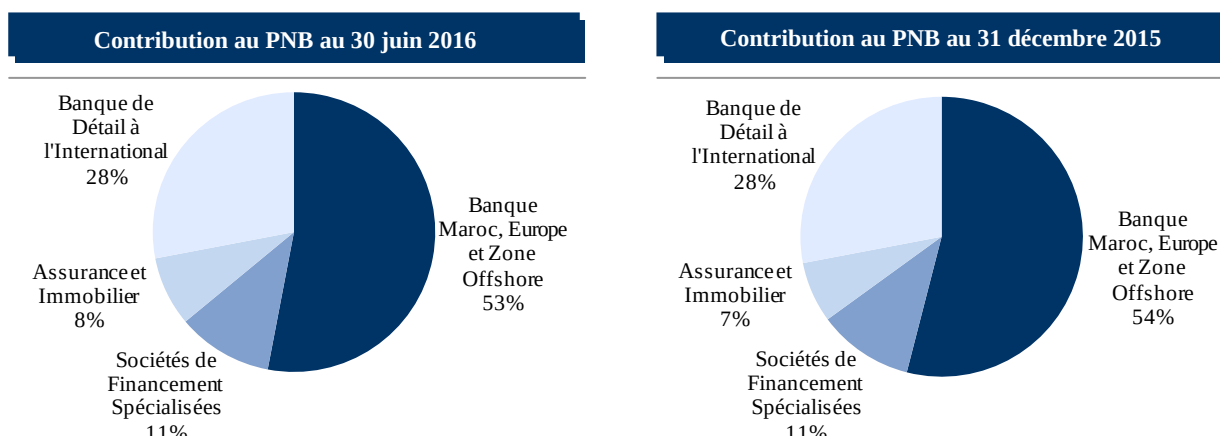
Revue analytique 2013 – 2014

Au titre de l'exercice 2014, la marge sur commissions du groupe s'établit à près de 3,9 Mrds Dh, affichant ainsi une croissance de 3,9% par rapport à 2013. Cette amélioration résulte principalement des éléments conjugués suivants :

- l'accroissement des commissions perçues de 5,5% (+222 Mdh) pour atteindre près de 4,3 Mrds Dh à fin 2014 et ce, en raison d'une progression aussi bien des commissions sur opérations (+1,8% soit 34 Mdh de plus qu'en 2013), que des prestations de services bancaires et financiers (+8,5% soit 189 Mdh de plus qu'en 2013). Il y a lieu de préciser que les commissions sur opérations avec la clientèle représentent près de 66,8% des commissions sur opérations ;
- la hausse des commissions servies de 22,1% (+77 Mdh) à près de 426 Mdh. Cette évolution est liée essentiellement à la progression des commissions sur prestation de services bancaires et financiers de 25,0% (+78 Mdh) à près de 392 Mdh.

Contribution des pôles d'activité au Produit Net Bancaire

Les diagrammes suivants présentent la contribution au PNB des différents pôles d'activité du Groupe Attijariwafa bank, au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 :



Source : Attijariwafa bank

L'amélioration de la contribution de la Banque de Détail à l'International au cours des deux derniers exercices (ce pôle représentait près de 25% en 2014) s'explique essentiellement par l'intégration des filiales africaines, notamment la Société Ivoirienne de Banque, Crédit du Sénégal, Crédit du Congo, UGB Gabon, Attijariwafa Mauritanie et SCB Cameroun, Attijaribank Mauritanie et la Banque International pour l'Afrique au Togo.

Contribution des filiales au Produit Net Bancaire

Le tableau suivant présente la contribution des principales filiales d'Attijariwafa bank, au titre de la période 2013 à juin 2016 :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var.S1 16/S1.15
Attijariwafa bank	9 129	10 440	9 732	14,4%	-6,8%	5 044	5 057	0,3%
Filiales dont :	8 748	9 010	9 265	3,0%	2,8%	4 710	5 034	6,9%
Wafa Assurance IFRS	1 580	1 388	1 400	-12,1%	0,9%	878	838	-4,5%
Attijari Bank Tunisie	1 335	1 403	1 417	5,1%	1,0%	727	761	4,7%
Wafasalaf	1 033	1 022	1 002	-1,0%	-2,0%	481	491	2,1%
Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest	891	925	924	3,8%	-0,1%	431	483	11,9%
Société Ivoirienne de Banque	614	667	724	8,6%	8,5%	345	404	17,1%
Société Camerounaise de Banque	579	659	668	13,8%	1,4%	329	347	5,5%
Union Gabonaise de Banque	495	540	607	9,1%	12,4%	282	332	17,9%
Autres filiales	2 221	2 405	2 523	8,3%	4,9%	1 237	1 378	11,4%
Total	17 877	19 450	18 997	8,8%	-2,3%	9 754	10 092	3,5%

Mdh - Source : Attijariwafa bank - Comptes consolidés

Sur la période 2013 – juin 2016, Attijariwafa bank demeure le principal contributeur au PNB du Groupe avec une part de 51,7%, suivi de Wafa Assurance avec une part de 7,9% et Attijari Bank Tunisie avec près de 6,8%.

Coefficient d'exploitation bancaire

Le coefficient d'exploitation bancaire du Groupe Attijariwafa bank évolue comme suit, sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var.S1 16/S1.15
Produit net bancaire (1)	17 877	19 450	18 997	8,8%	-2,3%	9 754	10 092	3,5%
Charges générales d'exploitation et amortissements (2)	7 948	8 509	8 811	7,1%	3,5%	4 341	4 577	5,4%
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	44,5%	43,7%	46,4%	-0,7 pt	2,6 pts	44,5%	45,3%	-0,8 pt

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Charges générales d'exploitation

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var.S1 16/S1.15
Charges de personnel	3 873	4 157	4 343	7,3%	4,5%	2 135	2 221	4,0%
Impôts et taxes	240	292	280	21,5%	-4,1%	200	147	-26,1%
Charges externes	2 883	3 091	3 149	7,2%	1,9%	1 519	1 647	8,5%
Autres charges générales d'exploitation	187	141	188	-24,5%	33,3%	69	110	59,5%
Charges générales d'exploitation	7 183	7 681	7 960	6,9%	3,6%	3 922	4 126	5,2%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

Au terme du premier semestre 2016, les charges générales d'exploitation ont enregistré une progression de 5,2% à près de 4,1 Mrds Dh. La hausse des charges de personnel de 4,0% (+86 Mdh) ainsi que celle des charges externes de 8,5% (+129 Mdh) par rapport à fin juin 2015, demeurent les deux principales raisons de cette évolution.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, les charges générales d'exploitation ont progressé de 3,6% par rapport à l'exercice 2014 pour s'établir à près de 7,9 Mrds Dh. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des charges de personnel de 4,5% (+186 Mdh) à près de 4,3 Mrds Dh conjugué à une hausse des charges externes de 1,9% (+58 Mdh) à près de 3,1 Mrds à fin 2015.

Revue analytique 2013 – 2014

Au titre de l'exercice 2014, le coefficient d'exploitation du Groupe Attijariwafa bank s'est établi à 43,7%, en baisse de 0,7 point par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte d'une augmentation du PNB (+8,8%) plus rapide que celle des charges générales d'exploitation et des amortissements (+7,1%).

A fin 2014, les charges générales d'exploitation ont enregistré une progression de 6,9% à près de 7,7 Mrds Dh. La hausse des charges de personnel de 7,3% (+284 Mdh) ainsi que celle des charges externes de 7,2% (+208 Mdh) par rapport à 2013, demeurent les deux principales raisons de cette évolution.

Contribution des filiales aux charges générales d'exploitation

Par ailleurs, la contribution des principales filiales d'Attijariwafa bank aux charges générales d'exploitation, au titre de la période 2013 – juin 2016, se présente comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var.S1 16/S1.15
Attijariwafa bank	3 821	4 039	4 289	5,7%	6,2%	2 054	2 158	5,1%
Filiales dont :	4 127	4 470	4 522	8,3%	1,2%	2 287	2 418	5,7%
Attijari Bank Tunisie	645	681	728	5,7%	6,9%	356	360	1,2%
Wafa Assurance IFRS	466	485	521	4,2%	7,3%	315	300	-4,9%
Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest	544	582	579	7,0%	-0,5%	272	308	13,1%
Attijariwafa Europe	427	520	502	21,8%	-3,5%	255	257	0,9%
Société Ivoirienne de Banque	336	364	376	8,3%	3,4%	187	213	13,9%
Union Gabonaise de Banque	314	319	364	1,6%	14,0%	179	181	1,4%
Société Camerounaise de Banque	318	362	349	13,8%	-3,6%	174	175	1,8%
Wafasalaf	344	331	308	-3,8%	-7,0%	173	178	0,7%
Autres filiales	733	825	795	12,6%	-3,7%	375	446	19,1%
Charges générales d'exploitation *	7 948	8 509	8 811	7,1%	3,5%	4 341	4 577	5,4%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

*y compris dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

Sur la période 2013 – juin 2016, Attijariwafa bank demeure le principal contributeur aux charges générales d'exploitation du Groupe avec une part de 47,9% suivi d'Attijari bank Tunisie avec 8,1% et de Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest avec une part de 6,7%.

IX.3.2. Résultat Brut d'Exploitation

Le résultat brut d'exploitation du Groupe Attijariwafa bank évolue comme suit, sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var.S1 16/S1.15
Produit net bancaire	17 877	19 450	18 997	8,8%	-2,3%	9 754	10 092	3,5%
Charges générales d'exploitation	7 183	7 681	7 960	6,9%	3,6%	3 922	4 126	5,2%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	765	828	851	8,3%	2,8%	419	451	7,6%
Résultat brut d'exploitation	9 930	10 941	10 186	10,2%	-6,9%	5 412	5 515	1,9%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

A fin juin 2016, le résultat brut d'exploitation a enregistré une croissance de 1,9% par rapport à fin juin 2015, pour s'établir à 5,5 Mrds Dh. Cette évolution s'explique essentiellement par une amélioration du PNB de 3,5% (+338 Mdh) conjuguée à une augmentation des charges générales d'exploitation de 5,2% (+203 Mdh) par rapport au semestre précédent.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, le résultat brut d'exploitation a affiché une baisse de 6,9% à près de 10,2 Mrds Dh. Cette baisse résulte principalement d'un décroissement du PNB de 2,3% (-452,7 Mdh) conjuguée à une augmentation, moins importante, des charges générales d'exploitation de 3,6% (+278,8 Mdh) pour s'établir à près de 7,9 Mrds Dh à fin 2015.

Revue analytique 2013 – 2014

A fin 2014, le résultat brut d'exploitation a enregistré une croissance de 10,2% par rapport à 2013, pour s'établir à 10,9 Mrds Dh. Cette évolution s'explique essentiellement par une amélioration du PNB de

8,8% (+1,6 Mrds Dh) conjuguée à une augmentation des charges générales d'exploitation de 6,9% (+498 Mdh) par rapport à l'exercice précédent.

Contribution des filiales au Résultat Brut d'Exploitation

La contribution des principales filiales d'Attijariwafa bank au Résultat Brut d'Exploitation, au titre la période 2013-juin 2016, se présente comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var.S1 16/S1.15
Attijariwafa bank	5 309	6 401	5 443	20,6%	-15,0%	2 990	2 899	-3,0%
Filiales dont :	4 621	4 540	4 743	-1,8%	4,5%	2 422	2 616	8,0%
Wafa Assurance	1 114	904	879	-18,9%	-2,7%	562	538	-4,3%
Attijari Bank Tunisie	691	722	689	4,5%	-4,6%	371	401	8,0%
Wafasalaf	689	691	694	0,3%	0,4%	308	314	1,9%
Société Ivoirienne de Banque	277	303	348	9,4%	14,8%	158	190	20,9%
Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest	346	343	344	-0,9%	0,4%	159	175	10,2%
Société Camerounaise de Banque	261	297	319	13,8%	7,4%	155	172	11,6%
Union Gabonaise de Banque	180	221	243	22,8%	10,1%	103	151	46,8%
Wafa Bail	228	189	239	-17,1%	26,7%	117	131	12,4%
Wafacash	145	181	201	25,3%	10,7%	95	99	4,1%
Crédit Du Congo	179	200	196	11,7%	-2,0%	102	90	-11,9%
Autres filiales	511	489	591	-4,4%	20,9%	293	354	21,0%
Autres filiales	9 930	10 941	10 186	10,2%	-6,9%	5 412	5 515	1,9%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Sur la période 2013 à juin 2016, Attijariwafa bank demeure le principal contributeur au résultat brut d'exploitation du Groupe avec une part de 54,8%, suivi de Wafa Assurance avec près de 9,4% et de Attijari Bank Tunisie avec une part de 6,8%.

IX.3.3. Coût du risque

Le coût du risque du Groupe Attijariwafa bank évolue comme suit, sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	SI 2015	SI 2016	Var. 16/15
Dotations aux provisions	-2 497	-3 524	-2 975	41,2%	-15,6%	-1 627	-1 446	11,1%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-2 353	-2 856	-2 595	21,4%	-9,1%	-1 519	-1 284	15,5%
Provisions engagements par signature	0	-144	-59	>100,0%	-59,0%	-2	-3	-40,8%
Autres provisions pour risques et charges	-143	-524	-321	>100,0%	-38,8%	-106	-158	-50,0%
Reprises de provisions	977	1 208	1 557	23,6%	29,0%	996	649	-34,9%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	859	962	1 100	11,9%	14,4%	687	587	-14,5%
Reprises de provisions engagements par signature	31	3	41	-91,3%	Ns	58	20	-65,7%
Reprise des autres provisions pour risques et charges	87	243	417	>100,0%	71,4%	251	41	-83,5%
Variation des provisions	-347	-718	-800	>100,0%	-11,3%	-531	-307	42,3%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-30	-70	-72	>100,0%	-2,2%	-51	-32	36,4%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-363	-725	-725	99,5%	Ns	-502	-295	41,3%
Récupérations sur prêts et créances amorties	62	88	85	41,0%	3,1%	36	30	-16,0%
Autres pertes	-16	-11	-88	-33,6%	>100,0%	-15	-10	31,9%
Coût du risque	-1 867	-3 034	-2 217	62,6%	-26,9%	-1 163	-1 104	5,0%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

Au titre du premier semestre 2016, le coût du risque s'élève à -1,1 Mrds Dh, en progression de 5,0% comparativement à fin juin 2015. Cette situation s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- l'accroissement de 11,1% des dotations aux provisions (+181 Mdh), suite à l'augmentation des provisions pour dépréciation des prêts et créances de 15,5% (+235 Mdh) ;
- la baisse des reprises de provisions de 34,9% (-347 Mdh) à près de 649 Mdh, en raison de la diminution des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances de 14,5% (-100 Mdh) et des reprises des autres provisions pour risques et charges de 83,5% (-209 Mdh) ;
- la variation des provisions a progressé de 225 Mdh à fin juin 2016, en raison d'une hausse de 41,3% des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, le coût du risque s'établit à près de -2 217 Mdh, en baisse de 26,9% (-817 Mdh) par rapport à l'exercice précédent. Cette situation provient essentiellement des éléments conjugués suivants :

- baisse de 15,6% des dotations aux provisions (-549 Mdh), suite notamment à la diminution des provisions pour dépréciation des prêts et créances de 9,1% (-261 Mdh) par rapport à 2014 ;
- hausse de 29,0% (+350 Mdh) des reprises de provisions qui se sont établies à 1 557 Mdh à fin 2015, cette évolution est consécutive à une progression de 14,4% (+138 Mdh) des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances conjuguée à l'augmentation des reprises des autres provisions pour risques et charges à hauteur de 71,4% (+174 Mdh) par rapport à l'exercice précédent.
- la variation des provisions a connu une baisse de 11,3% à près de -800 Mdh à fin 2015, en raison principalement de l'augmentation des autres pertes (+77,0 Mdh).

Revue analytique 2013 – 2014

Au titre de l'exercice 2014, le coût du risque s'élève à -3 034 Mdh, en progression de 62,6% comparativement à 2013. Cette situation s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- accroissement de 41,2% des dotations aux provisions (+1 027 Mdh), suite notamment à l'augmentation des provisions pour dépréciation des prêts et créances de 21,4% (+503 Mdh) et des autres provisions pour risques et charges de 381 Mdh par rapport à 2013. En effet, face à un contexte économique difficile et à une hausse de la contentialité en Afrique, le Groupe a adopté une approche rigoureuse et anticipative en matière de détection, suivi et couverture des risques (amélioration du taux de couverture à 68,5% en 2014 contre 64,0% en 2013) ;
- amélioration des reprises de provisions de 23,6% (+230 Mdh) à près de 1 208 Mdh, en raison de la hausse des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances de 11,9% (+103 Mdh) conjuguée à l'augmentation des reprises des autres provisions pour risques et charges de 156 Mdh par rapport au semestre précédent ;
- la variation des provisions a progressé de 371 Mdh à fin 2014, en raison d'une hausse de 362 Mdh des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées.

Coût du risque

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1 2015	S1 2016	Var. 16/15
Résultat brut d'exploitation	9 930	10 941	10 186	10,2%	-6,9%	5 412	5 515	1,9%
- Coût du risque	-1 867	-3 034	-2 217	Ns	Ns	-1 163	-1 104	5,0%
Résultat d'exploitation	8 063	7 907	7 969	-1,9%	0,8%	4 250	4 411	3,8%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Les indicateurs de risques ont évolué de la manière suivante sur la période 2013 à juin 2016 :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var. S1.16/15
Créances en souffrance (1)	16 344	18 056	19 002	10,5%	5,2%	18 967	19 724	4,0%
Encours brut de crédit (2)	261 215	267 423	266 573	2,4%	-0,3%	267 548	278 406	4,1%
Provisions sur créances en souffrance (3)	10 466	12 367	13 654	18,2%	10,4%	13 133	14 234	8,4%
Coût du risque (4)	1 867	3 034	2 217	62,6%	-26,9%	1 163	1 104	-5,0%
Taux de contentieux (1) / (2)	6,3%	6,8%	7,1%	0,5 pt	0,4 pt	7,1%	7,1%	0,0 pt
Taux de couverture (3) / (1)	64,0%	68,5%	71,9%	4,5 pts	3,4 pts	69,2%	72,2%	2,9 pts
Coût du risque (4) / (2)	0,7%	1,1%	0,8%	0,4 pt	-0,3 pt	0,9%	0,8%	-0,1 pt

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

Au titre du premier semestre 2016, le taux de contentieux a connu une stagnation par rapport à fin juin 2015, suite à une progression de 4,0% des créances en souffrances conjuguée à une croissance légèrement plus rapide de l'encours brut de crédit (+4,1%).

Le taux de couverture s'établit à 72,2% à fin juin 2016, en hausse de 2,9 points par rapport à premier semestre 2015, en raison principalement d'une amélioration des provisions sur créances en souffrance de 8,4% (+1 102 Mdh), plus raide que celle enregistrée au niveau des créances en souffrance au titre de la même période.

Le coût du risque s'est établi à 0,8% de l'encours brut de crédit à fin juin 2016, en baisse de 0,1 point par rapport à fin juin 2015.

Revue analytique 2014 – 2015

Le taux de contentieux s'établit à 7,1% à fin 2015, affichant ainsi une augmentation de 0,3 point par rapport à l'exercice précédent, suite à une progression des créances en souffrance de 5,2% par rapport à 2014, conjugué à une légère baisse de 0,3% de l'encours brut de crédit sur cette période.

Pour sa part le taux de couverture s'établit à 71,9% à fin 2015. En effet, les provisions sur créances en souffrances ont enregistré une croissance de 10,4% sur le dernier exercice.

Le coût du risque s'est établi à 0,8% de l'encours brut de crédit à fin 2015, en baisse de 0,3 point par rapport à 2014.

Revue analytique 2013 – 2014

Le taux de contentieux a enregistré en 2014 une progression de 0,5 point, passant de 6,3% en 2013 à 6,8% à fin 2014, suite à un accroissement des créances en souffrances (+10,5%) plus rapide que celle de l'encours brut de crédit (+2,4%).

Le taux de couverture s'établit à 68,5% à fin 2014, en hausse de 4,5 points par rapport à 2013. Cette situation s'explique essentiellement par une évolution des créances en souffrance de 10,5% (+1,7 Mrds Dh) par rapport à 2013, conjuguée à une amélioration plus importante des provisions sur créances en souffrance de 18,2% (+1,9 Mrds Dh) au titre de la même période ;

Le coût du risque s'est établi à 1,1% de l'encours brut de crédit à fin 2014, en hausse de 0,4 point par rapport à 2013.

Contribution des filiales au coût du risque

Par ailleurs, la contribution des principales filiales d'Attijariwafa bank au coût du risque, au titre de la période 2013 à juin 2016, se présente comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var. S1.16/15
Attijariwafa bank	1 568	2 101	1 336	34,0%	-36,4%	742	855	15,2%
Filiales dont :	299	933	882	>100,0%	-5,5%	420	249	-40,7%
Wafasalaf	180	135	115	-25,0%	-14,8%	63	53	-16,6%
Wafa Assurance	54	46	71	-14,8%	54,0%	57	49	-14,1%
Attijari Bank Tunisie	-75	99	17	Ns	-83,2%	45	38	-16,4%
SCB Cameroun	16	29	94	78,6%	>100,0%	31	37	19,4%
Wafabail	59	54	54	-9,5%	0,9%	26	33	25,7%
La Banque Internationale pour le Mali	-50	111	80	Ns	-27,8%	52	31	-40,9%
Crédit du Congo	6	10	29	58,5%	>100,0%	42	21	-48,8%
Autres filiales	109	450	422	>100,0%	-6,3%	104	-12	<-100%
Total	1 867	3 034	2 217	62,5%	-26,9%	1 163	1 104	-5,0%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Sur la période 2013 à juin 2016, Attijariwafa bank demeure le principal contributeur au coût du risque du Groupe avec une part de 71,3%, suivi de Wafasalaf avec près de 5,9% et de Wafa Assurance avec une part de 2,7%.

IX.3.4. Résultat net part du groupe

Evolution du résultat net part du groupe

Les indicateurs de rentabilité du groupe ont évolué, comme suit, au cours de la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1 2015	S1 2016	Var. 16/15
Résultat d'exploitation	8 063	7 907	7 969	-1,9%	0,8%	4 250	4 411	3,8%
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	17	20	12	20,3%	-37,7%	6	0	-98,2%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	54	47	123	-12,4%	>100,0%	15	18	17,2%
Variation de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Résultat avant impôts	8 133	7 973	8 104	-2,0%	1,6%	4 271	4 429	3,7%
Impôts sur les bénéfices	3 067	2 833	2 804	-7,6%	-1,0%	1 512	1 473	-2,6%
Résultat net	5 066	5 140	5 300	1,5%	3,1%	2 760	2 956	7,1%
Résultat hors groupe	925	785	798	-15,1%	1,7%	448	461	2,9%
Résultat net part du groupe	4 141	4 355	4 502	5,2%	3,4%	2 312	2 495	7,9%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

Au terme du premier semestre 2016, le résultat net d'Attijariwafa bank s'est apprécié de 7,1% pour s'établir à 2,9 Mrds Dh à fin décembre 2015.

Au titre de cette période, le résultat net part du groupe s'élève à 2,5 Mrds Dh, en progression de 7,9% par rapport à fin décembre 2015.

Revue analytique 2014 – 2015

Sous l'effet de l'augmentation du résultat d'exploitation dû principalement à une hausse de 76 Mdhs des gains ou pertes sur autres actifs, le résultat net d'Attijariwafa Bank a enregistré une croissance de 3,1% pour s'établir à près de 5,3 Mrds Dh au 31 décembre 2015.

Pour sa part, le résultat net part du groupe s'élève à près de 4,5 Mrds Dh, en hausse de 3,4% par rapport à l'exercice 2014.

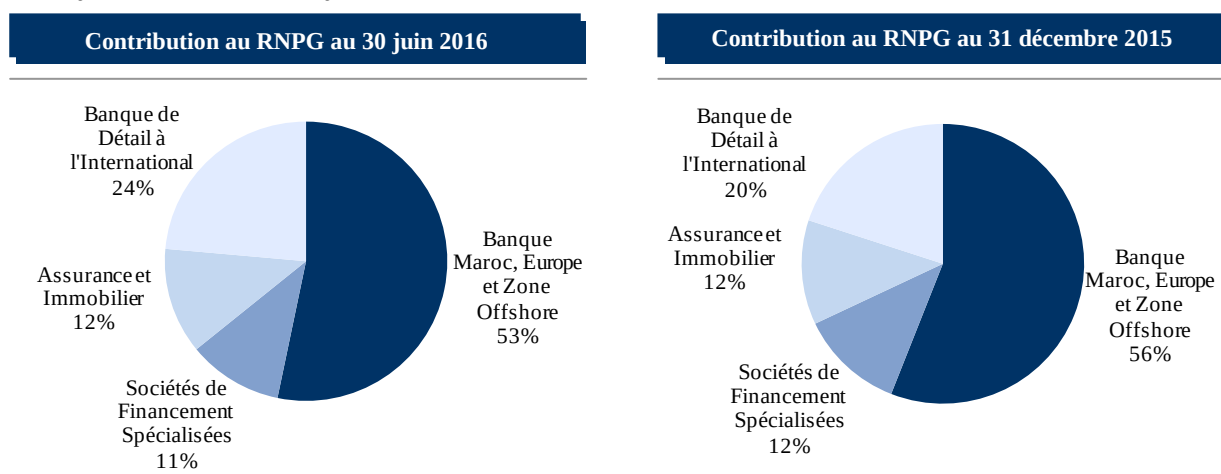
Revue analytique 2013 – 2014

A l'instar de la tendance haussière enregistrée au niveau du PNB et du résultat brut d'exploitation, le résultat net d'Attijariwafa bank s'est apprécié de 1,5% pour s'établir à 5,1 Mrds Dh à fin 2014.

Au titre de cet exercice, le résultat net part du groupe s'élève à 4,4 Mrds Dh, en progression de 5,2% par rapport à 2013.

Contribution des pôles d'activité au résultat net part du groupe

Les graphiques ci-dessous présentent la contribution au RNPG des différents pôles d'activité d'Attijariwafa bank, au 30 juin 2016 et au 31 décembre 2015.



Source : Attijariwafa bank

Le pôle banque Maroc, Europe et Offshore demeure le principal contributeur au RNPG du Groupe au terme du premier semestre 2016 avec une part de 53%, suivi de la banque de détail à l'international dont la contribution au titre de la même période a atteint 24%.

Contribution des filiales au résultat net part du Groupe

Par ailleurs, la contribution des principales filiales d'Attijariwafa bank au résultat net part du Groupe, au titre de la période 2013 –juin 2016, se présente comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2015	S1.2016	Var.S1.16/S1.15
Attijariwafa bank	2 272	2 617	2 436	15,2%	-6,9%	1 357	1 266	-6,7%
Filiales dont :	1 869	1 738	2 066	-7,0%	18,9%	955	1 230	28,8%
Wafa Assurance	458	556	534	21,4%	-3,9%	303	305	0,6%
Attijari Bank Tunisie	290	236	279	-18,6%	18,4%	126	143	13,2%
Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest	123	18	119	-85,3%	>100,0%	46	117	>100,0%
Société Ivoirienne de Banque	98	84	177	-14,3%	>100,0%	59	109	85,4%
Wafasalaf	160	176	181	10,0%	3,1%	76	83	9,5%
Wafa Cash	88	108	121	22,7%	11,8%	58	62	7,0%
Wafa Bail	100	80	110	-20,0%	38,0%	55	60	9,3%
Union Gabonaise de Banque	78	87	71	11,5%	-18,7%	26	60	>100,0%
Société Camerounaise de Banque	82	90	94	9,8%	4,3%	56	53	-5,1%
Wafa Immobilier	80	84	90	5,0%	6,5%	42	47	12,0%
Crédit Du Congo	107	122	106	14,0%	-13,3%	34	44	27,9%
Autres filiales	205	97	184	-52,7%	89,8%	73	147	>100,0%
Total	4 141	4 355	4 502	5,2%	3,4%	2 311	2 495	8,0%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés. * la contribution de Wafa Assurance au RNPG du Groupe au titre de l'exercice 2013 a été impactée par le règlement du redressement fiscal dont a fait l'objet la société.

Sur la période 2013 à juin 2016, Attijariwafa bank demeure le principal contributeur au résultat net part du Groupe avec une part de 55,4%, suivi de Wafa Assurance avec près de 12,0% et de Attijari Bank Tunisie avec une part de 6,1%.

Les indicateurs de rentabilité du groupe ont évolué, comme suit, au cours de la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1 2015	S1 2016	Var.S1 16/S1.15
Résultat net consolidé	5 066	5 140	5 300	1,5%	3,1%	2 760	2 956	7,1%
Fonds propres	37 935	40 402	41 229	6,5%	2,0%	40 606	41 211	1,5%
Total bilan	385 580	401 844	411 079	4,2%	2,3%	403 652	416 241	3,1%
Return On Equity (ROE) *	15,4%	14,6%	14,8%	-0,8 pt	+0,2 pt	14,6%	15,5%	+0,9 pt
Return On Assets (ROA) **	1,3%	1,3%	1,3%	0,0 pt	0,0 pt	1,4%	1,4%	+0,1 pt

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

* Résultat net consolidé / Fonds propres (hors résultat net de l'exercice) – Pour le S1.2015 et S1.2016 : Résultat net consolidé*2 / Fonds propres (hors résultat net de l'exercice)

** Résultat net consolidé / Total bilan – Pour le S1.2015 et S1.2016 : Résultat net consolidé*2 / Total bilan

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

Le premier semestre 2016 a connu une poursuite de l'amélioration de la rentabilité du Groupe, dont le résultat net consolidé s'est inscrit en hausse de 7,1% à près de 3 Mrds Dh. Cette évolution s'est accompagnée par une progression aussi bien des fonds propres (+1,5%) et que du total bilan (+3,1%) du groupe. A cet effet, le ROE et le ROA du groupe se sont accru respectivement de 0,9 point et de 0,1 point pour s'établir à 15,5% et 1,4% respectivement à fin juin 2016.

Revue analytique 2014 – 2015

L'exercice 2015 a connu, d'une part, une poursuite du renforcement des fonds propres (+2,0%) et du total bilan (+2,3%) et, d'autre part une poursuite de l'amélioration de la rentabilité du Groupe dont le résultat net consolidé s'est accru de 3,1% par rapport à l'exercice précédent. A cet effet, le ROE et le ROA du groupe ont atteint 14,8% et 1,3% respectivement.

Revue analytique 2013 – 2014

L'exercice 2014 a été marqué par un renforcement des fonds propres et une amélioration du total bilan plus important que l'évolution du résultat net consolidé. Ainsi le ROE du groupe a accusé une légère baisse de 0,8 point pour s'établir à 14,6% en 2014. En revanche, le ROA s'est stabilisé à 1,3% au titre de la même année.

IX.4. Analyse du bilan consolidé IFRS

Actif	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1 2016	Var. 16/15
	385 580	401 844	411 079	4,2%	2,3%	416 241	1,3%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12 831	8 842	12 580	-31,1%	42,3%	15 428	22,6%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	40 688	52 390	58 298	28,8%	11,3%	50 605	-13,2%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Actifs financiers disponibles à la vente	29 176	30 805	33 000	5,6%	7,1%	35 662	8,1%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	18 277	19 305	21 180	5,6%	9,7%	16 632	-21,5%
Prêts et créances sur la clientèle	250 750	255 056	252 919	1,7%	-0,8%	264 172	4,4%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Placements détenus jusqu'à leur échéance	10 225	10 929	7 916	6,9%	-27,6%	7 654	-3,3%
Actifs d'impôt exigible	35	138	396	>100,0%	>100,0%	23	-94,1%
Actifs d'impôt différé	670	448	516	-33,1%	15,2%	541	4,8%
Comptes de régularisation et autres actifs	8 183	7 491	7 974	-8,4%	6,4%	8 364	4,9%
Participation des assurés aux bénéfices différée	-	921	894	Ns	-3,0%	1 391	55,6%
Actifs non courants destinés à être cédés	104	97	99	-6,3%	1,6%	90	-9,1%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	113	117	103	3,7%	-11,9%	91	-11,2%
Immeubles de placement	1 309	1 831	1 876	39,8%	2,5%	2 036	8,6%
Immobilisations corporelles	4 948	5 057	4 953	2,2%	-2,1%	5 026	1,5%
Immobilisations incorporelles	1 553	1 731	1 708	11,5%	-1,3%	1 848	8,2%
Ecarts d'acquisition	6 719	6 685	6 667	-0,5%	-0,3%	6 675	0,1%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Passif	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1 2016	Var. 16/15
	385 580	401 844	411 079	4,2%	2,3%	416 241	1,3%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	179	135	165	-24,5%	22,2%	176	6,4%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 295	1 965	1 090	51,8%	-44,5%	1 378	26,4%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	53 613	41 236	32 511	-23,1%	-21,2%	27 513	-15,4%
Dettes envers la clientèle	237 608	257 881	274 515	8,5%	6,5%	280 442	2,2%
Titres de créances émis	12 766	14 254	13 744	11,7%	-3,6%	12 407	-9,7%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Passifs d'impôt exigible	471	1 222	297	>100,0%	-75,7%	235	-20,9%
Passifs d'impôt différé	1 469	1 701	1 782	15,7%	4,8%	2 036	14,3%
Comptes de régularisation et autres passifs	8 570	8 962	8 848	4,6%	-1,3%	11 668	31,9%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Provisions techniques des contrats d'assurance	20 206	22 212	23 874	9,9%	7,5%	24 754	3,7%
Provisions pour risques et charges	1 297	1 746	1 513	34,6%	-13,3%	1 627	7,5%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	136	148	154	9,1%	4,1%	144	-6,4%
Dettes subordonnées	10 035	9 980	11 356	-0,6%	13,8%	12 649	11,4%
Capital et réserves liées	9 467	10 152	10 152	7,2%	0,0%	10 152	0,0%
Réserves consolidées	23 385	24 259	24 906	3,7%	2,7%	27 014	8,5%
Part du groupe	19 601	20 163	21 421	2,9%	6,2%	23 443	9,4%
Part des minoritaires	3 785	4 095	3 485	8,2%	-14,9%	3 571	2,5%
Gains ou pertes latents ou différés	17	851	871	>100,0%	2,4%	1 090	25,1%
Résultat net de l'exercice	5 066	5 140	5 300	1,5%	3,1%	2 956	-44,2%
Part du groupe	4 141	4 355	4 502	5,2%	3,4%	2 495	-44,6%
Part des minoritaires	925	785	798	-15,1%	1,7%	461	-42,3%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au titre du premier semestre 2016, le total bilan consolidé s'est élevé à 416,2 Mrds Dh, en progression de 1,3% par rapport à fin décembre 2015. Cette augmentation est due essentiellement à :

- l'amélioration des prêts et créances sur la clientèle (+4,4%), dont la contribution dans le total actif se situe à 63,5% au 30 juin 2016 ;
- l'accroissement des actifs financiers disponibles à la vente de 8,1% (2,7 Mrds Dh) pour s'établir à près de 35,7 Mrds Dh ;
- la baisse de 21,5% (-4,5 Mrds) et de 13,2% (-7,7 Mrds) des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés et des actifs financiers à la juste valeur par résultat respectivement.

Les fonds propres du groupe ont totalisé 41,2 Mrds Dh à fin juin 2016, enregistrant une quasi-stagnation par rapport à fin décembre 2015. ;

Le premier semestre 2016 a enregistré un accroissement de 2,2% de l'encours des dettes envers la clientèle à près de 280,4 Mrds Dh, qui a permis de compenser le repli des dettes envers les établissements de crédit et assimilés dont l'encours a accusé une baisse de 15,4% (-5,0 Mrds Dh) à près de 27,5 Mrds Dh à fin juin 2016.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, le total bilan consolidé s'établit à près de 411,1 Mrds Dh, en progression de 2,3% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement des éléments conjugués suivants :

- l'encours des actifs financiers à la juste valeur par résultat a connu une progression de 11,3% (+5,9 Mrds Dh), au même titre que les actifs financiers disponibles à la vente dont l'encours s'est accru de 7,1% (+2,2 Mrds) sur la période 2015 ;
- la baisse des prêts et créances sur la clientèle de 0,8% (-2,1 Mrds Dh) a été plus que compensée par la croissance des valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux dont l'encours s'est accru de 42,3% (+3,7 Mrds) en 2015 ;
- les fonds propres du groupe ont poursuivi leur renforcement au titre de l'exercice 2015 pour atteindre près de 41,2 Mrds Dh, enregistrant ainsi une croissance de 2,0% par rapport à 2014 ;
- les ressources externes du Groupe se sont inscrits globalement en hausse en 2015 sous l'effet de l'accroissement des dettes envers la clientèle de 6,5% (+16,6 Mrds), qui compense la diminution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 21,2% (-8,7 Mrds).

Revue analytique 2013 – 2014

Au titre de l'exercice 2014, le total bilan consolidé s'est élevé à 401,8 Mrds Dh, en progression de 4,2% par rapport à fin 2013. Cette augmentation est due essentiellement à l'amélioration des prêts et créances sur la clientèle (+1,7%), dont la contribution dans le total actif se situe à 63,5% en 2014, et de l'accroissement des actifs financiers à la juste valeur par résultat de 28,8% à près de 52,4 Mdh ;

Les fonds propres du groupe ont totalisé 40,4 Mrds Dh à fin 2014, enregistrant une croissance de 6,5% par rapport à l'exercice 2013. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des gains ou pertes latents ou différés (+834 Mdh) et par l'incorporation d'une partie du résultat net 2013 en réserves consolidées. Ces dernières ont affiché une progression de 3,7% (+873 Mdh) par rapport à l'exercice précédent ;

L'exercice 2014 a enregistré un accroissement de 8,5% de l'encours des dettes envers la clientèle à près de 257,9 Mrds Dh, qui a permis de compenser le repli des dettes envers les établissements de crédit et assimilés dont l'encours a accusé une baisse de 23,1% (-12,4 Mrds Dh) à près de 41,2 Mrds Dh à fin 2014.

IX.5. Analyse des principaux postes du bilan

Crédits

L'encours des crédits par type de produit et par client a évolué comme suit sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1 2016	Var. 16/15
Créances sur les établissements de crédits et assimilés (C1)	18 277	19 305	21 180	5,6%	9,7%	16 632	-21,5%
Comptes et prêts	18 061	18 615	20 585	3,1%	10,6%	16 388	-20,4%
Valeurs reçues en pension	17	455	18	>100,0%	-96,0%	10	-45,1%
Prêts subordonnés	33	28	11	-14,2%	-61,2%	7	-33,9%
Autres prêts et créances	131	118	493	-9,6%	>100,0%	154	-68,8%
Créances rattachées	62	115	99	83,5%	-13,5%	97	-2,4%
Provisions	27	25	26	-6,2%	5,4%	23	-11,1%
Créances sur la clientèle (C2)	236 547	239 823	236 630	1,4%	-1,3%	247 243	4,5%
Créances commerciales	31 162	39 117	35 193	25,5%	-10,0%	37 278	5,9%
Autres concours à la clientèle	180 924	185 414	184 906	2,5%	-0,3%	192 668	4,2%
Valeurs reçues en pension	2 279	11	28	-99,5%	>100,0%	33	17,8%
Comptes ordinaires débiteurs	30 479	25 658	28 171	-15,8%	9,8%	29 124	3,4%
Créances rattachées	1 783	1 622	1 600	-9,0%	-1,4%	1 953	22,1%
Provisions	10 080	11 999	13 268	19,0%	10,6%	13 814	4,1%
Opérations de crédit bail (C3)	14 202	15 233	16 289	7,3%	6,9%	16 930	3,9%
Total crédit (C1+C2+C3)	269 027	274 362	274 098	2,0%	-0,1%	280 805	2,4%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au titre du premier semestre 2016, l'encours total des crédits s'est établi à 280,8 Mrds Dh, en progression de 2,4% (+10,6 Mrds Dh) par rapport à fin décembre 2015. Cette tendance s'explique par les éléments conjugués suivants:

- l'accroissement des créances sur la clientèle de 4,5% à près de 247,2 Mrds Dh à fin juin 2016, en raison principalement de :
 - ✓ l'augmentation des créances commerciales de 5,9% (+2,1 Mrds Dh) à fin juin 2016 à près de 37,3 Mrds Dh ;
 - ✓ la progression des autres concours à la clientèle de 4,2% (+7,8 Mrds Dh) à près de 192,7 Mrds Dh ;
- en revanche, l'encours des créances sur les établissements de crédits et assimilés s'est inscrit en diminution de 21,5% (-4,5 Mrds Dh) au titre du premier semestre 2016, en raison principalement de la baisse des comptes et prêts de 20,4% (-4,2 Mrds Dh).

Revue analytique 2014 – 2015

A fin 2015, l'encours total des crédits accordés par le Groupe Attijariwafa bank s'établit à 274,1 Mrds Dh, soit une légère diminution de 0,1% (-263,3 Mdh) par rapport à 2014, liée aux éléments conjugués suivants :

- la baisse de l'encours des créances sur la clientèle de 1,3% (-3,2 Mrds Dh) pour s'établir à 236,6 Mrds. Cette diminution résulte essentiellement des éléments suivants :
 - ✓ les autres concours à la clientèle, qui représentent près de 78,1% du total des créances sur la clientèle, ont enregistré une diminution de 0,3% (-507,9 Mdh) à près de 184,9 Mrds ;

- ✓ la baisse des créances commerciales de 10,0% (-3,9 Mrds) à près de 35,2 Mrds à fin 2015 est consécutive à l'augmentation des créances commerciales d'Attijariwafa bank de 25,5% par rapport à l'exercice précédent ;
- ✓ l'augmentation des provisions sur créances de 10,6% (+1,3 Mrds Dh) pour s'établir à 13,3 Mrds Dh.
- l'accroissement de l'encours des opérations de crédit bail de 6,9% (+1,1 Mrds Dh), s'établissant à près de 16,3 Mrds Dh au 31 décembre 2015 ;
- la progression des créances sur les établissements de crédits et assimilés de 9,7% (+1,9 Mrds Dh) à près de 21,2 Mrds Dh, résultant principalement d'une hausse de 10,6% (+2,0 Mrds Dh) des comptes de prêts.

Revue analytique 2013 – 2014

Au titre de l'exercice 2014, l'encours des créances s'est établi à 274,4 Mrds Dh, en progression de 2,0% par rapport à fin 2013. Cette progression s'explique essentiellement par les éléments conjugués suivants :

- l'accroissement des créances sur la clientèle de 1,4% à près de 239,8 Mrds Dh à fin 2014, en raison principalement de éléments conjugués suivants :
 - ✓ l'augmentation des créances commerciales de 25,5% (+8,0 Mrds Dh) en 2014 à près de 39,1 Mrds Dh. Cette hausse provient essentiellement de la banque au Maroc (+7,1 Mrds DH) et plus précisément de l'augmentation des crédits à l'importation (+4,5 Mrds) et dans une moindre mesure celle de l'escompte papier commercial (+1,4 Mrds) ;
 - ✓ la progression des autres concours à la clientèle de 2,5% (+4,5 Mrds Dh) à près de 185,4 Mrds Dh, représentant par conséquent 77,3% de l'encours total des créances sur la clientèle en 2014. Cette évolution provient principalement de la banque au Maroc (crédits à l'équipement essentiellement) et aussi de la CBAO. A noter que les autres concours à la clientèle comprennent essentiellement les crédits à l'équipement aux entreprises, les autres crédits à l'équipement, les prêts hypothécaires à l'habitat et les prêts personnels ;
 - ✓ le repli des valeurs reçues en pension de près de 2,3 Mrds par rapport à l'exercice précédent ;
 - ✓ la baisse des comptes ordinaires débiteurs de 15,8% (-4,8 Mrds Dh) à près de 25,7 Mrds Dh à fin 2014, provenant principalement d'un recul des comptes courants débiteurs au niveau de la banque au Maroc de près de 5,0 Mrds Dh ;
- l'encours des créances sur les établissements de crédits et assimilés s'est également inscrit en hausse de 5,6% en 2014, en raison principalement de la progression aussi bien des comptes et prêts de 3,1% (+554Mdh) que des valeurs reçues en pension (+438 Mdh) ;
- l'augmentation du montant des opérations de crédit bail de 7,3% pour s'établir à 15,2 Mrds Dh à fin 2014.

La ventilation des encours sains des créances sur la clientèle (hors créances rattachées) du Groupe Attijariwafa bank par zone géographique, sur les trois derniers exercices et au premier semestre 2016, se présente comme suit :

	2013	2014	2015	S1 2016
Maroc	81,1%	80,6%	77,5%	77,6%
Tunisie	7,2%	7,5%	8,1%	7,8%
Afrique subsaharienne	11,2%	11,5%	14,0%	14,1%
Europe	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Autres	0,4%	0,4%	0,3%	0,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

- les prêts et créances sur la clientèle destinés au marché marocain représentent en moyenne 79,2% du total des encours sains du Groupe Attijariwafa bank sur la période considérée ;
- le marché de l'Afrique subsaharienne a enregistré une croissance au cours des dernières années, suite aux nouvelles acquisitions d'Attijariwafa bank, pour atteindre 14,1% des encours sains du groupe au 30 juin 2016 contre 14,0% au 31 décembre 2015 et 11,5% au 31 décembre 2014.

Pour sa part, la ventilation de l'encours des prêts et créances sur les établissements de crédit (hors créances rattachées) du Groupe Attijariwafa bank par zone géographique, sur la période considérée, se présente comme suit :

	2013	2014	2015	S1 2016
Maroc	44,8%	59,0%	18,8%	21,1%
Tunisie	9,3%	5,9%	6,7%	8,2%
Afrique subsaharienne	20,7%	19,2%	11,2%	12,0%
Europe	23,5%	10,4%	32,8%	23,8%
Autres	1,8%	5,4%	30,5%	34,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

- les prêts et créances sur les établissements de crédits marocains représentent en moyenne 35,9% du total des encours sains du Groupe Attijariwafa bank sur les trois derniers exercices 2013, 2014 et 2015 et au premier semestre 2016 ;
- la part de l'Afrique subsaharienne dans les prêts et créances sur les établissements de crédit du Groupe s'établit à 12,0% à fin juin 2016.

Dépôts

L'encours consolidé des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle (hors dettes rattachées) par type de produit a évolué comme suit sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1 2016	Var. 16/15
Dettes envers les établissements de crédit (C1)	53 613	41 236	32 511	-23,1%	-21,2%	27 513	-15,4%
Comptes et emprunts	16 054	29 400	20 744	83,1%	-29,4%	9 151	-55,9%
Valeurs données en pension	37 484	11 584	11 614	-69,1%	0,3%	18 288	57,5%
Dettes rattachées	75	252	153	>100,0%	-39,4%	73	-51,9%
Dettes envers la clientèle (C2)	237 608	257 881	274 515	8,5%	6,5%	280 442	2,2%
Comptes ordinaires créditeurs	167 101	180 916	194 127	8,3%	7,3%	195 500	0,7%
Comptes d'épargne	57 460	58 901	64 279	2,5%	9,1%	63 055	-1,9%
Autres dettes envers la clientèle	11 925	12 952	13 394	8,6%	3,4%	16 708	24,7%
Valeurs données en pension		4 081	1 554	Ns	-61,9%	3 951	>100,0%
Dettes rattachées	1 122	1 030	1 161	-8,2%	12,7%	1 228	5,8%
Total dépôts (C1+C2)	291 221	299 117	307 026	2,7%	2,6%	307 955	0,3%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au titre du premier semestre 2016, l'encours total des dépôts consolidés a atteint près de 308,0 Mrds Dh, affichant ainsi une progression de 0,3% (+929 Mdh) par rapport à fin 2015. Cette évolution résulte principalement des éléments conjugués suivants :

- l'accroissement de l'encours des dettes envers la clientèle de 2,2% à près de 280,4 Mrds Dh à fin juin 2016. Cette évolution est essentiellement liée à :
 - ✓ la progression des comptes ordinaires créditeurs de 0,7% (+1,4 Mrds Dh) à près de 195,5 Mrds Dh. Sa contribution à l'encours total des dettes envers la clientèle s'établit à 69,7% à fin juin 2016 ;
 - ✓ l'augmentation des autres dettes envers la clientèle de 24,7% (+3,3 Mrds Dh) et des valeurs données en pension (+2,4 Mrds Dh) et dont les encours respectifs se sont établis à 16,7 Mrds Dh et 3,9 Mrds Dh à fin juin 2016.
- la baisse de l'encours des dettes envers les établissements de crédit de 15,4% pour atteindre 27,5 Mrds Dh à fin juin 2016. Cette évolution résulte principalement du recul des comptes et emprunts de 55,9% (-11,6 Mrds Dh) qui n'a pas été compensée par l'amélioration des valeurs données en pension de 57,5% (+6,7 Mrds Dh) par rapport à fin décembre 2015.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, l'encours total des dépôts consolidés s'est inscrit en progression de 2,6% (+7,9 Mrds Dh) pour atteindre près de 307,0 Mrds Dh. Cette hausse résulte essentiellement des éléments suivants :

- l'amélioration de l'encours des dettes envers la clientèle qui s'établit à 274,5 Mrds Dh à fin 2015, réalisant ainsi une croissance de 6,5% (+16,6 Mrds Dh) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution provient des effets conjugués suivants :
 - ✓ les comptes ordinaires créditeurs, qui représentent près de 70,7% des dépôts de la clientèle, se sont accrus de 7,3% (+13,2 Mrds) pour se situer à près de 194,1 Mrds Dh à fin 2015 ;
 - ✓ l'augmentation des autres dettes envers la clientèle de 3,4% (+441,8 Mdh) à près de 13,4 Mrds Dh au 31 décembre 2015 ;
 - ✓ la hausse des comptes d'épargne de 9,1% (+5,4 Mrds Dh) qui s'établissent à 64,3 Mrds Dh au terme de la période 2015.

- la baisse des dettes envers les établissements de crédit de 21,2% (-8,7 Mrds Dh) à près de 32,5 Mrds Dh qui provient de la diminution conjointe des comptes et emprunts de 29,4% (-8,7 Mrds Dh) et des valeurs données en pension de 39,4% (-99,4 Mdh).

Revue analytique 2013 – 2014

A fin 2014, l'encours total des dépôts consolidés a atteint 299,1 Mrds Dh, affichant ainsi une progression de 2,7% (+7,9 Mrds Dh) par rapport à 2013. Cette évolution résulte principalement des éléments conjugués suivants :

- l'accroissement de l'encours des dettes envers la clientèle de 8,5% à près de 257,9 Mrds Dh à fin 2014. Cette évolution est essentiellement liée à :
 - la progression des comptes ordinaires créditeurs de 8,3% (+13,8 Mrds Dh) à près de 180,9 Mrds Dh. Sa contribution à l'encours total des dettes envers la clientèle s'est donc stabilisée à 70,2% à fin 2014. L'augmentation de ce poste provient essentiellement d'Attijariwafa bank et d'Attijari bank Tunisie ;
 - l'augmentation des comptes d'épargne de 2,5% (+1,4 Mrds Dh) et des autres dettes envers la clientèle de 8,6% (+1,0 Mrds Dh) et dont les encours respectifs se sont établis à 58,9 Mrds Dh et 13,0 Mrds Dh à fin 2014 ;
 - l'accroissement de l'encours de valeurs données en pensions à près de 4,1 Mrds Dh au 31 décembre 2014.
- la baisse de l'encours des dettes envers les établissements de crédit de 23,1% pour atteindre 41,2 Mrds Dh à fin 2014. Cette évolution résulte principalement du recul des valeurs données en pension de 69,1% (-25,9 Mrds Dh), en raison du repli des valeurs données en pension à terme à Bank Al-Maghrib par Attijariwafa bank, suite à l'amélioration de l'environnement de liquidité au Maroc. Cette baisse n'a pas été compensée par l'amélioration des comptes et emprunts de 83,1% (+13,3 Mrds Dh) par rapport à 2013.

La répartition des dettes envers la clientèle (hors dettes rattachées) par zone géographique, sur la période considérée, se présente comme suit :

	2013	2014	2015	S1 2016
Maroc	73,9%	74,7%	74,1%	74,4%
Tunisie	8,5%	8,5%	8,7%	8,4%
Sénégal	16,1%	14,9%	15,4%	15,6%
Europe *	1,3%	1,6%	1,6%	1,4%
Autres	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Attijariwafa bank - Comptes consolidés -* Les dépôts des MRE en constituent une part importante

Les dettes envers la clientèle du Groupe proviennent principalement du marché marocain dont la part s'établit en moyenne à 74,3% sur la période considérée. Au 30 juin 2016, ce marché contribue à hauteur de 74,4% dans les dettes envers la clientèle du Groupe, contre 74,1% à fin décembre 2015, soit une hausse de 0,3 point sur la période.

Ratio de transformation du Groupe Attijariwafa bank

L'évolution du ratio de transformation du groupe Attijariwafa bank se présente comme suit, sur la période 2013 – juin 2016 :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Encours crédits bruts *	261 215	267 423	266 573	2,4%	-0,3%	278 406	4,4%
Encours dépôts	237 608	257 881	274 515	8,5%	6,5%	280 442	2,2%
Ratio de transformation	109,9%	103,7%	97,1%	-6,2 pts	-6,6 pts	99,3%	2,2 pts

Source : Attijariwafa bank - Comptes consolidés -* Prêts et créances sur la clientèle + provisions de créances sur la clientèle

Au terme du premier semestre 2016, le ratio de transformation du Groupe Attijariwafa bank s'est inscrit en hausse de 2,2 points pour s'établir à 99,3%. Cette évolution est liée à une progression de l'encours des crédits bruts (+4,4%) relativement plus importante que celle enregistrée au niveau de l'encours des dépôts (+2,2%).

Ressources du Groupe Attijariwafa bank

Les ressources du groupe Attijariwafa bank se composent principalement des fonds propres, des dettes envers les établissements de crédit et des dépôts de la clientèle.

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1 2016	Var. 16/15
Fonds propres & assimilés	47 970	50 382	52 586	5,0%	4,4%	53 860	2,4%
Dettes subordonnées	10 035	9 980	11 356	-0,6%	13,8%	12 649	11,4%
Capitaux propres part du groupe, dont :	33 225	35 522	36 946	6,9%	4,0%	37 180	0,6%
<i>Capital</i>	2 035	2 035	2 035	0,0%	0,0%	2 035	0,0%
<i>Réserves liées au capital</i>	8 116	8 116	8 116	0,0%	0,0%	8 116	0,0%
<i>Actions propres</i>	-2 050	-2 050	-2 050	Ns	Ns	-2 050	0,0%
<i>Réserves et résultats consolidés</i>	25 334	26 926	28 340	6,3%	5,2%	28 437	0,3%
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	17	851	871	>100,0%	2,4%	1 090	25,1%
Intérêts minoritaires	4 710	4 880	4 284	3,6%	-12,2%	4 031	-5,9%
Ressources externes	303 987	313 371	320 769	3,1%	2,4%	320 362	-0,1%
Dettes envers les établissements de crédit	53 613	41 236	32 511	-23,1%	-21,2%	27 513	-15,4%
Dépôts de la clientèle	237 608	257 881	274 515	8,5%	6,5%	280 442	2,2%
Titres de créances émis	12 766	14 254	13 744	11,7%	-3,6%	12 407	-9,7%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Les dépôts de la clientèle représentent en moyenne près de 83,5% des ressources externes et près de 71,8% des ressources totales du Groupe au titre de la période 2013 à juin 2016.

Revue analytique 2015 – S1.2016

A fin juin 2016, les fonds propres et assimilés d'Attijariwafa bank s'élèvent à près de 53,9 Mrds Dh, en progression de 2,4% par rapport à fin décembre 2015. Cette évolution s'explique principalement par (i) une amélioration des capitaux propres part du groupe qui a affiché une croissance de 0,6% à près de 37,2 Mrds Dh à fin juin 2016 et (ii) l'émission, par Attijariwafa bank, d'un emprunt obligataire subordonné, en juin 2016, d'un montant de 1 Mrd Dh.

Les ressources externes de la banque, qui sont composées à hauteur de 87,5% de dépôts de la clientèle, ont affiché une quasi stagnation pour atteindre 320,4 Mrds Dh à fin juin 2016. Cette situation est due à (i) une baisse de 15,4% (-5,0 Mrds Dh) des dettes envers les établissements de crédit et (ii) à un repli de 9,7% (-1,3 Mrd Dh) des titres de créance émis, qui ont été compensés par une amélioration de l'encours des dépôts de la clientèle de 2,2% (+5,9 Mrds Dh) à fin juin 2016.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, les fonds propres et assimilés du Groupe se sont établis à près de 52,6 Mrds Dh, soit une croissance de 4,4% par rapport à 2014. Les réserves et résultats consolidés se sont accrus de 5,2% (+1,4 Mrds Dh) pour s'établir à près de 28,3 Mrds Dh en 2015.

Les ressources externes de la banque ont augmenté de 2,4% (+7,4 Mrds Dh) à près de 320,8 Mrds Dh, en raison de l'augmentation des dépôts de la clientèle de 6,5% (+16,6 Mrds Dh) et qui compense la diminution conjointe des dettes envers les établissements de crédit et des titres de créances émis, respectivement de 21,2% (-8,7 Mrds Dh) et 3,6% (-510,2 Mdh).

Revue analytique 2013 – 2014

A fin 2014, les fonds propres et assimilés d'Attijariwafa bank s'élèvent à près de 50,4 Mrds Dh, en progression de 5,0% par rapport à 2013. Cette évolution s'explique principalement par une amélioration des capitaux propres part du groupe qui ont affiché une croissance de 6,9% à près de 35,5 Mrds Dh à fin 2014, en raison principalement de l'incorporation d'une partie des résultats 2013 en réserves.

Les ressources externes de la banque, qui sont composées à hauteur de 82,3% de dépôts de la clientèle, ont affiché une progression de 3,1% pour atteindre 313,4 Mrds Dh à fin 2014. Cette amélioration est attribuable à l'amélioration des dépôts de la clientèle (+8,5%) et des titres de créances émis (+11,7%), conjuguée à la baisse de l'encours des dettes envers les établissements de crédit (-23,1%).

Evolution et composition du portefeuille titres du Groupe Attijariwafa bank

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1 2016	Var. 16/15
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	40 688	52 390	58 298	28,8%	11,3%	50 605	-13,2%
Valeurs reçues en pension	0	214	0	>100,0%	-100,0%	0	Ns
Effets publics et valeurs assimilées	25 871	32 509	39 077	25,7%	20,2%	31 586	-19,2%
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 214	1 849	1 036	52,2%	-43,9%	1 336	28,9%
Actions et autres titres à revenu variable	12 215	17 095	17 468	39,9%	2,2%	16 996	-2,7%
Instruments dérivés	1 246	585	598	-53,0%	2,2%	585	-2,1%
Créances rattachée	142	138	119	-2,2%	-13,9%	103	-13,3%
Actifs financiers disponibles à la vente *	29 176	31 726	33 894	8,7%	6,8%	37 052	9,3%
Effets publics et valeurs assimilées	9 346	10 015	9 843	7,2%	-1,7%	11 062	12,4%
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 588	12 865	13 088	11,0%	1,7%	13 054	-0,3%
Actions et autres titres à revenu variable	3 159	3 746	3 904	18,6%	4,2%	4 829	23,7%
Titres de participation non consolidés	5 083	5 100	7 058	0,3%	38,4%	8 106	14,9%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés IFRS * Y compris « Participations des assurés aux bénéfices différés »

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au terme du premier semestre 2016, les actifs financiers à la juste valeur par résultat ont affiché un recul de 13,2% à près de 50,6 Mrds Dh, suite notamment à la baisse des effets publics et valeurs assimilées de 19,2% (-7,5 Mrds Dh).

Les actifs financiers disponibles à la vente ont progressé de 9,3% (+3,2 Mrds Dh) à près de 37,1 Mrds Dh à fin juin 2016, contre 33,9 Mrds Dh à fin décembre 2015. Ceci est dû principalement aux éléments suivants :

- l'augmentation des effets publics et valeurs assimilées de 12,4% (+1,2 Mrds Dh) pour s'établir à 11,1 Mrds Dh au terme du premier semestre 2016 ;
- la hausse des actions et autres titres à revenu variable et des titres de participation non consolidés et de 23,7% (+925 Mdh) et 14,9% (+1,4 Mrds Dh) respectivement.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, les actifs financiers à la juste valeur par résultat se sont inscrits en hausse de 11,3% (+5,9 Mrds Dh) à 58,3 Mrds Dh. Cette évolution résulte essentiellement de l'accroissement des effets publics et valeurs assimilées de 20,2% (+6,6 Mrds Dh) pour atteindre près de 39,1 Mrds Dh, conjointe à l'augmentation des actions et autres titres à revenu variable de 2,2% par rapport à 2014.

Les actifs financiers disponibles à la vente ont, pour leur part, affiché une hausse de 6,8% (+2,2 Mrds Dh) pour s'établir à près de 33,9 Mrds Dh en 2015. Cette hausse est justifiée par :

- une augmentation des obligations et autres titres à revenu fixe de 1,7% (+223,0 Mdh) ;
- une hausse de 4,2% des actions et autres titres à revenu variable (+158,0 Mdh) ;
- une progression des titres de participation non consolidés d'Attijariwafa bank de 38,4% (+2,0 Mrds Dh).

Revue analytique 2013 – 2014

Au titre de l'exercice 2014, les actifs financiers à la juste valeur par résultat se sont accrus de 28,8% à près de 52,4 Mrds Dh, suite à :

- la hausse des effets publics et valeurs assimilées de 25,7% (+6,6 Mrds Dh), suite notamment à l'augmentation de l'encours des Bons de Trésor d'Attijariwafa bank ;
- l'accroissement des actions et autres titres à revenus variables de 39,9% (+4,9 Mrds Dh), en raison principalement de la progression de l'encours des titres OPCVM détenus par la banque au Maroc.

Les actifs financiers disponibles à la vente ont progressé de 8,7% (+2,5 Mrds Dh) à près de 31,7 Mrds Dh à fin 2014, contre 29,2 Mrds Dh en 2013. Ceci est dû principalement aux éléments suivants :

- l'augmentation des effets publics et valeurs assimilées de 7,2% (+669 Mdh) pour s'établir à 10,0 Mrds Dh à fin 2014 ;
- la hausse des obligations et autres titres à revenu fixe et aussi des actions et autres titres à revenu variable de 11,0% (+1,3 Mrds Dh) et 18,6% (+587 Mdh) respectivement. La progression des obligations et autres titres à revenu fixe est attribuable à la progression de l'encours des Bons de Trésor détenus par Wafa Assurance dans le cadre de sa politique d'investissement et de couverture des réserves.

Evolution des passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat ont évolué comme suit sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1 2016	Var. 16/15
Valeurs données en pension	462	354	290	-23,4%	-18,2%	286	-1,1%
Instruments dérivés	832	1 612	801	93,6%	-50,3%	1 092	36,3%
Juste valeur au bilan	1 295	1 965	1 090	51,8%	-44,5%	1 378	26,4%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés IFRS

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat ont augmenté de 26,4% à fin juin 2016 (+288 Mdh), en raison principalement de la croissance des instruments dérivés de 36,3% (+291 Mdh).

Evolution des provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charge se présente comme suit, sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1 2016	Var. 16/15
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	76	214	142	>100,0%	-33,4%	126	-11,3%
Provision pour engagements sociaux	399	431	465	8,2%	7,7%	485	4,4%
Autres provisions pour risques et charges	822	1 101	906	33,9%	-17,7%	1 016	12,1%
Provisions pour risques et charges	1 297	1 746	1 513	34,6%	-13,3%	1 627	7,5%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés IFRS

Au 30 juin 2016, le stock des provisions pour risques et charges s'établit à près de 1,6 Mrds Dh, en hausse de 7,5% (+114 Mdh) par rapport à fin décembre 2015. Cette situation relève essentiellement d'une hausse des autres provisions pour risques et charges de 12,1% (+110 Mdh) et des provisions pour engagements sociaux de 4,4% (+20 Mdh).

Ratio de solvabilité du Groupe Attijariwafa bank

Le tableau ci-dessous présente le ratio de solvabilité du Groupe Attijariwafa bank sur la période considérée :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1.2016	Var. S1.16/15
Fonds propres de base (Tier 1) (1)	28 600	30 751	31 280	7,5%	1,7%	32 572	4,1%
Fonds propres réglementaires (2)	36 616	38 669	38 798	5,6%	0,3%	40 509	4,4%
Risques pondérés (3)	287 799	306 089	310 599	6,4%	1,5%	323 969	4,3%
Ratio sur fonds propres de base CET 1 (1) / (3)	9,94%	10,05%	10,07%	0,11 pt	0,02 pt	10,05%	-0,02 pt
Ratio de solvabilité (2) / (3)	12,72%	12,63%	12,49%	-0,09 pt	-0,14 pt	12,50%	0,01 pt

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

A fin juin 2016, le ratio sur fonds propres de base du Groupe Attijariwafa bank a affiché une très légère diminution de 0,02 point par rapport à fin 2015 pour atteindre 10,05%. Le ratio de solvabilité a, pour sa part, enregistré une légère amélioration de 0,01 point à près de 12,50% au 30 juin 2016.

IX.6. Analyse des principaux postes du hors bilan

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1 2016	Var. 16/15
Engagements de financement donnés	18 387	23 067	23 822	25,4%	3,3%	24 300	2,0%
aux établissements de crédit	308	332	660	7,9%	98,9%	542	-17,8%
à la clientèle	18 080	22 735	23 163	25,7%	1,9%	23 757	2,6%
Engagements de financement reçus	7 399	6 366	3 370	-14,0%	-47,1%	2 594	-23,0%
des établissements de crédit	3 902	4 055	3 370	3,9%	-16,9%	2 594	-23,0%
de l'Etat et d'autres organismes de garantie	3 497	2 312	0	-33,9%	Ns	0	Ns
Engagements de garantie donnés	45 647	42 974	48 658	-5,9%	13,2%	51 434	5,7%
d'ordre des établissements de crédit	6 654	6 488	8 750	-2,5%	34,9%	7 880	-9,9%
d'ordre de la clientèle	38 993	36 486	39 908	-6,4%	9,4%	43 554	9,1%
Engagements de garantie reçus	29 545	34 870	31 472	18,0%	-9,7%	35 931	14,2%
des établissements de crédit	17 676	25 088	26 760	41,9%	6,7%	31 238	16,7%
de l'Etat et d'autres organismes de garantie	11 869	9 782	4 711	-17,6%	-51,8%	4 693	-0,4%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Revue analytique 2015 – S1.2016

Au terme du premier semestre 2016, les engagements de financement donnés se sont inscrits en hausse de 2,0% pour atteindre 24,3 Mrds Dh. Ils se composent essentiellement des engagements à la clientèle

qui s'établissent à près de 23,8 Mrds Dh au 30 juin 2016, affichant ainsi une croissance de 2,6% (+477 Mdh) à près de 23,8 Mrds Dh).

Les engagements de financement reçus ont, pour leur part, enregistré une baisse de 23,0% à près de 2,6 Mrds Dh, dont l'intégralité correspond à des engagements de financement reçus des établissements de crédit.

Les engagements de garantie donnés ont affiché une hausse de 5,7% (+2,8 Mrds Dh) à près de 51,4 Mrds Dh, suite notamment à une hausse de 9,1% (+3,6 Mrds Dh) des engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle.

Enfin, les engagements de garantie reçus ont connu une progression de 14,2% (+4,5 Mrds Dh) pour s'établir à 35,9 Mrds Dh à fin juin 2016. Cette évolution résulte de la hausse des engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui ont affiché une hausse de 16,7% (+4,5 Mrds Dh) par rapport à fin décembre 2015.

Revue analytique 2014 – 2015

Au titre de l'exercice 2015, les engagements de financement donnés ont enregistré une hausse de 3,3% (+756 Mdh) à près de 23,8 Mrds Dh. Cette tendance est due à la croissance des engagements de financement donnés à la clientèle de 1,9% (+427 Mdh) et aux établissements de crédit de 98,9% (+328 Mdh).

En revanche, les engagements de financement reçus ont baissé de 47,1% (-3,0 Mrds Dh) en 2015 pour atteindre près de 3,4 Mrds Dh, principalement en raison des engagements de financement reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie, nuls au terme de la période 2015.

Enfin, les engagements de garantie reçus ont baissé de 9,7% (-3,4 Mrds Dh) à près de 31,5 Mrds Dh, suite à la baisse des engagements reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie de 51,8% (-5,1 Mrds Dh) en 2015.

Revue analytique 2013 – 2014

Au titre de l'exercice 2014, les engagements de financement donnés se sont inscrits en hausse de 25,4% pour atteindre 23,1 Mrds Dh. Ils se composent essentiellement des engagements à la clientèle qui s'établissent à près de 22,7 Mrds Dh en 2014, contre 18,1 Mrds Dh en 2013. L'augmentation de ces engagements découle principalement des engagements de financement donnés à la clientèle par Attijariwafa bank qui se sont accrus de 3,3 Mrds Dh en 2014 pour atteindre près de 16,0 Mrds Dh.

Les engagements de financement reçus ont, pour leur part, enregistré une baisse de 14,0% à près de 6,4 Mrds Dh, dont près de 63,3% correspond à des engagements de financement reçus des établissements de crédit.

Les engagements de garantie donnés ont affiché un repli de 5,9% à près de 43,0 Mrds Dh, suite notamment à une baisse de 6,4% (-2,5 Mrds Dh) des engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle.

Enfin, les engagements de garantie reçus ont connu une progression de 18,0% pour s'établir à 34,9 Mrds Dh à fin 2014. Cette situation concerne les engagements de garantie des établissements de crédit qui ont affiché une hausse de 41,9% (+7,4 Mrds Dh), permettant ainsi d'atténuer le repli des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie (-17,6%).

IX.7. Tableau de passage des capitaux propres

Le tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2014 au 30 juin 2016 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs compt. Direct.capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2014	2 035	8 116	-2 050	26 926	494	35 522	4 880	40 402
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2014 corrigés	2 035	8 116	-2 050	26 926	494	35 522	4 880	40 402
Opérations sur capital	-	-	-	216	-	216	70	286
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-1 987	-	-1 987	-644	-2 631
Résultat de l'exercice	-	-	-	4 502	-	4 502	798	5 300
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	20	20	-32	-12
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-10	-10	6	-4
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-	11	11	-26	-15
Autres variations	-	-	-	-1 347	-	-1 347	-796	-2 143
Variations de périmètre	-	-	-	29	-	29	-	29
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2015	2 035	8 116	-2 050	28 340	505	36 946	4 284	41 229
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2015 corrigés	2 035	8 116	-2 050	28 340	505	36 946	4 284	41 229
Opérations sur capital	-	-	-	210	-	210	39	249
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-2 165	-	-2 165	-600	-2 765
Résultat de l'exercice	-	-	-	2 495	-	2 495	461	2 956
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	218	218	66	284
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-82	-82	-100	-182
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-	136	136	-34	102
Autres variations	-	-	-	-442	-	-442	-117	-559
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 30 juin 2016	2 035	8 116	-2 050	28 437	641	37 180	4 031	41 211

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Commentaires

La période du 31 décembre 2014 au 30 juin 2016 a été marquée par la poursuite du renforcement des capitaux propres du Groupe et qui se sont établis à près de 41,2 Mrds Dh à fin juin 2016 et ce grâce à l'amélioration de la rentabilité du Groupe.

IX.8. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie sur la période 2013 à fin juin 2016 est présenté dans le tableau suivant :

	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14	S1 2015	S1 2016	Var. 16/15
Résultat avant impôts	8 133	7 973	8 104	-2,0%	1,6%	4 271	4 429	3,7%
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	855	827	971	-3,2%	17,3%	452	560	23,7%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	14	8	105	-46,5%	>100,0%	61	13	-78,3%
+/- Dotations nettes aux provisions	1 956	3 201	2 423	63,6%	-24,3%	1 207	1 218	0,9%
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-17	-20	-12	20,3%	-37,7%	-6	0	98,2%
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-525	-435	-440	-17,1%	1,0%	-251	-347	-38,1%
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
+/- Autres mouvements	-520	-230	-130	-55,8%	-43,5%	-692	1 110	>100,0%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 763	3 351	2 916	90,0%	-13,0%	771	2 553	>100,0%
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 705	-20 546	-14 549	>100,0%	-29,2%	-6 899	6 616	>100,0%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	5 752	13 997	16 855	>100,0%	20,4%	8 807	-5 234	<-100%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	6 531	-13 488	-5 565	>100,0%	-58,7%	-2 333	6 786	>100,0%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	Ns
- Impôts versés	-2 473	-2 354	-3 102	-4,8%	31,8%	-2 828	-1 065	62,3%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	12 515	-22 392	-6 361	>100,0%	-71,6%	-3 252	7 102	>100,0%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	22 411	-11 068	4 660	>100,0%	>100,0%	1 790	14 085	>100,0%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-9 996	-794	-2 609	-92,1%	>100,0%	1 962	-880	<-100%
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-215	-585	-75	>100,0%	-87,1%	-119	-160	-34,8%
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 043	-808	-672	-22,5%	-16,9%	-340	-213	37,4%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-11 254	-2 188	-3 357	-80,6%	53,4%	1 503	-1 253	<-100%
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 648	-2 470	-2 631	49,9%	6,5%	-2 655	-2 765	-4,2%
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-5 316	1 449	931	>100,0%	-35,8%	-1 941	-146	92,5%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-6 964	-1 021	-1 700	-85,3%	66,4%	-4 596	-2 911	36,7%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-124	-127	76	2,5%	>100,0%	7	-98	<-100%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 069	-14 404	-321	>100,0%	-97,8%	-1 295	9 822	>100,0%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9 658	13 727	-677	42,1%	>100,0%	-677	-997	-47,4%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	10 435	12 652	8 707	21,2%	-31,2%	8 707	12 415	42,6%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-777	1 076	-9 384	>100,0%	>100,0%	-9 384	-13 413	-42,9%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	13 727	-677	-997	>100,0%	47,4%	-1 972	8 825	>100,0%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	12 652	8 707	12 415	-31,2%	42,6%	9 882	15 252	54,3%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 076	-9 384	-13 413	>100,0%	42,9%	-11 854	-6 428	45,8%
Variation de la trésorerie nette	4 069	-14 404	-321	>100,0%	-97,8%	-1 295	9 822	>100,0%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Revue analytique S1.2015 – S1.2016

Activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles s'établissent à 14,1 Mrds Dh au 30 juin 2016 contre 1,8 Mrds Dh au premier semestre 2015. Cette croissance s'explique principalement par une importante augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles de 10,4 Mrds Dh par rapport au premier semestre 2015.

Le solde positif des variations nettes des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles comprend essentiellement :

- les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés pour 6,6 Mrds Dh au titre du premier semestre 2016, soit près de 13,5 Mrds Dh de plus qu'au premier semestre 2015. Cette évolution provient d'un repli de l'encours des dettes envers les établissements de crédit de 22,1% par rapport au premier semestre 2015, accompagné d'une diminution de l'encours des créances envers les établissements de crédits de 7,2% au titre de la période ;
- les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers pour 6,8 Mrds Dh au 30 juin 2016 contre -2,3 Mrds Dh au terme du premier semestre 2015.
- les flux liés aux opérations avec la clientèle pour -5,2 Mrds Dh au titre du premier semestre 2016, contre 8,8 Mrds Dh au premier semestre 2015. Cette évolution résulte d'une progression de 5,2% de l'encours des dépôts de la clientèle par rapport au premier semestre 2015, conjuguée à une accroissement des crédits à la clientèle de 3,3% au titre de la même période.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement présentent un solde négatif de -1,3 Mrds Dh à fin juin 2016 contre un solde positif de 1,5 Mrds Dh au titre du premier semestre 2015. Cette situation s'explique essentiellement par la non récurrence des flux importants liés aux actifs financiers et aux participations enregistrés au premier semestre 2015.

Activités de financement

Les flux liés aux activités de financement s'établissent à -2,9 Mdh à fin juin 2016, soit une amélioration de 36,7% par rapport au premier semestre 2015, provenant essentiellement des autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement, dont le montant est passé à près de -146 Mdh au terme du premier semestre 2016, contre -1 941 Mdh au 30 juin 2015 .

Revue analytique 2014 – 2015

Activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont établis à 4,6 Mrds Dh en 2015 contre -11,1 Mrds Dh en 2014, soit une nette amélioration de près de 15,7 Mrds Dh. Cette évolution résulte essentiellement d'une augmentation significative des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles de 16,0 Mrds Dh par rapport à 2014, qui compense la diminution (-434,2 Mdh) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements, sur le même exercice.

L'amélioration de l'augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles provient principalement de la progression des flux liés aux opérations avec la clientèle de 20,4% (+2,9 Mrds Dh), des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (+7,9 Mrds Dh) et des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés (+6,0 Mrds Dh).

Activités d'investissement

L'exercice 2015 a été marqué par une augmentation des investissements engagés par le Groupe, notamment les investissements relatifs aux actifs financiers et aux participations qui se sont accrus de près de 1,8 Mrds Dh pour atteindre près de -2,6 Mrds Dh.

Pour leur part, les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles ont progressé de près de 136,5 Mdh par rapport à 2014, affichant un solde de près de -672 Mdh à fin 2015.

Activités de financement

Les flux liés aux activités de financement s'établissent à près de -1,7 Mrds Dh en 2015, soit un recul de près de -678,2 Mdh par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par :

- le repli des autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement dont le solde s'élève à 931 Mdh à fin 2015 contre 1,5 Mrds Dh en 2014 ;
- la baisse des flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires avec un solde de -2,6 Mrds Dh à fin 2015 contre -2,5 Mrds Dh en 2014.

Revue analytique 2013 – 2014

Activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles s'établissent à près de -11,1 Mrds Dh à fin 2014 contre 22,4 Mrds Dh en 2013. Cette baisse s'explique principalement par une importante diminution nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles de 34,9 Mrds Dh par rapport à 2013, qui a été sensiblement atténuée par une progression de 1,6 Mrds Dh des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements, sur le même exercice.

Le solde négatif des variations nettes des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles comprend essentiellement :

- les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés pour -20,5 Mrds Dh en 2014, soit près de 23,3 Mrds Dh de moins qu'en 2013. Cette évolution est liée principalement à la baisse de l'encours des dettes envers ces établissements de 23,1% au titre de la même période ;
- les flux liés aux opérations avec la clientèle pour 14,0 Mrds Dh en 2014 contre 5,8 Mrds Dh en 2013. Cette amélioration est due essentiellement à la poursuite de la croissance des dépôts de la clientèle, dont l'encours s'est établi à 257,9 Mrds à fin 2014, réalisant ainsi une progression de 8,5% par rapport à 2013 ;
- les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers pour -13,5 Mrds Dh, contre 6,5 Mrds Dh en 2013. Il s'agit essentiellement de cessions et achats opérés durant les périodes considérées et relatifs à des portefeuilles d'actifs financiers liquides détenus à des fins de trading.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement présentent un solde négatif de -2 188 Mdh à fin 2014 contre un solde négatif de -11 254 Mdh en 2013. Cette situation s'explique essentiellement par la non récurrence des flux importants liés aux actifs financiers et aux participations enregistrés en 2013 et qui portaient notamment sur l'acquisition de 50,0% du capital de la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo.

Activités de financement

Les flux liés aux activités de financement s'établissent à -1 021 Mdh à fin 2014, soit une amélioration de 5 943 Mdh par rapport à l'exercice 2013, provenant essentiellement des autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement, dont le montant est passé à 1 449 Mdh à fin 2014 contre -5 316 Mdh en 2013.

PARTIE VI : PERSPECTIVES

I. STRATEGIE ET PERSPECTIVES

Orientations du Plan stratégique « Energies 2020 »

1 Maroc	
Etre la Banque relationnelle de référence dans les pays de présence	▪ Un modèle relationnel pour une proximité encore plus importante avec le client (compréhension fine des besoins spécifiques, conseil, accompagnement de tous les clients...) ▪ Amélioration du temps alloué au client (dématérialisation, industrialisation, productivité...)
Digitalisation et préparation de la banque de demain	▪ Poursuite des innovations digitales rapprochant la banque encore plus de ses clients ▪ Accélération des investissements technologiques renforçant le leadership d'Attijariwafa bank en la matière
Développement des segments de clientèle à fort potentiel au Maroc	▪ Capitalisation sur l'expérience et le savoir faire acquis ces dernières années pour accélérer le développement des segments faiblement pénétrés (TPE, Banque Economique, Banque Participative, paiements électroniques...)
Soutien des stratégies sectorielles nationales	▪ Montée en puissance de la banque dans la prise en charge des besoins financiers des secteurs de pointe au Maroc (ex: automobile, aéronautique, offshoring, agro-industrie,...)
2 A l'international	
Poursuite de la capture du potentiel du réseau à l'international	▪ Pérennisation de la croissance soutenue, rentable et saine en Afrique (croissance interne)
Implantation dans certains pays anglophones à fort potentiel	▪ Lancement de la 2^{ème} étape de développement Africain du Groupe après une période de consolidation et d'intégration des filiales acquises entre 2005 et 2011 ▪ Priorisation de certains pays à très fort potentiel économique, démographique et bancaire en Afrique anglophone
3 Sur base consolidée	
Rationalisation des moyens et meilleurs standards de risque	▪ Poursuite de la simplification des processus et de l'organisation et de la rationalisation des moyens ▪ Transformation permanente des pratiques en matière de risk management (outils, modèles, méthodes, utilisation des données et de la technologie,...)
Développement du capital humain	▪ Renforcer la qualité et les compétences du capital humain, première richesse du Groupe

Source : Attijariwafa bank

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins en financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent pas être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

Programme d'investissements d'Attijariwafa bank sur la période 2015-2017

Le programme d'investissements d'Attijariwafa bank sur la période 2015-2017 se présente comme suit :

Investissements prévisionnels	2015 R	2016 B	2017P	Var. 2017/2016
Frais d'établissement	16	14	15	7,1%
Acquisitions d'immeubles	152	128	6	-95,3%
Aménagements, Agencements, Installations	102	181	218	20,4%
Matériel & Mobilier	32	31	28	-9,7%
Monétique	16	33	35	6,1%
Informatique	187	683	223	-67,3%*
Immobilisations corporelles hors exploitation	224	12	12	0,0%
Total	729	1082	537	-50,4%

Mdh – Source : Attijariwafa bank – * Hors schéma directeur IT en cours d'évaluation de son impact sur les exercices à venir (2017-2020)

Sur les trois prochains exercices, Attijariwafa bank poursuivra ses objectifs stratégiques, en prévoyant un programme d'investissements de près de 2 348 Mdh qui s'étale sur la période 2015-2017 (2015 réalisé).

Ce programme concerne la création de nouvelles agences ainsi que l'aménagement de plusieurs agences et la mise à niveau de la sécurité et prévoit la modernisation des infrastructures informatiques.

PARTIE VII : FACTEURS DE RISQUE

La gestion des risques d'Attijariwafa bank est centralisée au niveau du pôle Gestion Globale des Risques (GGR) qui se charge de la supervision, du contrôle et de la mesure des risques encourus par le Groupe à l'exception des risques opérationnels.

L'indépendance de cette structure vis-à-vis des autres pôles et métiers permet d'assurer une objectivité optimale aux propositions de prise de risque qu'elle soumet au comité de crédit et à leur contrôle.

I. RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE

En 2005, Attijariwafa bank a décidé de mettre en place un dispositif spécifique de contrôle des risques de marché qui s'inscrit dans le cadre du dispositif global du Contrôle Interne conformément aux dispositions de la circulaire n° 6/G/2001 de Bank Al-Maghrib.

Ce dispositif s'articule autour de trois niveaux d'intervention :

- le contrôle interne de premier niveau, assuré par les opérateurs du *Front Office* qui sont tenus de se conformer aux dispositions réglementaires et à la politique définie par la banque en matière de suivi et de gestion des risques ;
- le suivi des risques par le *Middle Office* qui s'assure quotidiennement du respect des limites relatives aux risques de change, de taux et de contrepartie. Il informe périodiquement la Direction et les autres entités de contrôle à travers un système de reporting. D'autre part, l'entité « Surveillance et suivi des risques de marché » a pour fonction de détecter, analyser et suivre les différentes positions de la banque en matière de taux et de devises puis rationaliser ces positions par des autorisations formalisées et enfin être alertée à toute déviation de ces positions. Ce suivi se fait notamment à travers les supports suivants :
 - ✓ un suivi mensuel de l'exposition au risque de change permet le calcul rétrospectif de la Value at Risk (VaR) qui mesure la perte potentielle maximale liée à l'exposition au risque de change de l'établissement ;
 - ✓ un reporting mensuel présente de manière synthétique l'exposition au risque de change de la banque par rapport aux limites fixées.
- les organes de contrôle réalisent des analyses critiques et indépendantes de la qualité du dispositif, soit dans le cadre des missions d'audit ou ponctuellement à la demande de la Direction Générale.

Le modèle VaR⁶⁵ a été développé par les soins de la gestion globale des risques d'Attijariwafa bank. Il couvre le risque de taux Dirham ainsi que le risque de change au comptant et à terme. Le choix de la méthode RiskMetrics développée par JP Morgan afin d'appréhender une mesure de la VaR présente différents avantages : elle est facile à implémenter, tient compte des corrélations existantes entre les prix des actifs et prend en considération les fluctuations récentes et historiques des prix. Par conséquent, la méthode RiskMetrics repose sur une matrice de variances et covariances des rendements des actifs du portefeuille ainsi que leur composition dans le portefeuille.

La gestion globale des risques produit mensuellement un reporting détaillé qui retrace le calcul et l'évolution de la VaR et le contrôle des limites réglementaires et internes. Le modèle permet de faire du backtesting qui est une technique permettant de tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et voir par la suite si cette VaR encadrerait réellement la perte potentielle réalisée en la comparant au P&L théorique.

Par ailleurs, la banque a instauré un système de limites internes pour mesurer et contrôler les risques de marché. Ces limites sont relatives au portefeuille de négociation, la position de change, matières premières et options de change.

⁶⁵ La Value at Risk représente la perte potentielle maximale sur la valeur d'un actif ou d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers compte tenu d'un horizon de détention et d'un intervalle de confiance.

I.1. Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

Le tableau ci-après présente les positions du portefeuille Trading à fin juin 2016 ainsi que la VaR à 1 jour et à 10 jours des activités de change, de titres de propriété et d'obligation & OPCVM :

Activités	Position	VaR 1 jour	VaR 10 jours
Change	81 016 617	645 400	2 040 933
Titres de propriété	127 301 952	2 290 475	7 243 119
Obligations et OPCVM	41 756 110 798	69 323 467	219 220 051

En dirhams – Source : Attijariwafa bank

I.2. Risque de change

Tout établissement bancaire encourt un risque de change qui trouve son origine dans les différentes activités de la banque (participations, filiales à l'étranger, crédits en devises, titres en devises, emprunts en devises, swap, options de change, change à terme, etc.). L'établissement bancaire peut constater une évolution des taux de change futurs en sa défaveur, et enregistrer en conséquence une réduction de sa marge prévisionnelle. Le risque de change d'Attijariwafa bank, au 30 juin 2016, peut être analysé selon le tableau suivant :

Devises	Position en devises	Cours	Contre-valeur (Kdh)	% des fonds propres
AED	3 895	2,662	10 369	0,04%
CAD	861	7,552	6 501	0,02%
CHF	235	10,015	2 350	0,01%
DKK	490	1,460	716	0,00%
DZD	2 541	0,089	225	0,00%
GBP	567	13,172	7 473	0,03%
JPY	61 657	0,095	5 872	0,02%
KWD	21	32,383	693	0,00%
LYD	80	7,777	625	0,00%
MRO	4 028	0,027	110	0,00%
NOK	5 256	1,167	6 133	0,02%
SAR	5 001	2,607	13 037	0,05%
SEK	2 789	1,153	3 216	0,01%
TND	2 317	4,483	10 388	0,04%
USD	12 651	9,779	123 715	0,45%
EUR	35 503	10,868	385 866	1,41%
ZAR	1 426	0,658	938	0,00%
CNY	327	1,471	481	0,00%

En milliers – Source : Attijariwafa bank

A fin juin 2016, la position options de change s'élève à près de 19,8 Mrds de Dh, ventilée comme suit :

	< 3 mois	3 mois - 6 mois	6 mois - 12 mois	> 6 mois
Couverture (en Mdh)	10 224	3 694	2 579	3 120

Source : Attijariwafa bank

I.3. Gestion Actif Passif

Les risques structurels de nature ALM se rapportent aux risques de pertes de valeur économique ou de baisse des marges d'intérêts futures compte tenu des décalages de taux, des échéances entre les actifs et passifs de la banque.

L'ALM fournit des indicateurs de suivi des risques et de rentabilité attendus sur les différents produits du bilan et décline les règles de gestion à même de limiter l'exposition du bilan de la banque aux risques et de gérer de façon optimale ses positions.

La Gestion Actif Passif de la banque Attijariwafa bank dispose d'un ensemble de modèles et conventions ALM sur la base de la réalité des encours de la banque et compte tenu des facteurs marchés et économiques à influence sur le comportement des lignes bilanciels de la banque.

Ces hypothèses financières sont dynamiques et sont revues régulièrement au moins une fois par an pour pouvoir refléter réellement l'évolution des emplois et ressources de la banque. En effet, la mesure des risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change nécessite une prise en charge effective des caractéristiques intrinsèques des contrats, en l'occurrence la maturité, la nature de taux d'intérêt (taux fixe / révisable / variable) et la devise de libellé de chaque poste du bilan doivent être recensées.

Par ailleurs, au-delà des caractéristiques contractuelles des postes bilantiels, les options cachées du bilan (possibilités de remboursements anticipés par exemple) et le comportement de la clientèle (en matière notamment de durée de détention des comptes de dépôts) ont été modélisés.

L'approche retenue se base sur la production et la projection statique et dynamique des postes du bilan dans le temps jusqu'à extinction des encours en stock et de la production nouvelle issue du budget et du plan stratégique de la banque.

II. RISQUE DE LIQUIDITE

L'activité de transformation, propre aux établissements bancaires, implique nécessairement un risque de liquidité. Les maturités des emplois et des ressources, toutes différentes les unes des autres, créent au sein du bilan de la banque des écarts entre volume d'actifs et de passifs qui sont à la source du risque de liquidité.

En cas de bouleversements structurels, la banque peut se trouver dans l'impossibilité de se procurer des liquidités dans des conditions normales de volume et de taux. Dans un pareil cas, les besoins de refinancement futurs peuvent réduire les marges prévisionnelles.

Le coefficient de liquidité réglementaire se présente comme le rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés.

Le ratio de liquidité réglementaire se présente comme suit :

Date	Ratio de liquidité Maroc	Evolution
31-mars-06	92,80%	
30-juin-06	87,20%	-5,60 pts
31-déc-06	96,40%	+9,20 pts
31-mars-07	77,60%	-18,80 pts
30-juin-07	131,40%	+53,80 pts
31-déc-07	107,90%	-23,50 pts
30-juin-08	101,60%	-6,30 pts
31-déc-08	100,60%	-1,00 pt
31-mars-09	121,01%	+20,41 pts
30-juin-09	100,90%	-20,11 pts
31-déc-09	107,98%	+7,08 pts
31-mars-10	94,73%	-13,25 pts
30-juin-10	91,48%	-3,25 pts
31-déc-10	94,16%	+2,68 pts
31-mars-11	87,02%	-7,14 pts
30-juin-11	95,04%	+8,02 pts
31-déc-11	95,40%	0,36 pt
30-juin-12	80,56%	-14,84 pts
31-déc-12	81,63%	1,07 pt
31-déc-13	70,18%	-11,45 pts

Source : Attijariwafa bank

Afin d'assurer la convergence du cadre prudentiel marocain avec les standards internationaux, la banque centrale a mis en application une réforme majeure de Bale III relative au ratio de liquidité à court terme (LCR-Liquidity Coverage Ratio), visant à remplacer le coefficient de liquidité.

Le ratio « LCR », rapportant les actifs liquides de haute qualité aux sorties nettes de trésorerie sur une période de 30 jours, a pour objet de renforcer le profil de liquidité des banques et de favoriser leur résilience à un éventuel choc de liquidité.

Ainsi, à partir de juillet 2015, les banques sont tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 60%, qui devrait augmenter progressivement de 10 points par an pour atteindre 100% en 2019.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) se présente comme suit :

Date	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Evolution
31-déc-14	120,00%	+38,9 pts
30-juin-15	114,00%	-6,0 pts
31-déc-15	178,40%	+58,4 pts
30-juin-16	131,40%	+17,3 pts

Source : Attijariwafa bank

III. GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Dans un contexte de changements profonds survenus au Maroc, à savoir la libéralisation économique, l'ouverture des frontières, le démantèlement douanier et l'entrée en vigueur de plusieurs accords de libre-échange, le risque de contrepartie du secteur bancaire pourrait se détériorer et, par conséquent, induire une hausse du ratio de contentieux global. Cette tendance pourrait être accentuée par une conjoncture économique peu favorable.

Pour gérer le risque de contrepartie, l'entité « Risque de crédit » au sein de la GGR a pour mission principale d'analyser et d'instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente du groupe. Elle a, en outre, pour prérogatives l'évaluation de la consistance et de la validité des garanties, l'appréciation du volume d'activité de la relation et le bien-fondé économique des financements sollicités. Chaque Business Unit est dotée d'une structure d'engagement et d'une structure de recouvrement clairement indépendantes et hiérarchiquement liées au pôle Gestion Globale des Risques.

III.1. Répartition des engagements de l'établissement ⁶⁶

Par secteur d'activité

La répartition des risques selon les secteurs de l'économie fait l'objet d'une attention particulière et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Elle s'appuie sur des études exprimant une opinion sur l'évolution des secteurs et identifiant les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux acteurs.

La répartition des engagements donnés par secteur, rapportés au total des engagements de la Banque à fin juin 2016, se décline comme suit :

- les établissements financiers-holding et assurances représentant 16%, en progression de 1,0 point par rapport à 2015. Les engagements sur ce secteur sont de très bon risque ;
- le BTP & matériaux de construction représente 8,0% et la promotion immobilière a environ 6,0% en stagnation par rapport à 2015

⁶⁶ Source : Attijariwafa bank

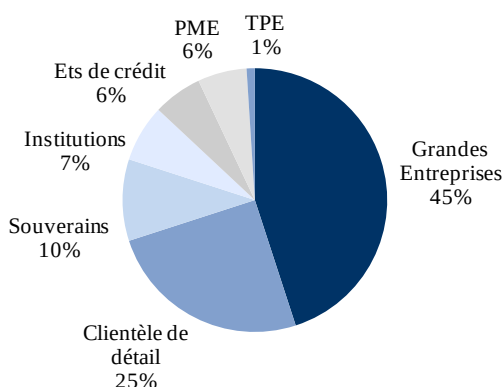
Par contrepartie

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même bénéficiaire, la diversification est une constante de la politique de risque de la Banque. L'étendue et la variété des activités du Groupe pourraient y participer.

Les éventuelles concentrations font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives.

Cette diversification se décline comme suit :

Ventilation des engagements de la banque par catégorie de contrepartie au 30 juin 2016

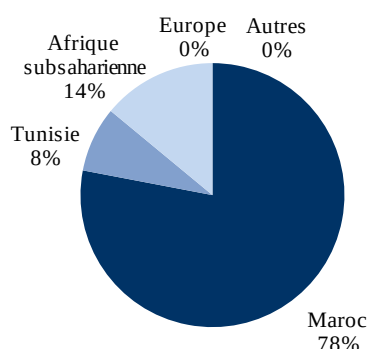


Source : Attijariwafa bank. *autres que les TPE

Par zone géographique

Le graphique ci-dessous montre que l'exposition du Groupe est concentrée au Maroc avec près de 78,0% suivi de la Tunisie. Le reste étant réparti entre les pays africains subsahariens.

Ventilation des engagements du Groupe par zone géographique au 30 juin 2016



Source : Attijariwafa bank

Au niveau Maroc, la région du grand Casablanca représente, à elle seule, plus de 67% des engagements de la banque, suivie de la région Nord Ouest (Rabat-Tanger) avec 19%, celles de Meknès-Fès, Souss-Sahara et le Rif-Oriental lesquelles représentent 3% des engagements chacune et autres régions avec les 4% restantes.

Cette concentration s'explique par :

- le fait que les régions de Casablanca et de Rabat représentent le «cœur économique, financier et administratif» du Royaume ;
- la domiciliation des comptes à Casa et Rabat des principaux projets d'infrastructure lancés et réalisés en province.

Par qualité du portefeuille

Afin d'évaluer l'ensemble de ses contreparties, le Groupe a développé un système de notation en phase avec les exigences de « Bâle II ». Ainsi, la mise en œuvre de l'approche de notation interne repose sur des exigences minimales qui permettent à chaque établissement de crédit de choisir les systèmes et les méthodes les mieux adaptés à son activité.

En effet, le système de notation doit être caractérisé par deux paramètres bien distincts : le risque de défaut de l'emprunteur et les facteurs spécifiques à la transaction. L'horizon temporel des évaluations du risque de défaut est estimé à 1 an.

Ce système qui doit faire l'objet d'une validation régulière et d'un suivi de ses performances, doit également avoir un caractère prédictif et prendre en compte le jugement humain.

En termes de documentation, la conception du système de notation et ses modalités opérationnelles doivent être formalisées. En particulier, les aspects différenciation du portefeuille, critères de notation, responsabilité des différents intervenants, fréquence de revue et implication du management doivent être traités de manière approfondie.

Les données sur les principaux emprunteurs et les caractéristiques des facilités doivent être collectées et stockées.

En outre, les banques doivent disposer d'un système solide pour valider l'exactitude et la cohérence des systèmes et procédures de notation ainsi que l'estimation de tous les grands facteurs de risque. Elles doivent démontrer à leur autorité de contrôle que leur processus de validation leur permet d'évaluer, de manière cohérente et significative, les performances de leurs systèmes internes de notation et d'appréciation du risque.

Dès juin 2003, une première génération des systèmes de notation interne d'Attijariwafabank a été élaborée avec l'assistance technique de la société de financement internationale et du cabinet Mercer Oliver wyman. Ce système prenait en compte deux paramètres : une échelle de notation de six notes (A, B, C, D, E et F) et les probabilités de défaut (PD) estimées. Le modèle initial se limitait à cinq facteurs financiers explicatifs du risque de crédit.

En 2010, le Groupe Attijariwafa bank a déployé un nouveau modèle de notation interne au niveau du système opérant de la banque qui est en ligne avec les exigences Bâle II. Ce modèle dédié aux entreprises, prend en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement. Il couvre l'essentiel des engagements de la banque. Sa conception repose sur l'analyse des classes homogènes et sur des analyses statistiques éprouvées.

Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la Note de Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'une année. La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H).

Note	Niveau de risque
A	Très bon
B	Bon
C	Assez bon
D	Moyen
E	Médiocre
F	Mauvais
G	Très mauvais
H	Défaut

Source : Attijariwafa bank

Le système de notation présente les caractéristiques suivantes :

- périmètre : portefeuille des entreprises hors collectivités locales, sociétés de financement et sociétés de la promotion immobilière ;
- le dispositif de notation du Groupe Attijariwafa bank est fondé essentiellement sur la Note de la Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'un an ;
- le calcul de la note système résulte de la combinaison de trois types de notes : Note financière, note qualitative et note de comportement ;
 - ✓ la note financière est basée sur plusieurs facteurs financiers liés à la taille, au dynamisme, à l'endettement, à la rentabilité et à la structure financière de l'entreprise ;
 - ✓ la note qualitative est basée sur des informations concernant le marché, l'environnement, l'actionnariat et le management de l'entreprise. Ces informations sont renseignées par le Réseau ;
 - ✓ la note de comportement est basée sur la physionomie du compte.
- toute note système de contrepartie fait l'objet d'un agrément (à chaque notation) par le comité de crédit selon les délégations de pouvoirs en vigueur ;
- la probabilité de défaut évalue uniquement la solvabilité de la contrepartie, indépendamment des caractéristiques de la transaction (garanties, rangs, clauses...) ;
- les classes de risque du modèle ont été calibrées par rapport aux classes de risque des agences de notation internationales ;
- la note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de 8 classes regroupées en 3 catégories :
 - ✓ contreparties saines : les classes de A à D ;
 - ✓ contreparties sensibles : E à G ;
 - ✓ contreparties en défaut : la classe H (Douteux, Compromis, Consolidation, Recouvrement, Provision).
- usage de la notation interne : le système de notation interne fait actuellement partie intégrante du process d'évaluation et de décision de crédit. En effet, lors du traitement de la proposition de crédit, la notation est prise en considération. Les niveaux de délégation des compétences en termes de décisions de crédit sont d'ailleurs fonction de la notation risque ;
- mise à jour de la note : les notes de contreparties sont réexaminées lors de chaque renouvellement de dossier et au minimum une fois par an. Cependant, pour les clients relevant du périmètre des dossiers d'entreprises sous surveillance (Classe F, G ou pré-recouvrement), la note de Contrepartie doit être revue semestriellement. De façon générale, toute information nouvelle significative doit être l'occasion de s'interroger sur la pertinence de la note de Contrepartie à la hausse ou à la baisse.

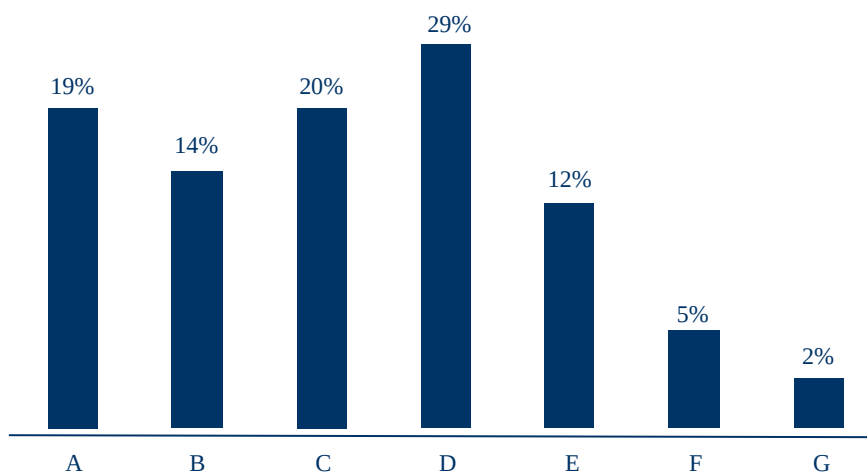
Le système de notation est dynamique, sa révision annuelle (Backtesting) est prévue pour :

- tester le pouvoir prédictif du modèle de notation ;
- s'assurer de la bonne calibration des probabilités de défauts.

Au titre de surveillance de la qualité du risque, L'entité Systèmes de Risk management produit un reporting périodique sur la cartographie des risques selon différents axes d'analyse (Engagement, secteur d'activité, tarification, Réseaux, dossiers échus ...) et veille à améliorer le taux de couverture du portefeuille.

Au plan des engagements, la distribution des risques relative au périmètre Entreprises se présente comme suit :

Répartition des engagements de la banque (périmètre entreprises) par classe de risque au 30 juin 2016 *



Source : Attijariwafa bank

* Les administrations publiques et les entreprises de la promotion immobilière, sociétés de financement, les dossiers inactifs, les personnes physiques et les dossiers en contentieux sont hors périmètre

Un système de notation relatif à la promotion immobilière articulé autour de deux principales dimensions (client / projet) est opérationnel.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du processus de mise en conformité avec les approches avancées Bâle II.

Risque de taux

La valeur nette comptable des titres de placement et d'investissement d'Attijariwafa bank au 30 juin 2016 ressort comme suit :

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus values latentes	Moins values latentes	Provisions
Titres de transaction	45 345 237	45 345 237	-	-	-	-
Bons et valeurs assimilées	28 885 926	28 885 926	-	-	-	-
Obligations	916 826	916 826	-	-	-	-
Autres titres de créances	351 427	351 427	-	-	-	-
Titres de propriété	15 191 058	15 191 058	-	-	-	-
Titres de placement	1 769 355	1 736 460	-	75 407	32 895	32 895
Bons et valeurs assimilées	1 378 142	1 378 142	-	58 142	-	-
Obligations	287 684	287 684	-	17 059	-	-
Autres titres de créances	36 966	36 966	-	-	-	-
Titres de propriété	66 563	33 668	-	206	32 895	32 895
Titres d'investissement	5 936 741	5 936 741	-	40 118	-	-
Bons et valeurs assimilées	5 936 741	5 936 741	-	40118	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créances	-	-	-	-	-	-

Source: Attijariwafa bank

A noter que la valeur comptable des titres de transaction est égale à la valeur de marché. Pour les titres de placement, la valeur comptable est la valeur historique tandis que la valeur actuelle correspond à la valeur de marché. En cas de moins value latente, une provision est constituée.

IV. RISQUES REGLEMENTAIRES

Ratio de solvabilité

Attijariwafa bank dispose d'une assise financière solide lui permettant de faire face à l'ensemble de ses engagements, comme en atteste le ratio de solvabilité dégagé à fin juin 2016 :

	2013	2014	2015	S1.2016
Fonds propres de base (Tier 1) (1)	29	31	31	29
Fonds propres réglementaires (2)	37	39	39	37
Risques pondérés (3)	288	306	311	288
Ratio sur fonds propres de base CET 1 (1) / (3)	9,94%	10,05%	10,07%	9,94%
Ratio de solvabilité (2) / (3)	12,72%	12,63%	12,49%	12,72%

Mrd Dh - Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

Par ailleurs, le tableau ci-après présente l'évolution du ratio de solvabilité du Groupe Attijariwafa bank durant les 18 prochains mois :

	Déc.16	Juin.17	Déc.17
Fonds propres de base (Tier 1) (1)	37	35	38
Fonds propres réglementaires (2)	44	44	47
Risques pondérés (3)	335	359	372
Ratio sur fonds propres de base CET1 (1) / (3)	10,93%	9,84%	10,09%
Ratio de solvabilité (2) / (3)	13,26%	12,29%	12,71%

Mrd Dh - Source : Attijariwafa bank – Comptes consolidés

Sur base sociale, l'évolution de ce ratio durant les 18 prochains mois se présente comme suit :

	Déc.16	Juin.17	Déc.17
Fonds propres de base (Tier 1) (1)	27	23	25
Fonds propres réglementaires (2)	33	29	32
Risques pondérés (3)	232	238	244
Ratio sur fonds propres de base CET1 (1) / (3)	11,78%	9,83%	10,14%
Ratio de solvabilité (2) / (3)	14,04%	12,22%	12,96%

Mrd Dh - Source : Attijariwafa bank – Comptes agrégés

NB : le calcul de ce ratio de solvabilité prévisionnel, aussi bien sur base sociale que sur base consolidée, tient compte de l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles pour un montant de 500 Mdh et de l'émission d'obligations subordonnées à maturité déterminée pour un montant de 1,5 Mrd Dh.

Les ratios prévisionnels d'Attijariwafa bank sur base individuelle et consolidée sur les 18 prochains mois demeurent largement supérieurs au minimum réglementaire en vigueur : 9,0% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et 12,0% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital.

L'élaboration des ratios de solvabilité sur base individuelle et sur base consolidée obéit aux normes internationales du comité Bâle et est régie par les directives réglementaires de Bank AL-Maghrib:

- la circulaire 26/G/2006 (détaillée dans la notice technique NT 02/DSB/2007) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels suivant l'approche standard ;
- la circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit suivant la norme Bâle III.

Le groupe Attijariwafa bank est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée :

- un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (ce seuil intègre l'obligation de constituer un coussin de conservation à partir des fonds propres de base équivalent à 2,5% des risques pondérés) ;

- un ratio sur fonds propres de catégorie 1 au moins égal à 9,0% ;
- un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0 %.

Attijariwafa bank est tenue aussi de constituer un matelas additionnel de fonds propres permettant d'absorber les chocs des stress tests réglementaires et internes et de garantir le respect des seuils décrits ci-dessus post stress tests :

- stress tests sur le risque de crédit : défaut des contreparties les plus vulnérables, migration de 10% à 15% des créances représentant un risque élevé ;
- stress tests sur le risque de marché : dépréciation du MAD par rapport à l'EUR, déplacement de la courbe de taux, dépréciation de la valeur liquidative des différents OPCVM (obligataires, monétaires ...) ;
- stress tests sur le risque pays : Stress tests sur les crédits non-résidents dans les pays connaissant des risques d'instabilité politique ;
- scénarii combinant plusieurs hypothèses.

En outre, le FMI et la Banque mondiale ont procédé en 2015 à l'évaluation du système financier dans le cadre du programme FSAP- FINANCIAL SECTOR ASSESSMENT PROGRAM destiné à :

- évaluer le système financier marocain dans son ensemble ;
- identifier les faiblesses et formuler les recommandations nécessaires au renforcement de la capacité du secteur financier à résister aux chocs macroéconomiques et aux risques de contagions transfrontalière à travers la réalisation de plusieurs stress tests (mécanisme permet de tester la résistance aux chocs macroéconomiques et financiers) ;
- émettre des recommandations dans le cadre du rapport FSSA (Financial System Stability Assessment) à la base des résultats du FSAP et du rapport de la Banque Mondiale visant à accroître la stabilité du système bancaire

Les résultats du FSAP montrent que les huit groupes bancaires qui pèsent 90% du total bilan du secteur affichent un ratio de solvabilité de 13,8% à fin 2014 contre un minimum réglementaire de 12,0%. Le ratio CET1 moyen du secteur est également supérieur aux exigences de Bank Al-Maghrib. Egalement les résultats des stress tests réalisés sur le ratio de solvabilité montrent la bonne résilience du niveau des fonds propres global du secteur pour absorber les chocs macroéconomiques.

A partir de janvier 2019, pour des considérations de surveillance macro-prudentielle, Bank Al-Maghrib peut demander aux établissements de crédit de constituer un coussin de fonds propres dit « coussin de fonds propres contracyclique » sur base individuelle et/ou consolidée. Ledit coussin dont le niveau se situe dans une fourchette de 0% à 2,5% des risques pondérés, est composé de fonds propres de base de catégorie 1. Le respect de ce seuil additionnel est précédé d'un préavis de 12 mois.

La fréquence de déclaration des ratios de solvabilité au régulateur est semestrielle, celle-ci est accompagné par la publication du Pilier III destiné à garantir une transparence de l'information financière : détail des ratios prudentiels, composition des fonds propres réglementaires, répartition des risques pondérés. En outre, Attijariwafa bank procédera à la publication, après accord préalable de son Conseil d'Administration, de son ratio de solvabilité à horizon 18 mois. Cette publication interviendra à chaque arrêté des comptes annuels ou à une date intermédiaire en cas de survenance d'événement significatif affectant les ratios réglementaires.

Par ailleurs, et à titre purement illustratif, le différentiel entre les fonds propres de base effectifs (CET 1) d'attijariwafa bank au 30 juin 2016 et des fonds propres de base (CET1) théoriques permettant d'atteindre 6,0% de ratio CET 1 s'élève à près de 9,4 Mrds Dh.

V. GESTION DU RISQUE PAYS

L'entité Risque Pays a réalisé au courant de l'exercice 2015, avec l'appui d'un consultant externe, une étude en vue d'automatiser la gestion du risque pays. Cette étude a porté sur :

- le diagnostic du dispositif en place et son adéquation avec les exigences réglementaires tout en identifiant les actions d'évolution par rapport à un benchmark international ;

- l'élaboration d'un modèle conceptuel pour une gestion optimale des risques pays (blocs fonctionnels et système d'information dédié) en vue d'une mise en œuvre informatique avec une extension du dispositif aux filiales étrangères selon une approche progressive.

Le processus de renforcement du cadre de régulation et la mise en œuvre de la nouvelle organisation ont eu pour effet conjugué de permettre un renforcement du suivi des risques BDI et une consolidation du dispositif de gestion des risques pays.

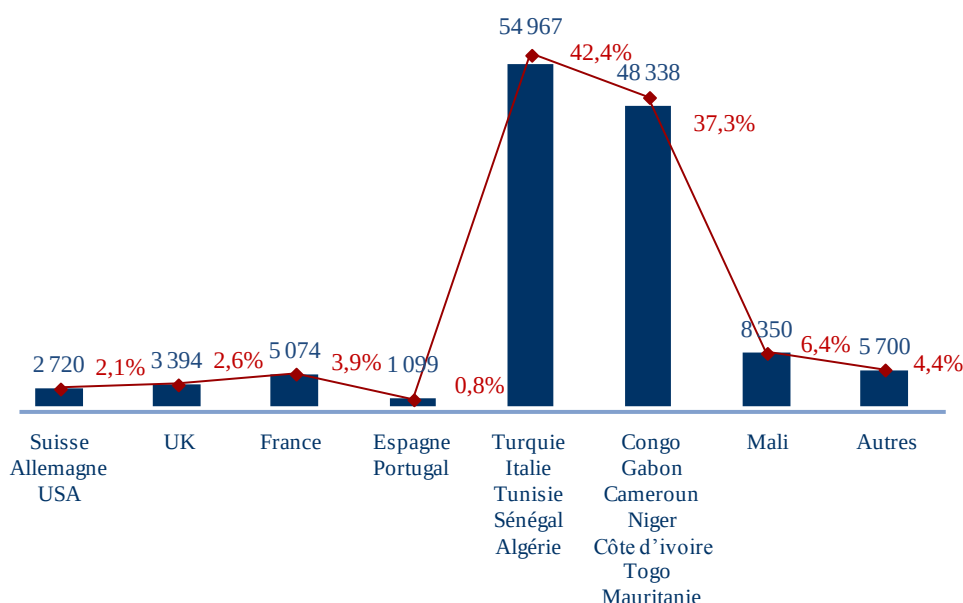
Le dispositif de gestion du risque pays :

Le déploiement de la stratégie de croissance de la banque à l'international ainsi que les dispositions de la directive 1/G/2008 de Bank Al Maghreb ont motivé la mise en place d'un dispositif de gestion du risque pays au regard du poids sans cesse croissant de l'international dans l'exposition globale du groupe.

Ce dispositif s'articule autour des axes suivants :

- une charte de risque pays adoptée par l'organe de direction et approuvée par l'organe d'administration, et qui constitue le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risques internationaux pour la banque ;
- le recensement et l'évaluation des risques internationaux : le groupe Attijariwafa bank déploie son activité bancaire et para bancaire aussi bien sur son marché domestique que dans les pays étrangers à travers des filiales voire même des succursales. A ce titre, son exposition aux risques internationaux regroupe tous types d'engagements pris par la banque en tant qu'entité créditrice vis-à-vis de contre parties non résidentes à la fois en dirhams et devises étrangères ;
- le retraitement et le calcul de l'exposition au risque pays selon le principe de transfert de risque. Ce qui permet de mettre en évidence les zones et les pays à forte exposition (en valeur et en % des fonds propres de la banque) ainsi que les typologies de risques correspondantes. Ainsi, comme indiqué dans le graphique ci-dessous, nous relevons que 9,4% de l'exposition de la banque aux risques internationaux à fin décembre 2015 sont concentrés sur des pays présentant un profil de risque gradué de très bon (A1) à acceptable (A4), soit l'équivalent du risque Maroc. Pour le reste, il s'agit essentiellement des investissements stratégiques de la banque dans le cadre des acquisitions de filiales bancaires africaines ;

Distribution des expositions au risque pays selon l'échelle Coface – 31 décembre 2015



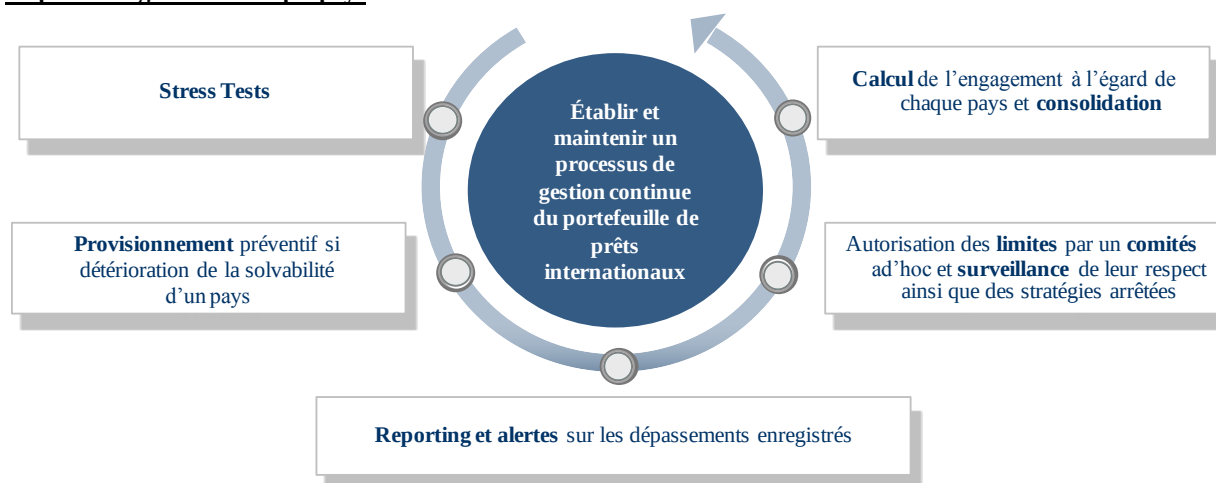
Source : Attijariwafa bank

- des règles de consolidation des expositions aux risques pays permettant, au-delà d'une analyse individuelle de l'engagement par pays de chaque filiale ainsi que du siège, une vue d'ensemble de l'engagement global du groupe ;

- l'élaboration et la diffusion d'un rapport hebdomadaire de l'évolution du risque pays récapitulant l'ensemble des événements saillants survenus dans la semaine (mouvements des notations des agences et autres...) avec une mise à jour de la base «Monde» en matière de notations des pays par Standard & Poor's, Moody's, Fitch, Coface, OCDE, score interne de la banque et les CDS des pays;
- l'élaboration d'un score interne économique de risque pays traduisant l'indice de vulnérabilité par pays. Ce score est basé sur une approche multicritères d'évaluation combinant les indicateurs macroéconomiques, les notations des agences ainsi que les données du marché principalement les CDS (Credit Default Swap) en tant que baromètre de la probabilité de défaut associé à chaque émetteur ;
- l'élaboration d'un score interne politique de risque pays traduisant la vulnérabilité d'un pays face à l'instabilité politique. Ce score est basé sur une approche multicritère d'évaluation combinant l'appréciation des indicateurs qualitatifs ayant trait à la justice (Garantie juridique, environnement réglementaire), l'administration et la Bureaucratie, la redistribution des richesses, le Democracy Index ainsi que sur le score de Doing Business qui permet d'étudier les réglementations qui favorisent l'activité économique et celles qui la limitent ;
- l'allocation de limites, calibrées en fonction du profil risque du pays et du niveau des fonds propres de la banque est déclinées par zone, par pays, par secteur, par type d'activité, par maturité ...) ;
- le suivi et la surveillance du respect des limites ;
- le provisionnement du risque pays en fonction de la dégradation des expositions (matérialisation du risque, rééchelonnement de la dette, défaut de paiement, bénéfice d'initiative d'allègement de la dette etc...) ;
- le stress test, exercice semestriel consistant à s'assurer de la capacité de la banque à résister à des facteurs de risques extrêmes (cas de la matérialisation du risque politique en Tunisie et en Côte d'Ivoire) et à en mesurer l'impact sur le capital et la rentabilité.

En définitive, la gestion du risque pays est encadrée par un dispositif qui assure la couverture des risques internationaux depuis leur origination jusqu'à leur dénouement final.

Dispositif de gestion du risque pays



Source : Attijariwafa bank

VI. RISQUE OPERATIONNEL ET P.C.A.

VI.1. Risque Opérationnel

La mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels (GRO) s'inscrit dans le cadre de la réforme « Bâle 2 » et de sa déclinaison pour le Maroc par la Directive DN/29/G/2007, édictée par Bank Al Maghrib le 13 avril 2007. Ce dernier définit le risque opérationnel comme étant «un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes

ou à des événements extérieurs». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Pour Attijariwafa bank, ce dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par l'entité « Risques Opérationnels, Juridiques, Informatiques et Humains » créée au sein de la « Gestion Globale des Risques ». Cette entité a établi pour chacune des lignes métiers une cartographie des risques s'appuyant sur le référentiel des processus de la Banque. Chacun des risques de la cartographie est défini selon une fréquence d'occurrence et d'un impact en cas de survenance.

Pour les risques majeurs de la cartographie des risques, des plans d'actions sont définis afin d'atténuer ou de prévenir les risques.

Cette cartographie des risques est mise à jour régulièrement sur la base des incidents relevés dans chacune des entités et/ou du changement des produits et services de la Banque.

L'approche méthodologique d'élaboration de la cartographie des risques adoptée par le groupe Attijariwafa bank est présentée à travers les 6 étapes suivantes :

- validation des processus ;
- identification et évaluation des risques ;
- identification d'indicateurs de suivi des risques ;
- élaboration d'un plan d'actions de réduction des risques ;
- collecte des incidents et suivi des risques à piloter ;
- Back-Testing & réévaluation des risques.

VI.2. Plan de Continuité d'Activités (P.C.A.)

La mise en place du PCA qui incombe à l'entité « Risques opérationnels, juridiques, Informatiques et humains) permet à la banque de compléter le dispositif de gestion du risque opérationnel mis en place durant l'exercice 2009 et qui a abouti à l'élaboration d'une charte ainsi qu'une cartographie complète des risques opérationnels.

L'instauration du PCA s'inscrit dans le cadre des dispositions du deuxième pilier de Bâle II et de la Circulaire BAM n° 47/G/2007 qui stipule que le PCA est une obligation réglementaire.

La mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité permet de garantir la continuité des activités de la banque et le respect de ses engagements lorsque survient :

- une crise ou une perturbation opérationnelle majeure affectant une grande zone urbaine ou géographique ;
- une perturbation affectant les infrastructures physiques ;
- une catastrophe naturelle ;
- une attaque externe ;
- une défaillance majeure des systèmes d'information ;
- un dysfonctionnement résultant d'un taux d'absentéisme significatif (ex : Pandémie) ;
- une défaillance d'un service critique ;

VII. RISQUE LIÉ AUX OBLIGATIONS SUBORDONNÉES PERPÉTUELLES

Les facteurs de risque listés ci-après ne sauraient être considérés comme étant exhaustifs et pourrait ne pas couvrir l'intégralité des risques que comporterait un investissement en obligations subordonnées perpétuelles.

L'attention des investisseurs potentiels susceptibles de souscrire aux obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente note d'information, est attirée sur le fait qu'un investissement dans ce type d'obligations est soumis aux principaux risques suivants :

- **Risque lié à l'introduction sur le marché financier marocain d'un instrument nouveau** : Les obligations subordonnées perpétuelles sont considérés, conformément aux normes internationales

du comité Bâle et à la circulaire n°14/G/2013 de Bank AL-Maghrib, comme des instruments de fonds propres additionnels. Ces instruments mais reste nouveaux pour certains investisseurs marocains. Chaque investisseur potentiel devrait déterminer l'adéquation de cet investissement compte tenu de ses propres circonstances et devrait disposer de ressources financières et de liquidités suffisantes pour supporter les risques d'un tel placement, y compris la possibilité d'une dépréciation de la valeur nominale de ces titres (voir risque lié à la dépréciation de la valeur nominale des titres ci-dessous) ainsi que la possibilité d'annulation du paiement du montant des intérêts (voir risque lié à la possibilité d'annulation du paiement du montant des intérêts ci-dessous). Il est à noter par ailleurs qu'il n'existe pas de benchmark sur la marché marocain pour l'appréciation des conditions des obligations objet de la présente émission, notamment par rapport à la prime de risque offerte ;

- **Risque lié à la complexité de l'instrument** : les obligations objet de la présente émission sont des instruments complexes dans la mesure où les « pay-off » et qui leurs sont associés ne sont pas totalement prévisibles. En effet, l'émetteur a l'entière discrétion pour annuler le paiement des intérêts pour une durée indéterminée et sur une base non cumulable. Aussi, le nominal des obligations peut être déprécié dans le cas où le seuil de déclenchement est atteint. Par ailleurs, une appréciation du nominal est prévue mais elle demeure soumise à l'accord de Bank Al-Maghrib. En fin, une majoration du coupon est possible mais elle demeure à l'entière discrétion de l'émetteur et il n'y a aucun mécanisme déterministe de son activation. Ces aspects font que les cash flow futurs des obligations sont difficilement prévisibles, leurs prévisions faisant appel à plusieurs hypothèses et paramètres (santé financière de l'émetteur, niveau prévisionnel des ratios prudentiels, autres engagements et obligations de l'émetteur, ...). La complexité des obligations fait donc que leur gestion, notamment leur valorisation, est complexe ;
- **Risque lié au caractère perpétuel de ces titres** : Les obligations subordonnées perpétuelles sont émises pour une maturité indéterminée et, par conséquent, le remboursement du capital ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord préalable de Bank Al-Maghrib. Ce remboursement ne peut être effectué avant une période de 5 ans à compter de la date d'émission, sous réserve d'un préavis minimum de cinq ans. Il est possible que l'émetteur n'exerce pas l'option de remboursement dont il dispose ;
- **Risque lié à la clause de subordination** : Le capital fait l'objet d'une clause de subordination, selon laquelle, en cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées perpétuelles seront remboursés à prix égal au nominal. Ce remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires et après tous les autres emprunts subordonnés qui ont été émis et qui pourraient être émis ultérieurement par l'émetteur, à hauteur des sommes disponibles. En cas de dépréciation du nominal, l'émetteur ne s'est pas engagé vis-à-vis des obligataires à limiter ou arrêter les distributions. En cas de non respect des ratios réglementaires précités, Bank Al-Maghrib peut, soit à la place, soit en sus des sanctions disciplinaires prévues par la loi 103-12 (loi bancaire), interdire ou limiter la distribution, par un établissement de crédit, de dividendes aux actionnaires et ce, conformément aux dispositions de l'article 91 de la loi sus-mentionnée ;
- **Risque lié à la dépréciation de la valeur nominale des titres (mécanisme d'absorption des pertes)**: Dès lors que le ratio Common Equity Tier 1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur au trigger fixé par l'émetteur (fixé à 6,0% dans le cadre de la présente note d'information et ce, conformément aux dispositions de la notice technique de Bank Al-Maghrib fixant les modalités d'application de la circulaire n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédits), sur base individuelle ou consolidée, les titres sont dépréciés du montant correspondant au différentiel (après impact fiscal) entre des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) théoriques permettant d'atteindre 6,0% de ratio CET 1 et les fonds propres effectifs CET 1.

Les intérêts seront donc calculés sur la base du nominal qui est sujet à modification tel que défini dans le mécanisme d'absorption des pertes.

Toutefois, après une éventuelle dépréciation de la valeur nominale des titres, et si la situation financière de l'émetteur ayant nécessité cette dépréciation s'améliore, Attijariwafa bank peut déclencher immédiatement, après accord préalable de Bank Al-Maghrib, le mécanisme d'appréciation en totalité ou en partie du nominal ayant fait l'objet de dépréciation. Le montant de

l'appréciation du nominal reste à la discrétion de l'émetteur et n'est pas défini de manière déterministe.

Attijariwafa bank veille en permanence au respect des normes internationales du comité Bâle et des directives réglementaires de Bank AL-Maghrib. A cet effet, le groupe dispose d'une politique de pilotage du risque réglementaire lui permettant de :

- ✓ disposer d'une assise financière solide permettant de faire face à l'ensemble de ses engagements ;
- ✓ respecter l'ensemble des ratios réglementaires exigés par Bank Al-Maghrib ;
- ✓ constituer un matelas additionnel de fonds propres permettant d'absorber les chocs des stress tests réglementaires et internes et de garantir le respect des seuils post stress tests, à savoir :
 - un ratio sur fonds propres de catégorie 1 au moins égal à 9,0% (vs un ratio de 10,22% sur base sociale et de 10,05% sur base consolidée pour Attijariwafa bank au 30 juin 2016) ;
 - un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0 % (vs un ratio de 12,35% sur base sociale et de 12,50% sur base consolidée pour Attijariwafa bank au 30 juin 2016).
- ✓ répondre aux exigences du régulateur en matière de déclaration des ratios de solvabilité (publications semestrielles du Pilier III destiné à garantir une transparence de l'information financière : détail des ratios prudentiels, composition des fonds propres réglementaires, répartition des risques pondérés).

- **Risque lié à la possibilité d'annulation du paiement du montant des intérêts** : L'investisseur est soumis au risque d'annulation du paiement du montant des intérêts (en totalité ou en partie) pour une période indéterminée et sur une base non cumulative. La décision de cette annulation demeure à la discrétion de l'émetteur, après accord préalable de Bank Al-Maghrib, et ce, en vue de faire face à ses obligations. L'annulation des coupons n'est pas considérée comme un cas de défaut de l'émetteur vis-à-vis des porteurs des obligations objet de la présente émission.

Néanmoins, Attijariwafa bank peut décider à sa discrétion d'augmenter le montant du coupon à payer qui deviendra, par conséquent, supérieur au montant du coupon déterminé conformément au mode de calcul présenté dans la présente note d'information. Toutefois, la majoration des intérêts n'est pas liée à la survenance d'un ou plusieurs événements définis (tels que l'annulation des coupons précédents). Aussi, une majoration spontanée des coupons pourrait ne pas être cohérente avec les intérêts économiques et financiers de l'émetteur et de ses actionnaires.

En outre, le montant annuel des intérêts à payer dans la cadre de la présente opération demeure très peu significatif par rapport aux niveaux des fonds propres de la banque et, par conséquent, leur contribution au respect des ratios réglementaires reste très limitée voire non significative. A cet effet, Attijariwafa bank n'envisage pas le recours à l'annulation du paiement du montant des intérêts dans la cadre de sa politique de pilotage du risque réglementaire.

- **Facteurs de risques impactant le ratio CET 1** : la dégradation du ratio Common Equity Tier 1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, à un niveau inférieur à 6,0% déclenchant ainsi la dépréciation du nominal des titres, pourrait être engendrée par plusieurs facteurs dont principalement :
 - ✓ la réalisation de pertes substantielles suite à une éventuelle hausse de la sinistralité ou une évolution aversive et matérielle de l'environnement de taux ;
 - ✓ l'introduction de nouvelles normes comptables ;
 - ✓ l'entrée en vigueur de nouvelles exigences réglementaires, notamment en termes de méthodologie de calcul des ratios prudentiels ;
 - ✓ hausse du bilan non accompagnée d'une hausse suffisante du niveau des fonds propres ;
 - ✓ distribution de taille exceptionnelle aux actionnaires ;

En cas de survenance d'un ou plusieurs de ces facteurs de risque, la dégradation du niveau du ratio CET 1 ne peut intervenir que dans le cas où Attijariwafa banque et ses actionnaires ne mettraient pas en œuvre l'ensemble des mesures correctives lui permettant de respecter l'ensemble des ratios réglementaires exigés par Bank Al-Maghrib, à savoir : un ratio CET 1 minimum de 9,0% et un ratio de solvabilité minimum de 12,0%.

- **Risque lié à la liquidité et à la négociabilité des titres** : Les obligations objet de la présente note d'information de par leur complexité ne sont pas adaptées aux investisseurs non qualifiés. Aussi, la négociation des dites obligations est strictement réservée aux investisseurs qualifiés et ce, même sur le marché secondaire. Cette limitation pourrait réduire la liquidité des obligations objet de la présente émission par rapport à d'autres obligations dont la négociabilité n'est pas restreinte.
- **Risque lié à la présence de plusieurs options au profit de l'émetteur** : Les obligations objet de la présente note d'information contiennent plusieurs options en faveur de l'émetteur à savoir :
 - ✓ Option de remboursement anticipé ;
 - ✓ Option de dépréciation/appréciation de la valeur nominale des titres ;
 - ✓ Option d'annulation de paiement du montant des intérêts.

Tout investisseur potentiel doit prendre en compte ces options pour la prise d'investissement selon ses propres objectifs et contraintes. L'investisseur doit aussi intégrer ces options dans sa proposition de soumission à l'adjudication ainsi que dans la détermination de la juste valeur des titres.

- **Risque lié à l'endettement additionnel** : L'émetteur pourrait émettre ultérieurement d'autres dettes ayant un rang égal ou supérieur aux obligations objet de la présente note d'information. De telles émissions viendraient réduire le montant récupérable par les détenteurs des présentes obligations en cas de liquidation de l'émetteur.

PARTIE VIII : FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Attijariwafa bank réalise, simultanément à l'émission des obligations subordonnées perpétuelles objet de la présente note d'information, un deuxième emprunt obligataire subordonné d'un montant global de 1,5 Mrds dh.

PARTIE IX : ANNEXES

DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES D'ATTIJARIWAFABANK

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES – COMPTES AGREGES

Présentation

Attijariwafa bank est une société de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences établies au Maroc et à l'étranger et les succursales de Bruxelles. Les opérations et soldes significatifs internes entre les entités Marocaines et les succursales à l'étranger sont éliminés.

Principes Généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Attijariwafa bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Créances et engagements par signature

Présentation générale des créances

- 1- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit ;
 - Créances de trésorerie, crédits à l'équipement, crédit à la consommation, crédit immobilier et autres crédits pour la clientèle.
- 2- Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.
- 3- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- 4- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- 1- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises ;
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de : 20 % pour les créances pré-douteuses, 50 % pour les créances douteuses, 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- 2- Dès le déclassement des créances en créances en souffrance, les intérêts sur créances ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produit à leur encaissement.
- 3- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.
- 4- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque les créances en souffrance ont connu une évolution favorable : remboursement effectif (total ou partiel) de la créance ou une restructuration de la créance avec un remboursement partiel de la créance.

- 5- La banque a procédé à un abandon de créances en souffrance par utilisation des provisions correspondantes constituées.

Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Portefeuille titres

Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créances ou titre de propriété), d'autre part en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créances qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelque soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

Pensions livrées

Les titres mis en pension sont maintenus au bilan ; le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du « taux de clôture ».

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan des entités étrangères (Succursales de Bruxelles) sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historiques. L'écart résultant de la correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste « écart de conversion ».

Conversion des éléments du compte de résultat

A l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat est converti au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice.

Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et nonmesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vies estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	NA
Immobilisations en recherche et développement	NA
Logiciels informatiques	6,67
Autres éléments du fonds de commerce	5

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeuble d'exploitation	25
Mobilier de bureau	6,67
Matériel informatique	6,67
Matériel roulant	5
Agencements, aménagements et installations	6,67

Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent les dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

Les durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Frais préliminaires	3
Frais d'acquisition des immobilisations	5
Frais d'émission des emprunts	NA
Prime d'émission ou de remboursement de titres de créances	NA
Autres charges à répartir	Entre 3 et 5 ans selon le cas

Prise en charge des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES AGREGES D'ATTIJARIWAFABANK

Bilan 2013 – S1.2016

ACTIF.	2013	2014	2015	S1. 2016
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 594 415	4 005 381	5 576 214	9 380 218
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	32 342 391	33 640 290	35 049 487	30 688 639
A vue	5 286 629	8 022 540	11 024 654	7 655 529
A terme	27 055 762	25 617 750	24 024 833	23 033 111
Créances sur la clientèle	168 897 359	170 228 295	164 250 424	173 382 954
Crédits de trésorerie et à la consommation	50 594 031	52 671 726	49 672 408	52 267 979
Crédits à l'équipement	55 461 129	58 369 891	55 301 776	56 761 870
Crédits immobiliers	56 147 102	54 542 287	54 570 189	55 574 063
Autres crédits	6 695 097	4 644 391	4 705 611	8 779 041
Créances acquises par affacturage	561 695	1 058 799	1	1
Titres de transaction et de placement	51 616 324	49 367 508	53 428 916	47 097 782
Bons du Trésor et valeurs assimilées	38 807 089	32 842 678	37 038 022	30 275 265
Autres titres de créances	2 691 012	1 384 140	1 294 142	1 597 791
Titres de propriété	10 118 223	15 140 690	15 096 752	15 224 726
Autres actifs	3 035 592	2 425 647	3 785 551	3 841 105
Titres d'investissement	10 225 201	9 195 147	6 089 132	6 023 736
Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 225 201	9 195 147	6 089 132	6 023 736
Autres titres de créances	0	0	0	0
Titres de participation et emplois assimilés	12 475 572	12 529 449	13 761 859	13 734 316
Créances subordonnées	0	0	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 485 490	1 618 377	1 262 341	1 216 628
Immobilisations incorporelles	1 824 486	1 895 942	1 897 711	1 953 125
Immobilisations corporelles	2 291 343	2 853 555	3 019 011	3 203 160
TOTAL ACTIF	292 349 868	288 818 390	288 120 647	290 521 665
En Kdh				

PASSIF	2013	2014	2015	S1. 2016
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	53 993 083	41 530 448	29 870 277	24 327 487
A vue	6 359 784	6 455 549	12 281 017	6 372 949
A terme	47 633 299	35 074 899	17 589 260	17 954 538
Dépôts de la clientèle	174 134 658	190 719 730	200 959 041	205 853 895
Comptes à vue créditeurs	105 275 973	116 140 652	122 356 505	124 631 862
Comptes d'épargne	23 679 523	25 234 472	26 010 094	26 433 534
Dépôts à terme	37 972 152	41 123 434	44 289 925	43 514 734
Autres comptes créditeurs	7 207 010	8 221 172	8 302 517	11 273 765
Titres de créances émis	7 744 448	9 292 042	7 048 901	6 494 321
Titres de créances négociables émis	7 744 448	9 292 042	7 048 901	6 494 321
Emprunts obligataires émis	0	0	0	0
Autres titres de créances émis	0	0	0	0
Autres passifs	17 339 107	5 875 482	6 096 756	8 332 452
Provisions pour risques et charges	1 726 395	2 634 425	2 761 704	2 880 253
Provisions réglementées	0	0	0	0
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0	0	0
Dettes subordonnées	10 034 909	9 778 262	10 760 507	11 802 413
Ecarts de réévaluation	420	421	420	420
Réserves et primes liées au capital	22 052 401	23 407 000	24 916 000	26 350 000
Capital	2 035 272	2 035 272	2 035 272	2 035 272
Actionnaires, Capital non versé (-)	0	0	0	0
Report à nouveau (+/-)	-312	1 194	6 351	160
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	3 289 487	3 544 114	3 665 418	2 444 991
TOTAL PASSIF	292 349 868	288 818 390	288 120 647	290 521 665

En Kdh

Hors Bilan 2013 – S1. 2016

ENGAGEMENTS DONNES	2013	2014	2015	S1. 2016
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	532	532	532	532
Engagements de financement en faveur de la clientèle	12 695 610	15 996 740	16 670 275	18 672 250
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	6 080 971	8 585 113	11 617 603	13 479 226
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	29 816 450	29 957 480	33 574 350	37 054 760
Titres achetés à réméré	6 746 319	0	0	0
Autres titres à livrer	79 997	0	0	0
Total	55 419 879	54 539 865	61 862 760	69 206 768

ENGAGEMENTS RECUS	2013	2014	2015	S1. 2016
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	658 170	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	14 454 051	16 543 596	16 298 917	18 448 915
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organisme de garantie divers	50 234	76 405	129 214	198 814
Titres vendus à réméré	0	0	0	0
Autres titres à recevoir	0	0	300	0
Total	14 504 285	17 278 171	16 428 431	18 647 729

En Kdh

Comptes de produits et de charges 2013 – S1.2016

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES	2013	2014	2015	S1. 2015	S1. 2016
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établ. de crédit	1 095 866	1 127 904	1 093 373	567 980	483 071
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	9 539 872	9 512 053	9 201 032	4 673 404	4 527 542
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	568 528	646 626	482 483	269 868	178 472
Produits sur titres de propriété	1 324 216	1 272 033	1 419 320	1 257 995	1 255 845
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	156 437	272 712	394 119	188 512	180 056
Commissions sur prestations de service	1 265 049	1 269 742	1 355 915	635 017	703 143
Autres produits bancaires	2 286 956	5 014 218	4 903 198	3 521 895	3 343 560
TOTAL I	16 236 924	19 115 288	18 849 440	11 114 671	10 671 688
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établ. de crédit	1 302 654	1 335 585	799 578	425 273	219 373
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	3 022 096	3 022 955	2 936 838	1 440 952	1 412 989
Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis	392 180	369 168	282 806	154 570	128 107
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	96 649	172 758	359 451	182 988	156 183
Autres charges bancaires	1 287 941	2 766 270	3 629 997	2 749 475	2 501 853
TOTAL II	6 101 520	7 666 736	8 008 670	4 953 258	4 418 505
III. PRODUIT NET BANCAIRE	10 135 404	11 448 552	10 840 770	6 161 413	6 253 183
Produits d'exploitation non bancaire	129 157	62 905	162 247	20 384	15 876
Charges d'exploitation non bancaire	0	225	0	0	0
IV. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION					
Charges de personnel	1 683 047	1 773 329	1 854 299	918 923	950 957
Impôts et taxes	108 632	111 132	119 315	57 236	57 420
Charges externes	1 536 632	1 619 660	1 723 759	828 457	885 965
Autres charges générales d'exploitation	5 519	8 856	21 229	13 071	8 246
Dot. aux amort. et aux provisions des immo. incorporelles et corporelles	402 492	413 765	403 363	200 687	204 878
TOTAL IV	3 736 322	3 926 742	4 121 965	2 018 374	2 107 467
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES					
Dot. aux prov. pour créances et engagements par signature en souffrance	1 492 915	1 520 530	1 724 473	1 186 408	985 057
Pertes sur créances irrécouvrables	211 614	406 555	563 457	452 377	277 486
Autres dotations aux provisions	604 066	1 033 546	486 528	282 430	209 220
TOTAL V	2 308 595	2 960 631	2 774 458	1 921 215	1 471 763
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES					
Reprises de prov. pour créances & engagements par signature en souffrance	489 971	675 084	791 275	1 186 408	477 371
Récupérations sur créances amorties	47 726	76 787	69 391	452 377	22 242
Autres reprises de provisions	69 500	61 517	240 470	282 430	64 571
TOTAL VI	607 197	813 388	1 101 136	694 862	564 183
VII. RESULTAT COURANT	4 826 841	5 437 247	5 207 730	2 937 070	3 254 011
Produits non courants	4 653	14 446	5 442	2 777	2 494
Charges non courantes	84 430	83 439	94 764	54 712	50 823
VIII. RESULTAT AVANT IMPOTS	4 747 064	5 368 254	5 118 408	2 885 135	3 205 683
Impôts sur les résultats	1 457 578	1 824 140	1 452 990	636 125	760 692
IX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 289 486	3 544 114	3 665 418	2 249 010	2 444 991
En Kdh					

État des soldes de gestion 2013 – S1.2016

ETAT DES SOLDES DE GESTION	2013	2014	2015	S1. 2015	S1. 2016
Intérêts et produits assimilés	11 204 266	11 286 583	10 776 888	5 511 253	5 189 085
Intérêts et charges assimilées	4 716 930	4 727 708	4 019 222	2 020 795	1 760 469
MARGE D'INTERET	6 487 336	6 558 875	6 757 666	3 490 458	3 428 616
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	156 437	272 712	394 119	188 512	180 056
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	96 649	172 758	359 451	182 988	156 183
RESULTAT DES OPERATIONS DE CB ET LOCATION	59 788	99 954	34 668	5 524	23 873
Commissions perçues	1 265 049	1 269 742	1 355 915	635 017	703 143
Commissions servies	0	0	4		
MARGE SUR COMMISSIONS	1 265 049	1 269 742	1 355 911	635 017	703 143
Résultat des opérations sur titres de transaction	1 459 439	3 402 192	1 444 068	632 939	1 358 789
Résultat des opérations sur titres de placement	43	17 507	-10 600	-1 467	3 688
Résultat des opérations de change	366 722	423 317	483 642	298 455	229 419
Résultat des opérations sur produits dérivés	24 937	710 701	277 710	292 687	-289 388
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE	1 851 055	3 132 315	2 194 820	1 222 614	1 302 508
Divers autres produits bancaires	1 324 216	1 272 033	1 419 320	1 257 995	1 255 975
Diverses autres charges bancaires	852 042	884 368	921 615	450 194	460 932
PRODUIT NET BANCAIRE	10 135 403	11 448 551	10 840 770	6 161 414	6 253 183
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-77 966	-139 805	-152 727	-100 000	-12 115
Autres produits d'exploitation non bancaire	68 410	62 905	159 437	20 384	15 876
Autres charges d'exploitation non bancaire	0	225	-		
Charges générales d'exploitation	3 736 322	3 926 742	4 121 966	2 018 374	2 107 467
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 389 526	7 444 685	6 725 514	4 063 424	4 149 477
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 166 832	-1 175 214	-1 427 264	-1 122 349	-762 931
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-395 853	-832 224	-90 521	-4 004	-132 534
RESULTAT COURANT	4 826 841	5 437 247	5 207 730	2 937 071	3 254 011
RESULTAT NON COURANT	-79 777	-68 993	-89 322	-51 935	-48 329
Impôt sur les résultats	1 457 578	1 824 140	1 452 990	636 125	760 692
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 289 487	3 544 114	3 665 418	2 249 011	2 444 991

En Kdh

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2013	2014	2015	S1. 2015	S1. 2016
Résultat net de l'exercice	3 289 487	3 544 114	3 665 418	2 249 011	2 444 991
Dot. aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	402 492	413 765	403 363	200 687	204 878
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	142 150	150 827	163 341	100 000	12 115
Dotations aux provisions pour risques généraux	400 000	670 000	42 500	125 000	-
Dotations aux provisions réglementées	-	-	-	-	-
Dotations non courantes	-	-	-	-	-
Reprises de provisions	3 437	11 023	144 804	137 000	-
Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	39 329	31 488	29 188	2 067	-
Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	225	-	-	-
Plus-values de cession des immobilisations financières	60 747	-	2 810	-	-
Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-	-	-	-
Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-	-	-	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	4 130 616	4 736 420	4 097 820	2 535 631	2 661 984
Distribution des bénéfices	1 811 188	1 933 508	2 035 272	-	-
AUTOFINANCEMENT	2 319 428	2 802 912	2 062 548	2 535 631	2 661 984
En Kdh					

Tableau des flux de trésorerie 2013 – S1.2016

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	2013	2014	2015	S1. 2016
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	14 585 800	17 410 881	17 120 135	9 283 095
2. (+) Récupérations sur créances amorties	47 726	76 787	69 391	22 242
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	33 734	60 889	135 691	18 370
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	-6 934 854	-8 662 740	-9 143 128	-4 999 700
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	0	-225	0	0
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	-3 333 830	-3 512 977	-3 709 849	-1 902 589
7. (-) Impôts sur les résultats versés	-1 457 578	-1 824 140	-1 452 990	-760 692
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	2 940 998	3 548 475	3 019 250	1 660 726
Variation des :				
8. (±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-3 613 362	-1 297 899	-1 409 197	4 648 517
9. (±) Créances sur la clientèle	598 559	-1 828 040	7 036 669	-9 420 199
10. (±) Titres de transaction et de placement	600 037	2 248 816	-4 061 408	6 396 530
11. (±) Autres actifs	-776 479	609 945	-1 359 904	-55 588
12. (±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-672 513	-132 887	356 904	45 714
13. (±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 020 443	-12 462 635	-11 660 171	-5 542 754
14. (±) Dépôts de la clientèle	2 218 241	16 585 072	10 239 311	4 894 853
15. (±) Titres de créances émis	-1 467 308	1 547 594	-2 243 141	-554 580
16. (±) Autres passifs	6 131 811	-11 463 625	221 121	2 235 695
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	10 039 429	-6 193 659	-2 880 684	2 648 188
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	12 980 427	-2 645 184	138 566	4 308 914
17. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	59 176	1 030 054	3 151 802	40 980
18. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	134 020	171 115	179 712	0
19. (-) Acquisition d'immobilisations financières	-10 464 277	-193 982	-1 430 923	-16 644
20. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-648 731	-1 071 923	-728 654	-444 334
21. (+) Intérêts perçus	326 908	432 374	309 985	132 748
22. (+) Dividendes perçus	1 324 216	1 272 033	1 419 320	1 255 845
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-9 268 688	1 639 671	2 901 242	968 595
23. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		0	0	0
24. (+) Emission de dettes subordonnées	-332 600	-217 400	1 000 000	1 000 000
25. (+) Emission d'actions	685 242	0	0	0
26. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	0	0
27. (-) Intérêts versés	-465 654	-432 613	-433 703	-234 706
28. (-) Dividendes versés	-1 811 188	-1 933 508	-2 035 272	-2 238 799
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-1 924 200	-2 583 521	-1 468 975	-1 473 505
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	1 787 539	-3 589 034	1 570 833	3 804 004
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5 806 876	7 594 415	4 005 381	5 576 214
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	7 594 415	4 005 381	5 576 214	9 380 218

En Kdh

Tableau État des dérogations (A2) 2015

ETATS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCES DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

Tableau État des changements de méthodes (A3) 2015

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCES SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I- Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II- Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

Tableau des créances sur les établissements de crédit et assimilés (B1) 2013-2015

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 2013	Total 2014	Total 2015
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	2 231 899		2 402 986	7 131 598	9 865 685	8 010 728	11 766 483
VALEURS RECUES EN PENSION							
- au jour le jour							
- à terme							
PRETS DE TRESORERIE		1 455 410	7 939 506	1 718 234	12 931 866	11 136 031	11 113 150
- au jour le jour		1 455 410			59 413	524 427	1 455 410
- à terme			7 939 506	1 718 234	12 872 453	10 611 604	9 657 740
PRETS FINANCIERS		2 174 625	11 621 723		13 974 402	15 009 327	13 796 348
AUTRES CREANCES		410 949	2 128	300	115 002	78 750	413 377
INTERETS COURUS A RECEVOIR			190 360	1 669	205 013	234 165	192 029
CREANCES EN SOUFFRANCE							
TOTAL	2 231 899	4 040 984	22 156 703	8 851 801	37 091 968	34 469 001	37 281 387
En Kdh							

Tableaux des créances sur la clientèle (B2) 2013-2015

Exercice 2015

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2015
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	
CREDITS DE TRESORERIE	3 515 773	754 793	34 160 148	1 982 953	40 413 667
- Comptes à vue débiteurs	431 007	754 793	18 655 952	1 600 120	21 441 872
- Créances commerciales sur le Maroc			3 879 634		3 879 634
- Crédits à l'exportation			397 920		397 920
- Autres crédits de trésorerie	3 084 766		11 226 642	382 833	14 694 241
CREDITS A LA CONSOMMATION			389 409	8 263 146	8 652 555
CREDITS A L'EQUIPEMENT	26 737 154		23 787 126	4 082 411	54 606 691
CREDITS IMMOBILIERS	9 907		15 393 814	39 166 468	54 570 189
AUTRES CREDITS	8	6 144	631 852	1 014 109	1 652 113
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE			1		1
INTERETS COURUS A RECEVOIR			1 238 599	65 787	1 304 386
CREANCES EN SOUFFRANCE	1	84 651	2 564 752	401 419	3 050 823
- Créances pré-douteuses			4	19	23
- Créances douteuses			632	202	834
- Créances compromises	1	84 651	2 564 116	401 198	3 049 966
TOTAL	30 262 843	845 588	78 165 701	54 976 293	164 250 425
En Kdh					

Exercice 2014

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	
CREDITS DE TRESORERIE	2 826 511	609 055	38 066 400	2 065 500	41 370 368
- Comptes à vue débiteurs	1 073 087	609 055	15 500 520	1 789 359	23 964 277
- Créances commerciales sur le Maroc			5 730 573		4 199 048
- Crédits à l'exportation			374 737		389 553
- Autres crédits de trésorerie	1 753 424		16 460 570	276 161	12 817 490
CREDITS A LA CONSOMMATION			499 033	8 025 161	8 473 627
CREDITS A L'EQUIPEMENT	28 193 724		26 360 559	3 052 325	54 732 766
CREDITS IMMOBILIERS	10 628		18 390 744	36 140 181	56 125 480
AUTRES CREDITS	8	1 165	310 226	1 306 034	4 063 542
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE			1 058 799		561 695
INTERETS COURUS A RECEVOIR			1 268 461	77 494	1 501 445
CREANCES EN SOUFFRANCE		96 722	1 575 223	1 353 141	2 630 136
- Créances pré-douteuses			56	52 880	55 440
- Créances douteuses			151 310	124	157 438
- Créances compromises		96 722	1 423 857	1 300 137	2 417 258
TOTAL	31 030 871	706 942	87 529 445	52 019 836	169 459 059

En Kdh

Exercice 2013

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	
CREDITS DE TRESORERIE	2 607 308	416 586	36 502 581	1 843 893	41 370 368
- Comptes à vue débiteurs	1 409 451	416 586	20 657 533	1 480 707	23 964 277
- Créances commerciales sur le Maroc			4 199 048		4 199 048
- Crédits à l'exportation			389 553		389 553
- Autres crédits de trésorerie	1 197 857		11 256 447	363 186	12 817 490
CREDITS A LA CONSOMMATION			545 027	7 928 600	8 473 627
CREDITS A L'EQUIPEMENT	26 739 624		24 305 430	3 687 712	54 732 766
CREDITS IMMOBILIERS	11 380		17 027 320	39 086 780	56 125 480
AUTRES CREDITS	9 074	2 329 464	333 104	1 391 900	4 063 542
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE			561 695		561 695
INTERETS COURUS A RECEVOIR			1 438 449	62 996	1 501 445
CREANCES EN SOUFFRANCE	1 210	25 223	157 438	2 446 265	2 630 136
- Créances pré-douteuses				55 440	55 440
- Créances douteuses			157 438		157 438
- Créances compromises	1 210	25 223		2 390 825	2 417 258
TOTAL	29 368 596	2 771 273	80 871 044	56 448 146	169 459 059

En Kdh

Tableaux des titres de participation et emplois assimilés (B6) 2013-2015

Exercice 2015

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Capital	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Inscrits au CPC de l'exercice
					Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
T043 A - Participations dans les entreprises liées			12 931 492	12 554 187				1 366 061
ATTIJARI FINANCES CORPORATE	10 000	100,00%	10 000	10 000	31/12/2014	45 580	33 097	30 000
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN S.A."OGM"	885 000	100,00%	2 047 900	2 047 900	31/12/2014	1 889 298	455 956	530 000
SOMACOVAM	5 000	100,00%	30 000	7 532	31/12/2014	7 387	-146	
WAFI GESTION	4 900	66,00%	236 369	236 369	31/12/2014	128 279	60 699	40 069
ATTIJARI INVEST.	5 000	100,00%	5 000	5 000	31/12/2014	63 941	8 250	
WAFI BOURSE	20 000	100,00%	40 223	28 810	31/12/2014	32 394	-3 122	
ATTIJARI TITRISATION	11 400	66,00%	11 700	8 479	31/12/2014	8 479	-1 611	
ATTIJARI OPERATIONS	1 000	100,00%	1 000	1 000	31/12/2014	130	-31	
ATTIJARI AFRICA	2 000	100,00%	2 000	2 000	31/12/2014	17 583	490	
ATTIJARI CIB AFRICA	2 000	100,00%	2 000	2 000	31/12/2014	412	-10	
ATTIJARI IT AFRICA	1 000	100,00%	1 000	1 000	31/12/2014	4 087	1 848	
ATTIJARIWAFI BANK MIDDLE EAST LIMITED	1 000	100,00%	8 194	8 194	31/12/2014			
STE MAROCAINE DE GESTION ET TRAITEMENT INFORMATIQUE "SOMGETI"	300	100,00%	100	100	31/12/2014	529	-18	
AGENA MAGHREB	11 000	74,96%	33		31/12/2014	-6 789	-37	
ATTIJARI CAPITAL DEVELOPEMENT	10 000	100,00%	10 000		31/12/2014	-15 298	1 309	
ATTIJARI PROTECTION	4 000	83,75%	3 350	3 350	31/12/2014	4 594	-13	
BCM CORPORATION	200 000	100,00%	200 000	200 000	31/12/2014	249 723	35 941	35 000
CASA MADRID DEVELOPEMENT	10 000	50,00%	5 000	5 000	31/12/2014	10 457	-15	
DINERS CLUB DU MAROC	1 500	100,00%	1 675	960	31/12/2014	960	-94	
MEDI TRADE	1 200	20,00%	240	142	31/12/2014	715	-3	
AL MIFTAH	100	100,00%	243	0	31/12/2014	-2 416	-369	
WAFI COURTAGE	1 000	100,00%	2 397	2 397	31/12/2014	22 011	14 141	13 000
WAFI COMMUNICATION	3 350	86,67%	2 600	276	31/12/2014	309	55	
WAFI FONCIERE	2 000	100,00%	3 700	2 010	31/12/2014	1 970	-40	
WAFI INVESTISSEMENT	55 000	100,00%	120 277	1 970	31/12/2014	-63 290	-3 035	
WAFI SYSTEMES CONSULTING	5 000	99,88%	4 994	1 941	30/09/2015	5 945	201	
WAFI SYSTEMES DATA	1 500	100,00%	1 500	4 994	30/09/2015	1 525	-130	
WAFI SYSTEMES FINANCES	2 000	100,00%	2 066	1 500	30/09/2015	2 559	15	

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Capital	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Inscrits au CPC de l'exercice
					Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
WAFATRUST		100,00%	1 500	1 500	31/12/2014	1 322	-177	
ATTIJARIA AL AAKARIA AL MAGHRIBIA	10 000	100,00%	9 999	7 600	31/12/2014	7 707	107	
SOCIETE IMMOBILIERE ATTIJARIA AL YOUSSEFIA	50 000	100,00%	51 449	51 449	31/12/2014	56 562	-16	5 000
STE IMMOB.BOULEVARD PASTEUR " SIBP"	300	50,00%	25	25	31/12/2014	1 136	12	
SOCIETE IMMOBILIERE RANOUIL	3 350	100,00%	11 863	4 661	31/12/2014	4 535	-127	
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'HIVERNAGE SA	15 000	100,00%	15 531	11 810	31/12/2014	10 371	-1 439	
SOCIETE IMMOBILIERE MAIMOUNA	300	100,00%	5 266	3 432	31/12/2014	3 240	-191	
STE IMMOBILIERE MARRAKECH EXPANSION	300	100,00%	299	299	31/12/2014	778	-33	
SOCIETE IMMOBILIERE ZAKAT	300	100,00%	2 685	407	31/12/2014	432	25	
AYK	100	100,00%	100	0	31/12/2014	-1 127	-6	
CAPRI	124 000	99,76%	187 400	0	31/12/2014	-82 953	-19 651	
ATTIJARI IMMOBILIER	50 000	100,00%	71 686	71 686	31/12/2014			7 000
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK "AIB"	2 400 KEURO	100,00%	92 442	92 442	31/12/2014	21 510 KEURO	2 343 KEURO	
WAFACASH	35 050	99,85%	324 074	324 074	31/12/2014	36 670	11 520	100 000
WAFATRUST	50 000	100,00%	164 364	164 364	31/12/2014			87 000
WAFASALAF	113 180	50,91%	634 783	634 783	31/12/2014	1 628 825	333 017	152 730
WAFATRUST	20 000	100,00%	20 000	20 000	31/12/2014	58 315	24 117	20 000
WAFABAIL	150 000	57,83%	86 983	86 983	31/12/2014	776 239	83 845	23 133
DAR ASSAFAA LITAMWIL	50 000	100,00%	50 510	50 510	31/12/2014			
ANDALUMAGHREB	1 000 KEURO	100,00%	10 950	10 950	31/12/2014			
ANDALUCARTAGE	126 390 KEURO	100,00%	1 964 504	1 964 504	31/12/2014	149 164 KEURO	11 531 KEURO	
ATTIJARIWAFATRUST EURO FINANCES	39 557 KEURO	100,00%	502 622	502 622	31/12/2014	48 295 KEURO	-65 KEURO	
CAFIN	1 122 000 KFCFA	100,00%	257 508	257 508	31/12/2014	7 375 959 KFCFA	1 269 364 KFCFA	15 300
KASOVI	50 KUSD	50,00%	731 264	731 264	31/12/2014	19 002 KUSD	9 056 KUSD	33 749
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE "CBAO"	11 450 000 KFCFA	4,90%	35 979	35 979	31/12/2014	69 759 000 KFCFA	767 000 KFCFA	
BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI "BIM SA"	5 002 870 KFCFA	51,00%	689 599	689 599	31/12/2014	22 621 000 KFCFA	1 692 000 KFCFA	7 561
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE " SIB "	10 000 000 KFCFA	90,00%	648 084	648 084	31/12/2014	35 294 000 KFCFA	8 452 000 KFCFA	43 038
ATTIJARI IVOIRE	32 450 KEURO	100,00%	355 319	355 319	30/09/2015	32 448 KEURO	-2 KEURO	
CREDIT DU SENEGAL	5 000 000 KFCFA	95,00%	292 488	292 488	31/12/2014	12 831 000 KFCFA	2 425 000 KFCFA	28 880
CREDIT DU CONGO	7 743 670 KFCFA	91,00%	608 734	608 734	31/12/2014	22 308 024 KFCFA	7 721 061 KFCFA	85 422
UNION GABONAISE DE BANQUES "UGB GABON"	10 000 000 KFCFA	58,71%	848 842	848 842	31/12/2014	50 798 846 KFCFA	9 165 713 KFCFA	56 392

ATTIJA AFRIQUE PARTICIPATION	10 010 KEURO	100,00%	113 120	113 120	30/09/2015	9 899 KEURO	-25 KEURO	
						42 350 000	10 318 000	
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	10 000 000 KFCFA	51,00%	379 110	379 110	31/12/2014	KFCFA	KFCFA	54 586
						10 715 000	837 000	
SOCIETE BIA TOGO	6 000 000 KFCFA		143 872	143 872	31/12/2014	KFCFA	KFCFA	5 205
						3 863 794	-33 765	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOGO LOME			66 761	66 761	31/12/2014	KFCFA	KFCFA	
WAFACAMBIO			963	963				
WAFABANK OFFSHORE DE TANGER		100,00%	5 842	5 842				

<u>Dénomination ou raison sociale de la société émettrice</u>	Capital	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Inscrits au CPC de l'exercice
					Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
T044 B - Autres titres de participation						589 534		458 417
NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES		3 415 000		2,72%		92 809		54 857
SONASID					28 391		4 162	
ATTIJARIWAFABANK					623		623	
SINCOMAR	300		47,50%					
AGRAM INVEST	40 060		27,82%		10 938		9 462	
AM INVESTISSEMENT MOROCCO	400 000		3,25%		13 000		13 000	
BOUZNIKA MARINA					500			
EUROCHEQUES MAROC					363		364	
FONDS D'INVESTISSEMENT IGRANE	70 000		18,26%		9 970		6 101	31/12/2014
IMMOBILIERE INTERBANCAIRE "G.P.B.M."	19 005		20,00%		3 801		3 801	
IMPRESSION PRESSE EDITION (IPE)					400		400	
MOUSSAFIR HOTELS	193 000		33,34%		64 342		64 343	31/12/2014
SALIMA HOLDING	150 000		13,33%		16 600		16 600	
S.E.D. FES	10 000		10,00%					
STE D'AMENAGEMENT DU PARC NOUACER"SAPINO"	60 429		22,69%		13 714		13 714	30/06/2012
TANGER FREE ZONE	105 000		25,71%		58 221		58 221	
TECHNOLOPARK COMPANY "MITC"					8 150		7 784	
WORLD TRADE CENTER								

MAROCLEAR	20 000	6,58%	1 342	1 342	
HAWAZIN	960	12,50%	704		
INTAJ	576	12,50%	1 041	549	
EXP SERVICES MAROC S.A.	20 000	3,00%	600	600	
H PARTNERS	1 400 010	7,14%	100 000	50 620	30/09/2015
MOROCCAN FINANCIAL BOARD			20 000	20 000	
MAROC NUMERIQUE FUND	157 643	6,34%	15 000	11 231	
FONCIERE EMERGENCE	120 017	8,06%	19 339	19 339	
ALTERMED MAGHREB EUR			5 247	1 226	
INTER MUTUELLES ASSISTANCE			894	894	
WAFI IMA ASSISTANCE			15 356	15 356	
3 P FUND	80 020	5,00%	7 500	5 723	31/12/2014
BANQUE D'AFFAIRE TUNISIENNE	198 741		2 583		
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	98 200	22,40%	22 000	22 000	
SOCIETE INTERBANK	11 500	16,00%	1 840	1 840	
SMAEX	37 450	11,42%	4 278	4 278	
BANQUE MAGHREBINE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE EXTERIEUR	500 000 KUSD	1,20%	49 583	49 583	
FONDS ATTIJARI AFRICA FUNDS MULTI ASSETS	31 KEURO		346	346	
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES			59	59	

<u>Dénomination ou raison sociale de la société émettrice</u>	Capital	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Inscrits au CPC de l'exercice
					Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
T045 C - Emplois assimilés			885 275	749 256				
C/C ASSOCIES		0	869 440	733 421				
AUTRES EMPLOIS ASSIMILEES		0	15 835	15 835				
T046 Total Général			14 406 301	13 761 859				1 398 328

Exercice 2014

<u>Dénomination ou raison sociale de la société émettrice</u>	Capital	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Inscrits au CPC de l'exercice
					Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
T043 A - Participations dans les entreprises liées			11 719 532	11 426 002				1 199 522
ATTIJARI FINANCES CORPORATE	10 000	100,00%	10 000	10 000	31/12/14	45 580	33 097	22 000
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN S.A."OGM"	885 000	100,00%	2 047 900	2 047 900	31/12/14	1 433 342	239 697	360 000
SOMACOVAM	5 000	100,00%	30 000	7 936				0
WAFI GESTION	4 900	66,00%	236 369	236 369	31/12/14	128 279	60 699	39 034
ATTIJARI INVEST.	5 000	100,00%	5 000	5 000	30/6/12	49 808	4 765	0
WAFI BOURSE	20 000	100,00%	40 223	35 516	30/6/12	39 601	-1 542	0
WAFI PATRIMOINE	10 000	66,00%	11 700	9 911				0
ATTIJARI OPERATIONS	1 000	100,00%	1 000	1 000	31/12/13	161	-74	0
ATTIJARI AFRICA	2 000	100,00%	2 000	2 000	31/12/13	17 093	8 675	0
ATTIJARI CIB AFRICA	2 000	100,00%	2 000	2 000	31/12/13	422	-70	0
ATTIJARI IT AFRICA	1 000	100,00%	1 000	1 000	31/12/13	2 239	1 190	0
ATTIJARIWAFI BANK MIDDLE EAST LIMITED	1 000	100,00%	8 194	8 194				0
STE MAROCAINE DE GESTION ET TRAITEMENT INFORMATIQUE "SOMGETI"	300	100,00%	100	100	31/12/13	548	-18	0
AGENA MAGHREB	11 000	74,96%	33	0	31/12/13	-6 753	-37	0
ATTIJARI CAPITAL DEVELOPEMENT	10 000	100,00%	10 000	10 000				0
ATTIJARI PROTECTION	4 000	83,75%	3 350	3 350	31/12/13	4 607	-30	0
BCM CORPORATION	200 000	100,00%	200 000	200 000	31/12/14	249 723	35 941	40 000
CASA MADRID DEVELOPEMENT	10 000	50,00%	5 000	5 000	31/12/13	10 472	256	0
DINERS CLUB DU MAROC	1 500	100,00%	1 675	1 055	31/12/13	1 055	-82	0
MEDI TRADE	1 200	20,00%	240	173	31/12/13	715	23	0
AL MIFTAH	100	100,00%	243	0	31/12/13	-2 046	-2 125	0
WAFI COURTAGE	1 000	100,00%	2 397	2 397	31/12/13	20 869	14 578	13 000
WAFI COMMUNICATION	3 000	86,67%	2 600	267	31/12/13	309	55	0
WAFI FONCIERE	2 000	100,00%	3 700	2 010	31/12/13	2 010	-177	0
WAFI INVESTISSEMENT	55 000	100,00%	55 046	0				0
WAFI SYSTEMES CONSULTING	5 000	99,88%	4 994	4 994	31/12/13	5 744	-223	0
WAFI SYSTEMES DATA	1 500	100,00%	1 500	1 500	31/12/13	1 655	-50	0
WAFI SYSTEMES FINANCES	2 000	100,00%	2 066	2 066	31/12/13	2 544	-369	0

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Capital	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Inscrits au CPC de l'exercice
					Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
WAFATrust		100,00%	1 500	1 500	30/6/12	1 616	-55	0
ATTIJARIA AL AAKARIA AL MAGHRIBIA	10 000	100,00%	9 999	7 600	31/12/13	7 600	240	0
SOCIETE IMMOBILIERE ATTIJARIA AL YOUSOUFIA	50 000	100,00%	51 449	51 449	31/12/13	101 577	-16	45 000
STE IMMOB.BOULEVARD PASTEUR " SIBP"	300	50,00%	25	25	31/12/13	1 123	2	0
SOCIETE IMMOBILIERE RANOUIL	3 350	100,00%	11 863	4 661	31/12/13	4 661	69	0
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'HIVERNAGE SA	15 000	100,00%	15 531	11 810	31/12/13	11 810	-1 352	0
SOCIETE IMMOBILIERE MAIMOUNA	300	100,00%	5 266	3 432	31/12/13	3 432	-8	0
STE IMMOBILIERE MARRAKECH EXPANSION	300	100,00%	299	299	31/12/13	811	15	0
SOCIETE IMMOBILIERE ZAKAT AYK	300	100,00%	2 685	407	31/12/13	407	58	0
CAPRI	100	100,00%	100	0	31/12/13	-1 121	-11	0
ATTIJARI IMMOBILIER	124 000	99,76%	187 400	0				0
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK "AIB"	50 000	100,00%	71 686	71 686	31/12/14	60 502	463	7 000
WAFACASH	2 400 KEURO	100,00%	92 442	92 442	31/12/14	21 510 KEURO	2 403 KEURO	439
WAFALIMMOBILIER	35 050	99,85%	324 074	324 074	31/12/14	336 670	111 520	90 000
WAFASALAF	50 000	100,00%	164 364	164 364	31/12/14	143 621	87 553	83 000
WAFALD	113 180	50,91%	634 783	634 783	31/12/14	1 658 849	356 921	152 730
WAFABAIL	20 000	100,00%	20 000	20 000	31/12/14	58 315	24 378	20 000
DAR ASSAFAA LITAMWIL	150 000	57,83%	86 983	86 983	31/12/14	775 958	83 565	28 916
ANDALUMAGHREB	50 000	100,00%	50 510	50 510				0
ANDALUCARTAGE	1 000 KEURO	100,00%	10 950	10 950				0
ATTIJARIWAFAL EURO FINANCES	126 390 KEURO	100,00%	1 964 504	1 964 504	31/12/14	149490 KEURO	11939 KEURO	0
CAFIN	39 557 KEURO	100,00%	502 622	502 622	31/12/13	48295 KEURO	-65 KEURO	0
KASOVI	1 122 000 KFCFA	100,00%	257 508	257 508	31/12/14	7 215 309KFCFA	1 266 009 KFCFA	0
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE"CBAO"	50 KUSD	50,00%	731 264	731 264	31/12/14	19 002 KUSD	9 056 KUSD	39 840
BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI "BIM SA"	11 450 000 KFCFA	4,90%	35 979	35 979	31/12/14	70 673 266 KFCFA	1 681 282KFCFA	6 870
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE " SIB "	5 002 870 KFCFA	51,00%	689 599	689 599	31/12/14	22 431 002 KFCFA	1 502 137KFCFA	19 167
CREDIT DU SENEGAL	10 000 000 KFCFA	51,00%	648 084	648 084	31/12/14	45 713 627 KFCFA	10 419 515 KFCFA	44 839
CREDIT DU CONGO	5 000 000 KFCFA	95,00%	292 488	292 488	31/12/14	15 832 431 KFCFA	3 000 691 KFCFA	21 201
UNION GABONAISE DE BANQUES "UGB GABON"	7 743 670 KFCFA	91,00%	608 734	608 734	31/12/14	22 307 905 KFCFA	7 720 942 KFCFA	66 288
	10 000 000 KFCFA	58,71%	848 842	848 842	31/12/14	28 323 587 KFCFA	8 662 957 KFCFA	56 687

ATTIJA AFRIQUE PARTICIPATION	10 010 KEURO	100,00%	113 120	113 120	31/12/14	9 916 KEURO	-30 KEURO	0
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	10 000 000 KFCFA	51,00%	379 110	379 110	31/12/14	37 576 683 KFCFA	10 317 609 KFCFA	43 510
SOCIETE BIA TOGO	6 000 000 KFCFA	55,00%	143 872	143 872	31/12/14	11 244 441 KFCFA	1 367 308 KFCFA	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOGO LOME		100,00%	66 761	66 761	31/12/14	3 863 793 KFCFA	-33 765 KFCFA	
WAFACAMBIO			963	963				
WAFABANK OFFSHORE DE TANGER		100,00%	5 842	5 842				

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Capital	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Inscrits au CPC de l'exercice
					Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
T044 B - Autres titres de participation			577 223	502 568		2 166 524	81 346	48 763
NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES	3 415 000	2,72%	92 809	92 809				0
SONASID			28 391	9 216				609
ATTIJARIWAFABANK			623	623				0
SINCOMAR	300	47,50%						0
AGRAM INVEST	40 060	27,82%	10 938	7 492		26 934	-11	0
AM INVESTISSEMENT MOROCCO	400 000	3,25%	13 000	13 000				0
BOUZNIKA MARINA			500	0				0
EUROCHEQUES MAROC			363	364				0
FONDS D'INVESTISSEMENT IGRANE	70 000	18,26%	9 970	407	30/6/12	17 630	-6 559	0
IMMOBILIERE INTERBANCAIRE "G.P.B.M."	19 005	20,00%	3 801	3 801				0
IMPRESSION PRESSE EDITION (IPE)			400	400				0
MOUSSAFIR HOTELS	193 000	33,34%	64 342	64 343	31/12/14	350 513	60 001	15 809
SALIMA HOLDING	150 000	13,33%	16 600	16 600				0
S.E.D. FES	10 000	10,00%						0
STE D'AMENAGEMENT DU PARC NOUACER "SAPINO"	60 429	22,69%	13 714	13 714	30/6/12	225 678	3 221	
TANGER FREE ZONE	105 000	25,71%	58 221	58 221				3 130
TECHNOLOPARK COMPANY "MITC"			8 150	7 784				0
WORLD TRADE CENTER								0
MAROCLEAR	20 000	6,58%	1 342	1 342				0
HAWAZIN	960	12,50%	704	0				0
INTAJ	576	12,50%	1 041	549				0
EXP SERVICES MAROC S.A.	20 000	3,00%	600	600				0
H PARTNERS	1 400 010	7,14%	100 000	62 616	30/6/12	1 021 479	-6 231	0
MOROCCAN FINANCIAL BOARD			20 000	20 000				0
MAROC NUMERIQUE FUND	157 643	6,34%	10 000	9 556	30/6/12	150 647	3 239	0
FONCIERE EMERGENCE	120 017	8,06%	12 087	12 087				0

ALTERMED MAGHREB EUR			5 247	5 247				0
INTER MUTUELLES ASSISTANCE			894	894				0
WAFI IMA ASSISTANCE			15 356	15 356				975
3 P FUND	80 020	5,00%	7 500	7 500				0
BANQUE D'AFFAIRE TUNISIENNE	198 741		2 583	0	30/6/14	373 643	27 686	0
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	98 200	22,40%	22 000	22 000				26 400
SOCIETE INTERBANK	11 500	16,00%	1 840	1 840				1 840
SMAEX	37 450	11,42%	4 278	4 278				0
BANQUE MAGHREBINE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE EXTERIEUR	500000 KUSD	1,20%	49 583	49 583				
FONDS ATTIJARI AFRICA FUNDS MULTI ASSETS	31 KEURO		346	346				

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Capital	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Inscrits au CPC de l'exercice
					Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
T045 C - Emplois assimilés			721 600	600 879				
C/C ASSOCIES		0	705 765	585 044				
AUTRES EMPLOIS ASSIMILEES		0	15 835	15 835				
T046 Total Général			13 018 355	12 529 449				1 248 284

Exercice 2013

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Capital	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Inscrits au CPC de l'exercice
					Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
T043 A - Participations dans les entreprises liées			11 609 278	11 333 764				1 251 082
ATTIJARI FINANCES CORPORATE	10 000	100,00%	10 000	10 000	30/6/13	47 653	33 145	35 000
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN S.A."OGM"	885 000	100,00%	2 047 900	2 047 900	30/6/13	1 659 971	303 937	500 000
SOMACOVAM	5 000	100,00%	30 000	7 936				0
WAFI GESTION	4 900	66,00%	236 369	236 369	30/6/13	90 807	23 276	47 604
ATTIJARI INVEST.	5 000	100,00%	5 000	5 000	30/6/12	49 808	4 765	0
WAFI BOURSE	20 000	100,00%	40 223	39 601	30/6/12	39 601	-1 542	0
WAFI PATRIMOINE	10 000	66,00%	1 700	1 700				0
ATTIJARI OPERATIONS	1 000	100,00%	1 000	1 000				0
ATTIJARI AFRICA	2 000	100,00%	2 000	2 000				0
ATTIJARI CIB AFRICA	2 000	100,00%	2 000	2 000				0
ATTIJARI IT AFRICA	1 000	100,00%	1 000	1 000				0
ATTIJARIWAFI BANK MIDDLE EAST LIMITED	1 000	100,00%	8 194	8 194				0
STE MAROCAINE DE GESTION ET TRAITEMENT INFORMATIQUE "SOMGETI"	300	100,00%	100	100	31/12/11	585	-18	0
AGENA MAGHREB	11 000	74,96%	33	0	31/12/11	-6 692	-20	0
ATTIJARI CAPITAL DEVELOPEMENT	10 000	100,00%	10 000	10 000	31/12/11	24 698	2 543	0
ATTIJARI PROTECTION	4 000	83,75%	3 350	3 350				0
BCM CORPORATION	200 000	100,00%	200 000	200 000	30/6/13	253 189	36 186	30 000
CASA MADRID DEVELOPEMENT	10 000	50,00%	5 000	4 999	31/12/11	9 997	121	0
DINERS CLUB DU MAROC	1 500	100,00%	1 675	0	31/12/11	1 209	-55	0
MEDI TRADE	1 200	20,00%	240	135	30/6/12	674	0	0
AL MIFTAH	100	100,00%	243	59	30/6/12	60	-1	0
WAFI COURTAGE	1 000	100,00%	2 397	2 397	30/6/12	6 006	1 667	10 000
WAFI COMMUNICATION	3 000	86,67%	2 600	336	31/12/11	388	-85	0
WAFI FONCIERE	2 000	100,00%	3 700	2 299	30/6/12	2 300	-60	0
WAFI INVESTISSEMENT	55 000	100,00%	55 046	15 010				0
WAFI SYSTEMES CONSULTING	5 000	99,88%	4 994	4 994	31/12/11	5 881	389	0
WAFI SYSTEMES DATA	1 500	100,00%	1 500	1 500	31/12/11	1 717	21	0
WAFI SYSTEMES FINANCES	2 000	100,00%	2 066	2 066	31/12/11	2 851	96	0

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Capital	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synth. société émettrice			Inscrits au CPC de l'exercice
					Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Wafa Trust		100,00%	1 500	1 500	30/6/12	1 616	-55	0
ATTIJARIA AL AAKARIA AL MAGHRIBIA	10 000	100,00%	9 999	7 173	31/12/12	7 173	151	0
SOCIETE IMMOBILIERE ATTIJARIA AL YOUSOUFIA	50 000	100,00%	51 449	51 449	31/12/12	101 265	40 093	
STE IMMOB.BOULEVARD PASTEUR " SIBP"	300	50,00%	25	25				0
SOCIETE IMMOBILIERE RANOUIL	3 350	100,00%	11 863	4 592	31/12/12	4 504	49	0
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'HIVERNAGE SA	15 000	100,00%	15 531	3 162				0
SOCIETE IMMOBILIERE MAIMOUNA	300	100,00%	5 266	3 439	31/12/12	3 663	-223	0
STE IMMOBILIERE MARRAKECH EXPANSION	300	100,00%	299	299	31/12/12	784	7	0
SOCIETE IMMOBILIERE ZAKAT AYK	300	100,00%	2 685	349	31/12/12	311	19	0
CAPRI	100	100,00%	100	0	30/6/12	-1 110	-3	0
ATTIJARI IMMOBILIER	124 000	99,76%	187 400	7 000				0
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK "AIB"	50 000	100,00%	71 686	71 686	30/6/13	58 725	496	
WAFACASH	2 400 KEURO	100,00%	92 442	92 442	30/6/13	17 608 KEURO	1 087 KEURO	26 400
Wafa Immobilier	35 050	99,85%	323 518	323 518	30/6/13	267 953	44 260	69 895
WAFASALAF	50 000	100,00%	164 364	164 364	30/6/13	95 368	39 809	70 000
Wafa LLD	113 180	50,91%	634 783	634 783	30/6/13	1 436 736	170 219	193 022
WAFABAIL	20 000	100,00%	20 000	20 000	30/6/13	32 314	8 410	10 000
DAR ASSAFAA LITAMWIL	150 000	57,83%	86 983	86 983	30/6/13	714 975	71 683	28 916
ANDALUMAGHREB	50 000	100,00%	50 510	50 510				0
ANDALUCARTAGE	1 000 KEURO	100,00%	10 950	10 950				0
ATTIJARIWafa EURO FINANCES	126 390 KEURO	100,00%	1 964 504	1 964 504	30/6/13	138 600 KEURO	13 667 KEURO	0
CAFIN	39 557 KEURO	100,00%	402 924	402 924	30/6/13	39 351 KEURO	0	0
KASOVI	1 122 000 KFCFA	100,00%	257 508	257 508	30/6/13	5 849 441 KFCFA	1 067 367 KFCFA	0
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE "CBAO"	50 KUSD	50,00%	731 264	731 264	30/6/13	19 542 KUSD	7 005 KUSD	6 337
BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI "BIM SA"	11 450 000 KFCFA	4,90%	35 979	35 979	30/6/13	72 418 812 KFCFA	5 088 228 KFCFA	29 843
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE " SIB "	5 002 870 KFCFA	51,00%	689 599	689 599	30/6/13	20 935 275 KFCFA	1 911 027 KFCFA	5 847
CREDIT DU SENEGAL	10 000 000 KFCFA	51,00%	648 084	648 084	30/6/13	36 829 339 KFCFA	5 934 539 KFCFA	31 857
CREDIT DU CONGO	5 000 000 KFCFA	95,00%	292 488	292 488	30/6/13	12 767 070 KFCFA	1 114 948 KFCFA	36 124
UNION GABONAISE DE BANQUES "UGB GABON"	7 743 670 KFCFA	91,00%	608 734	608 734	30/6/13	16 231 585 KFCFA	3 088 648 KFCFA	33 268
ATTIJA AFRIQUE PARTICIPATION	10 000 000 KFCFA	58,71%	848 842	848 842	30/6/13	21 174 537 KFCFA	2 272 605 KFCFA	52 441
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	10 010 KEURO	100,00%	113 120	113 120	30/6/13	9 991 KEURO	0	0
SOCIETE BIA TOGO	10 000 000 KFCFA	51,00%	379 110	379 110	30/6/13	28 024 379 KFCFA	3 792 216 KFCFA	34 527
SOCIETE CIVILE IMMOB. TOGO LOME	6 000 000 KFCFA		143 872	143 872				
WAFACAMBIO			66 761	66 761				
WAFABANK OFFSHORE DE TANGER		100,00%	963	963				
			5 842	5 842				

<u>Dénomination ou raison sociale de la société émettrice</u>	Capital	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synth. société émettrice			Inscrits au CPC de l'exercice
					Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
T044 B - Autres titres de participation			523 794	451 495				53 803
NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES	3 415 000	2,72%	92 809	92 809				0
SONASID			28 391	8 533				0
ATTIJARIWABA BANK			623	580				0
SINCOMAR	300	47,50%						0
AGRAM INVEST	40 060	27,82%	10 938	7 492		26 934	-11	0
AM INVESTISSEMENT MOROCCO	400 000	3,25%	13 000	13 000				0
BOUZNICA MARINA			500	500				0
EUROCHEQUES MAROC			363	364				0
FONDS D'INVESTISSEMENT IGRANE	70 000	18,26%	9 970	407	30/6/12	17 630	-6 559	0
IMMOBILIERE INTERBANCAIRE "G.P.B.M."	19 005	20,00%	3 801	3 801				0
IMPRESSION PRESSE EDITION (IPE)			400	400				0
MOUSSAFIR HOTELS	193 000	33,34%	64 342	64 343	31/12/11	299 081	47 525	13 808
SALIMA HOLDING	150 000	13,33%	16 600	16 600	31/12/11	257 807	3 068	0
S.E.D. FES	10 000	10,00%						0
STE D'AMENAGEMENT DU PARC NOUACER"SAPINO"	60 429	22,69%	13 714	13 714	30/6/12	225 678	3 221	2 042
TANGER FREE ZONE	105 000	25,71%	58 221	58 221				0
TECHNOLOPARK COMPANY "MITC"			8 150	7 784				0
WORLD TRADE CENTER								0
MAROCLEAR	20 000	6,58%	1 342	1 342	31/12/11	215 907	24 686	0
HAWAZIN	960	12,50%	704	0				0
INTAJ	576	12,50%	1 041	549				0
EXP SERVICES MAROC S.A.	20 000	3,00%	600	600				0
H PARTNERS	1 400 010	7,14%	100 000	62 616	30/6/12	1 021 479	-6 231	0
MOROCCAN FINANCIAL BOARD			20 000	20 000				10 593
MAROC NUMERIQUE FUND	157 643	6,34%	10 000	9 556	30/6/12	150 647	3 239	0
FONCIERE EMERGENCE	120 017	8,06%	12 087	12 087				0
ALTERMED MAGHREB EUR			5 247	5 247				0
INTER MUTUELLES ASSISTANCE			894	894				0
WABA IMA ASSISTANCE			15 356	15 356				0
3 P FUND	80 020	5,00%	4 000	4 000				0
BANQUE D'AFFAIRE TUNISIENNE	198 741		2 583	2 583	30/6/12	373 643	27 686	0
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	98 200	22,40%	22 000	22 000				25 520
SOCIETE INTERBANK	11 500	16,00%	1 840	1 840				1 840
SMAEX	37 450	11,42%	4 278	4 278	31/12/11	86 364	-1 055	0

<u>Dénomination ou raison sociale de la société émettrice</u>	Capital	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Inscrits au CPC de l'exercice
					Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
T045 C - Emplois assimilés			691 600	690 313				
C/C ASSOCIES		0	675 765	674 478				
AUTRES EMPLOIS ASSIMILEES		0	15 835	15 835				
T046 Total Général			12 824 673	12 475 572				1 304 885

Tableau des immobilisations données en crédit-bail en location avec option d'achat et en location simple (B8)

Au 31.12.2015

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	3 014 287	161 192		3 175 479	1 118 345	159 423		1 277 768	1 897 711
- Droit au bail	313 228	840		314 067					314 067
- Immobilisations en recherche et développement									
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	2 701 059	160 353		2 861 412	1 118 345	159 423		1 277 768	1 583 643
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	6 672 527	567 462	166 806	7 073 183	3 826 929	243 940	16 698	4 054 171	3 019 011
- Immeubles d'exploitation	1 786 909	151 268	823	1 937 355	773 604	56 485	407	829 682	1 107 673
. Terrain d'exploitation	297 451	139 870		437 321					437 321
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 427 650	11 398	823	1 438 225	721 080	54 756	407	775 429	662 797
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	61 808			61 808	52 524	1 729		54 253	7 555
- Mobilier et matériel d'exploitation	1 833 223	90 665		1 923 889	1 657 612	41 246		1 698 858	225 031
. Mobilier de bureau d'exploitation	399 234	11 472		410 705	369 217	6 513		375 731	34 975
. Matériel de bureau d'exploitation	760 423	37 149		797 572	705 207	15 034		720 240	77 332
. Matériel Informatique	665 337	42 028		707 364	575 082	19 621		594 703	112 661
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	8 230	17		8 247	8 106	78		8 184	64
. Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1 508 305	101 702	5	1 610 002	1 132 115	109 828	4	1 241 940	368 062
- Immobilisations corporelles hors exploitation	1 544 090	223 826	165 979	1 601 938	263 597	36 382	16 287	283 692	1 318 245
. Terrains hors exploitation	589 812	9 720	1 935	597 597					597 597
. Immeubles hors exploitation	765 258	207 410	163 995	808 673	160 553	28 562	16 286	172 829	635 844
. Mobiliers et matériel hors exploitation	43 309	63		43 372	43 087			43 087	285
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	145 711	6 634	49	152 296	59 957	7 820	1	67 776	84 520
TOTAL	9 686 814	728 654	166 806	10 248 662	4 945 274	403 363	16 698	5 331 940	4 916 722

Kdh

Au 31.12.2014 (en Kdh)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Dotation au titre de l'exercice	Provisions		Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements		Reprises de provisions	Cumul des provisions	
<u>IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT</u>	2 047 222	1 303 807	1 008 617	2 342 412	172 759	724 035				1 618 377
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	2 020 716	1 263 669	1 006 007	2 278 378	172 759	702 100				1 576 278
- Crédit-bail mobilier en cours	1 006 393		1 006 007	386						386
- Crédit-bail mobilier loué	1 014 323	1 263 669		2 277 992	172 759	702 100				1 575 892
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CREDIT-BAIL IMMOBILIER	25 647			25 647		21 936				3 711
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué	25 647			25 647		21 936				3 711
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	859	40 139	2 610	38 388						38 388
CREANCES EN SOUFFRANCE										
<u>IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE</u>										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	2 047 222	1 303 807	1 008 617	2 342 412	172 759	724 035				1 618 377

Au 31.12.2013 (en Kdh)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Amortissements Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Provisions Reprises de provisions	Cumul des provisions	Montant net à la fin de l'exercice
<u>IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT</u>	1 321 436	739 040	13 254	2 047 222	96 649	561 732				1 485 490
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	1 293 002	736 903	9 189	2 020 716	96 649	539 796				1 480 920
- Crédit-bail mobilier en cours	393 400	612 993		1 006 393						1 006 393
- Crédit-bail mobilier loué	899 602	123 910	9 189	1 014 323	96 649	539 796				474 527
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CREDIT-BAIL IMMOBILIER	25 647			25 647		21 936				3 711
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué	25 647			25 647		21 936				3 711
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
<u>LOYERS RESTRUCTURES</u>										
LOYERS IMPAYES	2 787	2 137	4 065	859						859
CREANCES EN SOUFFRANCE										
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	1 321 436	739 040	13 254	2 047 223	96 649	561 732				1 485 490

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles (B9)

Au 31.12.2014

Nature	Amortissements et/ou provisions								
	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	2 779 876	234 411		3 014 287	955 390	162 993	38	1 118 345	1 895 942
- Droit au bail	307 822	5 406		313 228					313 228
- Immobilisations en recherche et développement									
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	2 472 054	229 005		2 701 059	955 390	162 993	38	1 118 345	1 582 714
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	5 989 894	837 512	154 878	6 672 527	3 699 102	250 772	130 902	3 818 972	2 853 555
- Immeubles d'exploitation	1 752 592	36 041	1 724	1 786 909	709 413	57 278	1 043	765 647	1 021 262
. Terrain d'exploitation	294 630	2 961	140	297 451					297 451
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 394 894	33 080	324	1 427 650	657 728	55 517	122	713 123	714 527
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	63 068		1 260	61 808	51 684	1 761	921	52 524	9 284
- Mobilier et matériel d'exploitation	1 847 625	122 754	137 156	1 833 223	1 727 867	51 192	121 447	1 657 612	175 612
. Mobilier de bureau d'exploitation	387 247	13 504	1 518	399 234	362 432	8 300	1 514	369 217	30 016
. Matériel de bureau d'exploitation	850 813	33 400	123 790	760 423	804 132	20 017	118 942	705 207	55 216
. Matériel Informatique	601 335	75 850	11 848	665 337	553 281	22 791	990	575 082	90 255
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	8 230			8 230	8 022	84		8 106	124
. Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1 429 877	83 760	5 333	1 508 305	1 029 756	107 555	5 196	1 132 115	376 189
- Immobilisations corporelles hors exploitation	959 800	594 956	10 666	1 544 090	232 066	34 748	3 217	263 597	1 280 493
. Terrains hors exploitation	220 767	371 651	2 606	589 812					589 812
. Immeubles hors exploitation	560 358	212 960	8 060	765 258	136 900	26 871	3 217	160 553	604 705
. Mobiliers et matériel hors exploitation	43 309			43 309	43 087			43 087	222
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	135 366	10 345		145 711	52 079	7 877		59 957	85 754
TOTAL	8 769 770	1 071 923	154 878	9 686 814	4 654 492	413 765	130 940	4 937 317	4 749 497
Kdh									

Au 31.12.2013

Kdh 31.12.2015

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	2 543 066	236 810	0	2 779 876	807 125	148 265	0	955 390	1 824 486
- Droit au bail	307 822	0	0	307 822	0	0	0	0	307 822
- Immobilisations en recherche et développement		0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	2 235 244	236 810	0	2 472 054	807 125	148 265	0	955 390	1 516 664
- Immobilisations incorporelles hors exploitation		0	0	0	0	0	0	0	0
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	5 700 712	411 920	122 738	5 989 894	3 472 406	254 227	28 083	3 698 550	2 291 343
- Immeubles d'exploitation	1 768 670	8 612	24 690	1 752 592	672 058	54 677	17 402	709 334	1 043 258
. Terrain d'exploitation	297 660	638	3 668	294 630	0	0	0	0	294 630
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 395 199	7 974	8 279	1 394 894	612 284	52 559	7 374	657 468	737 426
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	75 811	0	12 743	63 068	59 774	2 119	10 027	51 865	11 203
- Mobilier et matériel d'exploitation	1 837 509	90 213	80 097	1 847 625	1 670 968	61 973	5 547	1 727 395	120 230
. Mobilier de bureau d'exploitation	382 129	14 340	9 221	387 247	348 912	14 094	574	362 432	24 815
. Matériel de bureau d'exploitation	860 634	39 482	49 303	850 813	784 069	23 903	3 840	804 132	46 681
. Matériel Informatique	586 559	36 349	21 573	601 335	530 146	23 932	1 132	552 946	48 388
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	8 187	43	0	8 230	7 840	44	0	7 884	346
. Autres matériels d'exploitation		0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1 314 380	118 682	3 185	1 429 877	916 907	116 024	3 174	1 029 756	400 121
- Immobilisations corporelles hors exploitation	780 153	194 413	14 766	959 800	212 473	21 553	1 960	232 065	727 734
. Terrains hors exploitation	227 728	0	6 961	220 767	0	0	0	0	220 767
. Immeubles hors exploitation	377 930	190 000	7 572	560 358	124 660	13 966	1 727	136 899	423 459
. Mobiliers et matériel hors exploitation	42 903	406	0	43 309	41 645	1 842	0	43 487	-178
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	131 592	4 007	233	135 366	46 168	5 745	233	51 680	83 686
TOTAL	8 243 778	648 730	122 738	8 769 770	4 279 530	402 492	28 083	4 653 940	4 115 830

Kdh

Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B9 bis)

Au 31.12.2015

en milliers de Dh

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
	<u>MOBILIERS ET MATERIELS DE BUREAUX</u>						
	MOBILIER DE BUREAU						
	MATERIEL DE BUREAU						
	MATERIEL INTERBANK						
	COFFRE FORT						
	MATERIEL INFORMATIQUE						
	<u>IMMOBILIERS</u>	166 806	16 698	150 108	179 712	29 188	
déc-15	TERRAIN	1 935		1 935			
	APPARTEMENTS						
déc-15	IMMEUBLE	164 871	16 698	148 173			
TOTAL GENERAL		166 806	16 698	150 108	179 712	29 188	

Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés (B10)

en milliers de Dh

DETTES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31.12.2015	Total 31.12.2014
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		2 426	551 949	2 673 195	3 227 570	1 995 975
VALEURS DONNEES EN PENSION	6 023 473	1 450 082			7 473 555	10 817 731
- au jour le jour	4 450 801				4 450 801	
- à terme	1 572 672	1 450 082			3 022 754	10 817 731
EMPRUNTS DE TRESORERIE	5 470 000	6 742 490	4 117 736	2 599 934	18 930 160	28 420 620
- au jour le jour		3 614 000	449 357	538 659	4 602 016	4 454 687
- à terme	5 470 000	3 128 490	3 668 379	2 061 275	14 328 144	23 965 933
EMPRUNTS FINANCIERS	1 992			82	2 074	2 074
AUTRES DETTES	72 297	42 670			114 967	70 620
INTERETS COURUS A PAYER			106 858	15 093	121 967	223 428
TOTAL	11 567 762	8 237 668	4 776 543	5 288 304	29 870 277	41 530 448

Kdh

Tableau des dépôts de la clientèle (B11)

en milliers de Dh

DEPOTS	Secteur public	Entreprises financières	Secteur privé Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 31.12.2015	Total 31.12.2014
COMPTES A VUE CREDITEURS	2 793 415	2 603 179	29 445 859	87 495 430	122 337 883	116 123 035
COMPTES D'EPARGNE				25 874 751	25 874 751	25 048 786
DEPOTS A TERME	1 935 000	4 355 941	13 910 142	23 320 405	43 521 488	40 515 128
AUTRES COMPTES CREDITEURS	74 943	163 576	6 813 555	1 250 444	8 302 518	8 221 172
INTERETS COURUS A PAYER			919 156	3 245	988 401	811 607
TOTAL	4 803 358	7 122 696	51 088 712	137 944 275	200 959 041	190 719 730

Tableaux des provisions (B14) 2013-2015

Exercice 2015

en milliers de Dh

PROVISIONS	Encours 31.12.2014	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31.12.2015
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	7 168 167	1 731 416	712 826	0	8 186 758
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	6 644 079	155 989	704 949	0	7 495 119
Titres de placement	18 805	12 087	73		30 819
Titres de participation et emplois assimilés	488 906	163 341	7 804		644 443
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	16 377				16 377
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	2 634 425	491 671	318 993	-45 400	2 761 704
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	202 503	168 484	86 326	0	284 661
Provisions pour risques de change		5 037			5 037
Provisions pour risques généraux	1 893 349	42 500	137 000		1 798 849
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	122 093	55 487	53 231		124 349
Provisions pour autres risques et charges	416 480	220 163	42 436	-45 400	548 808
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	9 802 592	2 223 088	1 031 818	-45 400	10 948 462

Exercice 2014

en milliers de Dh

PROVISIONS	Encours 31.12.2013	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31.12.2014
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	6 273 518	1 578 019	683 370	0	7 168 167
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	5 874 617	1 427 075	657 613	0	6 644 079
Titres de placement	33 423	116	14 734		18 805
Titres de participation et emplois assimilés	349 101	150 827	11 023		488 906
Immobilisations en crédit-bail et en location	0				0
Autres actifs	16 377	0			16 377
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1 726 394	976 174	67 965	-179	2 634 425
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	126 519	93 455	17 471	0	202 503
Provisions pour risques de change	0				0
Provisions pour risques généraux	1 223 349	670 000			1 893 349
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	112 859	40 722	31 488		122 093
Provisions pour autres risques et charges	263 669	171 997	19 007	-179	416 480
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	7 999 912	2 554 193	751 335	-179	9 802 592

Exercice 2013**en milliers de Dh**

PROVISIONS	Encours 31.12.2012	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31.12.2013
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	5 184 981	1 574 198	485 661		6 273 518
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	4 924 953	1 429 708	480 044		5 874 617
Titres de placement	33 263	2 340	2 181		33 423
Titres de participation et emplois assimilés	210 388	142 150	3 437		349 101
Immobilisations en crédit-bail et en location					0
Autres actifs	16377				16 377
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1 277 205	525 123	75 990	57	1 726 394
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	73 239	63 207	9 927		126 519
Provisions pour risques de change					0
Provisions pour risques généraux	823349	400 000			1 223 349
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	117 938	34 300	39 379		112 859
Provisions pour autres risques et charges	262 680	27 616	26 684	57	263 669
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	6 462 186	2 099 321	561 652	57	7 999 912

Tableau de valeurs et sûretés reçues et données en garantie (B 21) 2015

en milliers de Dh

VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	VALEUR COMPTABLE NETTE	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
BONS DE TRESOR ET VALEURS ASSIMILES			
AUTRES TITRES		N/D	
HYPOTHEQUES			
AUTRES VALEURS ET SURETES REELLES			
TOTAL			

en milliers de Dh

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE	VALEUR COMPTABLE NETTE	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes et des engagements par signature reçus couverts
BONS DE TRESOR ET VALEURS ASSIMILES	1 222 672		
AUTRES TITRES			
HYPOTHEQUES			
AUTRES VALEURS ET SURETES REELLES	879 968	AUTRES VALEURS ET SURETES	
TOTAL	2 102 640		

Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire (B23) 2013-2015

Exercice 2015 en milliers de Dh

NOMBRE DE BENEFICIAIRES	TOTAL ENGAGEMENT
8	50 876 548

Exercice 2014 en milliers de Dh

NOMBRE DE BENEFICIAIRES	TOTAL ENGAGEMENT
8	51 840 036

Exercice 2013 en milliers de Dh

NOMBRE DE BENEFICIAIRES	TOTAL ENGAGEMENT
7	51 244 511

Tableau de répartition du capital (C1) au 31 décembre 2015

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
A- ACTIONNAIRES MAROCAINS				
S.N.I	ANGLE RUES D'ALGER ET DUHAUME CASA	97 360 360	97 433 137	47,87%
GROUPE MAMDA & MCMA	16 RUE ABOU INANE RABAT	16 708 318	16 708 318	8,21%
WAFI ASSURANCE	1 RUE ABDELMOUMEN CASA	13 456 468	13 456 468	6,61%
REGIME COLLECTIF D'ALLOCATION ET DE RETRAITE	HAY RIAD - B.P. 20 38 - RABAT MAROC	-	10 417 416	5,12%
CIMR	BD ABDELMOUMEN CASA	5 675 608	5 675 608	2,79%
PERSONNEL DE LA BANQUE	*****	6 466 758	5 346 597	2,63%
CAISSE MAROCAINE DE RETRAITE	140 PLACE MY EL HASSAN RABAT	4 405 769	4 405 769	2,16%
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	140 PLACE MY EL HASSAN RABAT	3 576 531	3 576 531	1,76%
AL WATANIYA	83 AVENUE DES FAR CASA	2 683 942	2 683 942	1,32%
AXA ASSURANCES MAROC	120 AVENUE HASSAN II CASA	2 036 558	2 036 558	1,00%
OPCVM ET AUTRES DIVERS ACTIONNAIRES	*****	40 441 300	31 071 268	15,27%
B- ACTIONNAIRES ÉTRANGERS				
SANTUSA HOLDING	PASEO DE LA CASTELLANA N° 24 MADRID (ESPAGNE)	10 715 614	10 715 614	5,26%
TOTAL		203 527 226	203 527 226	100,00%

Tableau d'affectation des résultats (C2) 2013-2015

Exercice 2015		en milliers de Dh	
Montants		Montants	
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Report à nouveau	1 194	Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	2 035 272
Résultat net de l'exercice	3 544 114	Autres affectations	1 503 685
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	6 351
Autres prélèvements			
TOTAL A	3 545 308		3 545 308
Exercice 2014		en milliers de Dh	
Montants		Montants	
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Report à nouveau	-312	Réserve légale	10 531
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	1 933 508
Résultat net de l'exercice	3 289 487	Autres affectations	1 343 942
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	1 194
Autres prélèvements			
TOTAL A	3 289 175	TOTAL B	3 289 175
Exercice 2013		en milliers de Dh	
Montants		Montants	
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Report à nouveau	691	Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	1 811 188
Résultat net de l'exercice	3 309 697	Autres affectations	1 499 512
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	-312
Autres prélèvements			
TOTAL A	3 310 388	TOTAL B	3 310 388

Tableau des datations et événements postérieurs au dernier exercice clos (C4) 2015

I. DATATION

. Date de clôture (1) 31 DECEMBRE 2015
. Date d'établissement des états de synthèse (2) FEVRIER 2016
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice (2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
. Favorables	N E A N T
.Défavorables	N E A N T

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES – COMPTES CONSOLIDES IFRS

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards-IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe ATTIJARIWABA BANK à compter du 1er semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2014, le Groupe ATTIJARIWABA BANK a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

Principe de consolidation

Norme

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank

Le groupe ATTIJARIWABA BANK intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - ✓ ☐ le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - ✓ ☐ la situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - ✓ ☐ le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations corporelles

Norme

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

ATTIJARIWAFABANK a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés en normes IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.

Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immeubles de placement

Normes

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- **Le modèle de la juste valeur** : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement;
- **Le modèle du coût amorti.**

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par ATTIJARIWAFI BANK est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

Immobilisations incorporelles :

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique.

Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- le modèle du coût ;
- le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafi bank

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droit au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

Goodwill

Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise;
- les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Evaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.
- Evaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank

- option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;

- des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies à l'image des informations sectorielles à présenter au niveau du Groupe ;
- la valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

Stocks

Norme

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Options retenues par Attijariwafa bank

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Contrats de location

Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien (juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux).

Options retenues par Attijariwafa bank

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérés comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. ATTIJARIWAFABANK est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

A la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers (Prêts, emprunts, dépôts)

Norme

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Provision pour dépréciation sur base individuelle

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectif d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

Provisions pour dépréciation sur base collective

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

Emprunt et dépôt

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- des commissions perçues correspondant à «des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank

Prêts & créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

Provisions individuelles

Le Groupe ATTIJARIWAFABANK a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

Provisions collectives

Le Groupe ATTIJARIWAFABANK a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

Emprunt

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôts

Les dépôts à vue

Pour les dépôts à vue, le Groupe ATTIJARIWABA BANK applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés

Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.

Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs ».

Titres

Norme

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion

Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille "Available For Sale" : "Disponible à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote /

décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille "Held To Maturity" : "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater..

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'Etablissement a l'intention de conserver durablement.

Ces titres sont comptabilisés au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE)

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	- Bons du Trésor négociables classés en portefeuille de placement	Bons du Trésor	- Dette CAM
	- Obligations et autres titres de créances négociables		- Dette CIH
	- Titres de participation		

Prêts/emprunts de titres et titres donnés / reçus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa Bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Dérivés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par ATTIJARIWAFABANK

Le Groupe ATTIJARIWAFABANK n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par ATTIJARIWABA BANK

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

La juste valeur :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme (§ 79).

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché

qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :
 - CAS 1: Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

- CAS 2: Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Assurance

Norme

Contrat d'assurance

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :
- 1. Les contrats d'assurance purs
- 2. Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
- 3. Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».
- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;
- L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;
- Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :
 - ✓ ☐ il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
 - ✓ ☐ cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.
- L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.
- L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Options retenues par ATTIJARIWAFABANK

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
Les OPCVM non consolidés	- Les actions et parts sociales - Les participations dans les SCI (Panorama...). - Les bons de trésor, les obligations non cotés...	Néant	- Les prêts immobilisés

Provisions du passif

Norme

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'Entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque la sortie probable de ressources est prévue dans un horizon dépassant une année, l'actualisation des provisions pour risques et charges est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attijariwafa bank

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur :

- Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IFRS.

Impôt exigible et impôt différé

Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégagera un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attijariwafa bank

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corriger le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Avantages au Personnel

Norme

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2. Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant ;
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs ;
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme

Ce sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.
- En charge..

Les avantages postérieurs à l'emploi.

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi.

Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

- Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- ✓ Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant ;
- ✓ En charges.
- Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schoghl »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.

-
- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
 - Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Evaluation des engagements :

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influenceront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit », qui est aussi celle à retenir en normes françaises dans le cadre de la méthode préférentielle.

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

Paiements à base d'actions :

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

III. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES IFRS

Bilans consolidés 2013 – S1.2016

	2013	2014	2015	S1. 2016
ACTIF				
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12 830 730	8 842 320	12 580 486	15 428 384
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	40 687 887	52 389 822	58 297 966	50 605 404
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	29 175 729	30 805 290	33 000 427	35 661 699
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	18 277 416	19 305 251	21 179 662	16 632 480
Prêts et créances sur la clientèle	250 749 882	255 056 498	252 918 815	264 172 319
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	10 225 201	10 928 820	7 916 008	7 654 455
Actifs d'impôt exigible	35 435	137 676	395 789	23 442
Actifs d'impôt différé	669 866	448 327	516 412	541 337
Comptes de régularisation et autres actifs	8 182 804	7 491 499	7 973 730	8 364 259
Actifs non courants destinés à être cédés		97 089	98 622	1 390 517
Participation des assurés aux bénéfices différée	103 621	920 708	893 528	89 667
Participations dans des entreprises mises en équivalence	112 666	116 861	102 952	91 460
Immeubles de placement	1 309 214	1 830 545	1 875 923	2 036 370
Immobilisations incorporelles	4 947 698	5 056 788	4 953 082	5 026 064
Immobilisations corporelles	1 552 585	1 731 443	1 708 144	1 847 861
Ecarts d'acquisition	6 718 819	6 684 704	6 667 144	6 675 195
Total actif	385 579 553	401 843 640	411 078 692	416 240 914
PASSIF				
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	179 058	135 266	165 236	175 892
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 294 521	1 965 441	1 090 129	1 378 007
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	53 613 257	41 236 002	32 511 095	27 512 983
Dettes envers la clientèle	237 607 910	257 881 178	274 514 736	280 441 944
Titres de créance émis	12 766 065	14 253 845	13 743 666	12 407 397
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-
Passifs d'impôt courant	471 405	1 222 376	296 624	234 774
Passifs d'impôt différé	1 469 254	1 700 513	1 782 425	2 036 447
Comptes de régularisation et autres passifs	8 569 717	8 961 596	8 848 300	11 668 126
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	20 205 854	22 212 075	23 873 972	24 753 959
Provisions pour risques et charges	1 296 878	1 745 890	1 513 117	1 627 180
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	135 543	147 819	153 865	144 011
Dettes subordonnées	10 034 909	9 979 663	11 356 370	12 649 077
Capital et réserves liées	9 466 523	10 151 765	10 151 765	10 151 765
Réserves consolidées	23 385 449	24 258 638	24 905 872	27 013 651
Part du groupe	19 600 550	20 163 454	21 420 642	23 442 833
Part des minoritaires	3 784 900	4 095 184	3 485 230	3 570 819
Gains ou pertes latents ou différés, Part du groupe	16 973	851 090	871 352	1 089 685
Résultat net de l'exercice	5 066 237	5 140 484	5 300 168	2 956 016
Part du groupe	4 141 115	4 355 244	4 501 781	2 495 419
Part des minoritaires	925 122	785 240	798 387	460 596
Total passif	385 579 553	401 843 640	411 078 692	416 240 914
En Kdh				

Comptes de produits et de charges consolidés 2013 – S1.2016

	2013	2014	2015	S1. 2015	S1. 2016
Intérêts et produits assimilés	17 165 140	17 498 851	17 336 355	8 677 038	8 565 032
Intérêts et charges assimilées	6 585 060	6 472 577	5 935 421	2 925 769	2 800 590
Marge d'intérêt	10 580 080	11 026 273	11 400 934	5 751 269	5 764 442
Commissions perçues	4 078 924	4 301 420	4 566 042	2 189 692	2 450 109
Commissions servies	349 017	426 256	525 758	247 517	282 885
Marge sur commissions	3 729 908	3 875 163	4 040 284	1 942 175	2 167 223
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 302 021	3 777 540	2 944 577	1 629 056	1 785 967
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	627 053	346 238	183 561	211 914	201 181
Résultat des activités de marché	2 929 074	4 123 778	3 128 139	1 840 969	1 987 148
Produits des autres activités	5 572 981	6 039 398	6 482 827	2 966 204	3 329 131
Charges des autres activités	4 934 596	5 614 858	6 055 166	2 746 940	3 156 251
Produit net bancaire	17 877 445	19 449 755	18 997 018	9 753 677	10 091 693
Charges générales d'exploitation	7 183 144	7 680 810	7 959 562	3 922 368	4 125 553
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	764 660	827 963	851 162	418 973	450 989
Résultat brut d'exploitation	9 929 641	10 940 982	10 186 295	5 412 335	5 515 150
Coût du risque	-1 866 633	-3 034 430	-2 217 045	- 1 162 502	- 1 104 030
Résultat d'exploitation	8 063 008	7 906 552	7 969 250	4 249 833	4 411 121
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	16 626	20 004	12 471	6 262	110
Gains ou pertes nets sur autres actifs	53 551	46 892	122 573	15 178	17 786
Variation de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	8 133 184	7 973 448	8 104 295	4 271 273	4 429 017
Impôts sur les bénéfices	3 066 948	2 832 964	2 804 127	1 511 709	1 473 001
Résultat net	5 066 237	5 140 484	5 300 168	2 759 564	2 956 016
Résultat hors groupe	925 122	785 240	798 387	447 693	460 596
Résultat net part du Groupe	4 141 115	4 355 244	4 501 781	2 311 871	2 495 419

En Kdh

Tableau des flux de trésorerie 2013 – S1.2016

	2013	2014	2015	S1. 2015	S1. 2016
Résultat avant impôts	8 133 184	7 973 448	8 104 295	4 271 273	4 429 017
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	854 991	827 242	970 533	452 217	559 529
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations et des autres immobilisations	-	-	-	0	0
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	14 068	7 523	104 831	60 881	13 208
dotations nettes aux provisions	1 956 067	3 200 590	2 422 800	1 207 237	1 218 050
Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-16 626	-20 004	-12 471	-6 262	-110
Perte nette / (gain nette) des activités d'investissement	-525 018	-435 167	-439 553	-251 388	-347 125
Perte nette / (gain nette) des activités de financement	-	-	-	0	0
Autres mouvements	-520 093	-229 630	-129 765	-692 029	1 109 683
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 763 390	3 350 553	2 916 376	770 657	2 553 236
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 704 996	-20 546 486	-14 549 064	-6 898 595	6 615 561
Flux liés aux opérations avec la clientèle	5 752 055	13 996 509	16 854 982	8 807 426	-5 234 224
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	6 530 827	-13 488 029	-5 564 823	-2 332 632	6 785 895
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-	-	-	0	0
Impôts versés	-2 473 345	-2 353 709	-3 101 911	-2 828 019	-1 064 957
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	12 514 533	-22 391 714	-6 360 817	-3 251 821	7 102 275
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	22 411 107	-11 067 713	4 659 853	1 790 110	14 084 527
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-9 995 785	-794 083	-2 609 365	1 962 040	-880 259
Flux liés aux immeubles de placement	-215 134	-585 462	-75 423	-119 039	-160 447
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 042 684	-808 347	-671 838	-339 506	-212 699
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-11 253 604	-2 187 893	-3 356 626	1 503 496	-1 253 405
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 648 174	-2 470 396	-2 630 629	-2 654 703	-2 765 142
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-5 316 062	1 448 946	930 931	-1 941 289	-145 990
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-6 964 236	-1 021 450	-1 699 698	-4 595 991	-2 911 132
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-123 947	-126 986	75 864	7 125	-98 131
Augmentation /(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 069 320	-14 404 042	-320 606	-1 295 260	9 821 860
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9 658 041	13 727 361	-676 681	-676 681	-997 287
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	10 434 787	12 651 672	8 707 054	8 707 054	12 415 251
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-776 746	1 075 689	-9 383 735	-9 383 735	-13 412 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	13 727 361	-676 681	-997 287	-1 971 941	8 824 572
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	12 651 672	8 707 054	12 415 251	9 882 166	15 252 492
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 075 689	-9 383 735	-13 412 538	-11 854 108	-6 427 920
Variation de la trésorerie nette	4 069 320	-14 404 042	-320 606	-1 295 260	9 821 860

En Kdh

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En 2015

En Kdh	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension	-	
Effets publics et valeurs assimilées	39 076 809	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 036 253	-
Titres cotés	82 195	
Titres non cotés	954 058	
Actions et autres titres à revenu variable	17 467 849	-
Titres cotés	17 467 849	-
Titres non cotés		
Instruments dérivés	597 788	
Créances rattachées	119 267	
Juste valeur au bilan	58 297 966	-

En 2014

En Kdh	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension	213 824	
Effets publics et valeurs assimilées	32 509 219	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 848 625	0
Titres cotés	845 897	
Titres non cotés	1 002 728	
Actions et autres titres à revenu variable	17 005 933	88 709
Titres cotés	17 005 933	88 709
Titres non cotés		
Instruments dérivés	585 027	
Créances rattachées	138 483	
Juste valeur au bilan	52 301 113	88 709

En 2013

En Kdh	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension	23,52032618	
Effets publics et valeurs assimilées	25 871 255	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 214 330	0
Titres cotés	8 942	
Titres non cotés	1 205 388	
Actions et autres titres à revenu variable	12 131 609	83 462
Titres cotés	12 131 609	83 462
Titres non cotés		
Instruments dérivés	1 245 663	
Créances rattachées	141 544	
Juste valeur au bilan	40 604 425	83 462

Actifs financiers disponibles à la vente

En Kdh	2013	2014	2015
Titres évalués à la juste valeur			
Effets publics et valeurs assimilées	9 346 341	10 015 196	9 843 386
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 587 724	12 865 333	13 088 319
Titres cotés	6 878 590	7 809 390	7 593 569
Titres non cotés	4 709 134	5 055 943	5 494 750
Actions et autres titres à revenu variable	3 158 833	3 745 608	3 904 388
Titres cotés	1 946 608	2 577 710	729 269
Titres non cotés	1 212 225	1 167 898	3 175 119
Titres de participation non consolidés	5 082 831	5 099 860	7 057 863
Total des titres disponibles à la vente	29 175 729	31 725 998	33 893 956

Ventilation des prêts et créances par durée restant à courir

En Kdh	<= 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	>5ans	Total
Prêts et créances sur les établissements de crédit	13 368 524	2 695 588	2787027	339 493	19 190 632

En Kdh	<= 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	>5ans	Total
Prêts et créances émis sur la clientèle	79 553 969	26 978 373	79 768 971	61 443 030	247 744 342

Comptes de régularisation et autres actifs

En Kdh	2013	2014	2015
Autres Actifs	4 917 143	5 052 433	5 342 284
Débiteurs divers	2 779 224	3 013 276	3 129 620
Valeurs et emplois divers	225 660	191 628	244 913
Autres actifs d'assurance	1 683 938	1 692 727	1 574 587
Autres	228 321	154 801	393 165
Comptes de régularisation	3 265 662	2 439 066	2 631 445
Produits à recevoir	1 058 184	1 190 417	1 339 508
Charges constatées d'avance	463 170	300 306	212 287
Autres comptes de régularisation	1 744 309	948 343	1 079 650
Total	8 182 804	7 491 499	7 973 730

Comptes de régularisation et autres passifs

En Kdh	2013	2014	2015
Autres Passifs	5 083 256	5 547 789	5 506 303
Opérations diverses sur titres	4 066	207 867	200 510
Créditeurs divers	4 769 879	5 110 465	5 148 029
Autres Passifs d'assurance	309 311	229 456	157 765
Comptes de régularisation	3 486 461	3 413 807	3 341 997
Charges à payer	1 580 616	1 640 091	1 551 738
Produits constatés d'avance	335 138	461 187	472 619
Autres comptes de régularisation	1 570 706	1 312 530	1 317 640
Total	8 569 717	8 961 596	8 848 300

Ventilation des dettes par durée restant à courir

En Kdh	<= 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	>5ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	37 202 147	2 213 771	1249357	318 425	40 983 700

En Kdh	<= 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	>5ans	Total
Dettes envers la clientèle	211 929 635	27 070 747	11 502 806	6 348 104	256 851 291

Participation dans les entreprises mises en équivalence

En Kdh	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Revenu (CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financière					
Sociétés non financières	116 861	60 001	628 346	121 722	20 004
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés MEE	116 861	60 001	628 346	121 722	20 004

Immeubles de placement

En Kdh	31/12/2014	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	2 216 045		243 484	165 930	2 363	2 295 961
Amortissements et provisions	385 500		51 090	16 286	266	420 038
Valeur nette au bilan	1 830 545		192 393	149 644	2 629	1 875 923

Immobilisations corporelles et incorporelles

En Kdh	Valeur Brute	2015 Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains et constructions	3 056 073	1 185 395	1 870 677
Equip. Mobilier, installation	3 074 951	2 574 665	500 286
Biens mobiliers donnés en location	502 570	217 040	285 531
Autres immobilisations	5 169 400	2 872 811	2 296 589
Total Immobilisations corporelles	11 802 994	6 849 911	4 953 082
Logiciels informatiques acquis	2 688 223	1 701 553	986 670
Autres immobilisations incorporelles	1 254 740	533 267	721 474
Total Immobilisations incorporelles	3 942 964	2 234 819	1 708 144

En Kdh	Valeur Brute	2014 Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains et constructions	3 066 399	1 087 183	1 979 216
Equip. Mobilier, installation	2 926 496	2 473 317	453 178
Biens mobiliers donnés en location	563 099	213 358	349 741
Autres immobilisations	4 955 731	2 681 079	2 274 652
Total Immobilisations corporelles	11 511 725	6 454 938	5 056 788
Logiciels informatiques acquis	2 496 107	1 475 473	1 020 634
Autres immobilisations incorporelles	1 230 821	520 013	710 808
Total Immobilisations incorporelles	3 726 929	1 995 486	1 731 443

Écarts d'acquisition

En Kdh	31/12/2014	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	6 684 704		17 560		6 667 144
Cumul des pertes de valeurs					
Valeur nette au bilan	6 684 704		17 560		6 667 144

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En Kdh	2013	2014	2015
Valeurs données en pension	462 242	353 902	289 501
Instruments dérivés	832 279	1 611 539	800 627
Juste valeur au bilan	1 294 521	1 965 441	1 090 129

Instruments dérivés par type de risque 2015

Par type de risque	Valeur comptable		Montant notionnel
	Actifs	Passifs	
Instruments dérivés de taux de change	216 096	49 065	37 671 990
Instruments dérivés de taux d'intérêt	267 318	390 473	25 953 296
Dérivés sur matières premières	17 468	17 468	1 881 567
Autres instruments dérivés	96 906	343 621	387 945
Total	597 788	800 627	65 894 798

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

En Kdh	2013	2014	2015
Autres dettes représentées par un titre	12 766 065	14 253 845	13 743 666
titres de créances négociables	12 500 760	14 074 176	13 580 234
emprunts obligataires	265 304	179 668	163 433
Dettes subordonnées	10 034 909	9 979 663	11 356 370
Emprunt subordonnés	10 034 909	9 979 663	11 356 370
à durée déterminée	10 034 909	9 979 663	11 356 370
à durée indéterminée			
Titres subordonnés			
à durée déterminée			
à durée indéterminée			
Total	22 800 973	24 233 508	25 100 036

Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2015

En Kdh	Stock au 31/12/2014	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 31/12/2015
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	213 698	0	59 157		40 696	-89 796	142 363
Provisions pour engagements sociaux	431 436	0	103 317	115 157		44 911	464 506
Autres provisions pour risques et charges	1 100 756	0	319 082	88 233	363 809	-61 547	906 250
Provisions pour risques et charges	1 745 890	0	481 556	203 390	404 504	-106 432	1 513 117

Au 31 décembre 2014

En Kdh	Stock au 31/12/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 31/12/2014
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	75 636	0	144 223		2 673	-3 488	213 698
Provisions pour engagements sociaux	398 913	0	101 018	58 242		-10 253	431 436
Autres provisions pour risques et charges	822 329	0	493 116	10 912	231 041	27 264	1 100 756
Provisions pour risques et charges	1 296 878	0	738 357	69 154	233 714	13 523	1 745 890

Marge d'intérêt

Au 31 décembre 2015

Kdh	31/12/2015		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	15 009 389	3 734 298	11 275 091
Comptes et prêts / emprunts	14 125 333	3 618 959	10 506 374
Opérations de pensions	3 203	115 338	-112 135
Opérations de location-financement	880 853	-	880 853
Opérations interbancaires	670 070	1 190 424	-520 353
Comptes et prêts / emprunts	669 219	1 064 629	-395 410
Opérations de pensions	852	125 795	-124 943
Emprunts émis par le groupe	-	1 010 699	-1 010 699
Actifs disponibles à la vente	1 656 895	-	1 656 895
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	17 336 355	5 935 421	11 400 934

Au 31 décembre 2014

Kdh	31/12/2014		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	15 104 534	3 590 937	11 513 597
Comptes et prêts / emprunts	14 363 352	3 441 078	10 922 275
Opérations de pensions	5 373	149 859	-144 486
Opérations de location-financement	735 808		735 808
Opérations interbancaires	723 179	1 803 072	-1 079 893
Comptes et prêts / emprunts	711 830	1 436 218	-724 388
Opérations de pensions	11 349	366 854	-355 505
Emprunts émis par le groupe	-	1 078 569	-1 078 569
Actifs disponibles à la vente	1 671 138	-	1 671 138
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	17 498 851	6 472 577	11 026 273

Commissions nettes

Au 31 décembre 2015

En Kdh	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	1 971 676	81 730	1 889 946
avec les établissements de crédit	92 285	67 033	25 252
avec la clientèle	1 315 245	-	1 315 245
sur titres	107 780	3 862	103 918
de change	88 228	6 104	82 123
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	368 139	4 731	363 408
Prestation de services bancaires et financiers	2 594 365	444 028	2 150 338
Produits nets de gestion d'OPCVM	333 136	25 037	308 098
Produits nets sur moyen de paiement	1 395 943	345 856	1 050 087
Assurance	21 057	-	21 057
Autres	844 229	73 134	771 095
Produits nets de commissions	4 566 042	525 758	4 040 284

Au 31 décembre 2014

En Kdh	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	1 895 863	34 254	1 861 609
avec les établissements de crédit	68 188	28 823	39 365
avec la clientèle	1 265 843	-	1 265 843
sur titres	104 536	2 701	101 835
de change	105 646	1 547	104 099
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	351 650	1 183	350 467
Prestation de services bancaires et financiers	2 405 556	392 002	2 013 554
Produits nets de gestion d'OPCVM	288 405	23 371	265 035
Produits nets sur moyen de paiement	1 288 169	291 556	996 613
Assurance	11 605	-	11 605
Autres	817 377	77 076	740 301
Produits nets de commissions	4 301 420	426 256	3 875 163

Gains ou pertes nets sur les actifs financiers disponibles à la vente

En Kdh	2013	2014	2015
Produits des titres à revenu variable	217 895	357 867	284 663
Résultats de cession	418 512	-9 499	47 074
Plus-value	437 015	63 405	156 846
Moins-value	-18 503	-72 904	-109 772
Gains ou pertes de valeur des titres à revenu variable	-9 354	-2 130	-148 176
Total	627 053	346 238	183 561

Produits et charges des autres activités

En Kdh	2015			2014		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Produits nets de l'assurance	5 945 850	5 568 745	377 104	5 557 251	5 115 066	442 184
Produits nets des immeubles de placement	33 339	-	33 339	28 564	0	28 564
Produits nets des immobilisations en location simple	205	-	205	318	0	318
Autres produits	503 434	486 420	17 014	453 266	499 791	-46 525
Total des produits et charges des autres activités	6 482 827	6 055 166	427 662	6 039 398	5 614 858	424 541

Produits nets de l'activité de l'assurance

En Kdh	2013	2014	2015
Primes acquises brutes	5 707 216	6 120 445	6 455 695
Variation des provisions techniques	-1 079 939	-1 370 795	-1 480 352
Charges des prestations des contrats	-3 282 700	-3 515 426	-4 380 010
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-689 932	-792 040	-218 228
Total	654 645	442 184	377 104

Coût du risque

	2013	2014	2015
Dotations aux provisions	-2 496 579	-3 523 984	-2 974 926
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-2 352 891	-2 855 847	-2 594 886
Provisions engagements par signature	-458	-144 223	-59 157
Autres provisions pour risques et charges	-143 230	-523 913	-320 882
Reprises de provisions	977 147	1 207 624	1 557 441
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	859 070	961 628	1 099 667
Reprises de provisions engagements par signature	30 750	2 673	40 696
Reprise des autres provisions pour risques et charges	87 326	243 323	417 078
Variation des provisions	-347 201	-718 070	-799 560
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-29 829	-70 257	-71 815
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-363 290	-724 818	-724 694
Récupérations sur prêts et créances amorties	62 348	87 916	85 183
Autres pertes	-16 429	-10 912	-88 233
Coût du risque	-1 866 633	-3 034 430	-2 217 045

Gains et pertes nettes sur les autres actifs

Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	2013	2014	2015
Plus-values de cession	54 240	128 790	122 735
Moins-value de cession	-689	-81 898	-162
Gains ou pertes sur autres actifs	53 551	46 892	122 573

Bilan 2015	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	261 166 714	30 015 484	30 740 657	89 155 837	411 078 692
dont					
Eléments d'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	49 838 628	134 821	6 725 981	1 598 536	58 297 966
Actifs disponibles à la vente	4 731 933	86 069	16 986 981	12 088 972	33 893 955
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	17 022 159	38 957	19 254	4 099 292	21 179 662
Prêts et créances sur la clientèle	167 940 716	27 206 942	2 791 280	54 979 877	252 918 815
Immobilisations corporelles	2 327 351	477 325	283 611	1 864 796	4 953 082
Eléments du Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	25 264 603	782 827	52	6 463 613	32 511 095
Dettes envers la clientèle	203 818 366	2 733 088	2 039	67 961 243	274 514 736
Provisions techniques des contrats d'assurance			23 873 972		23 873 972
Dettes subordonnées	10 760 507	201 360		394 502	11 356 370
Capitaux propres	29 646 558	2 796 827	3 952 235	4 833 538	41 229 157

Bilan 2014	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	266 053 745	28 894 666	27 931 280	78 963 949	401 843 640
dont					
Eléments d'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	44 331 884	60 995	6 558 167	1 438 776	52 389 822
Actifs disponibles à la vente	8 191 403	54 597	14 072 498	9 407 499	31 725 998
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	13 947 112	165 454	15 139	5 177 549	19 305 251
Prêts et créances sur la clientèle	177 709 673	25 873 738	3 130 554	48 342 533	255 056 498
Immobilisations corporelles	2 173 149	551 488	270 680	2 061 471	5 056 788
Eléments du Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	37 880 279	901 228	1	2 454 493	41 236 002
Dettes envers la clientèle	193 620 859	2 330 258	2 119	61 927 942	257 881 178
Provisions techniques des contrats d'assurance			22 212 075		22 212 075
Dettes subordonnées	9 778 262	201 401			9 979 663
Capitaux propres	28 622 363	2 774 280	4 377 629	4 627 706	40 401 978

Compte de produits et charges

Au 31 décembre 2015	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	6 779 643	1 044 855	518 774	3 206 217	-148 555	11 400 934
Marge sur commissions	1 895 329	865 465	-26 518	1 749 442	-443 434	4 040 284
Produit net bancaire	10 505 570	2 238 511	1 400 025	5 375 406	-522 494	18 997 018
Charges de fonctionnement	4 502 730	748 106	450 258	2 780 961	-522 494	7 959 562
Résultat d'exploitation	4 261 657	1 194 146	808 575	1 704 872		7 969 250
Résultat net	2 549 035	741 125	673 985	1 336 023		5 300 168
Résultat net part du Groupe	2 525 148	556 446	534 393	885 793		4 501 781

Au 31 décembre 2014	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	6 590 775	1 040 180	472 428	3 066 240	-143 350	11 026 273
Marge sur commissions	1 804 690	820 005	-25 659	1 748 783	-472 654	3 875 163
Produit net bancaire	11 137 945	2 205 690	1 388 197	5 184 609	-466 686	19 449 755
Charges de fonctionnement	4 288 712	786 749	437 347	2 634 689	-466 686	7 680 810
Résultat d'exploitation	4 353 308	1 094 985	857 293	1 600 965		7 906 552
Résultat net	2 644 308	677 774	701 427	1 116 975		5 140 484
Résultat net part du Groupe	2 624 103	496 610	556 152	678 379		4 355 244

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION – COMPTES CONSOLIDES

Principes Généraux

La présentation des états de synthèse consolidés du groupe Attijariwafa bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes sociaux de chacune des entités entrant dans le périmètre de consolidation.

Principales méthodes d’évaluation

Présentation générale des créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l’objet économique des concours :

- créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- crédits de trésorerie, crédits à l’équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers, autres crédits, opérations de crédit bail et de location, créances acquises par affacturage pour la clientèle.

Créances en souffrance

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de 20%, 50% ou 100% pour respectivement les créances pré-douteuses, douteuses et compromises.

Les provisions relatives aux risques de crédit sont déduites des postes d’actif concernés.

Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d’épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Portefeuille titres de transaction, de placement et d’investissement

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit. Les titres sont classés d’une part, en fonction de la nature juridique du titre (titres de créances ou titres de propriété), et d’autre part, en fonction de l’intention (titres de transaction, titres de placement, titres d’investissement).

Provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Principes et modalités de consolidation

Les règles appliquées pour l'établissement des comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank sont celles préconisées par les dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédits.

Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est constitué par la société mère Attijariwafa bank et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ainsi que celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable. Les comptes consolidés regroupent donc les comptes :

- de la Banque Attijariwafa bank lesquels comprennent les comptes des succursales à l'étranger ;
- des filiales et participations significatives.

Le périmètre de consolidation ainsi constitué est repris en détail dans l'état A1.

Les comptes de toutes les entités consolidées sont arrêtés au 31 décembre à l'exception d'OGM dont les comptes sont arrêtés au 30 septembre.

Méthodes de consolidation

Les comptes des entreprises à caractère financier, contrôlées de manière exclusive, sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

Les comptes des entreprises à caractère financier, contrôlées de manière conjointe, sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes des entreprises à caractère financier dans lesquelles le Groupe « Attijariwafa bank » exerce une influence notable sont consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Les comptes des entreprises à caractère non financier sont, à l'exception des titres représentatifs des participations significatives dans les SCI, consolidés selon la méthode de mise en équivalence quel que soit le pourcentage de contrôle du Groupe.

Il est à noter que la filiale Wafa Assurance détenue à hauteur de 79,29% par le groupe Attijariwafa bank a été consolidée par une mise en équivalence en respect des principes comptables du PCEC qui prévoient de consolider les filiales non financières selon la méthode de la mise en équivalence.

Les titres détenus dans des participations d'importance minime en termes de valeur comptable et de résultat ainsi que ceux détenus en vue de leur cession ultérieure ne sont pas compris dans le champ de la consolidation.

Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont retraitées au niveau des comptes consolidés comme suit :

- Les encours de crédit-bail réalisés par les établissements de crédit du groupe sont présentés dans les comptes consolidés dans la rubrique « Opérations de crédit-bail et de location ». Cette rubrique enregistre l'encours financier tel qu'il ressort de la comptabilité financière. La différence entre l'encours financier, porté dans les comptes consolidés, et l'encours présenté dans les comptes sociaux est portée en réserves consolidées, après prise en compte de l'impôt différé.
- Les immobilisations acquises en crédit-bail par les entités consolidées sont reclassées au bilan consolidé dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ou corporelles » par la contrepartie d'une dette financière. Les loyers payés sont neutralisés par la constatation d'une dotation aux amortissements des immobilisations et d'une charge

financière enregistrée dans la rubrique « charges sur les immobilisations de crédit-bail et de location ».

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, après prise en compte le cas échéant de l'impôt différé, annulées au niveau des comptes consolidés.

Impôts différés

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition positif, assimilé à une prime payée pour acquérir les titres, est inscrit à l'actif du bilan consolidé et peut être amorti sur une durée maximale de vingt ans.

L'écart d'acquisition négatif, assimilé à une provision pour risques, est inscrit au passif du bilan consolidé et repris en résultat sur une durée n'excédant pas dix ans.

Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés. Cette situation concerne tous les écarts d'acquisition du groupe Attijariwafa bank à l'exception de l'écart d'acquisition de CAPRI qui est amorti sur 5 ans.

Il est à noter que l'écart de première consolidation a été subdivisé en écart de réévaluation relatif à la relation clientèle lequel constitue l'élément notable du bilan consolidé d'Attijariwafa bank au 31 décembre 2004. Cet actif incorporel correspond à la capacité de l'ensemble acquis de maintenir et de renouveler des contrats bénéficiaires avec ses clients.

L'évaluation de cet actif incorporel est sensiblement identique à celle qui a été faite lors des évaluations pour la fusion Ex.BCM et Ex.Wafabank. Pour cette raison, il est affecté en totalité à l'activité bancaire.

Conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, et de passif et de hors bilan de l'entité étrangère sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historiques d'acquisition des titres et de constitution des réserves. L'écart résultant de cette correction (cours de clôture –cours historique) est constaté en réserve consolidée « Ecart de conversion ».

Conversion des éléments du compte de résultat

L'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constaté sur l'exercice.

Le résultat apparaissant sur le bilan est ramené au niveau de celui du compte résultat par la constatation d'un écart inscrit parmi les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Elimination des opérations réciproques

Opérations réciproques n'affectant pas le résultat consolidé

Les opérations réciproques significatives à l'échelle de l'ensemble du groupe sont éliminées pour l'établissement des comptes consolidés.

Opérations réciproques affectant le résultat consolidé

Les profits de cession internes significatifs à l'échelle de l'ensemble du groupe sont éliminés.

RAPPORTS DE NOTATION

IV. RAPPORT DE NOTATION DE STANDARD & POOR'S



RatingsDirect®

Summary:

Attijariwafa Bank

Primary Credit Analyst:

Clement Bonnin, Paris (33) 1-4420-6703; clement.bonnin@standardandpoors.com

Secondary Contact:

Stephanie Mery, Paris (33) 1-4420-7344; stephanie.mery@standardandpoors.com

Table Of Contents

Major Rating Factors

Outlook

Rationale

Related Criteria And Research

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

DECEMBER 9, 2015 1

1546060 | 301943722

Summary:

Attijariwafa Bank

SACP	bb	+	Support	0	+	Additional Factors	0
Anchor	bb		ALAC Support	0		Issuer Credit Rating BB/Stable/B	
Business Position	Strong	+1	GRE Support	0			
Capital and Earnings	Adequate	0	Group Support	0			
Risk Position	Moderate	-1	Sovereign Support	0			
Funding	Average	0					
Liquidity	Adequate						

Major Rating Factors

Strengths:	Weaknesses:
- Leading commercial position in the Moroccan banking system. - Adequate business diversification. - A well-designed strategy.	- Sizable funding needs and reliance on central bank funding. - An ambitious regional expansion strategy that might increase credit and operational risk. - Moderate capitalization.

Outlook: Stable

The stable outlook on Morocco-based Attijariwafa Bank (AWB) reflects Standard & Poor's Ratings Services' view that AWB will maintain its solid business profile over the next 12 months. In addition, we assume that AWB's geographic expansion strategy will not lead to a significant deterioration of asset quality and capitalization over that period.

The ratings on AWB would come under pressure if Standard & Poor's risk-adjusted capital (RAC) ratio, our measure of capitalization, decreased below 5%. In particular, any future weighty acquisition could potentially hurt capitalization if not compensated by a capital increase. We could also lower our ratings on the bank if its asset quality deteriorated significantly or its expansion strategy became riskier than we currently anticipate.

Although unlikely in the next 12 months, a marked improvement in asset quality, coupled with a reduction of risk relating to expansion, or capitalization, could lead to a positive rating action on AWB. Also, we would revise the outlook on AWB to positive if we revised the outlook on the long-term local currency rating on Morocco to positive, all else being equal.

Rationale

The starting point for our ratings on AWB is its 'bb' anchor, which reflects our view of the Moroccan banking system. We consider AWB's business position to be strong, owing to its leading market position and well-designed strategy, despite the risks related to the bank's ambitious growth abroad. We assess AWB's capital and earnings as moderate and anticipate its capitalization to remain stable, as earnings cover expected growth in risk-weighted assets. AWB's risk position is moderate, reflecting a weakening of asset quality over the last two years and our view of its sizable operations in sub-Saharan Africa. We view funding as average and liquidity as adequate, in line with the other main Moroccan banks.

We assess AWB's stand-alone credit profile (SACP) at 'bb'. We view AWB as having high systemic importance, based on its dominant market share, and the Moroccan government as being supportive toward the local banking sector.

Related Criteria And Research

Related Criteria

- Quantitative Metrics For Rating Banks Globally: Methodology And Assumptions, July 17, 2013
- Revised Market Risk Charges For Banks In Our Risk-Adjusted Capital Framework, June 22, 2012
- Banks: Rating Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011
- Banking Industry Country Risk Assessment Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011
- Methodology For Mapping Short- And Long-Term Issuer Credit Ratings For Banks, May 4, 2010
- Bank Capital Methodology And Assumptions, Dec. 6, 2010
- Commercial Paper I: Banks, March 23, 2004
- Use Of CreditWatch And Outlooks, Sept. 14, 2009

Related Research

- Banking Industry Country Risk Assessment: Morocco, Nov. 30, 2015

Anchor Matrix

Industry Risk	Economic Risk									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	a	a	a-	bbb+	bbb+	bbb	-	-	-	-
2	a	a-	a-	bbb+	bbb	bbb	bbb-	-	-	-
3	a-	a-	bbb+	bbb+	bbb	bbb-	bbb-	bb+	-	-
4	bbb+	bbb+	bbb+	bbb	bbb	bbb-	bb+	bb	bb	-
5	bbb+	bbb	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb-	b+
6	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb	bb-	b+
7	-	bbb-	bbb-	bb+	bb+	bb	bb	bb-	b+	b+
8	-	-	bb+	bb	bb	bb	bb-	bb-	b+	b
9	-	-	-	bb	bb-	bb-	b+	b+	b+	b
10	-	-	-	-	b+	b+	b+	b	b	b-

Summary: Attijariwafa Bank

Additional Contact:

Financial Institutions Ratings Europe; FIG_Europe@standardandpoors.com

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

DECEMBER 9, 2015 4

1546060 | 301043722

Copyright © 2016 Standard & Poor's Financial Services LLC, a part of McGraw Hill Financial. All rights reserved.

No content (including ratings, credit-related analyses and data, valuations, model, software or other application or output therefrom) or any part thereof (Content) may be modified, reverse engineered, reproduced or distributed in any form by any means, or stored in a database or retrieval system, without the prior written permission of Standard & Poor's Financial Services LLC or its affiliates (collectively, S&P). The Content shall not be used for any unlawful or unauthorized purposes. S&P and any third-party providers, as well as their directors, officers, shareholders, employees or agents (collectively S&P Parties) do not guarantee the accuracy, completeness, timeliness or availability of the Content. S&P Parties are not responsible for any errors or omissions (negligent or otherwise), regardless of the cause, for the results obtained from the use of the Content, or for the security or maintenance of any data input by the user. The Content is provided on an "as is" basis. S&P PARTIES DISCLAIM ANY AND ALL EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE, FREEDOM FROM BUGS, SOFTWARE ERRORS OR DEFECTS, THAT THE CONTENT'S FUNCTIONING WILL BE UNINTERRUPTED, OR THAT THE CONTENT WILL OPERATE WITH ANY SOFTWARE OR HARDWARE CONFIGURATION. In no event shall S&P Parties be liable to any party for any direct, indirect, incidental, exemplary, compensatory, punitive, special or consequential damages, costs, expenses, legal fees, or losses (including, without limitation, lost income or lost profits and opportunity costs or losses caused by negligence) in connection with any use of the Content even if advised of the possibility of such damages.

Credit-related and other analyses, including ratings, and statements in the Content are statements of opinion as of the date they are expressed and not statements of fact. S&P's opinions, analyses, and rating acknowledgment decisions (described below) are not recommendations to purchase, hold, or sell any securities or to make any investment decisions, and do not address the suitability of any security. S&P assumes no obligation to update the Content following publication in any form or format. The Content should not be relied on and is not a substitute for the skill, judgment and experience of the user, its management, employees, advisors and/or clients when making investment and other business decisions. S&P does not act as a fiduciary or an investment advisor except where registered as such. While S&P has obtained information from sources it believes to be reliable, S&P does not perform an audit and undertakes no duty of due diligence or independent verification of any information it receives.

To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P reserves the right to assign, withdraw, or suspend such acknowledgement at any time and in its sole discretion. S&P Parties disclaim any duty whatsoever arising out of the assignment, withdrawal, or suspension of an acknowledgement as well as any liability for any damage alleged to have been suffered on account thereof.

S&P keeps certain activities of its business units separate from each other in order to preserve the independence and objectivity of their respective activities. As a result, certain business units of S&P may have information that is not available to other S&P business units. S&P has established policies and procedures to maintain the confidentiality of certain nonpublic information received in connection with each analytical process.

S&P may receive compensation for its ratings and certain analyses, normally from issuers or underwriters of securities or from obligors. S&P reserves the right to disseminate its opinions and analyses. S&P's public ratings and analyses are made available on its Web sites, www.standardandpoors.com (free of charge), and www.ratingsdirect.com and www.globalcreditportal.com (subscription) and www.spcapitaliq.com (subscription) and may be distributed through other means, including via S&P publications and third-party redistributors. Additional information about our ratings fees is available at www.standardandpoors.com/usratingsfees.

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

DECEMBER 9, 2015 5

1546060 | 301043722

V. RAPPORT DE NOTATION DE CAPITAL INTELLIGENCE



BANK RATING

Attijariwafa Bank

Capital Intelligence Ratings Ltd, Oasis Complex, Block E, Gladstone Street, P.O. Box 53585, 3303, Limassol, Cyprus
Telephone: +357 25 342300 Facsimile: +357 25 817750 E-mail: capital@ciratings.com Website: <http://www.ciratings.com>

Bank Rating Report

Attijariwafa Bank

Morocco

Capital Intelligence Ratings Ltd
Oasis Complex, Block E, Gladstone Street
PO Box 53585
3303 Limassol
Cyprus

Telephone: +357 2534 2300
Facsimile: +357 2581 7750

E-mail: capital@ciratings.com
Web site: <http://www.ciratings.com>

CONTACT

Primary Analyst
Darren Stubing
Senior Credit Analyst
Tel: +357 2534 2300
E-mail: darren.stubing@ciratings.com

Secondary Analyst
Tom Kenzik
Senior Credit Analyst
E-mail: tom.kenzik@ciratings.com

Rating Committee Chairman
Rory Keelan
Senior Credit Analyst

The ratings have been initiated by Capital Intelligence. However, the issuer participated in the rating process. The information sources used to prepare the credit ratings are the rated entity and public information. Capital Intelligence had access to the accounts and other relevant internal documents of the issuer for the purpose of the rating and considers the quality of information available on the issuer to be satisfactory for the purposes of assigning and maintaining credit ratings. Capital Intelligence does not audit or independently verify information received during the rating process.

The rating has been disclosed to the rated entity and released with no amendment following that disclosure. Ratings on the issuer were first released in March 1996. The ratings were last updated in August 2015.

The principal methodology used in determining the ratings is Bank Rating Methodology. The methodology, the meaning of each rating category, the time horizon of rating outlooks and the definition of default, as well as information on the attributes and limitations of CI's ratings, can be found at www.ciratings.com. CI's policy on unsolicited ratings including an explanation of the colour coding of credit rating symbols can be found at the same location. Historical performance data, including default rates, are available from a central repository established by ESMA (CEREP) at <http://cerep.esma.europa.eu>.

A Capital Intelligence rating is not a recommendation to purchase, sell, or hold a security of the Institution, inasmuch as it does not comment as to market price or suitability for a particular investor.

Reproducing or distributing this publication without the publisher's consent is prohibited. Information has been obtained by Capital Intelligence from sources believed to be reliable. However, because of the possibility of human or mechanical error by our source, Capital Intelligence, or others, Capital Intelligence does not guarantee the accuracy, adequacy or completeness of any information and is not responsible for any error or omissions or for the results obtained from use of such information.

Copyright © Capital Intelligence Ratings Ltd 2016

ATTIJARIWABA BANK

Casablanca, Morocco

31 August 2016

RATINGS				FINANCIAL HIGHLIGHTS				
	Current	Previous	Last Changed	USD (mn) MAD (mn)	2015 USD	2015 MAD	2014 MAD	2013 MAD
Sovereign	*NR							
Foreign Currency								
Long-Term:	BBB-	-	-	Total Assets	29,050	288,121	288,818	292,350
Short-Term:	A3	-	-	Net Loans	16,561	164,250	170,228	168,897
				Customer Deposits	20,262	200,959	190,720	174,135
				Total Capital	3,088	30,623	28,988	27,377
				Gross Income	1,109	11,003	11,511	10,126
				Net Income	370	3,665	3,545	3,289
Financial Strength	BBB	-	-	Exchange Rate: USD/MAD		9.92	9.07	8.16
Support	2	-	-	%		2015	2014	2013
Outlook				NPL / Gross Loans		6.40	5.75	4.58
Foreign Currency	Stable	-	-	Loan-Loss Reserves / NPLs		94.17	91.68	98.64
Financial Strength	Stable	-	-	Capital Adequacy Ratio		12.90	12.60	12.23
				Net Loans / Stable Funds		70.61	76.20	82.58
				Net Interest Margin		2.34	2.26	2.30
				Cost / Income		37.46	34.11	36.90
				Return on Average Assets		1.27	1.22	1.16

*Not publicly rated; internal shadow sovereign rating assigned

RATINGS DRIVERS

Supporting the Rating

- Very strong domestic banking franchise, leading market position in most banking activities in Morocco and particularly so in deposits and loans.
- Long track record of sound profitability aided by a low cost of funds.
- Continued improvement in liquidity. Good level of liquid assets and sound loan-based liquidity ratios.
- Well-regarded management.

Constraining the Rating

- Increasing non-performing loans (NPLs). However, the rate of increase has declined and loan-loss is sound.
- Challenging economic and operating environment. Asset growth in Morocco remains weak.

RATING RATIONALE

Attijariwaba Bank (AWB) is the leading bank in Morocco and possesses a very strong domestic banking franchise with a market share of around one-quarter of sector assets, loans, and deposits. Its performance, including in 2015, continues to be sound overall. AWB has very good management in place and strategies are clear and well-defined. Its financial performance profile remains solid. The Bank's asset quality is adequate, but NPLs continue to rise due to the challenging operating environment in Morocco, with some pressure within the corporate customer loan segment. However, the rate of increase in NPLs fell sharply in 2015. Moreover, loan-loss coverage improved.

The Bank's capital position is adequate with the capital adequacy ratio at a satisfactory level and showing consistently steady growth over the last few years. Its liquidity position is good. Liquidity improved once again in 2015 with AWB recording a moderate rise in customer deposits in conjunction with a fall in the loan book. Credit demand has been weak in Morocco for some time, although the sector overall did grow slightly in 2015. AWB followed a more cautious approach. The ratios of loans to



customer deposits and to stable funds both improved. The Bank's liquid assets base, mainly Moroccan treasury bills, remains significant at around one-third of the balance sheet and provides good support. AWB's profitability has been reasonable for some years. However, operating profitability declined in 2015 due mainly to a reduction in non-interest income. This was in part due to high gains booked in the previous year from its government securities portfolio as the yield curve moved advantageously. Nonetheless, asset growth remains weak thereby creating pressure. Overall returns remain comfortable and above the sector average. At the consolidated level, taking into account African and international operations, the performance also remained sound in 2015.

AWB's Financial Strength Rating (FSR) is affirmed at 'BBB', supported by the Bank's overall financial profile, including a solid level of capital, sound provisioning coverage, reasonable profitability, and a high level of liquidity. The rating is constrained by the elevated level of non-performing loans (NPLs), weak asset growth, and still challenging economic conditions. The Outlook for the FSR is 'Stable'. AWB's Long- and Short-Term Foreign Currency Ratings (FCRs) are maintained at 'BBB-' and 'A3' respectively, with a 'Stable' Outlook, and for similar reasons. AWB's FCRs are constrained by CI's internal assessment of sovereign credit risk. The Support Rating is maintained at '2', reflecting the Bank's strong ownership profile, together with its dominant banking franchise and the very high likelihood of support in case of need from the authorities.

PERFORMANCE OUTLOOK

AWB continues to perform solidly and CI expects a steady performance in 2016 with a similar level of returns. The Bank is supported by its strong domestic banking franchise, dominant market position in all banking segments in Morocco, and solid financial profile. The majority of its funding is sourced from low cost domestic retail customer deposits – a stable base given the Bank's size and reach. This advantageous funding cost position underpins AWB's higher than sector average returns. The Bank is expected to maintain its leading market position in customer deposits. Loan growth has been weak over the past three years and recorded a decline in 2015, reflecting a combination of a challenging operating environment – particularly below long-term trend economic growth – and a cautious management approach. Loan growth should return in 2016 but will remain modest. One of the main challenges is the increased level of NPLs. The rate of increase in NPLs declined in 2015 and should be similar or lower in 2016, aided by the reduction in lending over recent years.

In terms of the domestic economy, the pace of real GDP growth is expected to slow this year due to weaker growth in the agricultural sector. The impact of weak external demand from key trading partners – notably the EU – will continue to affect aggregate demand and hence credit and asset growth. Morocco's economic fundamentals and metrics remain reasonable however.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE
EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES
ATTIJARIWAFABANK

Destinataire :

[]

Date :

[]

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Dénomination ou Raison sociale :

Nom du teneur de compte :

N° de compte :

Dépositaire :

Téléphone :

Fax :

Code d'identité¹ :

Qualité souscripteur² :

Nom et Prénom signataire :

Siège social :

Fonction :

Adresse (si différente du siège social) :

Mode de paiement :

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

Emetteur	Attijariwafa bank
Valeur nominale	100 000 dirhams
Nombre maximum de titres à émettre	5 000 obligations subordonnées perpétuelles
Jouissance	23 décembre 2016
Maturité	Perpétuelle
Méthode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité à la tranche A (taux à réviser chaque 20 ans), puis à la tranche B (taux réavisable annuellement)

Maturité perpétuelle	Tranche A Non cotée Taux fixe à réviser chaque 20 ans : Entre 5,53% et 5,73% pour les 20 premières années	Tranche B Non cotée Taux révisable annuellement, soit entre 3,76% et 3,96% pour la première année

Nombre de titres demandés

Montant global (en dirhams)

Prime de risque souscrite

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations ATTJARIWABA BANK à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous déclarons avoir pris connaissance et accepté les dispositions de la note d'information et du contrat d'émission relatifs à cette émission obligataire subordonnée perpétuelle, notamment les caractéristiques des Obligations Subordonnées perpétuelles à émettre dont la date de jouissance est le 23 décembre 2016.

Nous avons pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française avec avec priorité à la tranche A (taux à réviser chaque 20 ans), puis à la tranche B (taux révisable annuellement).

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations ATTJARIWABA BANK qui nous seront attribuées.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations ATTJARIWABA BANK.

Cachet et signature du souscripteur

Lu et approuvé

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur. »

Une note d'information visée par le AMMC est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca »

¹Code d'identité : Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM

²Qualité du souscripteur

A Etablissements de crédit

B OPCVM

C Sociétés d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance

D Fonds d'investissement, fonds de pension

E Autres (compagnies financières et la CDG)

CONTRAT D'EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNES PERPETUELLES

**CONTRAT D'EMISSION D'OBLIGATIONS
SUBORDONNEES PERPETUELLES**

Entre

Attijariwafa bank

et

**Le représentant provisoire de la masse des
obligataires regroupant les tranches correspondantes
aux obligations subordonnées perpétuelles**

6 décembre 2016

 **HDID CONSULTANTS**





CE CONTRAT D'EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES EST CONCLU ENTRE LES SOUSSIGNES :

D'une part,

Attijariwafa bank, société anonyme au capital social de 2.035.272.260 dirhams, inscrite au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 333, siège social sis au 2, boulevard Moulay Youssef Casablanca, représentée par **Monsieur Mohamed EL KETTANI**, dûment habilité aux fins des présentes en sa qualité de Président Directeur Général ;

Ci-après désignée la « **Société** » ou « **Attijariwafa bank** »,

L'Investisseur, désigne tout souscripteur ou tout acquéreur ultérieur des obligations subordonnées perpétuelles (tel que ce terme est défini à l'article 1 ci-dessous), adhérent au présent Contrat conformément à l'Article 6.1 ci-dessous.

Ci-après désignée l'« **Investisseur** »,

Et d'autre part :

Monsieur Mohamed HDID, nommé en qualité de mandataire provisoire des obligataires (tel que ce terme est défini à l'article 1 ci-dessous) parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires par le Président du Conseil d'Administration de la Société et ce, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration de la Société tenu le 6 décembre 2016, et qui a accepté ces fonctions.

Ci-après désignée le « **Représentant provisoire de la masse des obligataires** »,

La société et l'investisseur sont désignés conjointement ci-après les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

A. Attijariwafa bank est un acteur de premier plan dans le secteur bancaire, aussi bien au Maroc qu'en Afrique, ayant mis en place sa stratégie de développement :

- à l'international, notamment à travers :
 - ✓ la poursuite du renforcement de sa présence au Maghreb et le développement des activités en Afrique Centrale et Occidentale ;
 - ✓ le lancement de la 2^{ème} étape de développement Africain du Groupe à travers l'implantation dans certains pays anglophones à fort potentiel ;
- sur le marché domestique en développant la bancarisation, le financement des grands projets du Royaume et le financement du retail par les crédits acquéreurs et l'équipement des ménages.

B. Attijariwafa bank fait appel régulièrement au marché des capitaux et ce, en vue de :

- renforcer ses fonds propres réglementaires actuels et, par conséquent, renforcer son ratio sur fonds propres de catégorie 1 ainsi que son ratio de solvabilité ;
- financer son développement international et domestique.



C. C'est dans ce contexte que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société réunie en date du 30 mai 2014 a autorisé l'émission d'obligations pour un montant global de sept milliards (7 000 000 000) de dirhams et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs émissions de ces obligations et d'en arrêter les modalités et les caractéristiques. Ainsi, le Conseil d'Administration de la Société, tenu en date du 6 décembre 2016, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Ordinaire précitée, a décidé de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés pour un montant de 2 000 000 000 de dirhams l'emprunt obligataire subordonné (Ci-après désignée l'« **Emprunt Obligataire Subordonné** »), et confère tous les pouvoirs nécessaires à Monsieur Mohamed El Kettani, Président Directeur Général, afin de :

- déterminer les dates d'émission des obligations ;
- arrêter les conditions et modalités d'émission des obligations ;
- limiter le montant de l'émission aux souscriptions effectivement reçues ;
- fixer la Date de Jouissance des titres à émettre ;
- fixer le taux d'intérêt des obligations et les modalités de paiement des intérêts ;
- fixer le prix et les modalités de remboursement des obligations ;
- fixer les modalités dans lesquelles sera assurée la préservation des droits des obligataires et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et notamment désigner le mandataire provisoire représentant la masse des obligataires ;
- et plus généralement, prendre toute disposition utile et conclure tout accord pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

En date du 6 décembre 2016, et en vertu des pouvoirs précitées qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration réuni le 6 décembre 2016, Monsieur Mohamed El Kettani, Président du Conseil d'Administration, a décidé d'arrêter les modalités de deux Emprunts Obligataires Subordonnés, répartis comme suit :

- Emission d'obligations subordonnées à maturité déterminée (Ci-après désignée les « **Obligations Subordonnées à maturité déterminée** » pour un montant global de 1 500 000 000 de dirhams ;
- Emission d'obligations subordonnées perpétuelles (Ci-après désignée les « **Obligations Subordonnées Perpétuelles** » pour un montant global de 500 000 000 de dirhams ;

D. Les autres modalités de l'Emprunt Obligataire Subordonné sont présentées dans la Note d'Information (tel que ce terme est défini à l'article 1 ci-dessous) ;

E. Les Parties ont donc convenu des termes et conditions de l'émission par la Société de l'Emprunt Obligataire Subordonné et modalités des Obligations Subordonnées Perpétuelles, au présent contrat (Ci-après désignée le « **Contrat** »).

CELA EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT :

1. Définitions

1.1. Les termes utilisés dans le Contrat et commençant par une majuscule ont, sauf stipulations contraires, le sens qui leur est attribué ci-après :

« **Contrat** » a le sens qui lui est donné au paragraphe E du Préambule.

« **Date de Jouissance** » désigne au plus tard le 23 décembre 2016.



« **Décisions Sociales** » désigne les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société réunie en date du 30 mai 2014 et la décision du Conseil d'Administration de la Société réunie en date du 6 décembre 2016 et la lettre du président du Conseil d'Administration du 6 décembre 2016 fixant les modalités de l'émission des Obligations Subordonnées Perpétuelles.

« **Emprunt Obligataire Subordonné** » a le sens qui lui est donné au paragraphe C du Préambule.

« **Emprunt Obligataire Subordonné à maturité déterminée** » a le sens qui lui est donné au paragraphe C du Préambule.

« **Emprunt Obligataire Subordonné Perpétuelles** » a le sens qui lui est donné au paragraphe C du Préambule.

« **Jour ouvré – Jour de bourse** » désigne un jour (autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié) où les banques et marchés financiers sont ouverts pour la réalisation de transactions au Royaume du Maroc.

« **Loi sur les Sociétés Anonymes** » désigne la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée..

« **Note d'Information** » désigne la note d'information établie par la Société pour les besoins de l'Emprunt Obligataire Subordonné Perpétuel et faisant l'objet d'un visa de l'Autorité Marocaine du Marché des capitaux (AMMC).

« **Parties** » a le sens qui lui est donné à la présentation des Parties.

« **Prix d'Emission** » désigne le prix d'émission des Obligations Subordonnées Perpétuelle, soit 100 000 Dirhams (émission au pair).

« **Représentant de la Masse des Obligataires** » désigne (i) jusqu'à la date de nomination du représentant permanent de la masse des obligataires dans les conditions visées à l'Article 6, le Représentant Provisoire de la Masse des Obligataires et (ii) à compter de la date de nomination du représentant permanent de la masse des Obligataires dans les conditions visées à l'Article 6, ce dernier.

« **Société** » a le sens qui lui est donnée à la Présentation des Parties.

1.2. Interprétation :

Aux termes du Contrat, sauf condition contraire :

- fusion s'entend d'une fusion réalisée en application de la Loi relative aux Sociétés Anonymes ;
- réglementation désigne toute réglementation, tout règlement, toute instruction ou circulaire officielle, toute exigence ou recommandation (ayant ou non force obligatoire) émanant de toute entité gouvernementale, intergouvernementale ou supranationale, de toute agence, direction, ou autre division de toute autre autorité ou organisation ;
- toute référence à une disposition légale s'entend de cette disposition telle qu'éventuellement amendée ou remplacée ;
- sauf stipulation contraire, toute référence à une heure du jour s'entend de l'heure à Casablanca, Maroc ;
- les titres des chapitres, articles et annexes sont indiqués par commodité uniquement et ne sauraient influencer l'interprétation du présent Contrat ;
- tout délai stipulé s'entend d'un délai franc (le jour du départ de ce délai n'étant pas pris en compte pour sa computation) et prend fin le dernier jour de ce délai à minuit ; et



- enfin, il est convenu que toutes les sommes figurant dans le texte du Contrat exprimeront des Dirhams marocains sauf mention expresse d'une autre devise.

2. Objet

Le Contrat a pour objet de définir, sur la base et en complément des Décisions sociales, les conditions et modalités de l'émission par la Société de l'Emprunt Obligataire Subordonnée ainsi que des conditions et modalités des Obligations Subordonnées Perpétuelles. Les Parties conviennent que les modalités et conditions des Obligations Subordonnées Perpétuelles sont détaillées dans la Note d'Information visée par l'AMMC. Les Parties déclarent accepter et adhérer à toutes les règles, modalités et conditions contenues dans la Note d'Information.

3. Caractéristiques des Obligations Subordonnées Perpétuelles

3.1. Régime Juridique

L'émission des Obligations Subordonnées Perpétuelles est régie par le Dahir n° 1-14-193 du 1^{er} Rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés (loi bancaire), la loi 1-93-212 du 21 septembre 1993 relative à l'AMMC et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, la loi 1-93-211 relative à la Bourse des Valeurs, la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la circulaire 14/G/2013 de Bank Al-Maghrib relative au calcul des fonds propres réglementaires des établissements de crédit (notamment l'article 20 relatif aux instruments de fonds propres additionnels) et la circulaire de l'AMMC.

3.2. Forme des Obligations Subordonnées Perpétuelles

Les Obligations Subordonnées Perpétuelles sont sous la forme de titres au porteur et sont dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.

3.3. Souscriptions

La souscription des Obligations Subordonnées Perpétuelles ainsi que leur négociation sur le marché secondaire sont réservées aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la Note d'Information.

Tout transfert entraînera adhésion aux conditions d'émission et de transfert des droits attachés à chaque Obligation Subordonnée Perpétuelle, telles qu'elles résultent notamment des Décisions Sociales et du présent Contrat et de la Note d'Information.

3.4. Règlement des souscriptions

Les Obligations Subordonnées Perpétuelles sont émises au Prix d'Emission et libérées en une seule fois à la Date de Jouissance (tel que ce terme est défini à l'article 4 alinéa 4.2. ci-dessous)

4. Conditions générales de l'émission des Obligations Subordonnées Perpétuelles

4.1. Maturité des Obligations Subordonnées Perpétuelles

Maturité perpétuelle à compter de la Date de Jouissance.

4.2. Date de Jouissance

La Date de Jouissance des Obligations Subordonnées Perpétuelles interviendra le 23 décembre 2016.



4.3. Intérêts

Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 décembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 23 décembre si celui-ci n'est pas un jour de Bourse. Les intérêts des obligations subordonnées perpétuelles cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par Attijariwafa bank.

Attijariwafa bank peut décider, à sa discrétion et après accord préalable de Bank Al-Maghrib, d'annuler (en totalité ou en partie) le paiement du montant des intérêts pour une période indéterminée et sur une base non cumulative et ce, en vue de faire face à ses obligations (notamment suite à une demande de Bank Al-Maghrib). Suite à cette décision, tout montant d'intérêt annulé n'est plus payable par l'émetteur ou considéré comme accumulé ou dû aux porteurs d'obligations perpétuelles.

En cas d'annulation du paiement du montant des intérêts, l'émetteur est tenu d'informer, dans un délai d'au moins soixante jours calendaires avant la date de paiement, les porteurs d'obligations perpétuelles et l'AMMC, de cette décision d'annulation. Les porteurs d'obligations perpétuelles sont informés par un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant le montant des intérêts annulés, les motivations de cette décision d'annulation de paiement du montant des intérêts ainsi que les mesures correctives qui ont été mises en œuvre.

La distribution des intérêts ne peut provenir que des éléments distribuables et n'est pas liée à la qualité de crédit d'Attijariwafa bank.

Attijariwafa bank peut décider, à sa discrétion d'augmenter le montant du coupon à payer qui deviendra, par conséquent, supérieur au montant du coupon déterminé sur la base de la formule ci-dessous.

Les intérêts seront calculés selon la formule suivante :

[Nominal x Taux facial].

Les intérêts seront calculés sur la base du dernier nominal tel que défini dans la clause « Absorption des pertes ».

4.4. Remboursement du capital

Le remboursement du capital est soumis à l'accord de Bank Al-Maghrib et se fait linéairement sur une durée minimale de 5 ans. (cf. article 4.5)

4.5. Remboursement anticipé

Attijariwafa bank s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, avant une période de 5 ans à compter de la date d'émission. Au-delà de 5 ans, le remboursement anticipé de tout ou partie du capital ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur, sous réserve d'un préavis minimum de cinq ans et après accord de Bank Al-Maghrib.

Tout remboursement anticipé (total ou partiel) sera effectué proportionnellement à toutes les tranches des obligations subordonnées perpétuelles objet de la présente émission de façon linéaire sur une durée minimale de 5 ans. Les porteurs d'obligations perpétuelles seront informés du remboursement anticipé, dès la prise de décision du remboursement anticipé avec un rappel au moins soixante jours avant la date de début de ce remboursement. Ces avis seront publiés dans un journal d'annonces légales et précisent le montant et la durée et la date de début du remboursement.

L'émetteur ne peut pas procéder au remboursement anticipé total des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, tant que leur valeur nominale est dépréciée conformément à la clause « Absorption des pertes ». Dans le cas où le ratio Common Equity Tier1

(CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur à 6,0%, sur base individuelle ou consolidée, durant la période de remboursement, ce dernier sera effectué sur la base de la valeur nominale initiale des titres.

Attijariwafa bank s'interdit de procéder au rachat des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, tant que leur valeur nominale est dépréciée conformément à la clause « Absorption des pertes ». L'émetteur est tenu d'informer l'ensemble des détenteurs des obligations subordonnées perpétuelles ayant souscrit à la présente émission, de toute éventuelle procédure de rachat par un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant le nombre d'obligations à racheter, le délai et le prix du rachat. Attijariwafa bank procédera au rachat au prorata des ordres de vente présentés (dans le cas où le nombre de titres présentés est supérieur au nombre de titres à racheter).

En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif d'Attijariwafa bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées perpétuelles seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations d'Attijariwafa bank.

Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation d'Attijariwafa bank, subordonné à toutes les autres dettes. (cf. article 4.8)

4.6. Absorption des pertes

Les titres sont dépréciés dès lors que le ratio Common Equity Tier1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur à 6,0%, sur base individuelle ou consolidée. Les titres sont dépréciés du montant correspondant au différentiel entre des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) théoriques permettant d'atteindre 6,0% de ratio CET 1 et les fonds propres effectifs CET 1 (après prise en compte de l'effet lié à la fiscalité).

Ladite dépréciation est effectuée, dans un délai ne pouvant excéder un mois, en diminuant le nominal des titres du montant correspondant et ce, dans la limite d'une valeur nominal minimale de 50 dirhams (conformément à l'Article 292 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05).

A chaque fin de période semestrielle (dates d'arrêtés semestriels de publication des ratios de solvabilité) ou à une date de calcul extraordinaire ou intermédiaire demandée par le régulateur, l'émetteur devra vérifier que le ratio Common Equity Tier 1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, respecte le niveau minimal de 6,0%, sur base individuelle et consolidée. A cet effet, Attijariwafa bank veillera au respect des exigences du régulateur en matière de déclaration des ratios de solvabilité à travers ses publications semestrielles du Pilier III (consultable sur le site web de l'émetteur) destiné à garantir une transparence de l'information financière. Ces publications seront transmises au représentant de la masse des obligataires regroupant les porteurs des obligations subordonnées perpétuelles objet de la présente émission, en même temps que le régulateur, et devront contenir le détail des ratios prudentiels (Ratio sur fonds propres de base ou CET1 et ratio de solvabilité), composition des fonds propres réglementaires ainsi que la répartition des risques pondérés. Ainsi, l'émetteur procédera à la publication, après accord préalable de son Conseil d'Administration, de son ratio de solvabilité à horizon 18 mois. Cette publication interviendra à chaque arrêté des comptes ou à une date intermédiaire en cas de survenance d'événement significatif affectant les ratios réglementaires.

En cas de non respect du ratio minimal de 6,0%, sur base individuelle ou consolidée, l'émetteur est tenu d'en informer immédiatement Bank Al-Maghrib et l'AMMC et d'adresser aux porteurs d'obligations perpétuelles, dans un délai de 5 jours ouvrés, un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant la survenance d'événement déclencheur du mécanisme d'absorption de perte, le montant de dépréciation de la valeur nominale des titres, la méthode de calcul de ce montant, les mesures correctives qui ont été mises en œuvre ainsi que la date à laquelle cette dépréciation prendra effet.

Après une éventuelle dépréciation de la valeur nominale des titres, et si la situation financière de l'émetteur ayant nécessité cette dépréciation s'améliore, Attijariwafa bank peut déclencher immédiatement, après accord préalable de Bank Al-Maghrib, le mécanisme d'appréciation en totalité ou en partie du nominal ayant fait l'objet de dépréciation. L'émetteur devra informer les porteurs d'obligations subordonnées perpétuelles, dans un délai d'un mois, par avis publié dans un journal d'annonces légales, de la décision d'appréciation du nominal, du montant, du mode de calcul et de la date d'effet de ladite appréciation.

En cas d'existence d'autres instruments ayant un mécanisme d'absorption de pertes, la dépréciation/appréciation de la valeur nominale sera effectuée au prorata entre tous les instruments dont le seuil de déclenchement a été franchi et ce, sur la base de la dernière valeur nominale précédent la date de déclenchement du mécanisme d'absorption de pertes.

Les intérêts seront calculés sur la base du dernier nominal précédant la date de paiement du coupon (prenant en compte la dépréciation/appréciation du nominal).

En cas de dépréciation ou d'appréciation du nominal des titres, l'émetteur doit informer l'AMMC.

4.7. Assimilation des Obligations Subordonnées perpétuelles

Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure.

Au cas où Attijariwafa bank émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

4.8. Rang de l'Emprunt par émission d'Obligations Subordonnées Perpétuelles

Le capital fait l'objet d'une clause de subordination.

L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts.

En cas de liquidation d'Attijariwafa bank, les titres subordonnés perpétuels de la présente émission ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Les présents titres subordonnés perpétuels interviendront au remboursement après tous les autres emprunts subordonnés qui ont été émis et qui pourraient être émis ultérieurement par Attijariwafa bank tant au Maroc qu'à l'international.

Ce remboursement sera effectué sur la base du plus petit des deux montants suivants :

- la valeur nominale initiale réduite du montant des remboursements éventuels effectués antérieurement ;
- le montant disponible après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires et des porteurs d'obligations subordonnés qui ont été émis et qui pourraient être émis ultérieurement par Attijariwafa bank tant au Maroc qu'à l'international.

4.9. Garantie de remboursement

L'émission des Obligations Subordonnées Perpétuelles objet du présent Contrat, ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

4.10. Notation de l'émission des Obligations Subordonnées Perpétuelles



L'émission des Obligations Subordonnées Perpétuelles objet du présent Contrat, n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

5. Masse des obligataires

Les Investisseurs porteurs des Obligations Subordonnées Perpétuelles seront regroupés en une masse jouissant de la personnalité morale conformément aux articles 299 et suivants de la loi relative aux Sociétés Anonymes. Les Investisseurs porteurs des Obligations Subordonnées Perpétuelles devront se réunir en assemblée générale à l'effet de désigner le Représentant de la Masse des Obligataires conformément aux dispositions légales applicables.

La Société s'engage à convoquer l'assemblée générale des obligataires dans un délai de un an à compter de la Date de Jouissance dans l'objectif de désigner le représentant permanent de la masse des obligataires.

En attendant la tenue des assemblées générales des obligataires, le Président du Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration de la Société tenu le 6 décembre 2016, a désigné, parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires, Monsieur Mohamed HDID, comme Représentant Provisoire de la Masse des Obligataires.

Tout acte de gestion courante relative aux assemblées d'obligataires (convocation, tenue des assemblées, rédaction des procès-verbaux, accomplissement des formalités diverses) sera prise en charge par la Société sous le contrôle du Représentant de la Masse des Obligataires.

Le siège social de la masse des Obligataires est établi au siège de la Société. Les dossiers de la masse des Obligataires seront déposés au siège social de la Société. En cas de convocation de l'assemblée générale des obligataires, ceux-ci seront réunis au siège social de la Société ou en tout autre lieu fixé dans la convocation.

Ne peuvent être désignés comme Représentant de la Masse des Obligataires, les administrateurs et les personnes qui sont au service de la Société.

Le représentant de la Masse des Obligataires a, sauf restriction décidée par l'assemblée générale des obligataires, le pouvoir d'accomplir au nom de la masse des obligataires tous actes de gestion nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des Investisseurs.

Le Représentant de la Masse des Obligataires a seule qualité pour agir en justice au nom de l'ensemble des Investisseurs.

Le Représentant de la Masse des Obligataires ne peut s'immiscer dans la gestion des affaires sociales de la Société. Il a accès aux assemblées générales des actionnaires de la Société, mais sans voix délibérative. Il a le droit d'obtenir communication des documents mis à la disposition des actionnaires dans les mêmes conditions que ceux-ci.

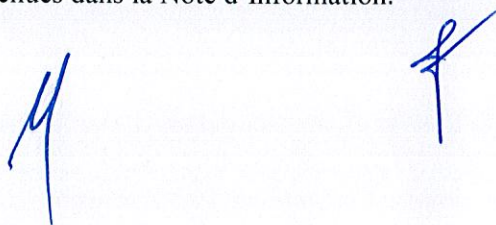
6. Stipulations diverses

6.1. Note d'Information visée par l'AMMC – Adhésion automatique au Contrat

La Société a établi la Note d'Information. Le présent Contrat constitue une partie intégrante de la Note d'Information.

Les souscriptions aux Obligations Subordonnées Perpétuelles et l'acquisition desdites Obligations Subordonnées Perpétuelles entraîneront automatiquement adhésion de chaque souscripteur ou de chaque acquéreur des Obligations Subordonnées Perpétuelles au présent Contrat et aux modalités et conditions contenues dans la Note d'Information.

Par ailleurs, tous nouveaux acquéreurs des Obligations Subordonnées Perpétuelles sur le marché secondaire seront présumés adhérer aux dispositions du présent Contrat et aux modalités et conditions contenues dans la Note d'Information.



7. Durée

Le présent Contrat liera les Parties jusqu'au complet remboursement de l'émission d'Obligations Subordonnées Perpétuelles.

- Le présent Contrat cessera néanmoins de s'appliquer à toute partie qui ne détiendrait plus aucune Obligation Subordonnée Perpétuelle.

8. Autonomie des stipulations du Contrat

Le présent Contrat sera réputé divisible, et la nullité ou l'impossibilité d'exécuter tout terme ou stipulation de celle-ci n'affectera pas la validité ni la force exécutoire du Contrat ou de tout autre terme ou stipulation de celui-ci. En outre, à la place de tout terme ou stipulation nul(le) ou non exécutoire, les Parties y substitueront une stipulation valable et exécutoire aussi proche que possible de cette stipulation nulle ou non exécutoire.

9. Droit applicable – Tribunaux compétents

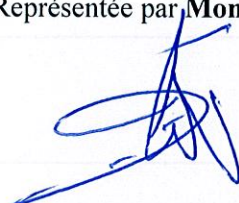
Le présent Contrat est régi par le droit marocain.

Tout différend résultant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera soumis aux tribunaux compétents du ressort des tribunaux de commerce de Casablanca

Fait à Casablanca, le 6 décembre 2016, en trois exemplaires originaux.

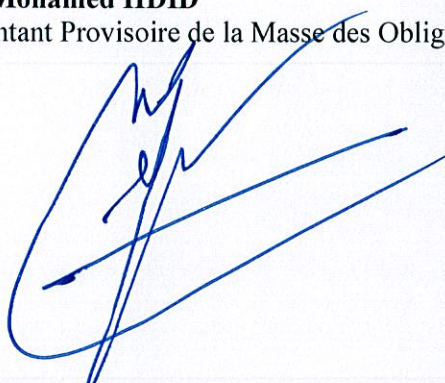
Attijariwafa bank
La Société

Représentée par **Monsieur Mohamed EL KETTANI**



Attijariwafa bank
2, Bd. Moulay Youssef
- Casablanca -

Monsieur Mohamed HDID
Le Représentant Provisoire de la Masse des Obligataires



 **HDID CONSULTANTS**
294, Bd. Yaacoub El Mansour,
Résidence Espace Anfa 4ème Etage
Bureau N° 15 - Casablanca